Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
MILITAIRE
DE LA SUISSE,

ET

CELLE DES SUISSES

DANS LES DIFFÉRENS SERVICES DE L'EUROPE.

COMPOSÉE ET REDIGÉE SUR DES OUVRAGES ET PIECES AUTHENTIQUES.

Par M. MAY, DE ROMAINMOTIER.

Helvetii bellica Gens, olim armis virisque mox memoria nominis clara. TACIT. *Hist. lib. I. cap. lxvij.*

TOME II.

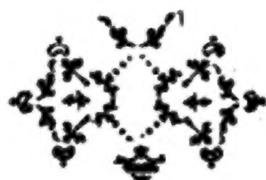

A LAUSANNE,
Chez J. P. HEUBACH ET COMP.

M. DCC. LXXXVIII.

HISTOIRE MILITAIRE
DE LA SUISSE,

DEPUIS

L'ANNÉE 468 DE LA FONDATION DE ROME,

OU

285 ANS AVANT L'ERE DE JESUS-CHRIST,

JUSQU'À LA CONCLUSION

DE LA PAIX PERPÉTUELLE

AVEC

LA COURONNE DE FRANCE

EN 1516.

TOME II.

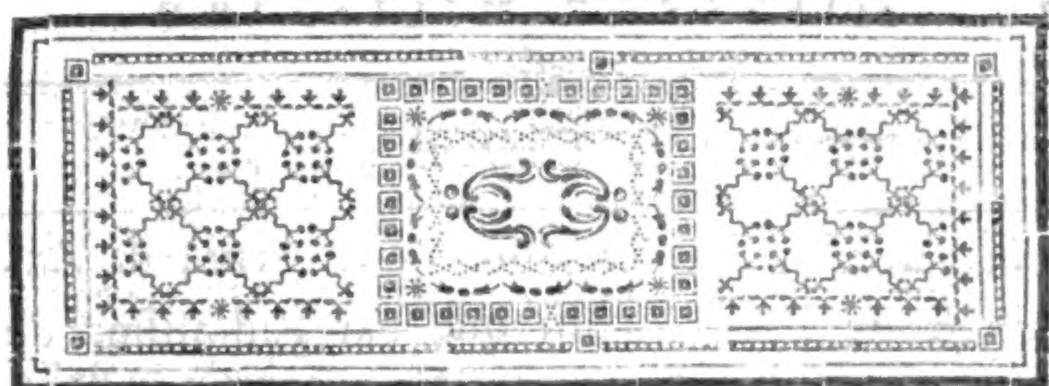

HISTOIRE MILITAIRE DE LA SUISSE.

CHAPITRE II.

Histoire militaire de la Suisse, depuis 1316, jusqu'en 1428, que fut terminée la seconde guerre d'Appenzell.

SECTION I.

CANTONS D'URY, DE SCHWEIZ ET D'UNDERWALDEN.

AYANT terminé le volume précédent, à l'époque où les trois états confédérés prirent le parti de rendre leur pacte perpétuel, nous rendrons compte, dans celui-ci, des accroissemens & des forces étonnantes, que cette confédération reçut du-

rant 124 ans, par l'accession de Lucerne, de Zurich & de Berne, ainsi que par l'admission de Zug & de Glarus, à ce pacte indissoluble, jusqu'à-ce que le corps Helvétique, aveuglé par la discorde, fût sur le point de s'entre-détruire, en entrant dans les ressentimens de Schweiz & de Glarus contre Zurich, au lieu de terminer leurs différends à l'amiable, par une médiation armée. Mais, avant de remplir cet objet de nos recherches, nous sommes obligés de revenir sur nos pas, & de remonter à l'origine des états d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden; méthode que nous observerons, dans la suite de cette histoire militaire de la Suisse, à l'égard des autres cantons & états co-alliés, à l'époque où ils furent admis dans la confédération Helvétique.

Les citoyens d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, paraissent être issus, de même que ceux du pays de Haslé, dans le canton de Berne, d'une peuplade de Goths, qui ayant été expulsés par les Lombards, au milieu du sixieme siecle, des contrées fertiles de l'Italie, vinrent se réfugier dans ces déserts & les défricherent. Quoiqu'il en soit de cette origine, dont l'opinion est fondée sur de grandes probabilités, le chevalier Sadler, ministre de Gustave Adolphe auprès des cantons

de Schweiz & d'Underwalden.

en 1630, la fit valoir, entr'autres motifs qui devaient décider ces républiques, à s'unir avec ce grand monarque, contre la maison d'Autriche. Les annales de Stumpf & de Ralm, prétendent, d'après d'anciennes traditions de ce pays, que les trois états d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, s'étant rendus aux sollicitations du pape Grégoire IV, envoyerent, en 829, un corps de 900 hommes au secours de l'Italie; que ce corps ayant renforcé l'armée du marquis Guidon Pusterla, combattit, avec beaucoup de valeur, contre les Sarrazins, qui furent rechassés de ce pays; que le pontife, en reconnaissance de ce service, conféra à ces trois états le titre de *Defensores Ecclesiæ*, défenseurs de l'église, & leur obtint diverses immunités de l'empereur Louis le débonnaire; entr'autres celles de créer & d'abolir des loix, de se choisir leurs magistrats, & de former leur constitution. La chronique d'Etterlin place cet événement dans l'année 811; & par conséquent, sous l'empire de Charlemagne & le pontificat d'Adrien I.

Ce fait, contredit par d'autres historiens de notre nation, n'est pas si authentique que les documens par lesquels il est constaté: que les citoyens d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, formaient déja, dans le dixieme siecle, un peuple

presque libre, attaché, à la vérité, à l'empire d'Allemagne, & sous sa protection immédiate, mais jouissant, outre les immunités que nous venons de citer, de celles de contracter des alliances, de faire la paix & la guerre, & de n'être taxés que par eux-mêmes; que les citoyens de Schweiz ayant eu, de 1110 à 1114, avec Géro ou Gerhardt, des comtes de Frohbourg & abbé du monastere de Notre-Dame des Hermites, des différends au sujet de leurs limites territoriales, & ayant été condamnés le 7 Mars 1114, par un décret de l'empereur Henri V, rendu à Bâle, aux frais & dépends envers ce prélat, après avoir comparus dans cette ville & devant ce monarque, contre l'abbé, ils refuserent de se soumettre à ce jugement, s'unirent, peu de semaines après, avec les états d'Ury & d'Underwalden, & ravagerent conjointement les terres de ce monastere. Toutes nos annales, d'accord sur ce traité d'union entre ces trois états, different d'un an sur sa datte: les uns le plaçant dans l'année 1114, & les autres dans celle de 1115. Nous avons adopté la premiere de ces opinions, vu que les citoyens réunis d'Ury, de Schweiz & d'Undervalden, ravagerent le territoire de Notre-Dame des Hermites au milieu de Septembre 1114. Tschudi

prétend, que ces trois états contracterent dès lors entr'eux, une alliance perpétuelle, qu'ils renouvellerent tous les dix ans.

Les citoyens de Schweiz avaient pris en 1110 le parti de se choisir, dès le commencement de leurs démêlés avec l'abbé de Notre-Dame des Hermites, le comte Rodolphe de Lenzbourg pour leur protecteur ou *Schirm-Vogt.* Ce seigneur, le plus puissant de la Suisse après le duc de Zaringuen, s'étant brouillé sur ces entrefaites, avec l'empereur Henri V, soutint les états de Schweiz, d'Ury & d'Underwalden, avec beaucoup de vigueur, contre ce monarque; car ceux d'Ury & d'Underwalden prirent aussi le comte Rodolphe pour *Schirm-Vogt*, d'abord après s'être alliés avec Schweiz. Constamment soutenus contre les décrets d'Henri V & de Lothaire II, & l'animosité du haut clergé Helvétique, par le comte de Lenzbourg, les citoyens de Schweiz, d'Ury & d'Underwalden, choisirent à la mort de ce seigneur, survenue en 1136, son fils Ulrich pour leur protecteur. Nous avons rendu compte dans le volume précédent, & sur la fin de la vingt-septieme section, de la nature de ces protectorats, & des engagemens que prenaient les *Schirm-Vogth* ou *Schirm-Hauptmänner*, envers leurs cliens ou pro-

tégés. Le comte Ulrich s'unit en 1142 avec ces trois états, par un traité de combourgeoisie ou *Land-Recht;* traité dont nous donnerons l'explication dans la suite de ce volume.

Les hostilités entre le pays de Schweiz & le monastere de Notre-Dame des Hermites, duraient depuis 30 ans; les citoyens de Schweiz étant soutenus par ceux d'Ury & d'Underwalden, de même que par le comte de Lenzbourg, tandis que leurs parties adverses l'étaient par l'évêque de Constance & l'abbé de St. Gall, des irruptions & des dévastations réciproques en étaient les suites funestes, lorsque l'empereur Conrad III fit, en 1114, d'inutiles efforts pour terminer cette guerre également ruineuse aux deux partis, lesquels ayant été cités, par ce monarque, de comparaître devant lui à Strasbourg, les citoyens de Schweiz y furent condamnés le 8 Juillet, par une sentence de l'empereur, à restituer à l'abbé de Notre-Dame des Hermites, Rodolphe comte de Lupfen, le terrain en litige, avec frais & dépens. Sur quoi, nouveau refus du pays de Schweiz, de se soumettre à cette sentence, malgré plusieurs décrets de jussion consécutifs de l'empereur, qui mit en 1150 les citoyens de Schweiz au ban de l'empire, & ordonna à l'évêque de Constance de les ex-

communier. Ces foudres temporelles & ſpirituelles intimiderent ſi peu ces trois états, qu'ils donnerent dès lors la loi à l'abbé Rodolphe, en obligeant ce prélat, ſous menace d'une nouvelle invaſion, de conclure & de ſigner, avec le pays de Schweiz en 1150, une ſuſpenſion d'armes illimitée, ſous la condition expreſſe, que Schweiz reſterait en poſſeſſion de ſes limites actuelles. Dans le même tems, l'empereur Fréderic I releva ces trois états du ban de l'empire, à la ſollicitation du comte Ulric de Lenzbourg, & les fit relever de l'excommunication par l'évêque de Conſtance.

L'empereur Otton IV fut le premier chef de l'empire, qui s'aviſa de donner un *Reichs-Vogt* aux pays d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden; & ayant confié cet emploi en 1209 à Rodolphe, comte d'Habsbourg, grand pere de l'empereur Rodolphe I, ces trois états ne voulurent recevoir ce gouverneur, de la part d'Otton, ni lui prêter obédience, qu'après avoir obtenus de lui une promeſſe ſolemnelle, de ne jamais attenter, en aucune maniere, à leurs immunités. Le comte Rodolphe d'Habsbourg ayant été choiſi, par le pays de Schweiz, pour ſon arbitre, tandis que le comte Rodolphe de Rapperſchweil agit en

cette qualité, au nom de l'abbaye de Notre-Dame des Hermites; ces deux seigneurs arrangerent définitivement le 11 Juin 1217, & sous la préfecture de l'abbé Conrad, des comtes de Kybourg-Thun, par une transaction, le différend qui subsistait depuis 107 ans, entre le monastere de Notre-Dame des Hermites & le pays de Schweiz; le tout à la satisfaction des deux parties, qui ratifierent ce prononcé.

Le comte d'Habsbourg, qui jusqu'à cette époque, n'avait pas outrepassé son pouvoir très-limité dans ces trois états, dominé peu à peu, par l'ambition des grands vassaux de l'empire, de s'aggrandir aux dépens de leurs voisins, & abusant des ménagemens que Fréderic II gardait avec lui, ayant de grandes obligations à la maison d'Habsbourg, ce seigneur conçut le projet de réunir ces trois pays d'empire, *Reichs-Länder*, à ses autres domaines. Le comte d'Habsbourg eût à peine manifesté ce dessein, qu'il trouva une résistance générale de la part des citoyens d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, aux moindres tentatives qu'il fit pour cet effet: ce fut en vain, que résidant tour-à-tour à Schweiz, Altorf, Sarnen & Stanz, le comte Rodolphe voulut gagner, par ses largesses, son affabilité, & les promesses

de Schweiz & d'Underwalden.

les plus séduisantes, les magistrats & les principaux citoyens de son gouvernement, & les faire entrer dans ses vues ; il ne trouva que des patriotes incorruptibles, lesquels déterminerent les régences d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, à profitèr d'une réquisition d'Henri VII, roi des Romains, & fils de l'empereur Fréderic II, faite à ces trois états le 19 May 1231, de la part de ce monarque, de renforcer son armée d'un corps auxiliaire de 600 hommes, pour se délivrer du comte d'Habsbourg, & des vexations que ce seigneur avait fait succéder à ses bons procédés, depuis quelques années, dans son gouvernement. Suivant ce conseil, ces trois états répondirent au chevalier Arnold de Wasser, chargé par le roi des Romains, de leur demander du secours, " *Que s'étant mis volontairement, dans le dixieme* ,, *siecle, sous la protection immédiate de l'empire,* ,, *ils ne lui devaient ni secours, ni rétribution,* ,, *qu'autant qu'ils en seraient protégés à leur tour* ,, *contre toute oppression; qu'ainsi ils demandaient,* ,, *avant toutes choses, du roi, la révocation du comte* ,, *d'Habsbourg, en sa qualité de leur gouverneur,* ,, *avec une confirmation de leurs immunités; qu'a-* ,, *lors ils assisteraient volontiers ce monarque, en* ,, *fideles vassaux de l'empire*". Le chevalier de

Waffer ayant rapporté cette réponfe au roi des Romains, pour lors à Haguenau, ce monarque fit expédier, dans cette ville, aux états d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, trois diplomes en date du 26 Mai, qui révoquaient le comte d'Habsbourg comme *Reichs-Vogt*, & leur confirmaient toutes leurs immunités. Le chevalier de Waffer ayant remis le 1 Juin, ces trois diplomes aux députés de ces trois états, ajournés, pour cet effet, à Brunnen, ils raffemblerent le 5 un corps auxiliaire de 600 hommes, qui fe réunit aux troupes de l'abbé Conrad de St. Gall, & foumit, fous les ordres de ce prélat, le comte Diethelm de Toggebourg, qui venait de fe liguer avec le duc de Baviere contre l'empereur. A la fuite de cet exploit, l'abbé Conrad conduifit ce corps combiné, les premiers jours de Juillet, à Brégenz, & de là à Augsbourg, où il joignit l'armée impériale. Fréderic II fe préparait à châtier exemplairement Louis, duc de Baviere, qui venait de fe révolter pour la feconde fois contre lui, lorfque le décès de ce duc termina cette expédition, & porta l'empereur à licencier une grande partie de fes troupes; celles des trois états confédérés rentrerent à la St. Jaques dans leur patrie refpective, ayant été reconduites jufqu'à

St. Gall par l'abbé Conrad. Voyez au sujet de ce prélat, la vingt-septieme section du volume précédent.

En 1240, les états d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, envoyerent, à la requisition de Fréderic II, un corps auxiliaire de 600 hommes en Lombardie, à l'armée impériale, qui y servit durant cette campagne, se distingua au siege de Faenza, & repassa le St. Gothard au printems de 1241, en rapportant à ses souverains respectifs trois diplomes de l'empereur, en date du 14 Décembre 1240, & du camp assiégeant Faenza, par lesquels ce monarque confirmant les immunités de ces trois états, les fixait à perpétuité, comme attachés pour toujours & immédiatement à l'empire d'Allemagne, sans pouvoir jamais en être aliénés par aucun de ses successeurs, sous quel prétexte que ce fut, ni être soumis à leur domination particuliere. Ces chartes étaient d'autant plus importantes pour ces trois états, que les empereurs furent, jusqu'à Maximilien I, dans l'habitude de vendre & d'hypothéquer pour un tems limité, ou d'aliéner pour toujours, les villes impériales, & les pays soumis immédiatement à l'empire, & que ces états purent les opposer aux entreprises de Rodolphe I, & aux infractions

d'Albert I, comme un *palladium* que ces deux monarques n'oserent détruire.

En 1254, les états d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, contracterent avec Zurich, le 16 Octobre, pour leur sûreté mutuelle, un traité d'union pour trois ans. En 1257, ces trois états choisirent le comte Rodolphe d'Habsbourg pour leur protecteur ou *Schirm-Hauptmann*, jusqu'au tems de l'élection légitime d'un nouvel empereur. Le compte que nous avons rendu, dans les douze dernieres sections du volume précédent, de la conduite soutenue de ces trois états au tems de Rodolphe I, & de ses descendans jusqu'en 1316, en manifestant d'un côté leur fermeté inébranlable & leur valeur héroïque à défendre leurs immunités, constate, d'un autre côté, de la maniere la plus évidente, que les états d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden furent, dès le dixieme siecle, soumis à la protection immédiate de l'empire, & que les maisons d'Habsbourg & d'Autriche, n'eurent jamais aucune espece de droits de souveraineté sur ces trois états, quoique divers historiens Allemands ayent avancé cette assertion absolument controuvée, & que le folliculaire Schlöchzer vienne de la renouveller en 1784, avec cette impudence qui lui coute si peu.

de Schweiz & d'Underwalden.

La conſtitution des cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden eſt démocratique; l'autorité ſouveraine y réſide dans l'aſſemblée générale de chacun de ces états, compoſés de tous ſes citoyens reſpectifs qui, avec le port d'armes, y acquierent la voix délibérative; convoquée à l'ordinaire tous les printems, & préſidée par un land-amman, premier magiſtrat de chacun de ces états, dont la préfecture dure deux ans, mais qui eſt confirmée chaque année. Ces aſſemblées générales, en allemand *Lands-Gemeind*, décident en dernier reſſort des affaires d'état; contractent des alliances; font la paix & la guerre; créent de nouvelles loix & en abrogent d'anciennes; établiſſent de nouveaux impôts & en aboliſſent d'anciens; éliſent ou confirment la plupart de leurs magiſtrats, de même que leurs députés aux dietes & leurs baillifs; ils ſe font rendre compte de la geſtion des conſeils d'état, *Land-Räth*, & de l'adminiſtration des finances. L'autorité intermédiaire & exécutive dans ces trois cantons, pendant l'intervalle entre les aſſemblées générales, réſide dans leurs conſeils d'état ou *Land-Räth*, qui partagent à leur tour l'adminiſtration de leur canton, avec d'autres tribunaux inférieurs. Nous allons rendre compte, dans cette

notice politique, en racourci, de ces trois états, des articles dans lesquels ils different sur leur constitution respective.

CANTON D'URY. Son assemblée générale se convoque à l'ordinaire, annuellement, le premier dimanche du mois de Mai, sur une prairie auprès de Bezlinguen, lorsque le tems le permet, ou bien dans l'église de St. Martin, au bourg d'Altorf, chef-lieu de ce canton, lorsque la saison ne permet pas de sieger en pleine campagne. L'âge du citoyen, capable du port d'armes & de la voix délibérative dans les assemblées générales, est fixé à quatorze ans révolus. Lorsque l'assemblée générale ne peut terminer, dans une séance, toutes les affaires d'état, les élections, les confirmations, & les rapports du conseil d'état & des magistrats, de leurs gestions respectives, elle s'ajourne à quinze jours de là; & lorsqu'à cette seconde séance, cette assemblée ne peut expédier tous les objets de ses délibérations & de ses recherches, elle s'ajourne quelquefois derechef à quinze jours de là; mais pour l'ordinaire, elle prend le parti de remettre l'expédition des affaires restées indécises, au conseil d'état triplé, dont chaque membre se choisit pour lors deux adjoints, parmi les citoyens les plus notables de sa paroisse;

de Schweiz & d'Underwalden.

lesquels adjoints jouissent de la voix active & délibérative dans ce tribunal, jusqu'à-ce que toutes les affaires remises au conseil d'état, par l'assemblée générale, ayent été entiérement expédiées. Le conseil d'état, ou *Land-Räth* ordinaire, est composé de 60 membres, y compris le land-amman en charge, qui y préside, & le chancelier. Les dix communautés, en allemand *Genossame*, qui forment proprement le pays d'Uri, fournissent chacune six conseillers d'état, qu'elles ont la prérogative d'élire, de remplacer en cas de mort, de confirmer, suspendre & destituer de leurs charges. A ces 60 membres, il faut encore ajouter le *Lands-Statthalter*, tiré des anciens land-ammans; le banneret & le vice banneret; le commandant des milices; le trésorier & le chef de l'artillerie. Tous ces magistrats, connus sous la dénomination allemande & générale de *Landes-Haüpter*, sont obligés d'être confirmés annuellement, quoique les charges de plusieurs d'entr'eux soient à vie. Nous remarquerons encore, que le conseil d'état du canton d'Ury, ainsi triplé pour la décision des affaires d'état, les a toujours terminées à la satisfaction de ses commettans, & pour l'ordinaire à celle des autres cantons, lorsqu'elles concernaient le

corps Helvétique, par la raison que ce tribunal, composé pour lors d'environ 200 membres, & choisi dans l'élite de ses concitoyens, est à même de discuter les affaires confiées à sa décision, plus mûrement, & avec plus de sagacité que l'assemblée générale, dont les délibérations sont quelquefois trop turbulentes.

Le canton d'Ury participe, conjointement avec ceux de Schweiz & d'Underwalden, à la corrégence des baillages italiens de Bélinzona, de Riviéra & de Wall Brégno; conjointement avec Zurich, Berne, Lucerne, Schweiz, Underwalden, Zug & Glarus, à la corrégence des baillages médiats de l'Argäw supérieurs, de la Thurgovie, du comté de Sargano & du Rhinthal; & enfin, de moitié avec tous les autres cantons, à la réserve d'Appenzell, celui d'Uri participe à la corrégence des quatre baillages italiens de Lugano, de Locarno, de Mendrisio & de Wall-Magio. Pour éviter les répétitions dans cette notice, nous ajouterons ici, que les cantons de Schweiz & d'Underwalden participent aux mêmes corrégences des baillages communs, que celui d'Ury, sur le même pied, & avec les mêmes cantons corrégens, & que les préfectures de tous ces baillages sont de deux années.

LE

de Schweiz & d'Underwalden.

LE CANTON DE SCHWEIZ a fixé l'âge de ſeize ans accomplis, pour jouir du port d'armes & de la voix délibérative dans ſes aſſemblées générales, qui ſont convoquées, annuellement, le dernier dimanche du mois d'Avril ou de Mai, ſelon que le printems eſt plus ou moins avancé, auprès du village d'Ibach, diſtant d'une demi lieue de Schweiz, ſur une prairie conſacrée & arrangée, depuis trois ſiecles, à cet uſage. Et lorſque le tems n'eſt pas favorable, cette aſſemblée ſe tient dans l'égliſe principale du bourg de Schweiz, dédiée à St. Martin, & s'ajourne très-rarement à la quinzaine pour une ſeconde ſéance, étant dans l'habitude de remettre au conſeil d'état triplé, de la maniere indiquée ci-deſſus, la déciſion des affaires qui n'ont pu être terminées dans cette premiere ſéance. Les citoyens de Schweiz s'étant convaincus, par une longue expérience, que les affaires d'état ſe traitaient beaucoup mieux, de toutes façons, par le *Land-Rath* triplé, qu'aux aſſemblées générales. Ce canton eſt reparti en ſix quartiers, qui fourniſſent chacun neuf membres au conſeil d'état, & un magiſtrat nommé *Siebner*, étant préſident d'une cour de juſtice de ſept aſſeſſeurs, établie dans chacun de ces quartiers; leſquels ont, tout comme dans le

canton d'Ury, le droit d'élire, de confirmer, de suspendre & de destituer ces dix conseillers d'état. Outre ces 60 membres ordinaires, le conseil d'état est composé, du land-amman, en charge, qui y préside; des magistrats, compris sous la dénomination allemande de *Landes-Häupter*, composés comme dans le canton d'Ury; & du chancelier, dont le plus ancien *Land-Schreiber* des six quartiers, remplit les fonctions; chaque quartier ayant son *Land-Schreiber.* De sorte que le conseil d'état forme, pour l'ordinaire, un tribunal de 65 à 80 membres, selon qu'il s'y trouve plus ou moins de *Landes-Häupter*, qui réunissent à leurs charges celles de conseillers d'état, fournis par chacun des six quartiers.

LE CANTON D'UNDERWALDEN est partagé, depuis 1150, en deux corporations, qui ont chacune leur assemblée générale, leur conseil d'état, leur land-amman, & *Lands-Statthalter*, leur banniere, milice, artillerie, sceau & fisc à part. Néanmoins, ces deux corporations ne forment qu'un seul canton; elles se réunissent dans toutes les affaires d'état, & n'ont, de même que les autres cantons, qu'un seul suffrage aux dietes Helvétiques, quoique chacune d'elles y envoye deux députés. Le territoire, occupé

de Schweiz & d'Underwalden.

par chacune de ces deux corporations, eſt ſéparé par une forêt, nommée le *Kern-Wald*, qu'elles partagerent également entr'elles, à l'époque de leur ſéparation. La corporation au-deſſus, ou au couchant de la forêt, forme le Haut-Underwalden, en allemand *Ob-Wald*, dont l'aſſemblée générale ſe tient, le dernier dimanche d'Avril, en raſe campagne, au-deſſus du bourg de Sarnen, lorſque le tems le permet, ſinon dans l'hôtel de ville de Sarnen, chef-lieu de cette corporation; dont le conſeil d'état eſt de 58 membres, outre le land-amman qui y préſide, le *Lands-Statthalter*, le chancelier qui tient le protocole, les anciens land-ammans, & les magiſtrats nommés *Landes-Haüpther*, qui ſont le banneret & vice-banneret, le capitaine des milices, le tréſorier & le chef de l'artillerie. L'autre corporation, au-deſſous ou au levant de la forêt, forme le Bas-Underwalden, en Allemand *Nidt-Wald*, dont les aſſemblées générales ſe tiennent auſſi le dernier dimanche d'Avril, ſoit en raſe campagne, auprès de Stanz, ſoit, en cas de mauvais tems, dans l'égliſe collégiale de ce bourg, chef-lieu de cette corporation, dont le conſeil d'état, entiérement composé comme celui du Haut-Underwalden, tient ſes ſéances à l'hôtel de ville de Stanz. L'âge requis

des citoyens du haut & bas Underwalden, pour le port d'armes & la voix délibérative dans leurs assemblées générales respectives, est de quinze ans accomplis. Du reste, la constitution de ce canton est presque en tout semblable à celles d'Ury & de Schweiz; c'est pourquoi, nous n'avons pas cru devoir répéter ici, les éclaircissemens donnés à ce sujet ci-dessus.

SECTION II.

Berne et ses premiers succès.

Nous avons rendu compte, dans la vingt-sixieme section du volume précédent, des motifs qui engagerent Berthold V, duc de Zäringuen, à fonder en 1191 la ville de Berne, & à choisir pour cet effet, un emplacement fortifié, en partie, par la nature de son assiéte; de façon que le château de Nydek, formant, avec le bois de chêne qui le bornait au sud, une presqu'isle environnée de trois côtés par la riviere d'Aar, & remplissant très-bien les vues du duc Berthold, à l'égard de cette fondation, fut choisi de préférence par ce seigneur. M. le professeur Walther remarque

très judicieusement, dans ses savantes recherches sur Berne, que le duc de Zäringuen, obligé de tenir en personne trois fois par an, une cour de justice pléniere, en allemand *Land-Thädinge* ou *Land-Gericht*, dans les divers districts de ses états, comme vassal de l'empire, avait choisi le château de Nydek pour cet effet, d'autant plus qu'il y prenait souvent le plaisir de la chasse; que ces assises avaient été ordonnées aux vassaux de l'empire par les capitulaires de Charlemagne, & confirmées par tous les empereurs qui succéderent à ce grand monarque; & que les places, désignées pour ces assises, étaient appellées dès lors *Bern*. Le duc de Zäringuen peupla Berne de noblesse indigente, à laquelle il inféoda les terres adjacentes de cette ville, aux conditions que nous avons expliquées dans le volume précédent, en traitant la notice de Berthold V, & celle de son pere. Ce seigneur transplanta beaucoup de familles nobles & bourgeoises du Brisgaw, & sur-tout de Fribourg, à Berne; & n'omettant rien de tout ce qui pouvait contribuer à rendre cette ville florissante, il la remit en 1197 à l'empereur Henri VI, à titre de ville impériale; Berthold se réservant néanmoins, pour lui & ses descendans, la *Reichs-Vogtey*, ou gouvernement,

au nom de l'empire, ſur Berne. Le duc de Zaringuen étant mort en 1218, ſelon Tſchudi le 4 Mars, ſelon les annales de Fugger le 1 Mai, & ſelon d'autres auteurs le 14 Février, la ville de Berne envoya, quelques ſemaines après le décès de ſon fondateur, une députation à l'empereur Frédéric II, qui ſe trouvait pour lors à Franckfort ſur le Mein. Ces députés obtinrent de ce monarque une charte très-avantageuſe, datée du 21 Mai 1218, dont on poſſède encore l'original à Berne, connue ſous le nom *der güldenen Hand-Veſte*, qui renferme, en 18 articles, les privileges de Berne les plus eſſentiels, entr'autres ceux de faire & d'abroger des loix criminelles & civiles; de former ſa conſtitution; d'y faire tels changemens qu'il lui plairait; d'avoir haute & baſſe juriſdiction dans toute ſa banlieue & les domaines qu'elle pourrait acquérir à l'avenir; de contracter des traités d'alliances & de combourgeoiſie, auſſi bien que des tranſactions de toutes eſpeces; & enfin, de ne pouvoir être dépouillée de ces prérogatives, ni aliénée, en aucune maniere, de l'empire d'Allemagne, par aucun de ſes ſucceſſeurs & ſous quel prétexte que ce fut. Nous remarquerons à ce ſujet, que diverſes de ces prérogatives ne furent que confirmées aux Bernois

& ses premiers succès.

par Frédéric II, leur ayant déja été accordées par son pere Henri VI en 1197, à la recommandation du duc de Zäringuen. Cette protection signalée de l'empereur Frédéric, suscita à la ville de Berne beaucoup d'ennemis, dont le comte de Kybourg, Hartmann le vieux, fut le plus redoutable. Ce seigneur, héritier par sa mere de tous les biens de la maison de Zäringuen en Suisse, piqué d'avoir été frustré de Berne, par les dispositions de Berthold V, & proscrit en 1223 avec son frere Werner par Frédéric II, chercha dès lors à envahir cette ville naissante, d'autant plus qu'elle se trouvait entiérement enclavée dans ses domaines: pour cet effet, le comte Hartmann fit essuyer des vexations de toute espece aux Bernois, qui en ayant porté leurs plaintes à l'empereur, celui-ci envoya Otton, comte de Ravensbourg, à Berne, moins comme *Reichs-Vogth*, dans le sens stricte, qu'en qualité de capitaine de cette ville, & de gouverneur de la Bourgogne mineure, ayant rendu en cette derniere qualité diverses sentences, conservées dans les archives du couvent d'Interlachen, où il est titré *Thoto de Ravensbourg Domini Imperatoris Delegatus.*

En 1223, Walther, des dynastes ou barons souverains d'Eschenbach, baron de Wadenschweil,

& du chef de sa femme Idda, baron souverain d'Unspunnen & de Gesteig, ayant prétendu avoir & jouir du patronat *Kast-Vogtey* du monastere d'Interlachen, ce qui lui fut contesté par le prieur de ce couvent, le baron de Wädensschweil comparut pour cette affaire à Berne, devant le comte de Ravensbourg, avec Otton, comte de Strasberg, son concurrent, auquel Ravensbourg adjugea le patronat, ou l'advoyerie d'Interlachen. Les Bernois aussi mécontens de cette sentence que le baron de Wadenschweil, engagerent ce dernier à se domicilier dans leur ville, ce qu'il fit; & se chargea de porter à l'empereur les plaintes de Berne contre le comte de Ravensbourg, qui était devenu suspect aux Bernois, par divers traits de partialité en faveur de la maison de Kybourg. Le baron de Wädensschweil, personnellement connu de Frédéric II, ayant servi avec distinction sous ce monarque, n'eut pas de peine à obtenir pour les Bernois le rappel du comte de Ravensbourg, & pour lui le droit de patronat sur le monastere d'Interlachen. Afin de lui témoigner leur reconnaissance, & se l'attacher pour toujours, les Bernois créerent sur la fin de cette année le baron de Wadenschweil leur avoyer & chef de leur régence; laquelle

& ses premiers succès.

ayant un seigneur de ce mérite, & marchant de pair avec les comtes Helvétiens, à sa tête, prit dès lors une forme stable, donna à cette ville naissante de la considération, & engagea dans le courant de ce siecle & des deux suivans, un grand nombre de familles nobles à suivre cet exemple, en se mettant sous la protection de Berne avec leurs terres, situées pour la plupart dans les districts, appellés depuis le quinzieme siecle, les quatre *Land-Gericht*.

Cette noblesse à laquelle furent conférées les premieres charges à Berne, formant, au moyen de ses châteaux, une barriere très-forte, contre les irruptions des grands vassaux de l'empire en Suisse, trouvait en échange dans la bourgeoisie de Berne, fort aguerrie par ses expéditions continuelles, un défenseur zélé contre l'oppression des comtes Helvétiens, en prenant cause & fait en main pour ses combourgeois, & les sécourant dans toutes leurs querelles, avec une bravoure toujours soutenue. De façon que Berne trouva moyen de s'agrandir en moins de 180 ans, à tel point, qu'au tems de la convention de Sempach en 1393, ce canton formait déja un état prépondérant en Suisse. Ce fut à l'union inaltérable, qui régna constamment entre la noblesse & la

bourgeoisie de Berne, que cette république dût ses succès dans la plupart de ses expéditions, où, n'étant quelquefois pas en état de dépouiller ses ennemis de leurs domaines, ses citoyens se cottisaient pour les acheter ; & c'était dans ces occasions, où la noblesse plus opulente que la bourgeoisie, sacrifiait sans hésiter une partie de ses biens pour celui de l'état, payant au surplus de leurs personnes en tems de guerre, dirigeant les délibérations & les décrets de la régence avec beaucoup de sagacité, & les soutenant avec une fermeté inébranlable. La bourgeoisie jouissant de son côté du droit de prétendre à toutes les charges du gouvernement, était assez sensée pour en remplir les premieres & les plus importantes par des sujets d'un mérite reconnu dans la noblesse ; voyant le bien être du bourgeois augmenter dans la même progression que celui de l'état. En 1230, le comte Hartmann de Kybourg dit le vieux, continuant ses vexations contre les Bernois, & ceux-ci se voyant hors d'état de tenir tête à cette puissante maison, d'autant plus qu'elle était soutenue par celle d'Habsbourg, & que cette ville naissante n'avait aucun secours à attendre de l'empereur Frédéric II, ni du roi des Romains son fils, ils prirent le parti d'envoyer des députés à

& ses premiers succès.

Thomas I, comte de Savoye, pour lui offrir le protectorat ou *Schirm-Vogtey* de Berne; ce que ce seigneur accepta, se rendit tout de suite à Berne; & à la suite de deux conférences infructueuses qu'il eut avec le comte de Kybourg, au sujet de ses différends avec Berne, le comte Thomas prit des mesures si vigoureuses, que le comte Hartmann fut obligé de se prêter aux expédiens, & de rendre la même année justice aux Bernois, moyennant une transaction. Sous le protectorat du comte de Savoye, cette ville agrandit son enceinte du double, le nombre de ses citoyens ayant augmenté dans la même proportion. Le comte Thomas I, étant mort en 1233, son fils & successeur Amé, ou Amédé IV, accepta le protectorat de Berne, & ayant en 1243 une guerre très-sanglante à soutenir contre le dauphin de Vi nois, cette ville lui envoya un corps d'élite de 800 hommes, qui arriva au milieu de Mai dans les environs de Geneve, où il se réunit aux troupes d'Amédé, & le servit si utilement, qu'ayant terminé cette guerre par une paix très-avantageuse, le comte de Savoye contracta la même année une alliance perpétuelle avec Berne.

Cherchant à se fortifier par d'autres alliances, Berne en contracta une en 1250 avec Fribourg,

qui fut renouvellée en 1271 ; mais Fribourg ayant été vendu en 1277 par le comte Eberhard de Kybourg-Thun, à l'empereur Rodolphe d'Habsbourg, cette ville fut dès lors réduite à embrasser les intérêts de ses nouveaux maîtres contre Berne ; laquelle guidée par les mêmes motifs, s'allia en 1291 avec Soleure : la conformité du sort de ces deux villes durant un siecle, cimenta tellement leur union, renouvellée à diverses reprises, qu'elles resterent jusqu'à nos jours alliées inviolables. En 1271, le comte Gottfried d'Habsbourg Lauffebourg mit le siege devant Berne, sans pouvoir s'en rendre maître. Ce seigneur était tuteur d'Anne, fille & unique héritiere de Hartmann le jeune, comte de Kybourg, & petite fille d'Anne de Zaringuen. Ulrich, comte de Kybourg, ayant disposé en 1222 de presque tous ses domaines, en faveur de son fils aîné Hartmann, dit le vieux, il ne resta à son frere cadet, & après son décès, à Anne, que les comtés de Thun & de Berthoud, la ville de Fribourg avec la seigneurie de Landshuth. Le comte Gottfried fit épouser à son frere cadet Eberhard, comte d'Habsbourg Lauffebourg, en 1270, sa pupile Anne, en se reservant néanmoins la régence de ses domaines. Et croyant avoir été insulté par les Bernois, parce qu'ils avaient atta-

& ses premiers succès.

qué quelques gentilshommes vassaux du comté de Thun, en guerre avec des nobles Bernois, le comte Gottfried, en sa qualité de régent du comté de Thun, vint avec un corps d'environ 6000 hommes, assiéger Berne, sur la fin de Mai, ses citoyens se rangerent en bataille sous les murs de la ville, & au bas de la descente d'Aarzihli, dans un ordre serré, dont le premier rang présentait un front hérissé de piques, formé par la noblesse. Un escadron de gens-d'armes armés de pied en cap, & ses chevaux bardés de fer, se jeta à bride abattue sur les Bernois pour les rompre, mais le premier rang de ces derniers s'étant entr'ouvert, le second armé de hallebardes, mit en moins d'une demi heure cet escadron hors de combat, & le coucha sur le carreau à grands coups redoublés. L'armée du comte Gottfried, animée, par ce massacre, à la vengeance, tomba avec une telle furie sur les Bernois, que ceux-ci, malgré la résistance la plus courageuse, furent obligés de céder à la supériorité du nombre, & de rentrer dans la ville, en se battant en retraite. Le comte Gottfried, obligé de lever le siege de Berne au bout de quinze jours, malgré cet avantage, mourut sur la fin de Juillet, & son frere le comte Eberhard de Kybourg Thun, s'accommoda la même année avec Berne.

Section II. Berne

Les comtes de Savoye, Boniface surnommé le Roland, & son frere & successeur Pierre, surnommé le petit Charlemagne, ayant profité du grand interregne pour s'agrandir, à l'imitation des autres grands vassaux de l'empire, s'étaient emparés durant cette époque, du Chablais, de la vallée & cité d'Aost, de tout le pays de Vaud, & de ce qui forme de nos jours la plus grande partie du canton de Fribourg; & leur successeur Philippe I, n'ayant voulu entendre à aucune restitution, de ces conquêtes, envers l'empire, malgré les sommations & les menaces de l'empereur Rodolphe I, ce monarque marcha en 1283 contre le comte de Savoye, & lui enleva en moins de six semaines, Morat, Payerne, Moudon & Yverdon. L'attachement des Bernois pour la maison de Savoye, les ayant portés à refuser des troupes à l'empereur pour cette expédition, il leur attira l'indignation de ce monarque, lequel n'attendant qu'un prétexte pour la leur faire sentir, saisit celui qu'ils lui fournirent, en chassant les Juifs de leur ville en 1287; ils étaient établis en grand nombre à Berne, où ils occupaient une rue entiere, nommée encore de nos jours la rue des Juifs; quelques scélérats de ce peuple massacrerent & crucifierent le vendredi saint de cette

année, un enfant de 8 ans, nommé Rodolphe, & fils d'un bourgeois de Berne. Ce crime atroce, attesté par les annales de Justinguer, de Ralm, de Tschudi & de Stettler, ayant été découvert, quoiqu'il eût été commis dans une arriere-cave, la régence de Berne fit arrêter & périr sur la roue tous les Juifs, qui avaient participés à cet assassinat, & bannit tout le reste de cette nation de leur ville, en confisquant les biens des uns & des autres.

Depuis le regne de Charlemagne, les Juifs étaient dans tout l'empire, sous la protection immédiate des empereurs, auxquels ils passaient pour cet effet une capitation annuelle, qui formait une branche considérable du revenu de ces monarques. Rodolphe indigné de ce qu'une ville impériale osât ainsi attenter à son autorité, condamna Berne à réintégrer les Juifs dans leurs biens, & à payer au fisc impérial une amende de 30 mille florins du Rhin, dont trois faisaient pour lors le marc d'argent. Les Bernois, hors d'état de payer cette amende énorme, & assurés d'être soutenus au besoin par Amédée V, comte de Savoye, refuserent de se soumettre à ce décret impérial; sur quoi l'empereur vint en personne le 22 Mai 1288, avec son fils le duc Albert, mettre le siege devant

Berne, à la tête d'une armée de plus de 15000 hommes, que ce monarque avait ramassé fort à la hâte dans ses états; mais cette armée ayant éprouvé la résistance la plus courageuse de la part des Bernois, se dissipa en aussi peu de temps qu'elle avait été rassemblée, de sorte que Rodolphe & son fils furent obligés de lever le siege de Berne au bout de quinze jours.

1289. En 1289, le duc Albert d'Autriche voulant venger cet affront, rassembla du 15 au 18 Avril, avec autant de secret que de diligence, un corps d'armée, troupe d'élite, & leur ayant fait faire la nuit du 18 au 19 une traite forcée, il les mit le 19 de grand matin en embuscade dans une plaine, nommée la *Schoshalden*, pour lors couverte de bois, & depuis deux siecles, de maisons de campagne, tandis que ce prince se montra sur la hauteur du *Kilchen-Feld*, à la tête d'un escadron de gens-d'armes, en faisant aux Bernois force défis & bravades; sur quoi le banneret Brugger, domicilié auprès de la porte de l'Aar, de même qu'une famille très-nombreuse, nommée *Neunhaupt*, se mit à la tête de ces derniers, aussi-bien que des autres citoyens de ce quartier, & fit, avec autant de bravoure que d'imprudence, une sortie sur le duc d'Autriche, qui se battit en retraite

& ses premiers succès.

retraite, jusqu'à ce qu'il eût attiré les Bernois dans l'embuscade qu'il venait de leur dresser; pour lors, Albert faisant face, fit envelopper les Bernois, qui se défendant comme des lions, resterent pour la plupart sur le champ de bataille; il n'en aurait probablement pas réchappé un seul, si l'avoyer Ulrich de Bubenberg faisant sonner à l'instant le tocsin, n'était accouru avec le reste de la bourgeoisie au secours de ses concitoyens : il parvint à en dégager un petit nombre, qui défendaient encore leur vie avec une valeur héroïque; entr'autres *Walo de Grierz*, vice-banneret, qui entouré d'ennemis & couvert de blessures, continuait à défendre la banniere de Berne par des prodiges de valeur. En commémoration & en récompense de cette action héroïque, la régence de Berne permit à ce valeureux citoyen & à ses descendans, de prendre le surnom de *Biderbe*; ancienne dénomination celte, qui désignait un patriote brave & vertueux. Que ne devait pas espérer cette république avec de tels citoyens?

Cette victoire si sanglante pour les troupes 1289.
Autrichiennes les affaiblit tellement, que le duc Albert se vit hors d'état d'entreprendre le siege de Berne, & se retira dans l'Argau, tandis que les Bernois se vengerent de cette invasion sur les

vaſſaux de ce prince, en s'emparant de pluſieurs châteaux, dont quelques-uns furent pillés & détruits, & d'autres en échange conſervés; leurs poſſeſſeurs ayant pris le parti de ſe mettre avec leurs ſujets reſpectifs, ſous la protection de Berne, & de ſe domicilier dans cette ville. Le duc Albert ſe hâta d'autant plus de terminer cette guerre ſi nuiſible à ſa maiſon, que l'âge avancé de l'empereur Rodolphe l'obligeait à porter dans ce moment toutes ſes vues ſur l'Allemagne, pour y obtenir les ſuffrages des électeurs, à la couronne de roi des Romains; de ſorte que ce prince conclut à la St. Jaques de la même année une pacification avec Berne, en faiſant relever cette ville par ſon pere du décret de ce monarque de 1287, à condition que les Bernois fonderaient une meſſe perpétuelle dans le monaſtere de Wettinguen, pour le repos de l'ame du comte Louis de Homberg, qui avait été tué au combat de la *Schos-halden.*

En 1291, les Bernois ſe choiſirent de nouveau, après la mort de l'empereur Rodolphe I, un protecteur ou *Schirm-Hauptmann* de la maiſon de Savoye, dans la perſonne d'Amédée V, neveu & ſucceſſeur du comte Philippe I; lequel étant décédé le 17 Novembre 1285, ſans poſtérité, avait diſpoſé de ſes états en faveur de ſes trois

& ses premiers succès.

neveux de la maniere suivante : Thomas l'aîné eut le Piémont, Amédée la Savoye, avec le Chablais & la vallée d'Aost, & Louis le cadet tout le pays de Vaud. Ce qui forma dès lors trois lignes de la maison de Savoye, savoir celle formée par le comte Amédée V & ses descendans, qui existe de nos jours dans la maison royale de Sardaigne ; celle de Thomas II & de ses descendans, qui s'éteignit en 1418 dans la personne du duc Louis ; & celle du comte Louis, nommé indifféremment comte & baron de Vaud, & qui s'éteignit en 1359. Depuis ce partage, nos annales ont toujours distingué le comte Louis de Vaud & ses descendans, jusqu'à l'extinction de cette ligne collatérale, par la dénomination de *maison de Savoye interne ou cisalpine*, tandis que les deux autres lignes de cette maison furent désignées indifféremment sous celle de *maison de Savoye externe ou transalpine*. Ce partage ayant occasionné beaucoup d'inimitiés entre ces trois freres, de même qu'entre leurs fils & petit-fils, il arriva de-là que les uns furent ennemis jurés de Berne, pendant que les autres étaient ses alliés très-zélés, de sorte qu'il est essentiel de ne pas les confondre dans la suite de cette histoire.

SECTION III.

BATAILLE DU DONNERBUHL.

1298. L'EMPEREUR Albert débarrassé le 2 Juillet de cette année, par la bataille de Worms, de son concurrent Adolphe de Nassau, & élu le 28 de ce mois empereur d'une voix unanime, reprit le projet qu'il avait formé depuis long-tems de subjuguer Berne : pour cet effet, une armée de plus de 12000 hommes fut rassemblée, sur la fin de Septembre, dans les environs de Fribourg, par ordre de ce monarque, sous le commandement des comtes de Neuchâtel, de Strasberg, de Thierstein & de Gruyeres, & des barons de Weyssebourg & de Thurn. Louis de Savoye, baron de Vaud, & Guillaume, évêque de Lausanne, des barons de Champvent, ayant des démêlés particuliers avec Berne, entrerent dans cette ligue, & se réunirent avec 3000 hommes à l'armée combinée, qui parut le jour de la St. Michel, ou le 29 Septembre dans les environs de Berne, en annonçant ses approches par des ravages incendiaires : elle se posta le 30 entre la porte d'Arberg & celle de Morat, aujourd'hui des prisons, qui formait depuis 1242 la seconde enceinte de Berne, sur une colline nommée alors le *Donner-Buhl*, enclavée en partie dans les fortifications de Berne

Bataille du Donnerbuhl.

depuis le milieu du dix-ſeptieme ſiecle, & cou- 1298.
verte dans tout le reſte d'une file de maiſons de campagne, nommée la *Lang-Gaſs*.

Corrigés de leur préſomption par le combat de la *Schoshalden*, & ne ſe faiſant point illuſion ſur le péril imminent dont ils étaient menacés, les Bernois prirent toutes les meſures poſſibles pour n'être pas écraſés par cet orage, du moment qu'il commença de gronder ſur leurs têtes. Des membres intelligens de leur régence furent dépêchés ſans délai, auprès d'Amédée V, comte de Savoye, qui, en 1295, avait reſſerré ſes liens avec Berne par un nouveau traité d'union; auprès de Hartmann, comte de Kybourg Thun, & fils aîné du comte Eberhard décédé en 1284, qui redoutant les violences de l'empereur Albert, venait de ſe lier avec Berne; & enfin auprès de Soleure, très-étroitement unie avec Berne, depuis 1291. Tous ces députés étaient chargés de ſolliciter de prompts ſecours de la part de ces alliés. Dans le même tems, Ulrich d'Erlach, chevalier, & ſurnommé *le chevalier intrépide*, fut choiſi par la régence & la bourgeoiſie de Berne, d'une voix unanime, dictateur de cette république naiſſante; tandis que les deux avoyers de Berne, Ulrich baron de Bubenberg & chevalier, & Jaques de

1298. Kienberg aussi, chevalier, se rendirent avec divers vassaux Bernois dans leurs terres respectives, afin d'y ramasser l'élite de leurs sujets, de les armer le mieux qu'il était possible, & de les conduire en diligence à Berne. En attendant l'arrivée de ces corps auxiliaires, les Bernois se tinrent tranquilles dans l'enceinte de leurs murs, par ordre exprès de leur dictateur.

Les Bernois ayant été renforcés le 30 Septembre, par 500 citoyens de Soleure, & un corps d'élite de 400 hommes, du comte Hartmann de Thun; & dès le 29 par tous les habitans des districts exposés aux ravages ennemis, le chevalier d'Erlach déboucha le matin du 2 Octobre, par les portes d'Arberg & de Morat, à la tête d'environ 4000 hommes, qu'il rangea en un quarré long, dont les deux premiers rangs, formés par la noblesse & l'élite des citoyens, étaient armés de piques & de lances. Le général Bernois ayant placé le corps auxiliaire de Soleure sur la droite, & celui du comte de Thun sur la gauche, s'avança avec une contenance fiere, & tenant ses rangs serrés sur l'armée ennemie, que les comtes de Neuchâtel, de Savoye, de Gruyeres & de Thierstein rangerent, du moment qu'ils apperçurent les Bernois, en bataille, sur le devant du terre-plein

Bataille du Donnerbuhl.

de cette colline, défendue par une haie & un 1298.
foſſé qui couvraient tout le front de leur corps de bataille, leurs deux aîles étant formées par la gendarmerie. La mêlée commença à huit heures du matin, devint d'abord très-ſanglante, & ſe ſoutint durant deux heures en faveur des troupes liguées, vu l'avantage de leur poſition & l'étendue de leur front, qui dépaſſant de beaucoup celui des Bernois, les prit en flanc à droite & à gauche; de ſorte que ceux-ci, malgré la ſupériorité de leur infanterie ſur celle des ennemis, bien loin de pouvoir pénétrer dans leurs rangs, furent repouſſés dans trois attaques conſécutives. Telle était la poſition des troupes combattantes, lorſqu'à dix heures & demi du matin, les Bernois virent leurs deux avoyers ſortir de la porte de Morat, à la tête d'environ 1200 hommes, qu'ils avaient ramaſſés le jour d'auparavant, & fait entrer dans la ville par la porte d'Aarzihli, tous armés de fourches & de maſſues ſemblables à celles des Helvétiens. Ils attaquerent à grands cris le flanc droit des ennemis avec une telle furie, qu'enveloppé à ſon tour & mis entre deux corps de combattans intrépides, la cavalerie liguée de cette aîle ne put ſoutenir une attaque ſi imprévue, & fut miſe en déſordre au bout d'une demi heure. Il réſulta de

Section III.

1298. ce ſecours inattendu, ce que nous ferons dans le cas de répéter plus d'une fois dans le courant de cet ouvrage, en des circonſtances pareilles, parce qu'il eſt tout ſimple que les mêmes opérations produiſent les mêmes effets; c'eſt que les Bernois redoublant de vigueur dans leurs attaques, tandis que l'infanterie ennemie, conſternée de ſe voir abandonnée par ſon aîle droite, & priſe dès lors en flanc par les deux avoyers de Berne, ne leur oppoſa plus qu'une faible réſiſtance; de ſorte qu'elle fut enfoncée vers le midi par les troupes Bernoiſes, & miſe dans une déroute totale. Ce fut en vain que les comtes de Savoye & de Gruyeres, parvenus de même que l'évêque de Lauſanne, à rallier cette aîle droite, la ramenerent ſur le champ de bataille, & voulurent rétablir le ſort du combat; ces chefs trouverent le corps de bataille battu & diſperſé, & ils ſe joignirent inutilement avec cette cavalerie à celle de l'aîle gauche, ils furent aſſaillis par l'armée victorieuſe avec une telle furie, que rompus & diſperſés en moins d'une heure pour la ſeconde fois, celle-ci reſta abſolument maitreſſe du champ de bataille, avec la gloire d'avoir remporté une victoire complette & déciſive, ſur un ennemi trois fois plus nombreux.

Bataille du Donnerbuhl.

Des especes de timbales, nommées dans les 1298.
annales de Justinguer, *Böken* & *Nékerlin*, servirent ainsi que de grands cornets d'airain, nommés *Harsch-Hörner*, déja en usage, comme on l'a vu dans les armées Helvétiennes, à sonner la charge dans celle des Bernois ; & cette musique guerriere ne cessant d'animer ces valeureux citoyens, de même que leurs alliés, durant cette sanglante & mémorable journée, ils s'y couvrirent d'autant de gloire, & peut-être plus encore que les confédérés à Morgarten & à Sempach : quoique bien éloignés d'obscurcir celle de ces braves restaurateurs de la liberté Helvétique, nous osons avancer hardiment, que les Bernois & leurs alliés eurent de plus grands obstacles à surmonter, & par cette raison des ennemis plus redoutables à vaincre, que les confédérés à Morgarten & à Sempach. Tout lecteur militaire n'aura pas de peine à s'en convaincre, en faisant un parallele judicieux & impartial de ces trois batailles.

Cette victoire couta aux Bernois & à leurs alliés trois à quatre cents hommes, plus de 1000 de leurs ennemis furent étendus sur le champ de bataille ; ceux-ci poursuivis par l'armée victorieuse, jusqu'à une lieue dans la forêt du Forst, se virent obligés de lui abandonner 600 prisonniers

1298. & dix bannieres. De retour à trois heures & demi ſur le champ de bataille, les vainqueurs y tomberent à genoux, & rendirent avec beaucoup de ferveur leurs actions de graces à la bonté divine de ce bienfait ſignalé; tout comme ils avaient commencé cette journée, en implorant ſa protection.

Ce fut la derniere attaque directe, que Berne eut à eſſuyer de la part de l'empereur Albert I, qui rebuté de cet échec, & voulant ſoumettre, avant toutes choſes, les trois pays d'empire à ſa domination, ne défendit que faiblement ſes vaſſaux & les ſeigneurs qui venaient de combattre pour lui; les premiers attaqués & ſaccagés par les Bernois dans le courant de cette année & de la ſuivante, tandis qu'ils étaient abandonnés par ce monarque, ne virent d'autre moyen pour ſe ſouſtraire à ces ravages, que de ſe mettre avec leurs terres ſous la protection de Berne, & de ſe domicilier dans cette ville; ce qu'ils firent pour la plupart. Ces hoſtilités furent terminées à la St. Martin de 1299, par une ſuſpenſion d'armes illimitée entre les parties belligérantes, à la ſuite de laquelle l'empereur confirma à la ville de Berne ſes immunités.

SECTION IV.

SOLEURE ET SES PROGRÈS.

SANS nous arrêter aux traditions fabuleuſes, copiées ſervilement par Hafner & d'autres hiſtoriens Suiſſes, qui placent la premiere fondation de Soleure près de quatorze ſiecles avant celle de Rome; nous avons adopté dans la quatorzieme ſection du volume précédent, l'opinion la plus vraiſemblable & la plus généralement reçue ſur l'origine de Soleure, ſelon laquelle cette ville fut édifiée un ſiecle avant l'ère de Jéſus-Chriſt, après la cinquieme & derniere expédition des Cimbres & des Helvétiens contre les Romains, par Bogorix, chef & général de la tribu des Ambrons, après que les débris des Rauraciens & des Boyens y eurent été incorporés, de même que ceux d'une peuplade Teutonne. De façon que Soleure édifiée vers l'an de Rome 653, & devenue ſous le nom de *Salodurum*, le chef lieu de la tribu des Ambrons, fut une des douze villes livrées aux flammes par les Helvétiens, lors de leur émigration générale dans les Gaules; elle fut relevée de ſes ruines ſous le regne d'Auguſte, plus grande & mieux conſtruite qu'auparavant; devint à cette derniere époque la capitale du

Section IV.

Pagus Urbigenus, ſubſtitué par cet empereur au *Pagus Ambronicus*, comme on l'a vu dans la dix-ſeptieme ſection du volume précédent; & fut détruite de fond en comble, pour la ſeconde fois en 450, par Attila, roi des Huns.

La ſituation riante de Soleure, ayant engagé ſes habitans réfugiés, durant cette invaſion des Huns, avec le reſte des Helvétiens, dans des vallons inexpugnables, à rebâtir peu à peu une partie de cette ville, & à y conſtruire une égliſe en l'honneur de St. Etienne: tous les efforts des Saloduriens ne purent aboutir dans cette réédification qu'à en former une chétive bourgade. Soleure reſta dans cet état de pauvreté, ſous le ſecond royaume de Bourgogne, juſqu'en 736, que Bertrade, femme de Pepin le bref, qui gouvernait au nom de Thierri II, roi des Francs, cette partie de l'Helvétie comme duc de la Bourgogne Transjurane, acheva de relever cette ville de ſes ruines, en la faiſant entourer de murs garnis de tours, & fortifiés par un foſſé revêtu. Pepin & Bertrade, réſidaient l'un & l'autre durant leur préfecture, la plupart du tems au château de Bipp, à deux lieues de Soleure; ils ne furent pas ſatisfaits encore de l'avoir ainſi réédifiée, ils donnerent tous leurs ſoins à la repeupler & à lui rendre ſon ancien

Soleure & ses progrès.

lustre. Dans cet état de splendeur, qui ne fit qu'augmenter jusqu'au neuvieme siecle, Soleure retrouva un nouveau bienfaiteur dans la personne de Rodolphe I, qui fonda en 888 le troisieme royaume de Bourgogne, & qui résidant presque toujours à Soleure, embellit beaucoup cette ville, à laquelle cette faveur marquée du roi de Bourgogne attira en échange le courroux & les armes de l'empereur Arnoul, qui s'en étant rendu maître en 891, à la suite d'un siege aussi long que meurtrier, la pilla, la saccagea totalement, & la livra aux flammes. Dès que la Bourgogne Transjurane fut évacuée, au moyen d'une pacification en 893 par Arnoul, cet ennemi implacable de Rodolphe I, celui-ci n'épargna rien pour rassembler les habitans de Soleure, qui avaient échappés à ce troisieme sac de leur ville, que ce monarque fit rebâtir sans délai & mieux qu'elle ne l'avait été auparavant, de même que son enceinte & ses fortifications.

Cette troisieme reconstruction de Soleure ayant été achevée en 903, Rodolphe I, y rétablit sa résidence & y mourut en 911. Son fils & successeur Rodolphe II, continua à combler Soleure de bienfaits, quoique son génie ambitieux & son humeur belliqueuse l'entraînant d'une expédition

Section IV.

à l'autre, ne lui permit de résider que très-peu dans cette ville, la reine Berthe sa femme, fit rebâtir & agrandir considérablement l'église construite en 737 par Bertrade, & consacrée dès lors à St. Urs & St. Victor. La reine Berthe fonda deux siecles après, en l'honneur de ces deux martyrs de la légion Thébéenne, un chapitre de chanoines, sous les ordres d'un prévôt, qu'elle dôta très-richement. Soleure ayant suivi le sort de la Bourgogne Transjurane, après l'extinction du troisieme royaume de Bourgogne, fut soumise aux empereurs des maisons de Franconie & de Souabe, de même qu'aux ducs de Zäringuen, en leur qualité de régens ou recteurs de la Bourgogne Transjurane.

En 1218, après la mort du duc Berthold V, Soleure fut créée ville impériale par l'empereur Frédéric II, mais avec beaucoup moins d'immunités que Berne n'en avait obtenu de ce monarque peu auparavant, parce que le chapitre de St. Urs se trouvait par les donations de la reine Berthe, seigneur suzerain de presque toute la banlieue de Soleure, & d'une grande partie des droits municipaux de cette ville : celle-ci cependant, obtint en 1276 une charte de l'empereur Rodolphe I, qui réunissait à l'autorité municipale de Soleure, tous ces droits seigneuriaux du chapitre

Soleure & ses progrès.

de St. Urs, auquel il confirma néanmoins toutes ses dixmes, cens & autres redevances foncieres dans la banlieue de Soleure, & les contrées limitrophes. A cette derniere époque, la constitution municipale de Soleure était composée d'un conseil, qui assemblait la bourgeoisie dans toutes les affaires d'état & autres cas importans, lesquels ne se décidaient pour lors qu'à la pluralité des suffrages. Le premier magistrat de Soleure, & chef de son corps municipal, était un avoyer, à la nomination des empereurs, parce qu'il réunissait à cette charge celle de *Reichs-Voght*, & décidait en cette qualité tous les procès criminels en dernier ressort. Ce droit du glaive ou l'advoyerie de Soleure, fut hypothéqué par l'empereur Henri VII, en 1313, au comte Hugues de Buchégy, dont la famille jouissait depuis long-tems du patronat, *Kast-Vogtey*, du chapitre de St. Urs : ce seigneur remplit en 1325, lui-même la place d'Avoyer, après la mort d'Ulrich de Riche, s'engagea envers les Soleuriens, de ne jamais nommer à la charge d'avoyer, qu'un membre de leur conseil ; & fonctionna en cette qualité depuis 1325 jusqu'en 1329, qu'il nomma à cette place Conrad de Durrach. Le comte de Buchégy gratifia pour toujours un an avant sa mort, survenue en 1347, la ville de Soleure de

Section IV.

l'avoyerie, & cette donation ayant été confirmée la même année, par l'empereur Louis de Baviere, c'est de-là que datent les principales immunités de Soleure, & en grande partie sa constitution actuelle.

Nous avons rendu compte dans la section précédente, de l'alliance conclue en 1291, entre Berne & Soleure, qui fut renouvellée en 1303, en 1309, en 1345 & en 1351, & qui ayant été resserrée à cette derniere époque, fut érigée pour lors en un traité de combourgeoisie perpétuelle. Le voisinage de ces deux villes impériales, leur position mutuelle, ayant les mêmes ennemis à redouter, & les mêmes alliés à rechercher, firent naître entr'elles cette union inaltérable, qui ne s'étant jamais démentie, subsiste de nos jours, malgré la différence du culte divin. En 1303, il se forma une confédération des comtes d'Habsbourg Lauffebourg, de Kybourg Thun, de Toggebourg, de Thierstein, de Neuchâtel, de Nidau & d'Arberg, avec les évêques de Bâle & de Constance, ainsi qu'avec les villes impériales de Strasbourg, de Colmar, de Zurich, de Bâle & de Berne, pour extirper une foule de brigands, qui ravageaient & rançonnaient par bandes nombreuses, tout le plat-pays de ces contrées. Invitée

par

Soleure & ses progrès.

par les autres villes impériales d'accéder à cette ligue, Soleure y entra la même année; preuve incontestable de la considération dont cette ville jouissait dès ce tems en Suisse.

Soleure ayant refusé de reconnaître le duc Fréderic d'Autriche, comme empereur, fut assiégée par son frere le duc Léopold, en 1318. Renforcés par 600 Bernois, les citoyens de Soleure opposerent la résistance la plus vigoureuse aux attaques de ce prince, qui ne se vit, au bout de six semaines, pas plus avancé dans les opérations de ce siege, que le premier jour; d'autant plus que Berne menaça le comte Eberhard de Kibourg Berthoud d'une irruption dans ses domaines, s'il ne retirait à l'instant ses troupes de l'armée assiégeante; ce qu'il fut réduit à exécuter sans délai. Affaibli par cette retraite, & voulant conserver une communication sûre entre les différens quartiers de son armée, le duc Léopold fit construire un pont sur l'Aar; mais les eaux de ce fleuve subitement grossies au milieu de Mai, par la fonte des neiges, menaçant d'emporter le pont, ce prince s'avisa d'y poster une partie de son infanterie, pour le rendre plus solide par cette charge. Le pont fut emporté, malgré cette précaution aussi ridicule qu'inhumaine de Léopold; & cette partie

de ſon infanterie aurait été engloutie dans les flots de l'Aar, ſi les Soleuriens n'étaient parvenus à en ſauver la plus grande partie, en leur tendant, ſans héſiter, une main ſécourable. Ces citoyens magnanimes mirent le comble à la gloire de cette action, digne d'être tranſmiſe à la poſtérité, & conſtatée par toutes nos annales, en renvoyant ſans rançon au duc d'Autriche, cette foule d'ennemis, arrachés à une mort inévitable par leur humanité généreuſe. Soit que Léopold fut touché de ce procédé rare, ſoit auſſi que ſon frere le duc Frédéric eut beſoin de ſes ſecours en Allemagne, ce prince leva le même jour, 16 Mai, le ſiege de Soleure, ſe rendit à Berne, où il conclut par l'entremiſe du Sénat, le 21 Mai, un traité de pacification avec Soleure, dans lequel les comtes d'Habsbourg Lauffebourg, de Kybourg Berthoud de Thierſtein, & autres alliés de la maiſon d'Autriche furent compris.

Nous reviendrons à Soleure au commencement du quatrieme volume, à l'époque où cet état co-allié du corps Helvétique, y fut reçu à titre de dixieme canton, en inférant dans la ſuite de cette hiſtoire militaire de la Suiſſe, celle de cette république.

SECTION V.

LA SUISSE AUX TEMS DE LOUIS DE BAVIERE.

A la ſuite de cette digreſſion indiſpenſable, nous revenons aux trois cantons confédérés, dont la victoire déciſive de Morgarten jetta la maiſon d'Autriche & ſes vaſſaux, dans la plus grande conſternation; tandis que les confédérés, après avoir mis leurs terres & leurs frontieres reſpectives, à l'abri de toute invaſion ennemie, ſe procurerent, par des irruptions continuelles ſur les domaines Autrichiens, les denrées de premiere néceſſité, & les autres vivres qu'ils ne purent obtenir des Lucernois; le duc Léopold ne faiſant que de foibles efforts pour venger ſa défaite, & continuer cette guerre; car ce prince, rebuté dès qu'il éprouvait quelque réſiſtance, abandonnait, la plupart du tems, ſes expéditions, entrepriſes à la légere, mal combinées, & plus mal ſoutenues encore. Cette mauvaiſe politique, cette conduite inconſéquente, caractériſa conſtamment celles des ducs Léopold & Albert, de même que celles des princes de cette maiſon durant un ſiecle & demi; ce qui les fit non-ſeulement échouer dans toutes leurs entrepriſes contre les confédé-

rés, mais leur fit même perdre, durant cet intervalle, c'eſt-à-dire juſqu'en 1467, tous leurs domaines en Suiſſe. C'eſt ce que prouvera la ſuite de cette hiſtoire militaire de la Suiſſe.

1316. Dans ces conjonctures, les trois cantons reçurent, de même que les villes impériales de la Suiſſe qui avaient prêté hommage à l'empereur Louis de Baviere, des ſecours très-eſſentiels, quoiqu'indirects, de la part de ce monarque, lequel mit, le 16 Mars 1316, les ducs d'Autriche au ban de l'empire, confiſqua toutes les uſurpations de l'empereur Albert en Suiſſe, depuis 1298, & dépouilla le comte Otton de Strasberg, partiſan zélé du duc Léopold, de la vallée d'Ober-Haſli, dont l'empereur gratifia le baron de Weiſſebourg, qui, depuis quelques années, avait abandonné le parti de la maiſon d'Autriche, pour celui des trois états confédérés, en devenant combourgeois de Berne. Par la même raiſon, ce monarque deſtitua les ducs d'Autriche du patronat de l'abbaye de Sékingen, auſſi bien que de la mairie de Glarus, qui fut reſtituée, par ordre de Louis, aux nobles de Tſchudi, leſquels depuis 1299 avaient pris le parti de s'expatrier, & de s'établir à Zurich. Ainſi rétablis, du moins pour quelque tems, dans le majorat de Glarus, les Tſchudi

de l'empereur Louis de Baviere.

engagerent la même année leurs concitoyens, à 1316.
conclure une suspension d'armes avec les trois états confédérés, & à leur rouvrir leurs marchés. En reconnaissance de ces services, les trois cantons envoyerent, au milieu de Mai, un corps auxiliaire de 300 hommes, à l'armée impériale, pour lors en Suabe, & commandée par Louis en personne, qui livra, peu de jours après, une sanglante bataille à son compétiteur Fréderic, auprès d'Esslinguen, où les confédérés combattirent avec beaucoup de valeur; ce fut une de ces journées indécises, également désastrueuses aux deux partis. Trois mois après, les armées Bavaroises & Autrichiennes se livrerent une seconde bataille auprès de Muhldorf en Baviere, dont Fréderic avait fait entreprendre le siege par le baron d'Ellerbach son général: l'empereur Louis y remporta, à la vérité, la victoire, mais elle lui coûta tant de monde, qu'il se vit hors d'état de poursuivre Fréderic, & de pénétrer avec ses troupes victorieuses dans l'Autriche. Les confédérés ayant donné à la bataille de Muhldorf les mêmes preuves de bravoure qu'à celle d'Esslinguen, furent renvoyés au milieu d'Août par l'empereur Louis, avec beaucoup de remercîmens & couverts de gloire, mais, en échange, réduits à 150 hommes.

En 1317, l'empereur Louis de Baviere ôta le majorat de la vallée d'Urseren, à Henri, baron d'Ospenthal, qui en avait été revêtu par l'empereur Albert I, à titre de fief de la maison d'Autriche, & en revêtit Conrad de Moofs & sa famille, domiciliée dans le pays d'Ury, sur le pied d'un fief héréditaire de l'empire. Ce fut un service très-essentiel, rendu par ce monarque, au canton d'Ury, séparé par la vallée d'Urseren de celle de Livinen, & auquel la communication avec la Lombardie fut rouverte par ce moyen; le baron d'Ospenthal l'ayant barrée depuis trois ans aux confédérés, sur-tout depuis qu'il s'était rendu maître des passages du St. Gothard, avec les secours du baron de Thurn.

Les trois états confédérés étant ainsi parvenus à se rouvrir une communication libre avec la plupart de leurs voisins, par le pays de Glarus & de Gaster, par la vallée d'Urseren, par celle d'Ober-Hasli, dont les Bernois avaient aidé le baron de Weissebourg à déposséder le comte de Strasberg; & enfin, par le comté de Thun, le comte Hartmann leur témoignant beaucoup de bienveillance, comme partisan zélé de l'empereur Louis de Baviere, n'étaient pas, à beaucoup près, autant incommodés de cette guerre que

de l'empereur Louis de Baviere.

les vassaux de la maison d'Autriche, qui continuellement exposés aux irruptions des confédérés, ne recevaient que de faibles secours du duc Léopold, sur-tout depuis le départ de ce prince pour l'Alsace, où il se rendit les derniers jours de Mai 1318. Dans cette cruelle extrêmité, les vassaux des ducs d'Autriche prirent le parti de conclure, le 22 Juillet de la même année, avec les trois états confédérés, une suspension d'armes de dix-huit mois, à laquelle les baillifs Autrichiens de Lucerne, de Rothebourg, de Zug & du comté de Baden, adhérerent, du consentement tacite de leurs maîtres, en s'obligeant à rouvrir leurs marchés respectifs aux confédérés, & à leur accorder liberté entiere pour leurs personnes & leurs effets dans les susdits baillages. Cette trêve fut prolongée le jour de l'ascension 1319, par les parties contractantes, jusqu'au 16 Août 1323.

De nouvelles difficultés s'étant élevées en 1319, entre le canton de Schweiz & le monastere de Notre-Dame des Hermites, les deux parties passerent expédient jusqu'en 1323; & ce sursis ayant été renouvellé à plusieurs reprises, à la suite de quelques hostilités mutuelles, tous ces points de litige ne furent entiérement terminés que sous la préfecture de l'abbé Henri, des barons de Bran-

dis, le 7 Février 1350, par une transaction perpétuelle, dans laquelle ce monastere se mit pour toujours sous la protection du canton de Schweiz.

Un des partisans les plus zélés de la maison d'Autriche était, Eberhard de Kybourg Lauffebourg & de Berthoud, frere cadet du comte Hartmann de Thun. Souillé depuis long-tems par les vices les plus révoltans, & deshonoré par une lâcheté infame envers Gerard de Wuippens, évêque de Bâle, Eberhard se rendit en 1317, maître de son frere aîné qu'il livra au duc Léopold, moyennant 3000 marcs d'argent. Le comte Hartmann dont le caractere & les sentimens contrastaient avec ceux de son frere, allié des Bernois, dévoué à l'empereur Louis de Baviere, & ami des trois états confédérés, ayant trouvé moyen d'avertir tout de suite ses conseillers affidés, & le magistrat de Thun de sa détention, ceux-ci lui conserverent fidelement le château & la ville de Thun, dont ils fermerent les portes à Eberhard, lorsqu'il se présenta pour s'en rendre maître. Détenu à Fribourg en Brisgaw par le duc Léopold, le comte Hartmann de Kybourg Thun, ne fut remis en liberté que l'année suivante, par un des articles de la transaction du 21 Mai 1318, entre le duc Léopold, Berne, & Soleure. Ayant

ainsi manqué son coup, & le premier but de sa perfidie, qui était de dépouiller son frere du château, de la ville & du comté de Thun, le comte Eberhard mit le comble à ses crimes, en assassinant son frere aîné le comte Hartmann, la veille de la Toussaint, ou le 31 Octobre 1322 : il commit ce fratricide exécrable, selon quelques auteurs, en personne, ou selon les annales de Tschudi, par quatre gentilshommes de ses vassaux, qui percerent son frere sous ses yeux.

Dès le premier bruit de cette atrocité, la ville & le comté de Thun prirent les armes, & assiégerent le château, afin de sacrifier ce scélérat & ses complices aux manes du comte Hartmann. Dans cette extrêmité, le comte Eberhard implora le secours des Bernois, qui arrivant le 4 Novembre, au nombre de 2500 hommes à Thun, dissiperent le même jour les habitans attroupés ; mais craignant de ne pouvoir jouir tranquillement de son crime, le comte Eberhard fit le lendemain une transaction avec la ville de Berne, par laquelle il céda à cette république naissante, les seigneuries de Sigriswyl & du Heimberg, & consentit à tenir le château & la ville de Thun, avec le reste de ce comté, en fief de Berne. Cette transaction, faite entre le comte Eberhard & Pierre

d'Egerthen, avoyer de Berne, & commandant de ce corps auxiliaire, ayant été ratifiée le 6 Novembre par la régence de cette République, l'avoyer d'Egerthen obligea le 7, la bourgeoisie de Thun & les habitans de ce comté, à prêter le serment de fidélité au comte Eberhard, dont il reçut à son tour, & au nom de Berne, l'hommage en qualité de vassal. La chronique de Rahn place cet événement au milieu de Mai 1321.

1323. La guerre entre l'empereur Louis, & son compétiteur Frédéric, poussée dans le courant de cette année avec plus de vigueur que jamais, ensanglanta la Baviere & la Souabe. Frédéric & son frere cadet le duc Henri, ayant rassemblé sur la fin de Juillet, une armée d'environ 34 mille hommes, commandée sous eux par Bourkard, baron d'Ellerbach, entrerent dans la Baviere, où ils mirent tout à feu & à sang, tandis que le duc Léopold, parvenu à rassembler dans les domaines Autrichiens, en Suisse, en Souabe, & en Alsace, une autre armée d'environ 12000 hommes, au lieu de se réunir à ses freres, & d'accabler leur ennemi commun, s'amusait aux sieges de quelques villes impériales de la Souabe, qu'il fut obligé de lever successivement, sans pouvoir les soumettre au parti de Frédéric. Sur ces entrefaites,

de l'empereur Louis de Baviere.

l'empereur Louis obligé de ſe tenir renfermé dans 1323.
ſes places les plus fortes, juſqu'à ce que ſes deux généraux, le bourggrave de Nuremberg, & le chevalier Siegfried Schneppermann, patricien de cette ville, eurent raſſemblé ſes troupes ſous les murs d'Augsbourg, où ils furent journellement renforcés par celles des prélats, des princes & des ſeigneurs de ſon parti : alors il ſe mit de ſon côté en campagne, & ſe tint pendant quelques ſemaines ſur la défenſive ; mais ayant été joint au milieu de Septembre, par Jean, roi de Boheme & l'oncle de celui-ci, Baudoin, électeur de Tréves, & l'armée impériale ſe trouvant, par ce dernier renfort, portée à 35000 hommes, Louis fit offrir la veille de St. Michel à ſon compétiteur Frédéric, la bataille pour le lendemain dans les plaines entre Oettinguen & Muhldorf. Remplis de bravoure, & ſe croyant obligés d'honneur à ne pas reculer, les ducs d'Autriche accepterent ce défi, malgré les repréſentations du baron d'Ellerbach, qui voulait qu'on attendit l'arrivée du duc Léopold en pleine marche, pour joindre ſes freres. Le 29 Septembre, les deux armées ſe chargerent dès le matin avec une furie ſans égale, & vers le midi les Bavarois commençant à plier, la victoire était ſur le point de ſe décider pour les Autrichiens, lorſque le bourggrave de Nurem-

1323. berg tournant avec l'arriere-garde impériale, l'aîle droite Autrichienne, où commandait Frédéric, la prit en flanc, tandis que le chevalier Schneppermann l'attaqua de front, ces deux généraux impériaux parvinrent à l'enfoncer & à la mettre en déroute au bout d'une heure & demi : Frédéric fut pris, en combattant avec beaucoup de valeur, à la tête d'un gros de cavalerie; ce prince ne s'étant rendu au chevalier de Rindsmaul, qu'après avoir eu son cheval tué, & que cet escadron de noblesse Autrichienne eût été couché sur le champ de bataille, en défendant son maître. Dans le même tems, le roi de Boheme parvint à pénétrer avec sa cavalerie dans l'aîle gauche des Autrichiens, commandée par le duc Henri, & à la dissiper en moins d'une heure, après s'être rendu maître de la personne de ce prince, qui n'opposa qu'une résistance faible à cette attaque. Ce fut en vain, que le baron d'Ellerbach, commandant le corps de bataille, & ayant l'empereur Louis, & l'électeur de Tréves en tête, fit plier ceux-ci, & enfonça leur centre; abandonné de ses deux aîles, il fut obligé d'en rallier les débris, en les couvrant par sa retraite, que ce général Autrichien exécuta par un chef-d'œuvre de tactique & des prodiges de valeur, au moyen des-

quels il reconduisit cette armée vaincue à travers la Baviere jusques sous les murs de Linz, sans que le roi de Boheme, chargé par l'empereur de la poursuivre avec une partie de l'armée impériale, pût l'entamer dans cette retraite, ni pénétrer dans l'Autriche. 1323.

Cette sanglante journée, en décidant du sort de l'empire, remplit toute la noblesse Allemande & Helvétienne de deuil, les deux armées ayant perdu plus de 3000 gens-d'armes, sans parler de 20 mille hommes d'infanterie. L'empereur Louis ayant fait transférer son compétiteur Fréderic au château de Trausniz, & en ayant confié la garde au chevalier Schneppermann, marcha tout de suite avec ses propres troupes au duc Léopold, qui consterné en apprenant la défaite & la prise de ses deux freres, se retira dans le Brisgaw, sous les murs de Fribourg, aux approches de l'armée impériale, en prenant la précaution de retrancher la sienne jusqu'aux dents. Comme l'empereur avait congédié la plupart des corps auxiliaires, le surlendemain de la bataille d'Oettinguen, il lui restait à peine 18 mille hommes; ces forces n'étaient pas suffisantes pour attaquer les Autrichiens dans un poste inexpugnable; il se contenta de ravager le Brisgaw sous les yeux de Léopold,

1323. & ne pouvant attirer ce prince hors de ses retranchemens, Louis décampa vers la fin d'Octobre, & se porta sur le Palatinat & les contrées du Rhin, où il soumit à son autorité, les princes, les prélats, & les villes impériales, qui jusqu'alors avaient reconnu celle de Frédéric.

Durant le séjour de l'empereur en Brisgaw, ce monarque dépêcha Hans, comte d'Arberg, & seigneur de Valengin, aux trois états confédérés; tant pour leur annoncer la victoire qu'il venait de remporter sur la maison d'Autriche, que pour les gouverner au nom de l'empire, en qualité de *Reichs-Vogth*. Ces trois cantons, en recevant avec déférence cette attention de l'empereur, firent cependant difficulté de mettre le comte d'Arberg à la tête de leurs régences respectives, jusqu'à ce que ce seigneur s'engagea le 23 Octobre envers ces trois états, à Bekenried, par un serment solemnel, à les maintenir dans toutes leurs immunités.

Galéas Visconti, qui depuis la mort d'Henri VII, s'était emparé de Milan, & de cette partie de la Lombardie, dont ses descendans formerent le duché de Milan, ayant eu des difficultés avec le pape Jean XXII, au sujet de ses conquêtes, en fut excommunié. Il chercha dès lors de l'appui auprès de l'empereur Louis, sur-tout lorsqu'il fut

de l'empereur Louis de Baviere.

informé de la captivité de Frédéric : Visconti 1323.
envoya des députés au monarque victorieux avec une grosse somme d'argent, ce qui lui fit obtenir de la part de Louis, le jour de la St. Martin, à Frankfort sur le Mein, l'investiture de Milan & de toutes ses autres conquètes, malgré les plaintes des légats du pape, contre cette démarche de l'empereur. Le duc Léopold profita de ces circonstances, pour brouiller ce monarque avec le pape ; il se rendit, pour cet effet, au milieu de Janvier à Avignon, & engagea le pape Jean à excommunier l'empereur, le jour de l'annonciation, après l'avoir cité à comparaître personnellement; citation, que ce monarque avait rejetée avec hauteur, en appellant en pleine diette à Ratisbonne, de cette excommunication, comme d'abus, à un concile général. La conduite de l'empereur ayant été approuvée par tout le haut clergé d'Allemagne, aucun des états de l'empire ne prit le parti du pape, malgré toutes les cabales de Léopold pour les ameuter contre leur chef; de sorte que le duc d'Autriche ne pouvant susciter de nouveaux ennemis à Louis, comme il avait espéré, se voyant abandonné peu à peu par les partisans les plus zélés de sa maison, & ses généraux ayant eu durant cette campagne du dessous dans diverses rencon-

1324. tres, il fut trop heureux de recourir à la médiation du roi de Boheme, qui, sur la fin de l'année précédente, avait fait sa paix avec la maison d'Autriche, en rendant la liberté au duc Henri son prisonnier, moyennant 3000 marcs d'argent, & la cession de trois villes sur les frontieres de la Moravie.

1325. Le roi de Boheme, & l'électeur de Cologne, arrangerent, après bien des pourparlers entre les parties belligérantes, une pacification à Frankfort sur le Mein, le jour de St. Nicolas, entre l'empereur Louis de Baviere, & la maison d'Autriche. Par ce traité, ratifié & garanti par tous les électeurs, Frédéric fut mis en liberté, déclaré successeur éventuel de l'empereur, devant jouir en attendant son avénement au trône impérial, du titre & des prérogatives de roi des Romains, sous le nom de Frédéric III; il devait recevoir, de même que les quatre ducs d'Autriche ses freres, l'investiture de leurs états respectifs de l'empereur, qui devait restituer en même tems à la maison d'Autriche, les conquêtes qu'il avait faites sur elle dans le cours de cette guerre; & enfin le duc Léopold devait remettre à l'empereur, la couronne, le sceptre & autres ornemens impériaux dont il s'était emparé en Italie, lors de la mort

mort de l'empereur Henri VII. Les auteurs Bavarois contestent à la vérité, que la qualité & le titre de roi des Romains ait été accordée à Frédéric, avec la succession éventuelle au trône impérial, par cette pacification; en échange les annales de Fugger & Lambécius certifient cet article essentiel, & qui plus est, le prouvent incontestablement par l'original de ce traité, conservé dans les archives de Vienne.

En 1326, le duc Léopold d'Autriche, mourut à Strasbourg le 28 Février, d'une fievre chaude; ayant été depuis la défaite & la prise de ses freres, dans une telle agitation qu'il en avait perdu le sommeil; il laissa de sa femme Catherine de Savoye, une fille nommée Catherine, qui épousa Enguerrand, sire de Coucy. En 1327, le duc Henri d'Autriche suivit, le 3 Février, son frere au tombeau, sans laisser de postérité. Les corps de ces deux princes furent inhumés au monastere de Königsfelden. En 1327, l'empereur s'étant rendu en Italie, à la tête d'une puissante armée, les villes de Strasbourg, de Mayence, de Worms, de Spire, de Bâle, de Zurich, de Berne, de Constance, de Lindau, d'Uberlinguen, de Fribourg en Brisgaw, & de St. Gall, se liguerent le jour de la St. George, ou le 23 Avril,

pour leur sûreté mutuelle, jusqu'au retour de ce monarque en Allemagne. A la requisition de Berne, les trois cantons furent admis, le vendredi avant la pentecôte, à cette confédération, dans laquelle l'évèque de Constance, Rodolphe, des comtes de Montfort, son frere Ulrich, comte de Montfort & de Feld-Kirch, entrerent à cette derniere époque, de même que la ville impériale de Ravensbourg.

En 1329, le roi des Romains Frédéric III, étant mort le 13 Janvier, & ne laissant de sa femme Elisabeth, fille de Jaques II, roi d'Arragon, que deux filles, Anne & Elisabeth, les ducs Otton & Albert d'Autriche, derniers fils de l'empereur Albert I, firent quelques semaines après le décès de Frédéric, un nouveau partage des états de la maison d'Autriche, par lequel le duc Albert obtint l'Autriche & ses dépendances, & le duc Otton les domaines Autrichiens en Alsace, en Souabe & en Suisse.

En 1330, les ducs Otton & Albert d'Autriche, recommencerent la guerre contre l'empereur, accablé déja d'ennemis en Italie, & toujours excommunié. Les armes Autrichiennes eurent pour cette fois tant de succès, que l'empereur fut obligé d'acheter la paix, par l'entremise du roi Jean de

de l'empereur Louis de Baviere.

Boheme, à Haguenau, en payant aux ducs d'Autriche 24 mille ducats, faisant 20 mille marcs d'argent; & ce monarque ayant hypothéqué pour sûreté de cette somme à ces deux princes, les villes de Zurich, de St. Gall, de Schaffausen & de Rhinfelden, les deux premieres de ces villes, ayant protesté contre cette aliénation, & refusé de se soumettre au décret impérial, rendu à ce sujet; ce monarque hypothéqua en 1331 au duc Otton, les villes de Brisach & de Neubourg, en place de celles de Zurich & de St. Gall.

SECTION VI.

LUCERNE ENTRE DANS LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

On a vu dans les sections précédentes, à quel point les vassaux & les villes Autrichiennes, furent la victime des guerres de cette maison contre les confédérés; la ville de Lucerne ayant particulierement eu beaucoup à souffrir à ce sujet, sans pouvoir en obtenir de la part des ducs d'Autriche, aucune espece de dédommagement, prit en 1332, le parti d'entrer dans la confédération Helvétique, événement dont nous allons rendre compte.

en rectifiant à cet effet les annales de Tſchudi & d'autres hiſtoriens Suiſſes, par les étrennes hiſtoriques de 1782, conſacrées à l'inſtruction de la jeuneſſe Lucernoiſe, dans leſquelles cet événement eſt décrit, par Mr. le tréſorier de Balthazar. Ce magiſtrat éclairé, célebre depuis longues années dans la république littéraire de la Suiſſe, par divers ouvrages, reçus avec une approbation générale, conſacre depuis 1779, le peu de momens de loiſir que lui laiſſe la geſtion de la charge très-importante de tréſorier de la république de Lucerne, à remplir l'ame de ſes jeunes concitoyens, des ſentimens patriotiques qui caractériſent tous ſes ouvrages; ſes faſtes Helvétiques ſur-tout, rendront ſa mémoire précieuſe dans tous les tems. C'eſt à cet Auteur reſpectable, que l'on peut appliquer à juſte titre ce diſtique, placé par l'adulation ſous quelques portraits de Voltaire, *Hic poſteris carus erit, nunc carus amicis.*

La ville de Lucerne, ſituée à l'embouchure du lac qui porte ſon nom, & ſur les bords de la Reuſs, doit avoir été fondée, au rapport de toutes nos annales, par un ſeigneur Allémanien nommé Wikhards, ſous le regne de Clovis III, c'eſt-à-dire de 691 à 695. Ce ſeigneur fonda auſſi une égliſe collégiale, en l'honneur de St. Leodi-

dans la confédération Helvétique.

gaire ou St. Léger, & de St. Maurice; & en ſuivant l'eſprit & les uſages dévôts de ces ſiecles d'ignorance, il gratifia cette égliſe de la bourgade qu'il venait de faire édifier, de même que de ſes autres domaines. Pepin le bref, roi des Francs, & pere de Charlemagne, fit en 768 & quelques mois avant ſa mort, une donation de cette égliſe & de toutes ſes poſſeſſions, à l'abbaye de Murbach de l'ordre de St. Bénoît, & ſituée dans la haute-Alſace, avec la reſerve d'y établir un monaſtere de cet ordre, qui gouvernât Lucerne, au nom du prélat de Murbach. La ſituation avantageuſe & riante de Lucerne, en ayant augmenté peu à peu les habitans, cette ville fut entourée de murs dans l'onzieme ſiecle, & reçut divers droits municipaux des empereurs, des maiſons de Franconie & de Souabe. Rodolphe I, en fit de même, en recevant la ville de Lucerne en 1274, ſous la protection immédiate de l'empire, & en lui accordant en 1277 d'autres immunités; le tout du conſentement de l'abbaye de Murbach, que ce monarque maintint, il eſt vrai, dans ſes droits de ſuzeraineté ſur Lucerne; mais ces droits venaient d'être conſidérablement modifiés par quelques conceſſions, accordées durant le grand interregne aux Lucernois par les prélats de ce monaſtere, à

prix d'argent, dont ceux-ci avaient ſouvent grand beſoin.

L'empereur Rodolphe, changeant de conduite & de maximes, les dernieres années de ſon regne, comme on l'a vu ſur la fin du volume précédent, fit en 1282 beaucoup d'inſtances à Berthold de Falkenſtein, abbé de Murbach, pour l'engager à lui vendre ſes droits ſuzerains ſur Lucerne ; & afin de n'être pas traverſé dans cette négociation par les Lucernois, il leur accorda durant la même année, deux conceſſions très-importantes. Lucerne ne ſe laiſſa pas éblouir par ces deux chartes, ſur ſes véritables intérêts, & contrebalançant par les ſollicitations les plus preſſantes auprès du prélat de Falkenſtein, celles de ce monarque, elle parvint à rompre cette négociation. Lucerne obtint en 1286 du même prélat, moyennant un don gratuit de 260 marcs d'argent, une charte confirmée par les capitulaires *Convent-Herren*, de n'être jamais aliénée de la domination de ce monaſtere. De nouvelles diſſipations de l'abbé Berthold & de ſes capitulaires, ayant derechef obéré les uns & les autres, ils vendirent, malgré la ditte promeſſe & cette tranſaction ſolemnelle, le 16 Avril 1291, à l'empereur Rodolphe, & au duc Albert d'Autriche,

dans la confédération Helvétique.

pour la somme de 2000 marcs d'argent, leurs droits suzerains & régaliens sur la ville de Lucerne & sur 17 paroisses ressortissantes de sa banlieue, en se reservant néanmoins la jurisdiction ecclésiastique sur cette ville & sur ces 17 paroisses, avec la collation de tous les bénéfices ecclésiastiques.

Les Lucernois protesterent d'abord contre cette aliénation; mais séduits par les promesses du duc Albert, ils se soumirent à sa domination; & ce prince voulant en montrer la douceur aux trois pays d'empire, combla Lucerne de bienfaits, de façon que cette ville très bien située pour le commerce de transit & d'entrepôt, s'enrichit considérablement en moins de 20 ans. Mais cette prospérité de Lucerne ne dura que jusqu'en 1313, que les hostilités ayant commencé entre la maison d'Autriche & les confédérés, le passage du St. Gothard fut fermé dès lors aux Lucernois; ce qui ruina tout leur commerce d'Italie, & entraîna l'abandon total de leurs foires. De plus, le territoire de Lucerne étant ouvert, & exposé aux irruptions continuelles des trois états confédérés, les Lucernois étaient obligés d'être nuit & jour sous les armes, pour s'en garantir. Les ducs d'Autriche, bien loin d'adoucir ces pertes, & de les

compenser par de nouveaux bienfaits, eurent la dureté d'accabler par de nouveaux impôts, une ville qui leur témoignait le plus grand attachement, & qui, en dernier lieu, venait d'en donner des preuves au duc Otton, en lui fournissant, de même que les pays de Glarus & de Zug, en 1330, un corps de troupes, dans la guerre qu'il venait d'entreprendre contre l'empereur Louis de Baviere; quoique les Lucernois & les Glaronois ne fussent pas tenus de suivre ces princes dans leurs expéditions. Le duc Otton ayant licencié ses troupes après son accommodement avec l'empereur, refusa toute espece de solde à celles que Lucerne, Glarus & Zug venaient de lui fournir. Cette conduite produisit enfin l'effet qui devait naturellement en résulter; las de se sacrifier à pure perte pour des maîtres durs & ingrats, la ville de Lucerne conclut au milieu de Février 1332, une pacification de 20 ans avec les trois cantons, malgré les représentations & même les menaces du baron de Ramschwag, baillif Autrichien de Rothebourg.

Outré de cette démarche de Lucerne, le duc Otton chercha à s'attacher, d'autant plus cette partie de la noblesse Lucernoise, qui s'était vainement opposée à la réunion de ses concitoyens

dans la confédération Helvétique.

avec les confédérés, & qui ſe laiſſa perſuader par le baron de Ramſchwag, de lui livrer Lucerne le lendemain de pâques : la conſpiration tramée pour cet effet, & découverte à tems, fut déſavouée par le baron de Ramſchwag & ſes complices. La régence de Lucerne ſatisfaite d'avoir évité ce danger, redoubla de vigilance pour la garde des portes, & ne voulant pas ſe brouiller ouvertement avec le duc Otton, ne fit aucune perquiſition ſur les auteurs du complot. Preſſée néanmoins de jour en jour davantage, par une grande partie de ſes bourgeois, d'accéder à la confédération des trois cantons, le corps municipal de Lucerne, prit conjointement avec la bourgeoiſie, le parti de négocier dans ce but, avec les trois états confédérés; leſquels ravis de fortifier & d'augmenter leur pacte perpétuel par l'acceſſion de Lucerne, y conſentirent avec joie, & en formerent le premier canton, en lui accordant la préſéance. L'acte d'acceſſion de Lucerne à cette confédération, daté du ſamedi avant la St. Martin 1332, & inſéré mot à mot dans le douzieme volume du dictionnaire Helvétique de Lew, page 256 259, renferme les mêmes articles, les mêmes obligations mutuelles, que celui que les trois cantons avaient renouvellé en 1315.

A la premiere nouvelle de cette réunion de Lucerne avec les trois états confédérés, le duc Otton remplit Zug, Rothebourg, Sempach, Surfée, Meyenberg & Wollhaufen de troupes Autrichiennes, qui bloquerent Lucerne & ravagerent fon territoire : d'un autre côté, les Lucernois faccagerent à leur tour dans diverfes excurfions, conjointement avec leurs nouveaux alliés, les domaines Autrichiens, & défirent complettement au milieu de Mars, le baron de Ramfchwag, à la tête d'un corps de 2000 hommes, auprès de Buonas dans le pays de Zug, fans perdre de leur côté un feul homme. Au milieu de cette guerre également défaftrueufe aux deux partis, les nobles Lucernois qui avaient complotté l'année précédente, de livrer cette ville au baron de Ramfchwag, tramerent une nouvelle confpiration tendant au même but ; ils choifirent, pour cet effet, la nuit du 29 au 30 Juin. Déja les conjurés étaient parvenus le jour d'auparavant, à introduire deux à trois cents Autrichiens dans leurs maifons de la ville, lorfque par un bienfait fignalé de la Providence, un jeune garçon découvrit cet attentat avec le mot du guet, deux heures feulement avant celle fixée pour l'exécution, & en avertit fans délai quelques bourgeois raffemblés dans une

dans la confédération Helvétique.

taverne; ceux-ci s'armant, ſans perdre de tems, ſonnent l'allarme, ſe réuniſſent avec leurs concitoyens, & tombent ſur les conjurés & les troupes Autrichiennes, ſans leur donner le tems de ſe reconnaître, en maſſacrent une partie & déſarment le reſte, qui, le lendemain, fut chaſſé avec ignominie de Lucerne, & les biens des conjurés confiſqués.

Tous ces complots ayant ainſi manqué, & les troupes Autrichiennes ayant reçu divers échecs, les ducs Otton & Albert, ſolliciterent l'empereur d'annuller la confédération de Lucerne avec les trois cantons: ce monarque ne voulant pas déſobliger ces deux princes, & encore moins les trois états confédérés, ſes alliés à toute épreuve, remit la déciſion de cette affaire aux villes de Zurich, de Bâle & de Berne, qui choiſirent pour prononcer là-deſſus chacune trois de leurs principaux magiſtrats, leſquels s'étant rendus à Lucerne, y ſtatuerent après diverſes conférences, à la chandeleur 1334.

1°. Que la confédération de Lucerne, avec les trois états d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, reſterait dans toute ſa force.

2°. Que les ducs d'Autriche continueraient à jouir à Lucerne, des mêmes droits que l'abbaye

de Murbach y avait, lors de sa transaction du 16 Avril 1291, avec le défunt empereur Rodolphe I. Bien entendu, que le duc Otton ferait droit & Justice à la ville de Lucerne, sur les arrérages & les dommages qu'elle avait à reclamer contre lui, & le défunt duc Léopold.

3°. Que la maison d'Autriche continuerait à jouir dans les pays d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, de toutes les dixmes, cens & autres redevances, dont elle y jouissait à la mort de l'empereur Albert I.

4°. Que toute hostilité cessant, les choses resteraient sur le pied de cette transaction durant trois ans, au bout desquels les parties seraient maîtres de la prolonger ou de continuer la guerre.

Ce prononcé fut accepté par les deux parties, qui ayant recommencé en 1337 les hostilités, & bientôt lassés de cette guerre, la terminerent par une seconde transaction, semblable à celle-ci, qui fut renouvellée à diverses reprises, jusqu'en 1351.

Lucerne est le troisieme canton en rang, & qui plus est, en puissance, dans le corps Helvétique; il est le premier des cantons catholiques, depuis qu'une partie de la Suisse embrassa la religion évangelique réformée. Lucerne reçoit comme

dans la confédération Helvétique.

chef de la corporation catholique, les lettres des Puiſſances qui ne regardent que cette corporation, de même que les lettres de créance de leurs miniſtres reſpectifs; communique les unes & les autres aux cantons de cette religion, & au prince abbé de St. Gall; & après avoir reçu leur préavis, convoque les diettes extraordinaires, pour délibérer ſur ces objets. Ces diettes ſe tiennent preſque toutes à Lucerne; ſon avoyer en charge y préſide, & ſon chancelier inſcrit les délibérations. Par cette raiſon, les archives de cette diette ſont dépoſées à l'hôtel-de-ville de Lucerne, de même que les traités & autres pieces diplomatiques, concernant uniquement la corporation catholique de la Suiſſe. Néanmoins, quelques unes de ces diettes ont été convoquées à Brunnen dans le canton de Schweiz, & à Zug. Dans ces cas, le landamman en charge du canton, dans lequel ces aſſemblées ſont convoquées, y préſide; le chancelier de cette république en inſcrit les délibérations, conjointement avec celui de Lucerne, & tous les deux en compoſent le recès.

Le gouvernement de Lucerne eſt ariſtocratique, & compoſé d'un ſénat, ou conſeil d'état, de 38 membres, y compris les deux avoyers, qui ſont les chefs de cette république, dont la charge

eſt à vie, & qui alternent par ſémeſtre, avec cette moitié du ſénat, à laquelle ils ſont attachés en qualité de préſident. Les deux ſemeſtres du ſénat, chacun de 19 membres, y compris l'avoyer qui y préſide, ſe relevent au bout de ſix mois, le 24 Juin & le 27 Décembre, tout comme à Zurich & à Bâle. Le grand conſeil eſt de 64 membres, ſans y comprendre le chancelier, de façon que ce tribunal, réuni avec les deux ſemeſtres du ſénat, formant le conſeil ſouverain, auquel l'avoyer en charge préſide, & dans lequel réſide uniquement l'autorité ſouveraine de cette république, compoſe un tribunal de 103 membres, y compris les deux avoyers & le chancelier. Le conſeil ſouverain ou réuni, remplit, le 24 Juin & le 27 Décembre, les places du grand conſeil qui ſont venues à vaquer dans le cours du dernier ſémeſtre; les nouveaux élus ſont tirés de la bourgeoiſie de Lucerne, mais pour être éligibles, il faut avoir 20 ans accomplis. Outre ces deux ſéances ordinaires du conſeil ſouverain, il n'eſt convoqué que par le ſénat en fonction, lorſqu'il s'agit d'affaires d'état de la plus grande importance; de promulguer de nouvelles loix, ou d'en abroger d'anciennes; de créer de nouveaux impôts, ou d'abolir ceux qui ſubſiſtent; d'élire

dans la confédération Helvétique.

un avoyer, & de juger en dernier ressort un procès criminel, concernant la vie d'un bourgeois de Lucerne; de façon que le sénat est le dépositaire de l'autorité souveraine. Les deux sémestres réunis de ce tribunal, remplacent le 23 Juin & le 26 Décembre, au moyen d'une élection secrette, les places qui sont venues à vaquer dans tout le sénat, durant le cours du dernier sémestre. Les candidats au sénat, sont tirés indifféremment du grand conseil, & du corps de la bourgeoisie. Il faut avoir vingt ans accomplis, & être au moins petit-fils d'un bourgeois, pour être éligible au conseil d'état. Et comme les familles d'ancienne noblesse & patriciennes jouissent d'une grande considération dans ce gouvernement, lorsqu'un sénateur d'une de ces maisons meurt, & qu'il laisse un fils capable de le remplacer, il succede, la plupart du tems, à son pere dans ce tribunal. Deux freres ne peuvent siéger ensemble au sénat, non plus qu'un pere & un fils; cette loi s'étend indifféremment sur les deux semestres de ce tribunal.

Le canton de Lucerne participe à la corrégence de la Thurgovie, du Rhinthal, du comté de Sargano, des baillages médiats de l'Argäu supérieurs, & des baillages Italiens de Lugano,

de Loccarno, de Mandrisio & de Val-Magio.

Le canton de Lucerne sut si bien s'aggrandir aux dépens de la maison d'Autriche, dans les guerres de Sempach & du concile de Constance, qu'il devint dès lors le troisieme canton en puissance & en étendue.

SECTION VII.

GUERRE DE LAUPEN.

Le pape Jean XXII étant mort à Avignon le 4 Décembre 1334, les cardinaux lui donnerent pour successeur, huit jours après son décès, Bénoît XII, auquel l'empereur Louis envoya tout de suite une ambassade d'obédience, chargée de lui demander, au nom de leur maître, l'absolution des foudres spirituelles que Jean avait lancées contre ce monarque. Bénoît accorda, sans hésiter, cette demande aux ambassadeurs impériaux; mais à peine Philippe de Valois, roi de France, & Robert, roi de Naples, tous les deux ennemis de l'empereur, furent-ils informés de la déclaration pacifique de ce pontife, rempli de piété, qu'ils le firent menacer: le premier, de le chasser d'Avignon, & le second, de s'emparer du patrimoine de St. Pierre, s'il relevait l'empereur

Guerre de Lauppen.

reur de l'excommunication. L'empereur ignorant ces menaces des rois de France & de Naples, envoya, les premiers jours de Février 1335, le comte Gérard de Naſſau, & l'évêque de Coire, à Avignon, pour être relevé de l'excommunication. Bénoît XII leur déclara, les larmes aux yeux, qu'il avait les mains liées, pour le moment, par Philippe & Robert; qu'il priait Louis d'attendre des tems plus favorables, en lui promettant de ne former, du reſte, aucune démarche pour faire valoir cet interdit. Afin de prévenir de nouveaux troubles, l'empereur communiqua cette déclaration de Bénoît à tous les vaſſaux & états de l'empire, du conſentement tacite de ce pontife; auſſi perſonne ne remua en Allemagne, ni en Suiſſe, à la réſerve de quelques villes impériales ſubjuguées par le deſpotiſme monacal, qui ſe firent ſcrupule de reconnaître, dès lors, Louis, comme légitime chef de l'empire: de ce nombre fut Berne, dont la conduite odieuſe, en ce qu'elle payait ce monarque d'ingratitude, & pitoyable, en ce qu'elle ſe rendait l'eſclave du fanatiſme des moines, lui attira un orage qui penſa entraîner ſa ſubverſion totale. Outré de ſe voir abandonné par une ville, comblée juſqu'alors de ſes bienfaits, l'empereur ſaiſit la premiere

occasion de faire sentir son indignation aux Bernois, & elle se présenta en 1337.

1337. Le comte Otton de Strasberg avait hypothéqué, en 1308, aux Bernois, la ville de Lauppen & son territoire, moyennant 1500 marcs d'argent, en se réservant le château. Le baron de Thurn, gendre & héritier de ce seigneur, abandonna en 1324, le château de Lauppen pour 400 marcs d'argent à la ville de Berne; & comme Lauppen était un fief d'empire, l'empereur confirma en 1324 ces deux transactions. Ce monarque ratifia de même en 1334, l'acquisition que les Bernois venaient de faire du pays d'Ober-Hasli, hypothéqué comme pays d'empire, par l'empereur Albert I, en 1308, au comte de Strasberg, qui en fut dépouillé en 1316, par l'empereur Louis de Baviere, qui conféra ce pays au baron de Weissebourg: ce dernier ayant imposé en 1327 de nouvelles taxes, de nouvelles corvées aux habitans d'Ober-Hasli, ce procédé produisit un tel mécontentement auprès de ces gens, qu'il en résulta une guerre ouverte, dans laquelle ces habitans eurent du dessous; ce qui les engagea à implorer la protection des Bernois. Ceux-ci ayant assiégé le baron de Weissebourg dans son château de Wimmis, l'obligerent, par

Guerre de Lauppen.

une tranſaction du 10 Août 1334, à ſe domicilier à Berne comme bourgeois ; à ſe reconnaître vaſſal de cette république pour ſes terres, & à lui remettre ſes droits ſuzerains ſur le pays d'Ober-Haſli, moyennant le rembours de la ſomme d'hypotheque payée en 1316, par le baron de Weiſſebourg, à l'empereur. Fribourg qui ne voyait qu'avec jalouſie les acquiſitions continuelles de Berne, & ſur-tout celle de Lauppen, n'eut pas plutôt appris le courroux de l'empereur contre les Bernois, qu'elle ſollicita auprès de ce monarque, par le canal du duc d'Autriche, un arrêt, qui condamnât Berne à céder aux Fribourgeois le château & la ville de Lauppen avec ſon territoire, moyennant le rembours du denier d'achat : ils n'eurent pas de peine à obtenir, au milieu de Juin 1337, ce décret impérial. Berne ayant proteſté contre cette déciſion de l'empereur, il la condamna à une amende de 3000 marcs d'argent ; & les Bernois ayant encore refuſé de ſe ſoumettre à ce ſecond décret, ce monarque les mit au ban de l'empire, en commettant l'exécution de cette ſentence à Gothard, comte de Vallengin, de la maiſon des comtes d'Arberg, & grand baillif de cette partie de la Bourgogne Transjurane, encore ſoumiſe à l'em-

Section VII.

pire. Le duc Otton d'Autriche ordonna à Rodolphe, comte de Nidau & de Cerlier, & gouverneur des domaines de ce prince dans ces contrées, qui avaient été démembrées de la Bourgogne Transjurane par la maison de Zäringuen, tombées, après le décès de Berthold V, en partage à celle de Kybourg, & de-là, en 1264 à l'empereur Rodolphe d'Habsbourg, de joindre ses troupes à celles du comte de Valengin.

Les Bernois avaient donné, depuis quelques années, divers sujets de plaintes au comte de Nidau; entr'autres, celui d'avoir attiré dans leur ville quelques-uns de ses vassaux, en leur offrant le droit de bourgeoisie, & en obligeant ce seigneur d'accorder à ces émigrans l'extradition de leurs biens, de façon qu'animé personnellement contre Berne, le comte Rodolphe ayant reçu cet ordre du duc Otton au printems de 1338, commença par convoquer les vassaux de la maison d'Autriche, & les hostilités contre Berne suivirent de près, tandis que le comte de Valengin n'avait pas encore mis un seul homme sur pied, vu que l'empereur ne lui avait point fourni de fonds pour cette guerre, & qu'il ne se souciait pas de la faire à ses frais & dépens. Afin de parvenir d'autant plus sûrement à son but, qui ne

Guerre de Lauppen.

visait à rien moins qu'à la destruction totale de Berne, le comte de Nidau forma une ligue contre cette république naissante, dont les succès & les accroissemens rapides commençaient à inquiéter les comtes de Kybourg, de Neuchatel, d'Arberg & de Gruyeres; ils se rendirent volontiers aux invitations de celui de Nidau, pour se réunir à lui, afin d'accélérer la perte des Bernois, de même que Jean de Rossillon, évêque de Lausanne: mais les menaces de Louis de Savoye, comte de Vaud, allié depuis 1336 très-étroitement avec Berne, obligerent ce prélat à garder la neutralité.

Eberhard, comte de Kybourg & de Berthoud, qui continuait à déshonnorer l'humanité par ses crimes, était l'ennemi le plus ardent de Berne, & le promoteur de cette ligue, quoique sa lâcheté ne lui permit pas de se rendre à l'armée liguée, ni de se trouver à la bataille de Lauppen. Les Bernois ayant embrassé avec trop de chaleur & peu d'équité, les intérêts de Hans Senno, leur bourgeois, contre le seigneur de la paroisse de Diesbach, assiégerent ce dernier au milieu de Mars 1331, dans son château de Diesseberg, quoique Senno eût tué son pere; le comte de Kybourg, dont le seigneur de Diesseberg était vas-

Section VII.

ſal, ſe rendit au camp Bernois devant cette fortereſſe, pour les engager à lever ce ſiege. Piqué du procédé de Werner Munzer, avoyer de Berne & commandant de cette expédition, qui bien loin d'avoir aucun égard à l'interceſſion de ce ſeigneur, emporta ſous ſes yeux Dieſſeberg par eſcalade, & le détruiſit de fond en comble ; le comte Eberhard ſe rendit ſans délai à Fribourg, & contracta avec cette ville un traité de combourgeoiſie, qui annullait celui qu'il avait fait avec Berne en 1322. Ayant recommencé conjointement, avec les Fribourgeois, les hoſtilités contre Berne & Soleure, au printems de la même année, le comte de Kybourg attira, ſur la fin de Mai, les Soleuriens dans une embuſcade ſur les bords de l'Emme, où il leur tua 87 hommes, tandis que les Bernois s'emparerent du château de Landshut, qu'ils détruiſirent par les flammes, & ſaccagerent, dans diverſes irruptions, le comté de Berthoud, juſques ſous les murs de cette ville. Dans le même tems, un autre corps de troupes Bernoiſes battit celles de Fribourg dans quelques rencontres, s'empara de la ville & du château de Gumminen, appartenant à Claude de Wuippens, bourgeois de Fribourg, & ils le raſerent. Cette guerre ayant été continuée par

Guerre de Lauppen.

des dévaſtations réciproques, dans leſquelles le comte de Kybourg & ſes nouveaux alliés, ſouffrirent beaucoup plus que les Bernois, juſqu'au printems de 1333, que la reine Agnès & le comte de Savoye, Aimond I, offrirent leur médiation aux parties belligérantes. Cette offre fut acceptée de leur part, de ſorte que ces deux arbitres arrangerent le 23 Avril de cette année, les points de litige de Berne, avec le comte Eberhard & Fribourg, par un traité de pacification, malgré lequel le comte de Kybourg & les Fribourgeois ne travaillerent pas avec moins d'animoſité à la perte de Berne, aux tems de cette ligue.

Fort allarmée de cette foule d'ennemis redoutables, qui venaient de ſe réunir pour ſa ruine, Berne fit tous ſes efforts, d'un côté, pour conjurer cet orage, & de l'autre, pour ſe procurer des alliés & du ſecours, dans un péril d'autant plus imminent, que cette ligue était appuyée de l'autorité impériale, & chargée d'exécuter l'arrêt de proſcription que l'empereur avait lancé contre les Bernois. Ainſi, ſans perdre du tems, la nobleſſe la plus diſtinguée du ſénat de Berne fut employée à négocier pour cet effet, ſoit auprès des ſeigneurs ligués & de la ville de 1339.

Section VII.

1339. Fribourg, pour leur offrir des ſatisfactions capables de les appaiſer, ſoit auſſi auprès des villes de Strasbourg, de Bâle & de Zurich, de même qu'auprès des quatre cantons, pour en obtenir des ſecours. Les députés Bernois n'obtinrent de ces trois villes que des aſſurances vagues d'amitié, des offres d'employer leurs bons offices en faveur de Berne, & des refus polis pour toute eſpece de ſecours effectifs, en s'excuſant ſur la crainte de s'attirer l'indignation & les armes de l'empereur. Il n'en fut pas de même des cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, avec leſquels Berne avait contracté un traité d'union le 7 Août 1323 : ils s'aſſemblerent à Brunnen, pour entendre Jean, baron de Krambourg, qui venait ſolliciter leurs ſecours de la part de Berne ; leurs repréſentans lui répondirent, au rapport des annales de Tſchudi, *Cher M. de Krambourg, l'on ne reſſent jamais mieux le prix de ſes alliés que dans les tems de calamité ; bien loin d'abandonner nos amis de Berne dans ce danger, nous ſommes décidés de les ſoutenir de toutes nos forces, & avons ordonné, pour cet effet,* 900 *confédérés loyaux, prêts à marcher à leur premiere réquiſition. Et ſi ce ſecours ne ſuffit pas, nous ſacrifierons nos vies & nos biens à leur défenſe.* Ce député Bernois,

congédié avec cette déclaration énergique, & 1339.
qui caractérise la loyauté de ces peuples confédérés, se hâta de communiquer cette nouvelle consolante à ses concitoyens, lesquels firent en échange, & dans le même tems, d'inutiles efforts pour détacher Fribourg de cette ligue, quoiqu'ils fussent appuyés, dans cette négociation, par leurs fideles alliés de Soleure, qui firent aux Fribourgeois les représentations les plus fortes, à pure perte, sur leurs véritables intérêts dans ces conjonctures critiques.

Les seigneurs ligués contre Berne, augmentés, depuis quelques mois, par plusieurs comtes & barons de la Souabe, s'étant ajournés à Nidau pour le milieu de Février, pour y convenir d'un plan d'opération, une députation Bernoise comparut devant cette assemblée, & lui offrit, de la part de ses souverains respectifs, toutes les satisfactions que les comtes de Neuchatel, de Nidau & de Kybourg, les seuls membres de cette ligue qui eussent à se plaindre, pouvaient raisonnablement prétendre. Là-dessus, Jean de Maggenberg, avoyer de Fribourg, siégeant dans cette assemblée, forma, conjointement avec ces trois seigneurs, des prétentions si exorbitantes contre Berne, que cette république naissante aima mieux

Section VII.

1339. s'expofer à tout, plutôt que de s'y foumettre; réfolution courageufe, qui fut prife le 1 Mars, d'une voix unanime, dans une affemblée générale de la bourgeoifie Bernoife.

Ainfi décidés à vaincre ou à mourir pour la défenfe de la patrie, les Bernois fe choifirent un dictateur dans la perfonne de Rodolphe d'Erlach, chevalier, feigneur de Reichenbach, & fils aîné d'Ulrich d'Erlach, furnommé *le chevalier intrépide*, auquel Berne dût fon falut, & une grande partie de fa gloire en 1298, comme on l'a vu dans la troifieme fection. Rodolphe d'Erlach n'ayant pas voulu accepter ce commandement, à moins d'un pouvoir illimité, tout le fénat & la bourgeoifie de Berne, lui promit, fous ferment, une obéiffance entiere, jufqu'à ce que cette guerre fut terminée, en lui accordant plein pouvoir de faire punir de mort & fur le champ, quiconque contreviendrait à cet engagement. Ayant préfidé dès lors au fénat, & dirigé toutes fes délibérations, le général d'Erlach prit conjointement avec ce tribunal les mefures fuivantes. Le château de Lauppen fut muni d'une garnifon de 400 citoyens Bernois, & fuffifamment pourvu de machines de guerre, fous les ordres de Jean, baron de Bubenberg, chevalier, & ancien avoyer

Guerre de Lauppen.

de Berne. La ville de Lauppen fut défendue par 1339.
200 hommes d'élite, tirés du territoire de cette ſeigneurie, & réunis à 240 bourgeois de cette ville; cette garniſon de 440 hommes, était commandée par Antoine de Blankenbourg, qui était le baillif Bernois de ce comté; mais il devait obéir lui-même au baron de Bubenberg. Ces deux chefs débuterent dans l'égliſe de Lauppen, en s'engageant de même que leurs troupes, par un ſerment ſolemnel, prêté en préſence du St. Sacrement, à répandre juſqu'à la derniere goutte de leur ſang, pour la défenſe de cette place.

Le comte Rodolphe de Nidau, élu chef de cette ligue, en raſſembla les troupes ſur la fin d'Avril, ſe réunit dans les plaines d'Arberg aux forces des ducs d'Autriche, & à celles que le comte de Valengin venait d'y raſſembler au nom de l'empereur. Cette armée combinée, d'environ 20 mille hommes, parmi leſquels on diſtinguait plus de 3000 gens-d'armes, armés de même que leurs chevaux de pied en cap, vint ſur la fin de Mai, mettre le ſiege devant Lauppen, dont les deux commandans lui oppoſerent une défenſe ſi courageuſe & ſi bien ſoutenue, qu'après trois ſemaines de ſiege, l'armée aſſiégeante ne ſe trouva pas plus avancée que le premier jour de ſon

1339. général, cette banniere, décidés à la défendre jusqu'à la derniere goutte de leur sang. Théobald Beschwind, archi-prêtre de Berne, fit la priere à la tête du centre : ce premier devoir religieux rempli, à genoux, avec beaucoup de ferveur par toute l'armée ; Théobald, le St. Sacrement dans une main, & une hache d'armes dans l'autre, adressa une exhortation aussi touchante qu'énergique à ces vaillans défenseurs de Berne, qui acheva de les pénëtrer d'un dévouement héroïque ; après quoi se plaçant devant la banniere, cet intrépide patriote ne cessa durant la bataille d'animer ses concitoyens, du geste, de la voix, & par son exemple.

L'armée liguée attendant un renfort considérable, que les comtes de Kybourg & de Rapperschweil devaient lui amener, fut très-surprise à la vue de celle des Bernois, les croyant hors d'état de lui opposer des forces pareilles. Gothard, comte de Valengin, & Jean de Maggenberg, avoyer de Fribourg, étant allés reconnaitre l'armée Bernoise, à la tête d'un gros de cavalerie, lui trouverent une contenance si fiere, au moment qu'elle s'ébranlait pour les charger, qu'étant retournés au grand galop auprès du comte de Nidau, occupé à ranger ses troupes en bataille, ils lui

Bataille de Lauppen.

conſeillerent d'entrer en négociation avec les 1339.
Bernois, plutôt que de courir les haſards d'un combat. Cet avis, gouté par le comte de Nidau, fut vivement appuyé par Jean, fils du comte Louis de Savoye, & ſeigneur du pays de Vaud, qui, la veille, était arrivé au camp de l'armée liguée avec 100 chevaux, chargé de la part de ſon pere, de négocier une paix entre les parties belligérantes. Il paraît même, que ce jeune ſeigneur fut chargé, conjointement avec un comte de Furſtemberg, de porter des propoſitions d'accommodement aux Bernois; qu'ils eurent une conférence à cheval, entre les deux armées, avec le baron d'Erlach & les barons de Weiſſebourg & d'Atinghauſen; & que cette conférence fut rompue par la préſomption de la jeune nobleſſe, qui demanda au comte de Nidau la bataille à grands cris. Nos annales ne s'expliquent pas, il eſt vrai, poſitivement la-deſſus, elles nous apprennent ſeulement que le combat fut retardé de trois heures par des négociations, & que les Bernois ne s'ébranlerent pour charger les ennemis qu'à deux heures après midi, quoiqu'ils fuſſent prêts dès les 11 heures, n'attendant pour cet effet que le ſignal de l'attaque. Le comte de Savoye voyant toute apparence d'accommodement éva-

Section VIII.

1339. nouie, voulut quitter l'armée selon les ordres de son pere, lors qu'entouré par tous ces seigneurs, qui le conjurerent de ne pas les abandonner, il crut son honneur engagé à partager le sort de cette illustre noblesse, & il en fut la victime.

Les deux premiers rangs du centre de l'armée Bernoise, formée dans l'ordre indiqué ci-dessus, sur les hauteurs qui dominaient sur celle des ennemis, rangée en bataille au bas de ces collines; s'étaient pourvus par ordre précis du général, chaque homme d'un caillou de la grosseur du poing; qu'ils lancerent avec une telle roideur du haut en bas sur les ennemis, lorsqu'ils s'en furent approchés de 20 pas, que cette grêle meurtriere mit l'infanterie liguée dans une confusion épouvantable, dont nos ancêtres profiterent, en la chargeant au même instant avec beaucoup de furie. Hors d'état de soutenir l'impétuosité de ce choc, que l'avantage de sa direction du haut en bas rendait encore plus terrible, cette infanterie fut enfoncée par les Bernois, & mise dans une déroute totale au bout d'une heure de combat, durant lequel le général d'Erlach donna tous ses soins à faire garder au corps de bataille ses rangs aussi serrés qu'il était possible. Le baron de Weissebourg se mit à la poursuite de l'infanterie

Bataille de Lauppen.

terie ennemie avec sa division, tandis que d'Erlach revint sur ses pas avec la sienne, & lui faisant faire un quart de conversion, prit en flanc la gendarmerie, qui jusqu'alors n'avait pu être entamée par les attaques réitérées des confédérés. Le comte de Nidau n'avait pas songé à partager cette cavalerie sur les deux aîles, selon l'usage pratiqué jusqu'alors, parce que croyant la droite de son infanterie en sureté par la Zarine où elle s'appuyait, il n'avait pensé qu'à couvrir sa gauche par les gens-d'armes, qui attaqués de front par les confédérés, & en flanc par les Bernois, découragés encore de la déroute de leur infanterie, n'opposerent dès lors qu'une faible résistance à cette attaque réunie. Le corps de bataille Bernois, ayant pénétré dans les escadrons ennemis, au moyen de plusieurs chariots de guerre, armés des deux côtés de faulx tranchantes que l'on poussait devant soi, & que des pieux trainants, attachés au train entre les roues, empêchaient de reculer; ces républicains firent avec leurs alliés un carnage affreux de cette cavalerie, qui au bout d'un combat de deux heures, prit la fuite à la débandade. 1339.

De sorte qu'après cinq heures du soir, les Bernois & leurs alliés avaient remporté une victoire

Section VIII.

1339. complette & décisive, sur une armée quatre fois plus nombreuse que la leur; quelques auteurs la faisant même monter à 30 mille hommes. Le comte Pierre d'Arberg, frere du comte de Valengin, ayant été détaché à la garde du camp, avec un corps de reserve de 4000 hommes, parmi lesquels se trouvaient 800 gens d'armes, eut la lâcheté de le piller, lorsqu'il vit l'infanterie liguée mise en déroute, au lieu d'accourir à son secours, & de se retirer avec beaucoup de précipitation à Arberg, chargé de ce butin. Le comte de Kybourg venait d'arriver aux portes d'Arberg, avec un corps de 4000 hommes, qu'il comptait conduire le même soir à l'armée liguée, mais ayant appris sa défaite totale, par le comte d'Arberg, il en fut effrayé à tel point, qu'il congédia sur le champ son infanterie, qui se dissipa d'abord, de même que celle du comte d'Arberg; & il se retira en grande hâte à Berthoud, à la tête d'un escadron de ses vassaux. Le champ de bataille fut couvert d'environ 4500 hommes de l'armée liguée, dont les trois quarts étaient de l'infanterie, vu que la frayeur en précipita quelques milles dans la Zarine, où ils trouverent une mort inévitable, en voulant échaper au glaive ennemi. L'on compta parmi la gendarmerie tuée, 84 casques couronnés, dont les

Bataille de Lauppen.

principaux furent, le fils du comte Louis de 1339.
Savoye, le comte Rodolphe de Nidau, & le comte Gothard de Valengin, les barons de Grandson, de Montenach & d'Estavayer, qui furent pour la plupart reconnus sur le champ de bataille, par le baron de Weissebourg. Les Fribourgeois perdirent dans cette sanglante journée, leur avoyer Jean de Maggenberg, leur banneret de Fuhlistorf, tous les deux chevaliers, & plus de 400 hommes. Les annales Autrichiennes de Fugger évaluent le nombre des nobles décorés des casques couronnés, qui périrent dans cette bataille, à 94, parmi lesquels cet auteur place 14 comtes. Vitodurus, historien contemporain, ajoute aux trois comtes tués indiqués ci-dessus, ceux de Gruyere & de Fribourg. En échange, toutes nos annales nous assurent que l'armée victorieuse n'eut que 35 hommes tués & 93 blessés, en comptant au nombre des premiers 22 Bernois & 13 confédérés; assertion qui paraît choquer la vraisemblance. Les premiers momens de la victoire furent consacrés par les Bernois, & leurs alliés au culte divin; ils tomberent tous à genoux, & adresserent leurs actions de graces, avec la plus grande ferveur, au souverain Dispensateur de tous les biens, qui venait de les protéger aussi visiblement. Nos

Section VIII.

1339. pieux ancêtres n'eurent pas besoin d'être excités à ce premier devoir religieux, par leur archi-prêtre Théobald, sorti sain & sauf de cette sanglante mêlée. Trop harrassés, pour poursuivre l'ennemi au de-là de son camp, les vainqueurs s'en assurerent par une garde suffisante; cette précaution prise, ils entrerent triomphans dans Lauppen, dont la garnison avait ignoré la bataille & son issue, jusqu'à ce qu'elle vit du château la Zarine charier des centaines d'ennemis; ce qui paraîtrait inconcevable, sans l'explication du local de Lauppen, & de la position du champ de bataille, séparé de cette ville par une colline, qui formant un coude, en dérobait la vue aux assiégés. Il en était de même de la majeure partie du camp de l'armée liguée, masquée par la même colline; la garnison apperçut à la vérité divers mouvemens dans la partie découverte; mais elle s'imagina qu'ils n'étaient causés que par l'arrivée des troupes Bernoises.

Il est au surplus tout aussi surprenant, que ces chariots armés en guerre, introduits pour la premiere fois dans cette bataille, inventés par maître Bourkard, *Werk-Meister* des Bernois, ou directeur de leurs machines de guerre, qui dirigeait avec beaucoup de succès celles de la garnison de

Lauppen, & auquel nous reviendrons dans la 1339.
premiere section du volume suivant, ne furent plus mis en usage dans les guerres suivantes des confédérés & des Bernois, quoique employés contre la gendarmerie liguée avec le plus grand succès dans cette sanglante journée. Apparemment que l'embarras de faire rouler ces chariots dans un pays hérissé de bois & de montagnes, où il n'y avait pas une seule grande route, en fit proscrire l'usage renouvellé des anciens : on sait qu'ils ont servis aux Persans dans les batailles d'Issus & d'Arbelles, au rapport de Quinte-Curce, avec peu d'effet à la vérité ; ce qui probablement empêcha Alexandre d'en adopter l'usage dans ses armées.

SECTION IX.

SUITES DE CETTE BATAILLE.

LE général d'Erlach dépêcha le 22 de grand matin, un messager d'état à Fribourg, chargé d'annoncer au magistrat la permission de faire emporter leurs morts & leurs blessés du champ de bataille. Les Fribourgeois profitant de cette permission, enleverent le même jour & le len-

Section IX.

1339. demain sur 160 chariots, les tristes restes de leurs concitoyens, les casques couronnés, & les principaux gens-d'armes nobles, étendus sur le champ de bataille, après que les uns & les autres eurent été dépouillés, selon l'usage immémorial & adopté dans toute l'Europe, par les troupes victorieuses, qui se partagerent entr'eux le même jour, avec autant de cordialité que de désintéressement, les dépouilles ennemies; tant celles du champ de bataille, couvert d'une quantité prodigieuse d'armures complettes, & de bonnes armes de toute espece, grand nombre des premieres se trouvant ornées de chaînes d'or & d'autres joyaux de prix; que celles du camp ligué: & quoique le comte d'Arberg en eût enlevé le butin le plus précieux, les vainqueurs y trouverent encore beaucoup de pavillons & de tentes, remplis d'ustensiles & de harnais de prix. Les blessés Bernois & ceux de leurs alliés, transportés la veille, du champ de bataille à Lauppen, & commis aux soins des bourgeois de cette ville, reçurent de leur part tous les secours & les soulagemens possibles, & leurs morts furent inhumés sur le cimetiere de Lauppen; à l'égard de ceux qui furent enlevés par les Fribourgeois, ils reçurent une sépulture honorable à Fribourg, & dans les

Suites de cette bataille.

monafteres de ces contrées; & les principaux 1339.
des feigneurs tués, furent tranfportés de cette ville dans les tombes de leurs maifons refpectives. Crainte d'infection, les habitans de ces diftricts creuferent fans délai de grandes foffes, dans lefquelles ils enterrerent pèle & mèle ces milliers de cadavres, entaffés fur le champ de bataille & aux bords de la Zarine. Les reftes inanimés du comte de Savoye, furent tranfportés à Berne, où ils reçurent des obféques magnifiques, du moins fuivant la fimplicité des mœurs de ce tems. Le fénat de Berne ayant envoyé tout de fuite une députation au comte Louis de Savoye, chargée de lui témoigner fes regrets fur la mort de fon fils; ce feigneur fenfible à cette attention des Bernois, répondit à leurs députés. *Ce n'eft pas fur vos fouverains, mais fur les feigneurs ligués, que je dois venger la mort de mon fils; ce font eux qui l'ont tué & me l'ont ravi.*

Nos ancètres quitterent Lauppen le 23 Juin de grand matin, couverts de gloire & de dépouilles ennemies, emportant entr'autres trophées 27 bannieres, parmi lefquelles fe trouvaient celles d'Empire, d'Autriche, de Nidau, de Neuchâtel, de Gruyeres, de Fribourg, de Furftemberg, de Valengin, d'Eftavayer & de Grandfon. Arrivée

Section I X.

1339. proche de Berne, l'armée victorieuſe ſe remit en bataille, & dans le même ordre qu'elle avait combattu, & ayant été jointe le moment d'après par la garniſon de Berne, qui ſe rangea de ſon côté, & ſur la même plaine, en formant une potence, le général d'Erlach à cheval adreſſa d'abord ſes remerciemens, & ceux de Berne aux troupes confédérées, en les aſſurant que cette république n'oublierait dans aucun tems un ſervice auſſi ſignalé, & qu'elle ſaiſirait avec empreſſement toutes les occaſions de leur rendre la pareille. Puis revenant au centre, & s'adreſſant aux Bernois, d'Erlach leur dit: *Braves concitoyens, votre valeur relevée par la diſcipline, a ſurpaſſé mon eſpoir & mon attente; combattant avec de telles troupes, & ſoutenu par de tels alliés, je ne craindrais aucun ennemi, aſſuré d'en triompher avec l'aide divine.* A la ſuite de cette cérémonie, uſitée en pareil cas de tout tems parmi nos ancêtres, nommée dans nos annales *die Abdankung*, & dans laquelle le baron de Weiſſebourg & ſes ſujets ne furent pas oubliés, non plus que les citoyens d'Ober-Haſli, ces troupes entrerent avec toute la pompe militaire dans Berne, où celles des confédérés furent fêtées pendant trois jours, comme les ſauveurs de la patrie, & recon-

Suites de cette bataille.

duites chez elles par des commissaires Bernois, 1339.
chargés des remerciemens de cette ville pour ces trois cantons.

Cette déroute complette de l'armée liguée, en plongeant la haute noblesse Helvétienne, Alsacienne, & celle de Souabe dans un deuil général, y répandit une consternation extrême, ainsi que parmi les vassaux de la maison d'Autriche, tandis qu'elle encouragea Berne, d'attaquer à son tour cette foule d'ennemis, qui avaient vainement tramé sa perte; d'autant plus que l'empereur brouillé avec le roi de Boheme & d'autres princes de l'empire, soutenus contre ce monarque par Philippe de Valois, roi de France, se trouvait hors d'état de secourir & de relever cette ligue, & que le duc Albert d'Autriche, tuteur depuis la mort du duc Otton, survenue le 11 Février, de ses deux neveux, Frédéric & Léopold, se trouvant pour lors à Vienne, & indolent de son naturel, ne prit aucune mesure pour venger cet échec. De sorte que les Bernois firent dans le courant de cette année diverses expéditions, dans lesquelles ils prirent & détruisirent plusieurs châteaux de leurs ennemis, en commençant par celui de Bourgistein, & saccagerent de nouveau totalement le comté de Berthoud; après quoi faisant

Section IX.

1339. avec 3000 hommes une irruption dans l'Argaw, ils y pillerent & livrerent aux flammes Huttwyl, Languenthal, Arwangen, Herzogen-Buchsé, & Wanguen. Ce corps Bernois revenant par Soleure, fut renforcé par 500 Soleuriens, avec lesquels il ravagea les comtés d'Arberg, de Nidau, de Cerlier & de Neuchâtel, sans y trouver d'ennemis à combattre, & en tira de fortes contributions.

Les Fribourgeois, ayant reçu sur ces entrefaites quelques secours du duc d'Autriche, revinrent de l'abattement où les avait jetés leur perte à Lauppen, & parvenus à attirer un détachement de 40 Bernois, faisant partie de la garnison de Lauppen, dans une embuscade, ils le taillerent en pieces, de sorte qu'il n'en réchappa que 12 hommes. Enorgueillis de ce léger avantage, & ne consultant que leur animosité contre Berne, les Fribourgeois se refuserent avec obstination aux propositions d'accommodement, que leur fit faire Louis, comte de Savoye, qui entreprit en vain sur la fin de cette année, & au commencement de la suivante, de les raccommoder avec les Bernois.

1340. Rodolphe d'Erlach ayant arrangé un plan d'opérations avec le sénat de Berne, fit tenir les portes de cette ville fermées pendant deux jours, durant lesquels il rassembla deux corps, chacun

de 1500 hommes d'infanterie, & d'un efcadron 1340.
de 200 cavaliers, à la tête defquels il fortit de Berne à l'entrée de la nuit, du 5 au 6 de Mars. Arrivé avec ces troupes à l'aube du jour dans les bois qui bordent Fribourg de ce côté, & diftans d'une lieue de cette ville, le général Bernois y mit fes deux corps d'infanterie en embufcade, choififfant pour cet effet un emplacement fort avantageux, à la droite & à la gauche de la route de Berne à Fribourg, nommé le *Schönberg*, avec une défenfe très-rigoureufe de ne pas quitter leurs poftes, ni de fe découvrir en aucune maniere avant le fignal convenu. Ces difpofitions faites, d'Erlach fe mit à la tête de la cavalerie, & enfilant la grande route de Fribourg, pouffa jufqu'aux portes de cette ville, pillant & faccageant toutes les maifons & métairies qui fe trouvaient fur fon chemin, ayant même taillé en pieces un détachement Fribourgeois, qui avait voulu s'oppofer à cette irruption. Là-deffus Bourkard, baron d'Ellerbach, envoyé fur la fin de l'année précédente à Fribourg à la tête des troupes Autrichiennes, & choifi par les Fribourgeois pour leur capitaine général, fait fonner le tocfin, raffemble en grande hâte la bourgeoifie de cette ville, & les habitans des

Section IX.

1340. paroisses limitrophes, qui réunis aux Autrichiens, forment un corps d'environ 2000 hommes, se met à leur tête, & fait une sortie sur la cavalerie Bernoise, qui, par ordre de son chef se bat en retraite, jusqu'à ce qu'elle ait attiré les Fribourgeois sur le *Schönberg*, au milieu de l'embuscade; pour lors le général d'Erlach faisant le signal convenu avec son infanterie, elle sort à l'instant de son embuscade, & enveloppant celle de Fribourg, la charge de tous côtés, & avec tant de furie, qu'elle en fit un carnage terrible. Il resta 700 Fribourgeois & Autrichiens sur la place, & il en périt pour le moins autant dans leur déroute, la frayeur en ayant précipité une grande partie dans la Zarine, pour échapper au glaive du vainqueur, qui les poursuivit jusqu'aux portes de Fribourg, que le baron d'Ellerbach regagna à la débandade, en y ramenant à peine le tiers de son monde. Le général d'Erlach emporta le lendemain d'emblée, le château de Castel, où les habitans des environs avaient déposé leurs effets les plus précieux; une partie de la garnison fut massacrée dans la premiere furie, & la place livrée aux flammes, après avoir mis le butin en fureté. Le général rentra pour la seconde fois avec sa troupe le 9 Mars, triomphant à Berne, chargé

Suites de cette bataille.

de dépouilles ennemies, de trois bannieres & de 200 prisonniers de guerre. 1340.

Quinze jours après cette expédition glorieuse, les Bernois se mirent derechef en campagne, avec leur grande banniere, au nombre de 5000 hommes, sous les ordres de leur général d'Erlach, & ayant assailli Fribourg, ils emporterent d'assaut le fauxbourg nommé *die Galtheren*, séparé de la ville par la Zarine; Fribourg aurait probablement subi le même sort, si quelques-uns de ses bourgeois les plus résolus, ne s'étaient hâtés d'abattre au péril de leur vie le pont sur cette riviere, tandis que les plus riches d'entre leurs concitoyens se sauvaient par la porte opposée, avec leurs effets de prix. De sorte que l'armée Bernoise, après avoir saccagé & livré ce fauxbourg aux flammes, rentra dans Berne l'avant-veille de pâques.

Le reste de cette année se passa de même que la suivante, en diverses irruptions dans les comtés de Thun, de Berthoud, de Buren, d'Arberg & de Nidau, dans le Haut-Argäw & sur le territoire de Fribourg; divers corps d'armée d'une valeur indomptable, & soumis à la discipline la plus sévere, commandés tantôt par le général d'Erlach, & d'autrefois par l'avoyer de Bubenberg, sorti-

Section IX.

1340. rent toujours victorieux des combats qu'ils livrerent, & amasserent des contributions considérables. La reine Agnès voyant tous les seigneurs ligués contre Berne, absolument découragés & renfermés dans leurs places fortes, tandis que cette république naissante faisait saccager impunément leurs domaines; Fribourg aux abois, de même que le comte Eberhard de Kybourg, des échecs qu'ils venaient d'essuyer successivement; & l'Argäw sans cesse exposé aux ravages des Bernois; envoya des députés à Berne sur la fin de 1341, pour offrir sa médiation aux parties belligérantes, après s'être arrangée pour cet effet avec le comte Louis de Savoye, dont les députés étant arrivés aussi quelques jours après dans le même but, ces médiateurs parvinrent dans le courant de Février 1342, à reconcilier Berne & Fribourg, par un traité de pacification, à la suite duquel ces deux républiques renouvellerent la même année leur traité de combourgeoisie; & à pacifier Berne avec les comtes de Kybourg, de Neuchâtel & d'Arberg, de même qu'avec les enfans du dernier comte de Nidau, possesseurs des comtés de Nidau, de Buren & de Cerlier, dont Rodolph d'Erlach fut établi le tuteur, du choix de tous leurs parens.

Suites de cette bataille.

Toutes ces tranſactions furent ſuivies au bout de quelques mois, d'un traité de pacification de dix ans, entre la maiſon d'Autriche & Berne, conclu dans cette ville par l'entremiſe de la reine Agnès, & ſigné par Henri, comte d'Iſenbourg, au nom des ducs Albert, Frédéric & Léopold d'Autriche.

Nos annales ne ſont pas d'accord ſur l'époque de l'élection de Rodolph d'Erlach, au poſte ſuprême de dictateur; les unes nous aſſurant que ce ne fut qu'après les diſpoſitions faites pour la défenſe de Lauppen, tandis que d'autres prétendent que ces diſpoſitions ſe firent par ordre du général d'Erlach; non plus que ſur la durée de ſon commandement abſolu, l'ayant abdiqué, ſelon quelques auteurs à ſon retour de la victoire de Lauppen, mais gardé ſuivant d'autres, juſqu'à la fin de la campagne de 1340: ces auteurs varient auſſi ſur l'année, dans laquelle le baron d'Ellerbach fut envoyé à Fribourg, & élu capitaine de cette ville, les uns plaçant cet événement à la St. Martin 1339, & d'autres à la St. Jean-Baptiſte 1340, après la défaite des Fribourgeois au *Schönberg*, & le ſac du fauxbourg de la *Galtheren*.

SECTION X.

ÉVÉNEMENS DIVERS.

LE duc Frédéric d'Autriche, fils aîné d'Otton, étant mort en 1344, & son frere cadet le duc Léopold, l'ayant suivi au tombeau en 1345, l'un & l'autre sans avoir été mariés; leur oncle le duc Albert, dit le Boiteux, & surnommé très-mal à propos le sage; quatrieme fils de l'empereur Albert I, réunit tous les biens de la maison d'Autriche sur sa tête.

En 1346, les cabales du pape Clément VI remplirent l'Allemagne de troubles; pendant cette année & les trois suivantes, ce pontife turbulent le contraste en tout, de son prédécesseur Bénoît XII, ayant déposé l'électeur & archevêque de Mayence, Henri, des comtes de Virnenbourg, sous divers prétextes très-frivoles, en cachant le véritable, qui était l'attachement de ce prélat pour l'empereur; & ayant intrus Gerlac, comte de Nassau dans cet archevèché, ces deux concurrens se firent une guerre sanglante, & désolerent ces contrées par leurs ravages mutuels. Gerlac convoqua les électeurs dans la ville de Rensée le 19 Juillet, où à la suite d'une bulle du pape, l'empereur Louis de Baviere fut déposé le

Evénemens divers.

le même jour par le dit Gerlac, par Baudoin, comte de Luxembourg, frere de l'empereur Henri VII & électeur de Tréves, par son neveu Jean, roi de Boheme, par l'électeur de Cologne, Walrum des comtes de Juliers, & par Rodolphe I, électeur de Saxe; qui tous élurent le 20 Juillet empereur d'Allemagne & d'Occident, Charles, marggrave de Moravie, fils aîné du roi Jean de Boheme, & petit-fils de l'empereur Henri VII, qui prit dès lors le nom de Charles IV; le tout malgré les protestations de l'empereur Louis, de son neveu Rodolph, électeur Palatin, d'Henri, ancien électeur de Mayence, & de Louis Romain, marggrave & électeur de Brandebourg, pour lors deuxieme fils de l'empereur Louis. Ces deux compétiteurs se préparaient à soutenir les armes à la main leurs droits à la couronne impériale, lorsque cette guerre civile fut terminée pour quelque tems, par la mort subite de l'empereur Louis, survenue le 11 Octobre 1347, avec de fortes présomptions d'avoir été empoisonné. Charles, devenu roi de Boheme depuis le 26 Août de l'année précédente, jour dans lequel son pere le roi Jean périt à la bataille de Bovines, en combattant pour Philippe, roi de France, contre Edouard III, roi d'Angleterre, ne jouit pas tran-

Section X.

quillement du trône impérial depuis la mort de Louis, les trois électeurs cités ci-dessus, qui avaient protesté contre son élection, réunis au duc Henri de Saxe, de même qu'aux ducs Etienne & Guillaume de Baviere, firent offrir la couronne impériale à Edouard III, roi d'Angleterre, & à son refus, la donnerent le 22 Juin 1347, à Frédéric, margrave de Misnie, qui craignant les armes de Charles IV, lui céda ses prétentions pour 10 mille marcs d'argent, & le reconnut comme empereur légitime. Frédéric étant mort en 1349, les mêmes trois électeurs éleverent conjointement avec les susdits ducs de Saxe & de Baviere, Gauthier, comte de Schwarzemberg, au trône impérial, qui étant mort au bout de cinq mois, le 22 Août de la même année, à Frankfort sur le Mein, après avoir renoncé, sous l'arbitrage de l'électeur Louis de Brandebourg, pour 20 mille marcs d'argent à cette couronne; Charles IV en resta paisible possesseur, & parvint dans le courant de cette année, à se faire reconnaître empereur de tout l'empire, en transigeant avec les électeurs & les princes, qui jusqu'alors s'étaient opposés à son élection.

En 1348, la Boheme, la Moravie, l'Autriche & ses dépendances, la Baviere, la Souabe, l'Al-

Evénemens divers.

face, la Suisse, la Savoye, le Piémont & la Lombardie furent désolées par des tremblemens de terre, qui ayant commencé par un tems très-clair, le 25 Février après midi, durerent à diverses reprises environ 40 jours, & firent, pendant cet intervalle, des ravages affreux, en Pologne, en Hongrie, en Lombardie, & dans la Haute-Allemagne; 42 villes, & plus de 200 châteaux & bourgs ayant été bouleversés de fond en comble, & plus de 100 mille ames ensevelies sous leurs ruines, sans parler de toutes les places qui en furent considérablement endommagées. La terre ébranlée par ces sécousses continuelles, ne parut entiérement raffermie que le 10 Avril. La Suisse n'eut pas, il est vrai, autant à souffrir de ces tremblemens, que de celui du 18 Octobre 1356, dont les contrées qui forment de nos jours les cantons de Bâle & de Soleure, essuyerent de grands dommages, de même que l'évêché de Bâle & le Bas-Argäw. 1348.

L'année d'après, un autre fléau de l'humanité, en quelque sorte plus redoutable que le premier, lui ayant succédé, ravagea à son tour toute l'Europe: la peste sortie du fond des contrées habitées par les Tartares Monguls, après avoir dépeuplé une grande partie de l'Asie, gagna peu à peu 1349.

1349. l'Europe, s'y répandit en moins de quelques mois tant au nord qu'au midi, & y fit périr, au rapport de divers auteurs, plus de six millions d'ames; calcul peut-être exagéré, & probablement tiré au hasard. Il est vrai que les nécrologues, conservés dans les villes les plus peuplées, font foi des ravages affreux de cette peste; Anvers, Hambourg & Lubek, pour lors à la tête du commerce de l'Europe, de même que Venise, virent chacune dans le courant d'Août & de Septembre, mourir environ 80 mille de leurs habitans; Rome, Florence, Genes & Milan, perdirent dans le même tems, chacune 50 à 60 mille ames. En Suisse, la seule ville de Bâle perdit 14000 ames, Zurich, Berne, Lucerne, St. Gall, Soleure, Schaffausen, Fribourg, Neuchâtel & Bienne furent dépeuplées d'une grande partie de leurs citoyens. Selon les annales de Tschudi & de Stettler, il y avait des jours où l'on enterrait à Zurich, à St. Gall & à Berne jusqu'à 62 personnes. L'atmosphere de l'Europe & de l'Asie, fut tellement infectée par cette épidémie, que des oiseaux de toute espece, sur-tout ceux de proye, tombaient par milliers sans vie, du haut des airs sur la terre; dans les forêts & les déserts, servant de repaires aux lions, aux tigres, aux léopards, aux ours, aux loups &c.,

Evénemens divers.

on trouva une foule de ces animaux voraces, 1349.
morts de la peste, aussi-bien que le fauve & le gibier de toute espece; ils furent à la vérité remplacés en partie par le gros & le menu bétail, qui avait échappé à cette contagion, abandonnés de même que les autres animaux domestiques, à eux-mêmes, dans la plupart des contrées & des campagnes totalement dépeuplées d'habitans, par ce fléau destructeur; plusieurs milliers de villages & hameaux, se trouvant sur la fin de Novembre exactement dans ce cas.

Au lieu de chercher les causes primitives de cette affreuse calamité, dans celle des ébranlemens du globe de l'année précédente, qui ayant formé des goufres & des crevasses effroyables dans diverses contrées, sur-tout en Hongrie, Servie, Walachie & Ukraine, remplies de mines de cuivre & d'arsenic, dont les explosions vénimeuses & abondantes empoisonnerent toute l'atmosphere, selon le témoignage de divers historiens dignes de foi, lesquels assurent au surplus, que cette épidémie fut précédée de quelques semaines, d'un tel ébranlement du sol de la Méditerranée, du Golphe-Adriatique, du Pont-Euxin, & de la Mer Caspienne, qu'il y fit périr des millions de poissons de toutes especes, amoncelés sur les côtes

Section X.

1349. de ces mers. Au lieu donc de s'en tenir à ces causes plus que suffisantes de ce terrible fléau, on s'obstina dans tout l'empire d'Occident & dans les pays qui en dépendaient, à l'attribuer aux Juifs accusés par le fanatisme monacal, & par l'imbécile vulgaire, qui en est d'ordinaire l'écho, d'avoir empoisonnés toutes les sources d'eaux vives, de même que les puits. Dès lors, ce peuple infortuné vit, sans forme de procès, le glaive de la persécution la plus barbare levé sur lui, & les échafauds dressés de tous côtés, qui en firent périr des millions dans les supplices les plus affreux; sans que parmi tant de légions de victimes innocentes du fanatisme, il y eut à peine quelques ames, à qui les tourmens inouis de la torture, purent arracher l'aveu de ce crime imaginaire. L'on frémit d'indignation, en lisant les rélations de ces scenes d'horreurs, qui firent mourir dans le désespoir des tourmens de toute espece, plus de 100 mille Juifs, avec leurs malheureuses familles. On ne s'indigne pas moins, en voyant beaucoup d'historiens, renouveller encore au commencement de ce siecle, cette imputation d'autant plus absurde, que l'Asie n'eut pas moins à souffrir de cette épidémie générale, quoique les Juifs ne pussent pénétrer

dans la plupart de ſes régions, pour en empoiſonner les ſources; & juſtifier, autant qu'il eſt en eux, ces barbaries atroces à la honte de l'humanité, en nous racontant froidement, qu'à Bâle, à Zurich, à Berne, à Conſtance, à Fribourg en Briſgaw, à Strasbourg, à Mayence, à Cologne, & en pluſieurs autres villes, ces infortunés furent garottés par centaines avec leurs femmes & leurs enfans, renfermés dans des bâtimens de bois iſolés, conſtruits à cet effet, & brûlés vifs ſans autre forme de procès. 1349.

Ce fléau univerſel remit en vogue la confrérie des flagellans, dont les momeries & macérations ſervirent de riſée à la jeuneſſe Bernoiſe, qui, préférant de mourir au lit d'honneur, au triſte ſort d'être emportés par cette épidémie, ſe mit en campagne au plus fort de la contagion, ſous les ordres du chevalier Pierre de Balm ~~leur~~ son avoyer, & marchèrent au ſecours de Fribourg, contre le comte de Gruyere leur ennemi commun: cette troupe ſe fit accompagner d'une bande de muſiciens dans cette expédition, où elle emporta divers châteaux de ce ſeigneur, qui furent pillés & livrés aux flammes. Revenue ſur la fin de Novembre à Berne, couverte de gloire & de dépouilles ennemies, cette jeuneſſe belliqueuſe, qui

1340. effectivement avait échappé à la contagion, rentra en triomphe dans cette ville, en chantant des couplets de dérision sur leurs concitoyens flagellans, & leurs ridicules cérémonies.

SECTION XI.

ZURICH ENTRE DANS LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

ZURICH, en latin *Tigurum*, doit être une des plus anciennes villes de l'Europe, au rapport de quelques traditions fabuleuses, perpétuées par la plupart de nos annales, qui placent la fondation de cette ville 1983 ans avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire, plus de dix-huit siecles, avant que les Helvétiens fussent seulement réunis en bourgade. Nous prenons avec raison le parti de rejetter, de même qu'au sujet de Soleure, ces contes puérils, dénués de toute espece de vraisemblance; nous avons fixé la fondation de ces deux villes à la même époque, c'est-à-dire, environ à un siecle avant l'ère chrétienne. Nous avons rendu compte dans le volume précédent, Section XIV, de l'édification de *Tigurum*, par Divicon, chef & général du *Pagus-Tigurinus*, ou *Thurik-*

confédération Helvétique.

Gäw; Section XVI, de la destruction de cette ville, au tems de l'émigration générale des Helvétiens dans les Gaules; Section XVII, de la réédification de *Tigurum*, soit sur la fin de la dictature perpétuelle de César, soit peut-être seulement les premieres années du regne d'Auguste; & enfin Section XIX, de la seconde destruction de Zurich, par Attila, roi des Huns, en 450, laquelle paraît plus vraisemblable, & par cette raison est plus généralement reçue par nos chroniques, que le sentiment de Stumph, qui attribue ce second sac de Zurich aux Allémaniens, en 360.

Quoiqu'il en soit de cet événement, toutes nos annales nous assurent, qu'un seigneur Allémanien, nommé Rupert, & frere aîné de Wikhard, fondateur de Lucerne, fonda environ 690, une église collégiale, en l'honneur de St. Félix, & de sa sœur Ste Régine, sur la tombe de ces deux martyrs chrétiens, couverte d'une chapelle, & y ajouta un chapitre de huit chanoines, qu'il dôta richement. Cette fondation ayant été protégée par Charles-Martel, par Pepin & par Charlemagne, ce dernier augmenta beaucoup les revenus de ce chapitre, lui donna un prévôt, & fit achever la bâtisse de cette église; ce qui occasionna la réédification de la ville majeure, sur la rive droite de

la Limmat. Ce Rupert se titra dans la charte de cette fondation, *Dux militum-Lodovici*, qui était Clovis III, roi des Francs, de la race des Mérovingiens. En 833, Louis, roi de Germanie, & petit-fils de Charlemagne, fonda sur la rive opposée, ou gauche de la Limmat, une seconde église collégiale, avec un chapitre de chanoinesses, tirées de la haute-noblesse Allémanienne, & lui donna pour premiere abbesse, sa fille aînée Hildegard, laquelle étant morte en 860, Berthe sa sœur cadette lui succéda la même année; ce monarque ayant dôté ce chapitre de plusieurs domaines considérables, dixmes, cens & autres redevances seigneuriales dans l'Helvétie orientale, la ville mineure fut construite peu de tems après cette fondation, réunie sous le regne de l'empereur Otton I, à la ville majeure, & l'une & l'autre fortifiées d'un mur d'enceinte. Zurich fut gouvernée depuis cette derniere époque, par un comte, au nom de l'empire, mais la bourgeoisie jouissait dès lors du privilege de nommer un juge, qui présidait à une cour de justice, administrant avec ce tribunal, composé de gentilshommes domiciliés à Zurich, *Edel-Knechten*, la police & les finances de cette ville, qui obtint des successeurs d'Otton diverses chartes, au moyen

confédération Helvétique.

desquelles son corps municipal fut rendu peu à peu indépendant des deux chapitres.

Zurich était déja une ville si importante, aux tems de l'empereur Henri IV, que le comte de Zäringuen Berthold I, obtint le patronat de Zurich & de ses deux chapitres, en 1061, de ce monarque & de l'impératrice Agnès sa mere régente, à titre de dédommagement du duché d'Allémanie. Le duc Conrad de Zäringuen, petit-fils de Berthold I, fut dépossédé en 1138 des droits suzerains sur Zurich, par le duc Frédéric de Souabe, lequel parvenu en 1152, au trône impérial sous le nom de Frédéric I, rendit en 1156 ces mêmes droits au duc Berthold IV, fils & successeur de Conrad, dans lesquels son fils le duc Berthold V lui succéda en 1185, & après la mort de ce dernier en 1218, la ville de Zurich fut mise derechef sous la protection immédiate de l'empire, de même que ses deux chapitres; ce dont ils obtinrent la même année une charte de l'Empereur Frédéric II. En 1251, Zurich s'allia pour trois ans avec les trois pays d'empire, Ury, Schweiz, & Underwalden. En 1264, Rodolph, comte d'Habsbourg, fut sollicité à Brugg par des députés de Zurich, d'accepter le protectorat, *die Schirm-Vogtey*, de cette ville

jusqu'à la fin de l'interregne, & y ayant consenti, le comte Rodolphe protégea les Zuricois durant cette année & les quatre suivantes, contre les attaques de Lathold, baron souverain de Regensberg, dont les domaines entouraient Zurich de toutes parts, & qui harcelait cette ville sans cesse. Le baron de Regensberg, assailli dès lors à son tour par le comte Rodolphe & les Zuricois, fut dépouillé en moins de quatre ans par ces derniers de tous ses châteaux & domaines, & obligé de les céder en Octobre 1268, à la ville de Zurich où il se domicilia, réduit à un tel état de pauvreté, qu'il se trouva trop heureux d'en recevoir une pension viagere pour son entretien.

Le comte Rodolphe d'Habsbourg, conserva la charge de *Schirm-Vogt*, de Zurich, jusqu'à son avénement au trône impérial en 1273, & accorda le 5 Novembre de la même année à cette ville, la concession très-importante, de n'être jamais aliénée de la protection immédiate de l'empire, ni par lui, ni par ses successeurs, sous quel prétexte que ce put être. Son successeur Adolphe de Nassau confirma cette concession en 1293. L'empereur Albert I, irrité contre Zurich, assiégea cette ville le 10 Avril 1299,

confédération Helvétique.

& leva ce ſiege au bout de quatre jours, comme on l'a vu dans la trentieme ſection du volume précédent. L'expédition mal combinée de ce monarque, entrepriſe à la légere & abandonnée de même, donna beaucoup d'éloignement aux Zuricois contre la maiſon d'Autriche, juſqu'en 1309, que les ducs Frédéric, Léopold, Henri, Otton & Albert, parvinrent à intéreſſer la ville de Zurich dans leur vengeance contre les aſſaſſins de leur pere, en lui abandonnant une partie des domaines du baron d'Eſchenbach. Depuis lors, les partiſans les plus zélés de ces princes ayant trouvé moyen de s'introduire peu à peu dans la régence de Zurich, l'engagerent à s'allier ſur la fin de Mai 1314, avec la maiſon d'Autriche, & à fournir en 1315 au duc Léopold, un corps auxiliaire de 100 hommes, contre les trois états confédérés, lequel reſta étendu ſur le champ de bataille, au pas de Morgarthen.

Zurich ſe trouvait gouvernée depuis 1218, par un conſeil de 36 membres, dont le tiers fonctionnant pendant quatre mois de l'année, au bout deſquels il était relevé par le ſecond trimeſtre de 12 membres, leſquels cédaient à leur tour la régence, au bout du même terme, au tiers reſtant de ce conſeil, dont le préſident

permanent était le *Reichs-Vogt*, qui était à la nomination des empereurs, & gouvernait Zurich au nom de l'empire. Ce conseil avait conjointement avec le *Reichs-Vogt*, l'attention d'appeller non-seulement les deux autres trimestres aux décisions de toutes les affaires de quelque importance, mais d'assembler même & de consulter la bourgeoisie en pareil cas. Il n'est pas décidé, si une partie des places de ce conseil étaient à la nomination de l'un & de l'autre chapitre, ou si c'était le corps de la bourgeoisie, qui élisait seul ses magistrats, & si ces places étaient à vie, ou si elles avaient besoin d'une confirmation annuelle; mais en échange, il est très-avéré, que vendu aux ducs d'Autriche, assuré de l'appui de cette maison & fier de sa noblesse, ce conseil traita la bourgeoisie avec beaucoup de hauteur, refusa de lui rendre compte de sa gestion, commit diverses injustices & exactions, de même que plusieurs déprédations dans le fisc, & les biens communs de cette ville. Ce gouvernement qui s'acheminait à la tyrannie, étant appuyé par les *Reichs-Vögte*, vendus de leur côté à la maison d'Autriche, excita d'abord les murmures, & au bout de quelques tems, les réclamations les plus fortes de la bourgeoisie.

confédération Helvétique.

En 1335, les exactions & le deſpotiſme de ce conſeil, furent pouſſées à un tel point, que pluſieurs de ſes membres, bien éloignés de vouloir opprimer ainſi leur patrie, ſe joignirent à la bourgeoiſie contre ces traîtres & ces oppreſſeurs de la liberté publique. A la tête de ces patriotes, ſe trouva Rodolphe Braun ou Brun, qui ayant aſſemblé le 1 Mai, la bourgeoiſie en corps, l'engagea à deſtituer le *Reichs-Vogt*, & tout le conſeil; ce qui fut exécuté le jour de la St. Jean-Baptiſte, après que ces magiſtrats eurent refuſé de comparaître devant l'aſſemblée générale des bourgeois, afin d'y rendre compte de leur geſtion. Diverſes autres ſéances de cette aſſemblée générale, convoquées dans le courant de cette année par Rodolph Brun, chevalier, à qui la bourgeoiſie avait commis, en attendant, l'autorité & les fonctions de *Reichs-Vogt*, furent employées à rechercher les malverſations du magíſtrat deſtitué, & à rediger les ſentences de ſes divers membres, ſuivant le plus ou le moins de délits qui ſe trouvaient à leur charge; dont les plus coupables qui s'étaient évadés & mis ſous la protection de Jean II, comte d'Habsbourg Lauffebourg, furent déclarés rebelles & traîtres à la patrie, bannis à perpétuité, & leurs biens

confisqués ; d'autres de ces magistrats, qui comparurent devant l'assemblée générale, furent bannis pour deux ans, & exclus pour toujours de la magistrature ; & d'autres enfin moins coupables encore, en furent quitte pour de fortes amendes pécuniaires.

En 1336, le corps de la bourgeoisie élut & instala le 1 Janvier Rodolph Brun, en qualité de bourguemaître, ou premier magistrat permanent de la nouvelle régence, en lui conférant cette place à vie, sous la réserve néanmoins d'être confirmé toutes les années par l'assemblée générale de la bourgeoisie, qui le même jour commit au nouveau bourguemaître le soin de dresser le plan de la constitution, qu'elle se proposant de substituer à la précédente, en lui adjoignant pour cet effet le chevalier Rüdger Manness, le chevalier Jean de Hottinguen, Henri Biber, & Jacob Brun, tous les quatre du nombre de ces magistrats patriotes cités ci-dessus ; lesquels, après avoir reparti toute la bourgeoisie en treize tribus, travaillerent conjointement avec le bourguemaître, à rédiger la forme de la nouvelle constitution, qu'ils présenterent le 22 Juillet au corps de la bourgeoisie assemblée pour cet effet, dont elle reçut la sanction unanime ; de même que l'approbation

confédération Helvétique.

l'approbation d'Elisabeth, baronne de Bonstetten, abbesse du chapitre des chanoinesses de cette ville, datée du même jour, fête de Ste. Marie Magdelaine. Le nouveau magistrat, élu dès lors par ses tribus respectives, fut instalé solemnellement le 14 Décembre, le lendemain de Ste. Lucie, & reçut de même que cette régence, sa derniere sanction, par une charte de l'empereur Louis de Baviere, en date du samedi avant le mardi gras, 1337. Cette nouvelle constitution éprouva néanmoins quelques variations, en 1490, en 1628, en 1636, en 1654, & en 1713, & fut rendue à cette derniere époque permanente, sur le pied du résumé qui terminera cette section.

1337. Les magistrats bannis à perpétuité, s'étant retirés sur ces entrefaites avec leurs familles, & quelques-uns de leurs proches parens à Rapperschweil, où le comte d'Habsbourg-Lauffebourg & de Rapperschweil leur avait accordé un asile, malgré son traité de combourgeoisie avec Zurich, de l'an 13[illegible] & non content de cette infraction manifeste, il soutenait les bannis dans leurs irruptions continuelles sur le territoire de Zurich; ce qui décida cette ville à déclarer la guerre sur la fin de Juin au comte Jean d'Habsbourg, & à s'allier avec le comte Diethelm de

1337. Toggenbourg, qui se trouvait aussi en guerre avec celui de Rapperschweil, pour la forteresse de Grinaw. Le comte Diethelm, s'étant rendu à Zurich avec un corps de 600 hommes, y fut renforcé par 500 Zuricois, s'embarqua le 21 Septembre avec ces troupes, & fit une descente près de Grinaw à l'embouchure de la Linth. Le comte d'Habsbourg-Rapperschweil, averti par ses espions de cette irruption, se posta sur un côteau à la tête de 1500 hommes, & reçut ses ennemis avec tant de vigueur, que les Zuricois se rembarquerent, de même que la majeure partie des Toggebourgeois, avec beaucoup de précipitation. Le comte de Toggenbourg, ainsi abandonné, fut obligé de se rendre prisonnier à la suite d'un combat de deux heures, pendant lequel il fit des prodiges de valeur, à la tête de cette partie de ses sujets qui avaient tenu bon, & qui resterent presque tous étendus sur le champ de bataille. Mais le comte de Rapperschweil, & les siens ne jouirent que quelques instans de ce triomphe passager; les Zuricois & les Toggebourgeois honteux de leur défaite, & renforcés par 300 citoyens de Schweiz, revinrent à la charge, déterminés à laver cette tâche dans le sang de leurs ennemis, & ils remporterent à leur tour

confédération Helvétique.

une victoire complette, après une mêlée très-sanglante, dans laquelle le comte de Rapperschweil resta sur la place avec 250 des siens. Les habitans de Rapperschweil, furieux de cette défaite, massacrerent le comte de Toggenbourg, & le hâcherent en morceaux. Cette barbarie fut vengée sur la garnison de Grinaw, qui ayant été prise d'assaut, quelques jours après, par les troupes combinées de Zurich, de Schweiz & du Toggenbourg, fut passée par les armes. La place fut remise au comte Frédéric de Toggenbourg, frere cadet du comte Diethelm, & qui lui succéda dans tous ses états. L'empereur Louis de Baviere, s'étant rendu aux sollicitations d'Albert duc d'Autriche, arrangea le 24 Novembre un traité de pacification entre les parties belligérantes, en vertu duquel les bannis de Zurich obtinrent la restitution d'une partie de leurs biens confisqués. 1337.

En 1340, les intercessions réitérées de la reine Agnès d'Hongrie, en faveur des magistrats bannis de Zurich, & de ceux de leurs proches qui avaient suivi leur sort, engagerent la régence & la bourgeoisie de cette ville, à recevoir les uns & les autres en grace, & à les mettre en possession de leurs biens. Ces misérables payerent néanmoins cette bonté peu méritée de la plus noire ingra-

titude, en couvrant pendant dix ans, ſous une tranquilité apparente, la perfidie la plus atroce, qui ne tendait à rien moins qu'à la ſubverſion totale de leur patrie. Parvenus durant cet intervalle à gagner quelques-uns de leurs parens & de leurs anciens amis, ils tramerent avec les fils du comte d'Habsbourg Rapperſchweil tué à Grinaw, avec le comte Frédéric de Toggenbourg, & beaucoup de nobleſſe titrée, une conſpiration tendant à maſſacrer les magiſtrats de Zurich, auſſi-bien que leurs partiſans les plus zélés parmi la bourgeoiſie,
1350. & de livrer la ville au duc Albert d'Autriche.

Les conjurés ayant choiſi la nuit du 23 au 24 Février pour l'exécution de ce complot, les comtes d'Habsbourg Rapperſchweil, & de Toggenbourg, entrerent le 23 après midi dans Zurich, avec les barons de Bonſtetten, de Mazinguen, de Rechberg, de Buſſnang, de Landenberg, & beaucoup d'autres gentilshommes titrés, ſous le prétexte ſpécieux, d'y arranger & célébrer des joûtes, tournois & autres fêtes du carnaval. La régence de Zurich en pleine paix avec tous ſes voiſins, ne prit aucun ombrage de l'arrivée imprévue de toute cette nobleſſe, qui ſe logea chez les conjurés. A l'entrée de la nuit, le comte de Toggenbourg, pria ſon hôte de le faire ſortir

de la ville par eau, afin qu'il pût se mettre à la 1350.
tête des troupes postées en divers lieux couverts, à une lieue de Zurich, & qui, à un signal convenu, devaient assaillir les portes de cette ville. Un batelier arrêté pour conduire le comte de Toggenbourg, avec deux gentilshommes de ses vassaux hors de Zurich, en descendant la Limmat, crut entendre un ordre donné par le comte à l'oreille d'un de ses compagnons, de le tuer, dès qu'ils auraient gagné le bord opposé; sur quoi il fit chavirer le bateau, se sauva à la nage vers la ville mineure, & répandit l'allarme dans tout ce quartier. Le comte de Toggenbourg & ses deux compagnons, armés de pied en cap, furent d'abord entraînés au fond de l'eau par la pesanteur de leur armure, de sorte que l'on ne repêcha leurs cadavres qu'au bout d'un an.

Dans le même tems, le bourguemaître Brunn, averti du complot par un garçon cabaretier, qui lui découvrit le mot du guet, s'arme en diligence, passe au travers de quelques troupes de conjurés au moyen de ce mot, parvient à gagner l'hôtel-de-ville, s'y barricade d'abord, & tandis que le concierge sonne le tocsin, crie par les fenêtres au meurtre & à la trahison. Tout cela se passa vers les 10 heures du soir, & les conju-

1350. rés n'avaient fixé que la premiere heure après minuit pour l'exécution de leur complot, de façon que cela déconcerta toutes leurs mesures; d'autant plus que la bourgeoisie de la ville mineure, avertie depuis une heure par le batelier cité ci-dessus, traversant les ponts de la Limmat toute armée, fut jointe dans cet instant critique par les bouchers, qui ayant un festin à leur tribu, s'étaient armés au premier coup de tocsin. Le bourguemaître s'étant mis à la tète de ces citoyens, renforcés à tout moment par les gens bien intentionnés, les repartit en divers détachemens, qui livrerent de tous côtés des combats si furieux aux conjurés, que ceux-ci furent à la pointe du jour tous pris ou tués. Toute la noblesse étrangere fut massacrée sans quartier, à la réserve du comte d'Habsbourg Rapperschweil, & du baron Ulric de Bonstetten son beau-frere, qui furent jetés dans la tour du Welleberg. Quant aux conjurés Zuricois & étrangers, pris durant cette sanglante nuit, les premiers furent roués, & les derniers décapités le 24 Février devant leurs maisons; leurs cadavres exposés dans les rues pendant trois jours, & au bout de ce tems jetés à la voirie. La cavalerie & les troupes Autrichiennes voyant le coup manqué, se retirerent avec beau-

coup de précipitation dans le comté de Baden. 1350.

Les Zuricois outrés de cette perfidie, se mirent en campagne le premier Mars, sous les ordres de leur bourguemaître Brunn, & ayant mis le lendemain le siege devant Rapperschweil, ses habitans se rendirent le 3, sous la réserve expresse, de n'être punis ou molestés, ni en leurs personnes, ni en leurs biens, par rapport à la trahison de leur seigneur; ce qui leur fut accordé, sous la condition de recevoir & d'entretenir une garnison de 400 Zuricois; le reste de ce corps renforcé le 3 par 300 citoyens de Schaffausen, rentra avec ses auxiliaires le 5 Mars à Zurich.

Les comtes Rodolphe & Gottfried d'Habsbourg Lauffebourg, freres du comte Hans d'Habsbourg Rapperschweil, détenu à la tour du Welleberg, sans se déclarer ouvertement contre Zurich, à l'imitation du duc Albert d'Autriche, exciterent les de Waldner, les Reich de Reichenstein, les d'Eptinguen, & d'autres gentilshommes Alsaciens, vassaux de ce prince, & bourgeois de Strasbourg & de Bâle, à dépouiller les marchands Zuricois dans ces contrées, tandis que les deux comtes Rodolphe & Gottfried, en firent autant auprès de Lauffebourg. Informée des violences que ses citoyens venaient d'essuyer, la régence de Zurich

1350. en demanda satisfaction aux villes de Strasbourg & de Bâle, & les requit de lui aider à châtier les coupables de ces rapines, tandis qu'un corps Zuricois se mit le 20 Mai en marche, pour ravager le comté de Lauffebourg. Là-dessus la reine Agnès, qui depuis 1314 avait établi sa demeure au monastere de Königsfelden, arrangea une suspension d'armes de trois mois, à commencer le jour de l'ascension, entre les deux freres comtes d'Habsbourg Lauffebourg & Zurich. Mais les villes de Strasbourg & de Bâle ayant refusé sur ces entrefaites toute espece de satisfaction & de secours à celle de Zurich, pour lui aider à recouvrer les effets enlevés à ses marchands, celle-ci se fit justice elle-même, en faisant enlever à son tour au milieu de Juin, & conduire à Zurich, une compagnie de 100 citoyens de Bâle, & 70 de Strasbourg, qui comptaient faire en société un pélerinage à Notre-Dame des Hermites. Cet enlévement causa une rumeur effroyable dans toutes les villes impériales de la Haute-Allemagne, & fut vivement blâmé par celles de Berne & de Soleure, qui allaient réunir leurs armes à celles de Strasbourg, de Bâle, de Colmar, de Séleſtatt, de Constance, de St. Gall, de Lindau, & d'Uberlinguen, dans l'intention de former le siege de Zurich, lorsque

confédération Helvétique.

la reine Agnès tira les Zuricois de ce mauvais 1350.
pas, en interposant ses bons offices; elle arrangea le 6 Juillet un accommodement entre Strasbourg, Bâle & Zurich, par lequel les citoyens Strasbourgeois & Bâlois, détenus à Zurich, furent mis en liberté, défrayés & escortés jusqu'à Notre-Dame des Hermites. En échange, les villes de Strasbourg & de Bâle s'engagerent à faire dédommager les marchands Zuricois, par les nobles qui les avaient dépouillés & rançonnés. La reine Agnès ayant acquis, par cet arbitrage, des droits sur la reconnaissance des Zuricois, intercéda en faveur du comte Hans de Rapperschweil & du baron de Bonstetten; & quoique cette princesse ne put obtenir leur entiere liberté, ces deux seigneurs furent du moins élargis, à sa recommandation, de la tour du Welleberg, & n'eurent que la ville de Zurich pour arrêts, où ils furent gardés à vue.

La suspension d'armes, conclue par l'entremise de la reine Agnès, entre les freres comtes d'Habsbourg Lauffebourg & Zurich, étant sur le point d'expirer, le commandeur de Klingenau travailla à reconcilier cette maison avec les Zuricois, & se rendit, pour cet effet, au milieu d'Août dans cette ville, dont le Sénat lui remit les conditions, auxquelles Zurich consentait à rendre la

1350. liberté au comte de Rapperschweil & au baron de Bonstetten, & même à restituer, au premier, la ville de Rapperschweil. Ces préliminaires ayant été rejettés avec hauteur par les deux comtes de Lauffebourg, les Zuricois se remirent, le 1 Septembre, en campagne, au nombre d'environ 1500, sous les ordres du bourgmaître Brunn, & s'emparerent du comté de Rapperschweil, avec les districts nommés *die Höfe*, qui en formaient pour lors une partie; le tout en moins de trois jours. Ce corps conquit, avec la même facilité, la Marche supérieure, appartenante au comte Diethelm de Toggenbourg, frere cadet de Fréderic, & qui venait de lui succéder. Restait à conquérir le château du vieux Rapperschweil, construit sur une roche entre Lachen & Altendorf, dont le bourguemaître Brunn forma le siege, & reçut, le 8 Septembre, la garnison de cette forteresse, réputée imprenable, à composition; & en ayant abandonné le pillage à sa troupe, il obligea les habitans de ces districts à raser ce château. Les Zuricois revenus le 10 à Rapperschweil, en augmenterent la garnison de 200 hommes, pour assurer leurs dernieres conquêtes, & allaient se rembarquer pour Zurich, lorsqu'il se répandit, tout-à-coup, un bruit, que les baillifs

confédération Helvétique.

Autrichiens de la Thurgovie, du comté de Baden, de Rothenbourg, de Zug & de l'Argäw, étaient en pleine marche avec leurs troupes, réunies à celles du comte de Toggenbourg, pour attaquer les Zuricois. Il eſt vrai que le comte Gottfried d'Habsbourg Lauffebourg était parti pour Vienne, immédiatement après avoir rejetté les préliminaires qui lui avaient été remis par le commandeur de Klingenau de la part de Zurich, & qu'il y fit tous ſes efforts pour engager le duc Albert à déclarer la guerre aux Zuricois: mais ce prince informé que ſes baillifs venaient de conclure, le 4 Août, un traité d'union, pour ſix ans, avec cette république, ne voulut pas ſe charger du blâme de cette infraction, à une alliance auſſi récente. 1350.

Sur un bruit auſſi vague, que la concluſion de cette alliance de Zurich avec la maiſon d'Autriche, devait rendre très-ſuſpect au bourguemaître Brunn & à ſes capitaines, ils prirent néanmoins la réſolution cruelle, après s'être conſultés enſemble là-deſſus, de détruire & raſer la ville & le château de Rapperſchweil, & d'en tranſporter les habitans les plus notables à Zurich, avec leurs effets. Ces infortunés ſe récrierent en vain contre cette démolition, qui violait mani-

1350. festement la capitulation que le bourguemaître Brunn leur avait accordée, & qu'il avait juré d'observer; elle n'en fut pas moins exécutée à toute rigueur, par les commandans Zuricois. Le commun des habitans de Rapperschweil, se réfugiant dans les pays de Glarus & de Zug, firent de-là rétentir leurs clameurs dans toute la Suisse, où cette violence Zuricoise parut d'autant plus odieuse, que rien ne pouvait la justifier.

Zurich informé que les comtes d'Habsbourg-Lauffebourg & de Toggenbourg, travaillaient sans relâche, auprès de la haute noblesse Helvétienne, à former une ligue contr'elle, & que les baillifs Autrichiens témoignaient beaucoup de ressentiment de la destruction de Rapperschweil, craignit, avec raison, que le duc d'Autriche, outré de voir les possessions du comte Hans de Rapperschweil détruites & dévastées de fond en comble, ne prit cette querelle en main. Pour conjurer cet orage, Zurich ne vit pas de moyen plus efficace, que d'entrer dans la confédération Helvétique: le bourguemaître Brunn & le chevalier Rudger Manness, par le conseil desquels la régence & la bourgeoisie de cette ville prit ce parti,
1351. furent chargés de négocier, à cet effet, avec les quatre états confédérés. Ceux-ci, ravis de ren-

confédération Helvétique.

forcer leur pacte perpétuel par l'accession d'une république, dont les domaines considérablement agrandis par ceux des barons de Regensperg & d'Eschenbach, lui attiraient dès lors une certaine considération en Suisse, reçurent avec empressement ces ouvertures de Zurich, qui leur furent faites à la chandeleur, dans une diete convoquée à Lucerne pour entendre les députés Zuricois. Ceux des confédérés ayant rapporté, selon l'usage, cette proposition à leur canton, l'on convoqua une seconde diete à Lucerne, où l'on arrêta l'acte d'accession de Zurich à ce pacte perpétuel, qui fut dressé & signé dans cette ville le 29 Avril, & de là porté, par les députés de cette diete, à Zurich, où il fut ratifié le 1 May, fête de Ste. Walpurge, par la régence & bourgeoisie Zuricoise, laquelle ne fut néanmoins assermentée, par une députation des quatre cantons, que le 24 Juin de l'année suivante, auquel jour se fit, en même tems, l'échange de cet acte d'accession, inséré dans les annales de Tschudi, Tome I, page 390—393, & dans le dictionnaire Helvétique de Lew, Tome XX, page 243—248.

Les quatre cantons ayant accordé à celui de Zurich la préséance dans leur confédération, il en jouit encore actuellement, quoique sur le

point de la perdre ſans retour, à la ſuite de la guerre civile, dont nous rendrons compte dans le volume ſuivant. Les cinq cantons démocratiques ayant témoigné encore en 1450 beaucoup de répugnance à reſtituer cette prérogative à celui de Zurich, en offrant à celui de Berne, qui depuis 1442 avait joui de cette préſéance, de l'y maintenir pour toujours. Bien éloigné de ſe prévaloir de ces diſpoſitions favorables, Berne ne ceſſa de s'intéreſſer auprès des autres cantons pour celui de Zurich, juſqu'à-ce qu'en 1450, Jean Keſſer, bourguemaître de Zurich, préſida en cette qualité à la diete de Baden. Du reſte, cette préſéance de Zurich ne lui donne aucune prérogative ſur les autres cantons, & ſa qualité de *Vor-Orth* ſe rapporte à celle des princes Allemans, qui dans leurs cercles reſpectifs ſont *Creis-Tage-ausſchreibende Fürſten.* La chancellerie de Zurich eſt devenue, par cette raiſon, celle du corps Helvétique, avec des archives où l'on a dépoſé, depuis 1450, toutes les pieces diplomatiques concernant le corps Helvétique en général; les négociations des puiſſances étrangeres avec les cantons; les divers traités & capitulations de troupes, de même que les recès ou *Abſcheid* de toutes les dietes générales des cantons; & enfin,

confédération Helvétique.

les relations envoyées à ces assemblées par les commandans en chef des armées Helvétiennes, concernant leurs opérations militaires durant le cours des guerres de Bourgogne, de Suabe & du Milanais, de même que leurs négociations avec les puissances ennemies des cantons. La régence de Zurich reçoit aussi, en sa qualité de premier canton, les lettres des puissances étrangeres, & celles de créances de leurs ministres respectifs, en tant que les unes & les autres sont adressées au corps Helvétique, & après les avoir communiquées aux autres cantons, & avoir reçu leur agrément pour une diete extraordinaire, elle convoque & indique ces assemblées. Le premier député de Zurich, presque toujours un bourguemaître de ce canton, préside à toutes les dietes générales du corps Helvétique, & le secretaire de légation en inscrit les délibérations, & dresse les recès, conjointement avec le secretaire du comte de Baden; mais depuis 1712, c'est avec celui de la Thurgovie, les dietes ordinaires du corps Helvétique ayant été transférées, à cette derniere époque, de Baden à Frauenfeld. Néanmoins, lorsqu'une de ces dietes générales est convoquée dans le chef-lieu, ou seulement dans le territorial d'un autre canton, le premier magis-

trat de celui-ci en est le président, & le chancelier de ce canton inscrit les délibérations & en compose le recès, conjointement avec le secretaire de légation de Zurich.

La constitution de Zurich est aristo-démocratique, & composée d'un sénat ou conseil d'état de 50 membres, y compris les deux bourguemaîtres qui président chacun à la moitié de ce sénat, fonctionnant par semestre, & se relevant mutuellement le jour de la St. Jean Baptiste, ou le 24 Juin, & celui de la St. Jean évangeliste, ou le 27 Décembre, & d'un grand conseil de 162 membres, lequel réuni, avec les deux sémestres du conseil d'état, forme un tribunal souverain de 212 membres, dont le bourguemaître en charge est le président. Le grand conseil est tiré des treize tribus, dans lesquelles toute la bourgeoisie de Zurich est repartie, & dont chacune fournit 12 membres au grand conseil, élus par les membres de leur tribu respective, à la pluralité des suffrages; la tribu de la noblesse, ou *Constaffel*, fournit 18 membres au grand conseil, élus tout comme les autres. Les affaires d'état les plus importantes sont proposées par les tribuns à leurs tribus respectives, où elles sont mûrement discutées, & le résultat de leurs délibérations étant remis au conseil souverain

confédération Helvétique.

verain, il est obligé de régler les siennes sur ces divers préavis. Le conseil souverain ne jouit, qu'avec cette restriction, du pouvoir de faire la guerre & la paix, d'abroger des monnaies, & d'en établir de nouvelles, de changer ou d'abroger les constitutions fondamentales de l'état, dans lesquelles sont comprises les prérogatives de la bourgeoisie, de même que les immunités de ses diverses corporations.

Les deux bourguemaîtres ou consuls, chefs & premiers magistrats de cette régence, sont élus par le conseil souverain, choisis parmi les membres du sénat, & jouissent de leur charge à vie, quoiqu'ils soient obligés d'être confirmés chaque sémestre par le conseil souverain. Suivent en rang les quatre chefs suprêmes des 13 tribus, nommés *Statthalter*, proconsuls, & *Oberst-Zunft-Meisters*, dont deux sont en charge, & fonctionnent alors pour le bourguemaître du même semestre en cas de maladie. Ces quatre *Statthalters*, alternent par semestre, sont élus par les conseils réunis, choisis parmi les tribuns, & jouissent de leur place à vie, quoique obligés d'être confirmés chaque semestre. La tribu des *Constaffel*, composée de la noblesse & des bourgeois, qui ne sont attachés à aucun métier ou négoce, fournit au

ſénat quatre tribuns, nommés *Conſtaffell-Herren*, & élus par cette tribu. Les douze autres éliſent chacune deux tribuns, ſur le même pied. Les uns & les autres doivent être confirmés chaque ſemeſtre par leur tribu reſpective: de ſorte que chaque ſemeſtre du ſénat eſt compoſé d'un bourguemaître, de deux *Statthalters*, d'un tréſorier, d'un *Obman* ou ſur-intendant des domaines & revenus de tous les couvens ſéculariſés, dont les fonctions durent ſans interruption pendant ſix ans, de deux *Conſtaffel-Herren*, de douze tribuns, & de ſix ſénateurs, nommés *von der freyen Wahl*, étant élus par les conſeils réunis, & pris indifféremment parmi les membres du grand conſeil. Toutes les places du ſénat ſont remplies, de même que celles du grand conſeil, dès qu'elles viennent à vaquer. Un pere & un ſeul de ſes fils, ou deux freres, peuvent entrer en même tems au ſénat, pourvu qu'ils ne ſiegent pas dans le même ſemeſtre. Il faut avoir été ſix ans du grand conſeil, pour être éligible au ſénat, & avoir 30 ans accomplis pour entrer au grand conſeil. Le canton de Zurich jouit des corrégences ſuivantes: avec Berne & Glarus de celle du comté de Baden, & des bailliages médiats de l'Argäw; avec les ſept anciens cantons, de celle de la Thur-

confédération Helvétique.

govie, de Surgans & du Rhinthal ; & avec 11 cantons, de celle de Lugano, de Loccarno, de Mendrisio & de Vall-Maggio, le tout sur le même pied que Berne. (*Voyez Section XVII.*)

SECTION XII.

GUERRE AVEC LE DUC D'AUTRICHE.

Le duc Albert d'Autriche ayant appris à Vienne, avec beaucoup de chagrin, que Zurich venait de renforcer la confédération Helvétique, se rendit en Suisse dans l'intention de faire la guerre aux confédérés. Arrivé le 5 Août à Brugg, ce prince y fut complimenté le 7 par les députés de Zurich, qui lui offrant les présens d'usage, en furent très-bien reçus. Le duc ayant pris le parti de dissimuler avec eux, & de ne leur manifester son ressentiment, qu'après s'être assuré des dispositions de ses vassaux à le soutenir contre les confédérés, en cas de guerre. Ayant convoqué le 12 ses vassaux à Brugg, le duc d'Autriche ranima leur zele & dévouement par les promesses les plus magnifiques, puis leur déclara qu'il était résolu de venger la mort du comte de Toggen- 1351.

1351. bourg, & de délivrer celui de Rapperſchweil & le baron de Bonſtetten de leur captivité, le tout à main armée, au cas que Zurich lui refuſât les réparations qu'il allait en exiger. La réponſe des états Autrichiens ayant été conforme aux déſirs du duc, il les congédia le 13, en les chargeant de raſſembler, ſans bruit, leurs troupes, & de ſe tenir prêts à marcher au premier ordre.

Le comte de Strasberg, dépêché par le duc Albert à Zurich, demanda le 15 Août, à la régence de ce canton, de la part de ſon maître, de remettre, ſans délai, le comte de Rapperſchweil & le baron de Bonſtetten en liberté; de reſtituer au premier ſes domaines, avec un dédommagement en argent, dont on conviendrait; de rebâtir à ſes frais & dépens la ville & le château de Rapperſchweil, en dédommageant, au ſurplus, ſes habitans de tous leurs dommages & pertes, ſelon l'évaluation qui en ſerait faite; d'accorder un dédommagement au baron de Bonſtetten; & enfin, de garder la neutralité la plus exacte dans les démêlés qui pourraient ſurvenir entre le duc d'Autriche & les confédérés. La régence & la bourgeoiſie de Zurich ayant rejetté fiérement ces demandes du comte de Strasberg, le duc Albert leur déclara la guerre, & fit ſou-

Guerre avec le duc d'Autriche.

tenir cette déclaration par divers corps de troupes, 1351.
qu'il chargea de tirer un cordon autour de Zurich, en attendant ſon arrivée, afin de garantir les domaines Autrichiens des irruptions Zuricoiſes.

Tandis que dans l'attente d'avoir ſur les bras, au premier jour, toutes les forces du duc d'Autriche, réunies à celles des ſeigneurs ligués avec les comtes d'Habsbourg, Lauffebourg & de Toggenbourg, le canton de Zurich reclamait les ſecours de ceux de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, que ces derniers lui accorderent ſans délai, au nombre de 1500 hommes; le duc Albert ayant envoyé ſes lettres requiſitoires à tous ſes alliés, l'avant-garde de ſon armée parut, le 13 Septembre, à la vue de Zurich, quelques heures après que le corps auxiliaire des quatre états confédérés fut entré dans cette ville. Les ducs de Tek & d'Urſelinguen, le bourgrave de Nuremberg, les évêques de Bamberg, de Wurzbourg, de Freiſinguen, de Bâle & de Coire, ſe trouverent, avec 26 comtes & barons ſouverains de l'empire, à la tête de leurs troupes reſpectives, dans cette armée combinée, augmentée encore par les contingens de Strasbourg, de Bâle, de Berne, de Soleure, de Conſtance, de Fribourg & de Neuchatel, & portée, par tous

1351. ces renforts, à 18000 hommes d'infanterie, & 3000 gens d'armes, dont plus de la moitié était composée de la noblesse.

Cet appareil formidable, qui parut menacer d'abord les cinq états confédérés d'une subversion totale, & auquel les villes de Berne & de Soleure avaient été obligées de joindre leurs troupes auxiliaires, en quelque sorte malgré elles, y ayant été réduites par leur alliance avec la maison d'Autriche, ne produisit néanmoins pas, à beaucoup près, les effets que l'on devait en attendre. Les alliés du duc d'Autriche, dont les troupes formaient près des deux tiers de cette armée combinée, uniquement occupées à se gorger de butin en pillant ces contrées, sans même épargner le comté de Kybourg & les autres domaines Autrichiens, secondaient en échange très-mollement celles de ce prince dans leurs attaques, repoussées de tous côtés, avec la plus grande valeur, par la bourgeoisie très-aguerrie de Zurich & ses braves défenseurs confédérés, de sorte que les opérations de ce siege étant aussi avancées au bout de trois semaines que le premier jour, il fut levé, le 4 Octobre, par le duc d'Autriche, qui congédia le 6, les corps auxiliaires, licencia ses troupes, & se retira à Baden.

Guerre avec le duc d'Autriche.

Soit inconſtance d'Albert, dont l'on verra diverſes preuves dans la ſuite de cette guerre; ſoit qu'il redoutât l'entretien énorme de toutes ces troupes auxiliaires ſoudoyées par lui, & qui ne lui étaient d'aucune utilité; ſoit enfin que les villes de Strasbourg, de Conſtance, de Bâle, de Berne & de Soleure, connoiſſant le faible de ce prince, en profitaſſent pour l'engager à lever ce ſiege & à reprendre les voyes de la négociation avec Zurich, en lui offrant pour cet effet leur médiation, de même qu'aux Zuricois, on s'y prêta de part & d'autre. Le comte Frédéric de Toggenbourg, couſin de celui qui, l'année précédente, avait péri à Zurich, ayant ſecondé les ſoins pacifiques de ces cinq villes impériales, engagea ce canton à remettre la déciſion des différends avec le duc d'Autriche, à quelques arbitres, en livrant à ce prince, pour gage de leur parole, 16 ôtages, pris du corps de la magiſtrature de Zurich; la bourgeoiſie ne conſentit néanmoins qu'avec beaucoup de peine à cette derniere condition. 1351.

Quoique les autres cantons, en apprenant cette convention, euſſent d'abord déſapprouvé cette démarche de Zurich, ils ſe laiſſerent néanmoins perſuader par les députés de Berne & de Soleure, de remettre aux mêmes arbitres, la

1351. décision de leurs différends avec la maison d'Autriche, dans l'espérance de rendre la tranquillité & l'abondance à la Suisse, par une pacification solide & durable. Le duc d'Autriche choisit pour arbitres, le comte Imbert de Strasberg, & Pierre, baron de Stofflen, commandeur de l'ordre Teutonique à Tannenfels, l'un & l'autre ses vassaux; après les avoir dégagés, selon l'usage pratiqué en pareil cas, de tout serment & autres engagemens féodaux à son égard. Pierre de Balm, chevalier & avoyer de Berne, fut choisi par les états confédérés, avec le chevalier Philippe de Kien, sénateur Bernois, pour leurs arbitres. Les uns & les autres (après avoir prêté le serment usité, de juger ces différends commis à leur arbitrage, selon les lumières de leur conscience) ouvrirent le 16 Octobre, leurs conférences dans le monastère de Königsfelden, tandis que les ôtages Zuricois furent détenus à Brugg. Ces quatre arbitres n'ayant pu tomber d'accord au bout de quelques séances, le comte de Strasberg & son adjoint persistant à condamner les cantons, à satisfaire aux demandes du duc d'Autriche, pendant que l'avoyer de Balm & le chevalier de Kien, beaucoup plus équitables, étaient d'avis de mitiger & de compenser les prétentions réciproques; les cinq cantons, auxquels la

reine Agnès en avait imposé, par les déhors d'une 1351.
dévotion austere qu'elle affectait depuis bien des années, eurent la faiblesse de prendre cette princesse pour sur-arbitre, & d'y mettre le comble, en signant d'avance un compromis, au moyen duquel ils s'engageaient à se soumettre à sa sentence définitive. Les cantons ne tarderent pas à se répentir de cette condescendance, la reine Agnès ayant confirmé le 28 Octobre, le prononcé des arbitres Autrichiens en tous ses points. Ainsi liés par leur compromis, les cantons pris au trébuchet, disent les annales de Tschudi & de Stettler, allaient être la victime de cette pacification, lorsqu'ils furent tirés de ce mauvais pas, par la présomption du duc Albert, qui non content des avantages que sa tante venait de lui adjuger, exigea qu'au préalable le comte Jean de Habspourg Rapperschweil & le baron de Bonstetten fussent remis en liberté; à quoi Zurich ne voulut consentir, qu'en échangeant ces deux prisonniers, contre ses 16 ôtages. Le duc persistant dans cette prétention, les confédérés ainsi libérés de leurs engagemens imprudens, rompirent les conférences & recommencerent les hostilités le jour de la St. Martin, après avoir envoyé leur déclaration de guerre à ce prince, lequel fit emprisonner le 12 Novembre les ôtages Zuricois

1351. dans la tour de Brugg ; ce dont le comte de Rapperschweil & le baron de Bonstetten furent les victimes, qui n'ayant été gardés qu'à vue, depuis la levée du siege de Zurich, ils furent jetés dans les cachots du Wellenberg, en représaille du traitement que les ôtages de Zurich venaient d'essuyer.

Les troupes Zuricoises s'étant remises en campagne, le jour de la St. Martin, au nombre de 1500 hommes, sous les ordres de leur bourguemaître Brunn, se réunissent le 12 à un corps de 1200 confédérés d'Ury, de Shweiz & d'Underwalden, & pénétrant le lendemain dans le pays de Glarus, dont ils se rendent maîtres sans coup férir, en prévenant de deux jours, un corps de 4000 Autrichiens, commandés par le comte de Strasberg, qui fut détaché le 14 par le duc, pour lui conserver ce pays, ayant tout lieu de se méfier des Glaronnois. En effet, bien éloignés d'opposer la moindre résistance aux troupes confédérées, les habitans de Glarus, excédés de l'oppression des Autrichiens, se réunirent à leurs libérateurs, & les aiderent à chasser Walther de Stadian, qui se retira à Wesen avec 400 hommes, en laissant néanmoins les châteaux de Néfels, de Schwanden & d'Urnen pourvus de garnisons Autrichiennes. Les troupes confédérées, ayant pris tous les arrangemens nécessaires

Guerre avec le duc d'Autriche.

pour la conſervation du pays de Glarus, & laiſſé 1351.
pour cet effet un corps de 1000 hommes à ſes habitans, chargés de ſe cantonner aux environs de ces trois châteaux, en attendant qu'on pût au retour du printems les attaquer à forces réunies, ſe ſéparerent aux approches de l'hyver; d'autant plus que le comte de Strasberg, ayant licencié une partie de ſon corps, & reconduit le reſte dans l'Argäw, ſans oſer troubler les confédérés dans cette conquête. Les rigueurs de l'hyver ne purent contenir les Zuricois dans leurs foyers. Un corps auxiliaire de Strasbourg & de Bâle, d'environ 500 hommes, accordé par ces deux villes au duc d'Autriche, qui le joignit à la garniſon de Baden, & le mit en quartier dans les petits bains de cette ville, qui n'en ſont ſéparés que par la Limmat, fournit au bourguemaître Brunn l'idée d'enlever ce corps, le jour de la Noël; & s'étant mis pour cet effet en marche à l'aube du jour, avec 1300 Zuricois, ils trouverent les petits bains de Baden évacués par les troupes de Bâle & de Strasbourg, qui, avertis la veille de ce projet, s'étaient retirés dans la ville. Brunn, après s'être rafraîchi avec ſon corps dans les petits bains, les fit ſaccager & livrer aux flammes; le 26, il ſe rendit maître du château de Freudenau, ſitué au confluent de la Limmat & de l'Aar, qui eut le même ſort;

Section XII.

1351. tandis que Buyhards, baron d'Ellerbach, baillif Autrichien de Baden, rassembla avec autant de secret que de promptitude 4000 hommes, les posta sur une hauteur près de Tathweil, tomba sur les Zuricois chargés de butin, à l'entrée de la nuit & avec une telle vigueur, qu'il les mit en désordre. Les Zuricois ainsi surpris & enveloppés dans ce vallon, ayant au surplus en tête un capitaine très-expérimenté, qui sut profiter des avantages de sa position, & d'autant plus découragés, que dès le premier choc, le baron bourguemaitre Brunn s'était évadé du champ de bataille, furent sauvés d'une déroute totale par le *Statthalter Rudger Manness* & le banneret *Stuki*, qui persuadant ces troupes, que Brunn était parti de concert avec eux pour hâter la marche d'un corps Zuricois placé à deux lieues de là, & soutenant ce stratagème par des prodiges de valeur, ranimerent tellement leur monde, que faisant face de tous côtés, ils se défendirent avec un courage de lion, malgré lequel ils auraient, selon toute apparence, succombé aux attaques réiterées de leurs ennemis, s'il n'était survenu effectivement un corps de 400 Zuricois, envoyés le matin du 26 à leur rencontre, & pour couvrir leur retraite. Ce détachement ayant suivi ses concitoyens à la piste jusques sur le champ de

Guerre avec le duc d'Autriche.

bataille, où il arriva de nuit, attaqua les Autrichiens à grands cris & avec une telle furie, que ceux-ci troublés de ce choc imprévu, les ténebres ne leur permettant pas de diſtinguer le nombre de leurs ennemis, commencerent à plier, tandis que les Zuricois redoublerent de vigueur, à l'arrivée de ce ſecours imprévu, de ſorte que le baron d'Ellerbach fut obligé de ſe retirer fort en déſordre, après avoir perdu 600 hommes. Stumph, Tſchudi & Simmler ne font monter la perte des Zuricois qu'à 40 hommes; ce qui n'eſt pas vraiſemblable. Soit que le bourguemaitre Brunn fut effectivement allé chercher du ſecours à ſes concitoyens; ſoit qu'il rencontra ce détachement, il le conduiſit au champ de bataille, comme quelques auteurs le prétendent, & décida la bataille par ſon attaque furieuſe; ſoit enfin, qu'il eût le talent de le perſuader à la bourgeoiſie de Zurich, dont il était l'idole, il fut reçu aux acclamations de ſes concitoyens, qui ramenerent ce premier magiſtrat en triomphe à Zurich, ſans vouloir permettre qu'il fût recherché en aucune maniere ſur cette affaire. 1351.

SECTION XIII.

GLARUS ADMIS DANS LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

LE pays de Glarus ou Glaris formait, au tems de César, une partie du *Pagus Tugénus*, & fut envahi par les Allemanniens, avec le reſte de la Suiſſe Occidentale, après la décadence de l'empire Romain. L'on ignore l'époque où le pays de Glarus fut ſouſtrait à la domination des ducs d'Allemannie, par une donation au chapitre de Sékinguen; quelques légendes la placent dans le ſeptieme ſiecle, & nomment deux freres Urſus & Landolph, ſeigneurs de ce pays, comme donateurs. D'autres traditions aſſurent que les empereurs Carlovingiens firent cette donation dans le neuvieme ſiecle; ce qui parait plus vraiſemblable. Les anciennes chartes & documens de Glarus, ayant été conſumés dans un incendie en 1357, il eſt impoſſible de remonter avec certitude ſur le ſort de ce pays, au-delà du dixieme ſiecle; dans lequel, ſoumis à la domination du chapitre de Sékinguen, les Glaronnois jouiſſaient de diverſes immunités très-conſidérables; entr'autres, de celles de ſe choiſir ſes magiſtrats, de conclure des alliances & des traités de combourgeoiſie, de battre monnoie, de n'être taxés à aucune impoſition quelconque,

Glarus admis.

que par leurs propres magiſtrats ; la conſtitution de ce pays était compoſée pour lors, de la maniere ſuivante. L'abbeſſe de Sékinguen éliſait un maire ou mayeur, en Allemand *Meyer* ; mais elle était obligée de choiſir ce premier magiſtrat parmi la nobleſſe de Glarus, & pour l'ordinaire elle conférait cette charge, à titre de fief noble héréditaire, à une famille noble de ce pays. Ce mayeur était à la tête de la régence de Glarus, conjointement avec un Land-amman, qui élu par les citoyens de ce pays, de deux en deux ans, aux aſſemblées générales, était confirmé la plupart du tems par eux. L'on adjoignait à ces deux premiers magiſtrats, un ſénat de douze membres, dont quatre étaient à la nomination de l'abbeſſe, & les huit autres élus & ſouvent confirmés, ſur le même pied que le land-amman. Ce tribunal, auquel le mayeur & le land-amman préſidaient ſucceſſivement, & compoſé des treize familles nobles de ce pays, le régiſſait, tant au civil qu'au criminel ; il y avait néanmoins appel de ſes ſentences, au monaſtere de Sékinguen quant au civil, & quant au criminel, à l'adminiſtrateur de l'advoyerie ou garde noble de cette abbaye, *Kaſt-Vogtey*, dont la maiſon d'Habsbourg était revêtue depuis le treizieme ſiecle. Les treize familles nobles du pays de Glarus

étaient, au rapport d'Egide Tſchudi; les barons de Tſchudi, mayeurs de Glarus, une branche cadette des barons de Schwanden, les de Windek, les de Nettſtal, les de Holzhauſen, les de Wagenberg, les de Roth, les de Bulen, les de Kilchmatten, les In-der Ohmen, les d'Elmer, les de Wichſer & les de Frenler.

Outre les prérogatives citées ci-deſſus, l'aſſemblée générale avait la diſpoſition libre & entiere, de la banniere & des ſceaux du pays, & celle de ſe choiſir un *Land-Rath*, composé de 30 citoyens, dont chaque diſtrict de ce pays, nommé *Tagwéen*, fourniſſait deux membres. Ce tribunal, auquel le Land-amman préſidait, gérait la police & les revenus du pays, & percevait les taxes que l'aſſemblée générale avait impoſée à ſes concitoyens. La perception des revenus du chapitre de Sékinguen, était confiée à un receveur, dont la charge formait une inféodation noble, ſur le même pied que le majorat, que l'abbeſſe était tenue de conférer, à une des treize familles nobles de ce pays.

Les mayeurs de Glarus, ſurnommés Tſchudi, créés en 906, hommes libres & nobles, par l'empereur Louis IV, furent revêtus du majorat de Glarus, depuis 1029, juſqu'en 1256, à titre de fief noble héréditaire. A cette derniere époque,

dans la confédération Helvétique.

que, Rodolphe de Tſchudi ſe trouvant ſans poſtérité, ſe démit de cette charge en faveur du fils de ſa ſœur Diethelm de Windegg. Les Tſchudi proteſterent contre cette aliénation, & la revendiquerent même les armes à la main; mais l'abbeſſe parvint à arranger ce différend, en les dédommageant par l'inveſtiture d'autres fiefs nobles.

Telle était la conſtitution du pays de Glarus, lorſque l'empereur Albert I, força en 1290, les barons de Schwanden, à lui vendre les fiefs nobles héréditaires qu'ils y poſſédaient, & qu'en 1299, l'abbeſſe de Sékinguen fut contrainte par ce monarque, de lui céder ſes droits honorifiques ſur le pays de Glarus; & qu'il s'appropria dans le même tems, les droits ſuzerains de l'empire ſur ce pays. Ainſi parvenu à ſes fins, ſans oſer néanmoins dépouiller ce chapitre, des dixmes, cens & autres revenus, que l'abbeſſe continua à percevoir dans le pays de Glarus, l'empereur y envoya Rodolphe Summer, en 1302, comme baillif Autrichien; lequel réunit à ſa charge, le pouvoir attaché ci-devant à celles de mayeur & de land-amman; & régiſſant les diſtricts de Gaſter & de Weſen ſur le même pied, il s'arrogea une autorité abſolue, ſans aucun égard aux privileges & immunités de ce pays. Les citoyens de Glarus,

pour lors uniquement adonnés à la vie de pâtres, qui leur fourniſſait les beſoins de la vie, ayant conſervé avec leur ſimplicité agreſte, toute la valeur & la fermeté des Helvétiens, proteſterent d'abord hautement contre cette aliénation du chapitre de Sékinguen, & s'oppoſerent avec la même vigueur, aux uſurpations de Summer.

Ce baillif Autrichien trouvant la nobleſſe Glaronoiſe par-tout en ſon chemin, conſeilla à l'empereur d'expulſer de ce pays celle que l'on ne pourrait gagner & engager à ſe vouer aux intérêts de la maiſon d'Autriche. En conſéquence de ce projet adopté par ce monarque, la plupart des familles nobles, furent tellement vexées par Summer, qu'elles prirent le parti de s'expatrier volontairement au bout de quelques années : les Glaronois, quoique privés par ce moyen de leurs guides les plus éclairés, continuerent à s'oppoſer avec la même vigueur aux uſurpations de Summer, qui ayant voulu les ſoutenir en 1306 par la violence, & diſſoudre à main armée une aſſemblée générale, convoquée malgré lui, occaſionna un tumulte, où il courut riſque de la vie. Summer, d'autant plus odieux aux citoyens de Glarus, qu'il avait été leur land-amman en 1300, & s'étant vendu dès lors lâchement aux vues d'op-

dans la confédération Helvétique.

preſſion de l'empereur Albert I, ſur ſa patrie, fit défendre à pâques de 1307, la convocation de l'aſſemblée générale, qui ſe tint malgré cette défenſe, avec la différence que les Glaronois eurent la précaution de s'y rendre armés. Le baillif Autrichien paraît, à la tête de 4 à 500 hommes, & veut faire arrêter divers magiſtrats; les citoyens de Glarus repouſſent la force par la force, tombent ſûr ces ſatellites de leur tyran, les diſſipent, en aſſomment une trentaine; & ce dernier aurait eu le même ſort, s'il ne leur avait échappé par une prompte retraite au château de Näfels.

Harthmann de Windegg, fils de Diethelm, & ſon ſucceſſeur dans le mayorat de Glarus, ne jouiſſait depuis 1302, ni de l'autorité, ni des prérogatives attachées juſqu'alors à cette charge auſſi honorable qu'importante, s'en défit en 1308, de même que de ſon château *d'Ober-Windek*, en faveur du duc Léopold d'Autriche, dont il était devenu vaſſal quelques mois auparavant, par un héritage de la branche cadette des barons de Montfort, au moyen duquel il venait d'acquerir quelques terres dans les environs de Wallenſtatt, ſur leſquelles il ſe retira.

Le duc Léopold, voyant à quel point Summer

était odieux aux citoyens de Glarus, de même que la place de baillif Autrichien, le rappella en 1315, abolit cette charge, & lui substitua le comte Frédéric de Toggenbourg, en qualité de gouverneur de ce pays.

En 1318, les Glaronois refuserent au duc Léopold toute espece de secours, contre les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, & conclurent en 1323, avec celui de Schweiz une paix perpétuelle, & une alliance pour trois ans, en dépit des défenses réitérées de ce prince, lequel piqué de ce procédé, rétablit en 1325, les baillifs Autrichiens dans ce pays.

Hermann d'Eppenstein fonctionna en cette qualité, jusqu'en 1329, qu'il fut remplacé par Hermann de Landenberg, sous la préfecture duquel les chartes & documens du pays de Glarus furent consumés en 1337, dans un incendie général du bourg de Glarus, qui fut entierement réduit en cendres. Hans d'Hallweil succéda en 1339 à Landenberg, mais il ne remplit cette place qu'un an, au bout duquel Landenberg rentra en fonction jusqu'en 1342, qu'il fut remplacé par Louis de Rothenstein, qui étant venu à mourir en 1344, le duc Albert d'Autriche conféra cette charge à Rodolphe de Stadian, qui s'en démit

dans la confédération Helvétique.

en 1350, avec l'agrément de ce prince, en faveur de son fils Walther de Stadian.

Les baillifs Autrichiens parvenus à fortifier les châteaux de Schwanden, d'Urnen, d'Ober-Windek & de Näfels, & à les munir de fortes garnisons, régirent dès lors le pays de Glarus en vrais despotes, sans que ses citoyens pussent s'y opposer comme auparavant, leurs oppresseurs ayant la force en main. Les troupes confédérées ayant pénétré au nombre de 2500 hommes, après la St. Martin 1351, dans le pays de Glarus, furent reçues à bras ouverts par les Glaronois ainsi opprimés, qui chasserent leur baillif Walther de Stadian, comme on l'a vu sur la fin de la section précédente.

Stadian ayant été renforcé les premiers jours de Février 1352, par 4000 hommes, rentra dans le pays de Glarus à la tête de 4500 hommes, & y commit beaucoup de ravages. L'armée Autrichienne marchant sans aucun ordre, & ne songeant qu'à piller & à saccager le plat-pays, fut surprise le 13 Février près de Näfels, par 800 Glaronois, commandés par un baron de Tschudi & un de Nettstal, réunis à 600 citoyens de Schweiz & à 400 d'Ury. Ce corps confédéré de 1800 hommes, posté sur les hauteurs près de

Section XIII. Glarus admis

Näfels, tomba à grands cris, & avec une telle impétuosité sur les ennemis, que ceux-ci n'ayant pas le tems de se former en bataille, ne purent résister à une attaque aussi furieuse qu'imprévue, & dans une heure ils furent mis dans une déroute totale, malgré la supériorité de leur nombre; les Autrichiens, vivement poursuivis par les vainqueurs, furent en grande partie précipités dans la Linth. Walther de Stadian, & la plupart de ses officiers resterent sur la place, avec plus de 1000 hommes, sans compter 12 à 1500, qui au rapport de Tschudi, périrent dans la Linth. Les confédérés profiterent de cette victoire décisive, pour se rendre maîtres des châteaux de Schwanden, de Näfels & d'Urnen, qu'ils pillerent, détruisirent par les flammes & raserent: quant à celui d'Ober-Windek, le voisinage de Wesen, munie d'une nombreuse garnison, renforcée par les débris de l'armée de Stadian, le mettant à portée d'être sécouru par cette place, les confédérés contens de leurs succès, ne se crurent pas assez forts pour l'attaquer.

Peu de tems après ces conquêtes, les cantons de Zurich, de Schweiz, & d'Underwalden admirent le pays de Glarus dans leur confédération, néanmoins avec diverses restrictions, qui ne lui

dans la confédération Helvétique.

donnaient pas autant de prérogatives qu'à ces quatre républiques, & en firent de cette maniere le ſeptieme canton. Les citoyens de Glarus prêterent le jour de la pentecôte 1352, le ſerment d'aſſociation à ce pacte perpétuel, entre les mains des députés de Zurich, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, à une aſſemblée générale, convoquée pour cet effet auprès du bourg de Glarus.

En 1395, le canton de Glarus ſe racheta, par une tranſaction avec l'abbeſſe & le chapitre de Sékinguen, conclue & ſignée le 15 Juillet, de toutes les redevances quelconques envers cette abbaye.

En 1415, l'empereur Sigiſmond ratifia & confirma une convention proviſionnelle, érigée en 1394, entre la maiſon d'Autriche & le canton de Glarus, & libéra entierement cette république, de quelques redevances, que le duc Frédéric d'Autriche y faiſait percevoir.

En 1450, le canton de Glarus obtint, ſur l'interceſſion de celui de Schweiz, de Zurich, d'Ury & d'Underwalden, la liberté de s'allier avec ceux de Berne, de Lucerne & de Zug, & l'abolition de divers articles onéreux, qui lui furent preſcrits par ces quatre états confédérés, en admettant le pays de Glarus dans leur con-

fédération. En conséquence de cette demande accordée au canton de Glarus, ceux de Zurich, d'Ury, de Schweiz, & d'Underwalden bifferent & annullerent à la diete de Baden, l'acte d'admission accordé aux citoyens de Glarus, le 4 Juin 1352, & firent expédier à ce canton sous la même date, un autre instrument de beaucoup amplifié, dans lequel son admission à ce pacte perpétuel fut stipulé d'une maniere moins onéreuse pour cette république, inséré mot à mot, dans le dictionnaire Helvétique de Leu, Tome VIII, page 522 — 558.

Pour éclaircir cette demande de Glarus, & le changement qui en résulta en sa faveur, nous remarquerons, que jusqu'à cette derniere époque, les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, ayant établis la confédération Helvétique, en formaient le centre ou le tronc, & les cantons de Lucerne, de Zurich, de Zug, & de Berne, des branches ou rameaux, qui tenaient à ce tronc, selon l'ancienneté de leur réception. Tous ces états confédérés étaient astreints, à la vérité, aux mêmes obligations & statuts fondamentaux de ce pacte perpétuel. Il n'y avait de distinctions que dans les lettres réquisitoriales de secours, ceux de Glarus, par exemple, dépen-

dans la confédération Helvétique.

daient de ce tronc & de la branche de Zurich, lorſque Berne, Lucerne & Zug, étaient dans le cas de les requérir; c'était Zurich, Ury, Schweiz & Underwalden, qui depuis 1352 à 1450 étaient chargés de cette réquiſition; leſquels, durant cet intervalle, s'étaient réſervés l'arbitrage des démèlés qui pourraient ſurvenir dorénavant entre le canton de Glarus & d'autres états confédérés.

Le canton de Glarus a une conſtitution démocratique, preſqu'en tout ſemblable à celles d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, décrites dans la premiere ſection de ce volume, à laquelle nous renvoyons nos lecteurs, en ajoutant néanmoins ici les éclairciſſemens ſuivans.

Partagé en quinze quartiers, nommés *Tagwéen*, le canton de Glarus embraſſa en grande partie la religion réformée; ce qui occaſionna des diſſenſions continuelles entre les citoyens des deux religions, dont les réformés formaient en 1532 plus des deux tiers, réduits néanmoins, malgré cette ſupériorité, par les cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden & de Zug, à ſouſcrire la même année à une tranſaction, dans laquelle tous les bénéfices & places du gouvernement, furent également reparties entre les deux partis; les réformés ne ceſſerent de réclamer

contre cette convention, & engagerent les cantons protestans à dresser un nouvel arrangement, lequel fut proposé, à la suite de beaucoup d'altercations avec les cantons catholiques en 1623, à celui de Glarus, & reçu au printems de cette année par l'assemblée générale de cet état. Cet arrangement fut changé, par rapport à quelques articles en 1638, & à l'égard de quelques autres en 1683; chaque fois avec l'agrément de tous les cantons, ratifié par celui de Glarus; il reçut à cette derniere époque une sanction complette, par la garantie des douze cantons, & la ratification de l'assemblée générale de Glarus; & fut déclarée dès-lors, loi fondamentale de cette république.

Voici le résumé de cette transaction, trop étendue pour être insérée ici; les reformés rempliront la charge de land-amman durant 3 ans, & les catholiques durant 2 ans; pendant que les premiers jouiront de cette place, les autres rempliront celle de statthalter & *vice versa*; la charge de banneret sera à vie, alternera entre les deux corporations, & tandis que l'une en jouira, l'autre remplira la place de vice-banneret; chaque corporation aura son trésorier, capitaine de milice, colonel d'artillerie & ses autres officiers du

dans la confédération Helvétique.

haut état major, & enverra ſon député à toutes les dietes Helvétiques. A l'égard du ſyndicat des baillages Italiens, la corporation évangelique y enverra deux années de ſuite un député, & la catholique la troiſieme ; la premiere ayant les deux tiers de la préfecture & du bénéfice de tous les baillages communs & alternatifs, à la co-régence deſquels le canton de Glarus participe, & la corporation catholique l'autre tiers : les baillages communs ſont le comté de Baden, les baillages médiats de l'Argäw ſupérieurs & inférieurs, la Thurgovie, le comté de Sargans, le Rhinthal, Lugano, Loccarno, Valmaggio & Mendriſio ; les baillages d'Uznacht & de Gaſter ſont régis alternativement avec le canton de Schweiz. Le conſeil d'état ou *Land-Rath*, fut ſéparé en deux tribunaux. Le ſénat reformé, compoſé des land-ammans & *lands-häupter* de cette religion, de 48 conſeillers & d'un ſecrétaire d'état, & deſſervi par un *lands-weibel* ou chef des huiſſiers, avec les huiſſiers ou coureurs d'état. Le ſénat catholique fut compoſé ſur le même pied que l'autre, à la réſerve du nombre des conſeillers, qui ne furent portés qu'au nombre de 15. Les citoyens attaqués en juſtice, ne ſeront reſponſables & juſticiables, que devant les tribunaux de leur religion. La maniere de pro-

céder tant au civil qu'au criminel, d'une corporation envers l'autre, est expliquée fort au long dans cette transaction. Enfin, chaque corporation s'y réserve la liberté entiere de conclure des alliances, ou d'accéder à celle des cantons de sa religion, d'ériger des capitulations, & de convoquer des assemblées générales. Celle des reformés se tient annuellement près de Schwanden, & celle des catholiques près de Nafels, l'une & l'autre le même jour, c'est-à-dire le dernier dimanche d'Avril, vieux style. Tout citoyen, âgé de 16 ans, y jouit du droit de suffrage, de même que dans l'assemblée générale de tout le canton, qui se convoque chaque année le premier dimanche de Mai, vieux style, dans une prairie du chef-lieu de Glarus, quand le tems le permet; & à ce défaut dans l'église de St. Fridolin.

Les deux sénats réunis, forment le conseil d'état ou *Land-Rath*, ayant le land-amman en charge pour président. Ce tribunal se double & se triple même par des assesseurs adjoints, que chaque membre se choisit parmi les citoyens les plus notables de sa religion & de sa communauté respective, lorsque l'assemblée générale de tout le canton donne à ce conseil d'état, ainsi doublé ou triplé, suivant l'exigence du cas, le pouvoir de décider en dernier ressort, les affaires d'état les

dans la confédération Helvétique.

plus importantes; ce qui arrive plus fréquemment dans ce canton, que dans les cinq autres cantons démocratiques.

L'acceptation du calendrier grégorien, de la part des catholiques, tandis que les proteſtans s'obſtinerent à le rejetter, de même que le calendrier Julien rectifié, occaſionna en 1701 quelques troubles dans le canton de Glarus, qui furent néanmoins d'abord pacifiés. A ces dernieres étincelles ſécouées par le flambeau du fanatiſme ſur ce pays, ſuccéderent une harmonie & une union inaltérables qui régnent dès lors entre les deux corporations Glaronnoiſes; procédé vraiement patriotique de leur part, & digne des plus grands éloges.

SECTION XIV.

ZUG ADMIS DANS LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

LA ville de Zug, en latin *Tugium*, fut bâtie d'abord après la guerre des Cimbres, environ un ſiecle avant Jéſus-Chriſt, par *Schwither* ou *Schwitho*, chef de la tribu des Tugéniens; elle ſervit de chef-lieu au *Pagus-Tugenus*, & fut dé-

Section XIV. Zug admis

1352. truite au bout d'un demi-siecle, avec les 11 villes Helvétiennes, lorsque ce peuple entreprit son émigration générale dans les Gaules. Zug rebâtie sous le regne d'Auguste, fut détruite une seconde fois par les Allémanniens, ou ce qui est encore plus probable, par Attila, roi des Huns, en 450. Cette ville paraît avoir eu Ulrich, comte de Lenzbourg, pour troisieme fondateur, au milieu du onzieme siecle. Il est du moins très-avéré, que Zug & toutes les communautés qui formerent depuis le canton de ce nom, furent soumises dès 1056 à la domination des comtes de Lenzbourg; qu'après l'extinction de cette maison en 1173, la ville & le pays de Zug tomberent en partage aux comtes de Kybourg; & qu'en 1264, le comte Rodolphe d'Habsbourg hérita de cette ville & de ce pays, après la mort de son oncle maternel Harthmann le vieux. Ainsi réunies, après les décès de l'empereur Rodolphe I & l'assassinat de son fils Albert I, aux autres domaines de la maison d'Autriche en Suisse, la ville & le pays de Zug furent obligés de secourir les ducs Léopold, Otton & Albert contre les confédérés.

Le duc Albert fit en 1351 de la ville de Zug une place d'armes, munie d'une garnison nom-

breuse, qui incommodait beaucoup les cantons 1352.
par ses excursions continuelles, & rendait la communication de Zurich avec les autres états confédérés très difficile, de même que la réunion de leurs troupes. Encouragés par leurs succès précédens, par leur nouvelle victoire sur deux corps Autrichiens, & par l'indolence présomptueuse du duc Albert, les cantons réunissent leurs forces au commencement de Juin, & pénétrent avec environ 4000 hommes dans le pays de Zug. La garnison Autrichienne ayant à leur approche évacué cette ville, les confédérés en forment le siege, le 8 Juin, après avoir pris la précaution de recevoir les trois communautés d'Acyerj, de Baar & de Menziguen à composition, en leur faisant promettre, sous serment, de se soumettre aux mêmes conditions qui seraient imposées à la ville de Zug, de la part des cantons, & d'observer, en attendant la reddition de cette place, la neutralité la plus exacte.

La bourgeoisie de Zug, inviolablement attachée à la maison d'Autriche, se défendit durant quinze jours avec la plus grande valeur, mais n'ayant au bout de ce tems aucune espérance d'être secourue, elle convint le 24 Juin, avec les chefs des confédérés, que ceux-ci permet-

Section XIV. Zug admis

1352. traient au corps municipal de Zug, d'envoyer des députés au duc Albert, pour lors au monastere de Königsfelden, chargé de lui représenter leur situation, & de lui demander un prompt secours ; qu'au cas que la ville de Zug ne fut pas secourue jusqu'au 27 Juin, elle ouvrirait ses portes le même jour à l'armée confédérée, & se soumettrait aux conditions qui lui seront prescrites de la part des cantons. A la suite de cette convention, trop remarquable en tous ses points, pour n'être pas insérée ici, les députés de Zug se rendirent le 24 à Königsfelden, furent reçus très-froidement du duc Albert, qui, en se promenant dans les corridors de ce monastere, y écouta d'un air distrait leurs justes plaintes, sur l'abandon où il les avait laissés ; un des fauconniers de ce prince passant là, dans le moment, il demanda des nouvelles de ses faucons, & lui recommanda d'en avoir grand soin. „ *Comment* „ *monseigneur !* „ dit au duc Hermann, chef des „ députés de Zug, outré aussi-bien que ses col- „ légues de cette réception ; „ *est-ce que la con-* „ *servation de vos oiseaux vous intéresse plus que* „ *celle de vos fideles sujets ? En ce cas-là, Dieu* „ *nous soit en aide, & il ne nous reste d'autre* „ *parti à prendre, que celui de nous rendre à*

„ *vos*

dans la confédération Helvétique.

„ *vos ennemis.* „ *Eh-bien* „ leur répondit Albert d'un 1352.
„ ton de hauteur „ *partez & rendez vous aux con-*
„ *fédérés! Je saurai bien vous reconquérir, de*
„ *même que tout ce qu'ils ont enlevés à ma maison.* „

Quittant un prince qui ne méritait pas d'avoir de tels sujets, les députés de Zug rentrent le 26 dans cette ville, rendent compte à leurs concitoyens de leur mission; sur quoi ceux-ci reçoivent le même jour les confédérés dans leurs murs. Les cantons informés de la convention de la ville de Zug & de sa soumission volontaire, la reçurent, de même que les trois communautés d'Acgéri, de Baar & de Menziguen, avec leurs dépendances, le mercredi après la St. Jean-Baptiste, dans la confédération Helvétique, à des conditions beaucoup plus avantageuses que celles qu'ils venaient de prescrire au pays de Glarus; en réservant néanmoins expressement, dans l'acte d'admission de la ville & du pays de Zug à ce pacte perpétuel, au duc & à la maison d'Autriche, la conservation des cens, dixmes & autres revenus, qu'ils y avaient perçus jusqu'à cette époque. Voyez cet acte dans le dictionnaire Helvétique de Lew, tome XX, page 461—467.

Les députés des cinq cantons ayant convoqué une assemblée générale des citoyens de la ville

& du pays de Zug, leur firent prêter le ferment d'affociation, & en informerent le huitième canton. Cependant le fort de Zug & de Glarus ne fut bien affuré, que par la pacification générale de la Suiffe en 1389, & la confirmation accordée à ces deux cantons en 1415 par l'empereur Sigifmond, de leur fouveraineté & de leur indépendance.

Le gouvernement démocratique du canton de Zug eft reparti entre la ville de ce nom, & les communautés d'Acgéri, de Baar & de Menziguen, de la maniere fuivante. La ville & ces trois communautés, élifent tour à tour le land-amann, premier magiftrat de ce canton, dont la préfecture eft de trois ans, lorfqu'il eft à la nomination de la ville ; & de deux ans, lorfqu'il eft élu par une de ces trois communautés ; il eft obligé néanmoins, dans l'un & l'autre cas, de réfider toujours dans la ville. L'affemblée générale de tous les citoyens de ce canton, qui ont 16 ans révolus, & dans laquelle réfide l'autorité fouveraine, fe convoque chaque année le premier dimanche du mois de Mai; foit en rafe campagne, auprès de Zug ; foit auffi dans l'églife de St. Michel, à un quart de lieue de cette ville, felon le tems. Lorfque des affaires d'état imprévues, obligent le confeil d'état à convoquer une *Lands-Gemeind*, ou af-

dans la confédération Helvétique.

femblée générale à l'extraordinaire, la ville & fa banlieue s'affemblent le matin de ce jour à l'hôtel-de-ville de Zug, tandis que chacune des trois communautés en fait autant dans fa maifon-de-ville refpective, afin de pouvoir difcuter au préalable, la matiere qu'il s'agit de traiter l'après-dîné, où les quatre corporations fe réuniffent dans l'églife de St. Michel. Et comme dans ces cas extraordinaires, la ville jouit de la moitié des fuffrages, & les trois communautés de l'autre moitié, ces quatre corporations fe forment pour lors en comité, dont la ville fournit la moitié des membres & les communautés l'autre moitié, & décident ainfi réunis, à la pluralité des voix, en dernier reffort.

La banniere & les fceaux du canton doivent être dépofés, dans tous les tems, à l'hôtel-de-ville de Zug; par cette raifon, le banneret & vice-banneret, dont les charges font à vie, ne peuvent être choifis que parmi les citoyens de Zug; de même que le *Statthalter*, qui a les fceaux de l'état fous fa garde, le tréforier, le capitaine des milices, le *Zeug-Herr*, ou chef de l'artillerie, & le *Land-Schreiber*, ou le chancelier.

Le confeil d'état ou *Land-Rath*, eft compofé de 40 fénateurs, dont la ville fournit 13, & cha-

cune des communautés 9; & en outre, du *land-ammann* en fonction qui en est le président, des anciens land-ammanns, des magistrats désignés ci-dessus, connus dans les cantons démocratiques, comme nous avons déjà remarqué, sous la dénomination de *Landes-Häupter*; & enfin, d'un chancelier, qui inscrit les délibérations, & tient les protocôles. Ce tribunal tient ses séances à l'hôtel-de-ville de Zug.

Le canton envoye aux dietes Helvétiques ordinaires, une année un député de Zug & un d'Aegéri; & l'année suivante, un député de Menziguen & un de Baar; aux syndicats des baillages Italiens, une année un député de Zug; l'année suivante, un député d'Aegéri ou de Menziguen; la troisieme année derechef, un député de Zug, & la quatrieme, un de Baar, & ainsi de suite.

Le canton de Zug participe actuellement à la co-régence des baillages médiats de l'Argäw supérieur, de la Thurgovie, du comté de Sargans, du Rhinthal, de Lugano, de Loccarno, de Valmagio & de Alendrisio. La ville de Zug jouit du tiers des bénéfices & préfectures de ces co-régences; & les trois communautés réunies jouissent des deux autres tiers du bénéfice & des préfectures desdites co-régences.

SECTION XV.

TROISIEME SIEGE DE ZURICH.

DURANT le ſiege de Zug, un détachement 1351.
Autrichien ſortit de Bremgarthen, fit une irruption ſur les domaines de Zurich, & pénétra juſques à une demi-lieue de cette ville, après avoir pillé quelques villages; attaqués par un corps Zuricois, les Autrichiens furent mis au bout d'une heure dans une déroute totale & taillés en piece; de ſorte, qu'à peine le tiers de cette troupe parvint à regagner Bremgarthen.

La perte des pays de Glarus & de Zug, libérés par les cinq cantons, avec beaucoup de générosité, de la domination Autrichienne, ayant tiré le duc Albert de ſon indolence, il raſſembla dans ſes états de Suabe, d'Alſace & de Suiſſe, une armée, augmentée par les troupes auxiliaires de pluſieurs princes, comtes & dynaſtes d'Allemagne, & vint le 15 Juillet, aſſiéger Zurich pour la ſeconde fois, à la tête de 22 mille hommes, au rapport de quelques hiſtoriens, & de 30 mille hommes d'infanterie, avec 4000 gens d'armes, ſelon les annales de Tſchudi & de Stettler.

Averti à tems du danger qui le menaçait, le canton de Zurich envoya ſans délai ſes réquiſitoi-

1352. res à ceux de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, dont les contingens, au nombre de 2000 hommes, arriverent le 13 à Zurich.

Quant à leurs nouveaux alliés de Glarus & de Zug, les cantons les exhorterent à veiller soigneusement à la conservation de leur pays, en leur promettant un prompt secours, en cas d'une invasion Autrichienne.

Cette garnison confédérée de Zurich, réunie à ses citoyens aguerris & remplis de valeur, dédaignant de se renfermer dans ses murs, camperent au nombre de 4000 hommes, à la vue de l'armée ennemie, au bord du fossé; ou comme on le dirait de nos jours, sur le glacis; en se couvrant néanmoins d'un bon retranchement. Celle-ci piquée de cette bravade, & croyant avoir bon marché de ce corps confédéré, l'attaqua à diverses reprises & fut repoussée avec beaucoup de perte. Le duc Albert avait fait construire un pont sur la Limmat, dès le commencement du siege; mais les Zuricois parvinrent à le rompre, en fonçant dessus avec un radeau de grosses poutres & chargé de pierres. La cavalerie Allemande ayant découvert un gué, fit passer le 3 Août, la riviere à un détachement de 300 gens d'armes, qui s'étant répandu dans les villages d'alentour, fut attaqué

Section XV. Troisieme siege de Zurich. 1352.

par un corps de 1000 confédérés, & sur le point d'être défait, lorsque renforcé à tems par 1500 gens d'armes, ceux-ci tomberent à leur tour avec beaucoup de vigueur sur les confédérés, en les attaquant près de Wiedikon, de front & par les deux flancs; de sorte que ces derniers eurent beaucoup de peine à se battre en retraite, ne parvinrent à repasser la Sil qu'en faisant des prodiges de valeur, & avec perte de 40 hommes.

Malgré cet échec des confédérés, dont ils prirent bientôt leur revanche le 6 Août, lorsque les troupes assiégeantes vinrent les attaquer dans leurs retranchemens, les chefs de cette armée combinée manquant de vivres, rebutés par cette derniere attaque, & sans union entr'eux, demanderent à se retirer; ce qui obligea le duc Albert à congédier les troupes auxiliaires le 9 Août. Louis Margrave, électeur de Brandebourg, fils de l'empereur Louis de Bavière, arrivé la veille au camp de l'armée assiégeante, afin d'offrir sa médiation aux parties belligérantes, arrangea entr'elles, le 10 Août, jour de St. Laurent, une suspension d'armes pour cinq semaines; sur quoi le siege de Zurich fut levé le même jour.

SECTION XVI.

PACIFICATION DE LUCERNE.

CONTINUANT fes foins pacifiques, l'électeur de Brandebourg invita les cinq anciens cantons à fe raffembler par députés à Lucerne, où il fe rendit en perfonne, fans vouloir néanmoins reconnaître ceux de Glarus & de Zug. Ce prince arrangea dans cette ville, après diverfes conférences, une pacification entre le duc d'Autriche & les confédérés, aux conditions fuivantes.

1°. Les cantons de Zurich & de Lucerne s'obligent à ne recevoir aucun vaffal ou fujet Autrichien comme bourgeois, à la réferve de ceux qui demanderont à fe domicilier pour toujours dans leurs villes refpectives.

2°. Les cantons de Lucerne, de Schweiz & d'Underwalden, promettent de ne pas troubler la maifon d'Autriche dans la perception de fes revenus, droits & redevances feigneuriales, qui fe trouvent fitués dans les domaines de ces trois cantons; lefquels s'engagent même à foutenir en cas de befoin la maifon d'Autriche dans la jouiffance & perception defdits droits & revenus.

3°. La confédération perpétuelle de Glarus & de Zug, avec les cantons, continuera à fubfifter; mais en échange, la maifon d'Autriche continuera

Section XVI. Pacification de Lucerne.

à jouir dans le pays de Glarus, dans la ville de Zug, 1352.
& les trois communautés d'Acgéri, de Menziguen, & de Baar, de tous les revenus & redevances seigneuriales, & même des droits de suzeraineté, dont elle était en possession jusqu'en 1351.

De sorte, que par cet article, Glarus & Zug resterent sous la protection immédiate du duc Albert d'Autriche, avec la réserve des engagemens que ces deux cantons venaient de contracter, par leur association à la confédération Helvétique, sur le même pied, que Berne & Soleure se trouvaient à cette époque, sous la protection immédiate du St. Empire.

4°. Les cantons s'abstiendront à l'avenir d'associer à leur confédération, aucun état ni ville, appartenant à la maison d'Autriche.

5°. Les Zuricois remettront le comte Jean de Habsbourg Rapperschweil, & le baron de Bonstetten en liberté, sans rançon, & restitueront au premier le comté de Rapperschweil, & les domaines qu'ils lui avaient enlevé.

6°. Le duc d'Autriche fera remettre en liberté de son côté, les seize ôtages Zuricois, détenus prisonniers au château de Baden, après qu'ils auront payé 700 florins du Rhin, pour leurs fraix d'entretien.

Ce traité fut ſigné de part & d'autre le 1 Septembre 1352.

SECTION XVII.

BERNE ACCÉDE A LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

1352. BERNE ayant conſidérablement augmenté ſes domaines depuis un demi ſiecle, comme on l'a vu dans la 36 & 43e ſection du volume précédent, avait dès lors acquis de la conſidération, & une ſorte de prépondérance parmi les républiques naiſſantes de la Suiſſe. Les habitans du diſtrict, qui forme de nos jours le baillage Bernois d'Interlachen, s'étant révoltés au mois d'Août 1352, contre le prieur d'Interlachen, & le baron de Rinkenberg leurs ſeigneurs; ceux-ci porterent leurs plaintes au ſénat, en implorant ſon aſſiſtance, en leur qualité de bourgeois de cette ville. Quelques députés du ſénat furent, avant toutes choſes, dépèchés à Interlachen, chargés d'employer les exhortations les plus efficaces, pour faire rentrer ces rebelles dans leur devoir; mais ceux-ci ſoutenus par les citoyens du Haut-Underwalden, aſſurés d'un prompt ſecours de leur part, & décidés ſur cet eſpoir à ſe libérer

à la confédération Helvétique.

de toute domination, ſans examiner, s'ils avaient 1352.
des droits auſſi fondés que leurs voiſins d'Underwalden, pour l'état d'indépendance, rejeterent très-arrogamment les remontrances de ces députés. Sur quoi Berne fit marcher contre ces rebelles un corps de troupes, qui les ayant ſoumis les armes à la main, les força à toutes les réparations convenables envers le baron de Rinkenberg & le prieur d'Interlachen, & à payer les frais de cette expédition, en leur faiſant encore promettre ſous ſerment d'exécuter cette convention.

Ce corps auxiliaire était à peine rentré dans Berne, que ſans aucun égard pour une convention ſanctionnée par un ſerment ſolemnel, cette populace turbulente reprit les armes; & ſoutenus par un corps du Haut-Underwalden, ces rebelles s'emparerent du château de Rinkenberg, qu'ils ſaccagerent & détruiſirent par les flammes, après quoi ils mirent le ſiege devant la petite ville d'Unterſéen. Berne indignée de cette félonie, requit ſans délai les ſecours de Soleure & de Bienne, & ſe mit en campagne avec ſa grande banniere & 4000 hommes, y compris 600 de Soleure & 200 de Bienne. Et ſans laiſſer aux rebelles le tems de ſe reconnaître, cette armée Bernoiſe les attaqua près d'Unterſéen, les défit

1352. totalement, & en tailla en pieces quelques centaines, brûla & ſaccagea quelques-uns de leurs villages, les contraignit de demander pardon à genoux de leur rebellion, & de payer tous les frais, de réparer les dommages qu'ils avaient commis & occaſionnés par cette ſeconde priſe d'armes.

Les troupes auxiliaires d'Underwalden, eurent beaucoup de peine à ſe retirer par les paſſages du mont Brunig, après avoir laiſſé une cinquantaine des leurs ſur la place. Bien éloigné de blâmer cette démarche turbulente de ſes concitoyens, le canton d'Underwalden outré de cet échec, ne ſongea qu'à le venger, en cherchant à impliquer ceux de Zurich, de Lucerne, d'Ury & de Schweiz dans cette querelle, & pour cet effet porta les plaintes les plus véhémentes contre Berne, à une diete aſſemblée à Lucerne, les premiers jours de Novembre. Berne envoya de ſon côté une députation à cette diete, chargée de ſe plaindre à ces quatre cantons, de ce procédé d'Underwalden, & d'en demander ſatisfaction. L'on s'aigrit d'abord de part & d'autre, à tel point, que peu s'en fallut qu'il n'en réſultât une guerre civile, qui aurait pu devenir le tombeau de la liberté Helvétique, Berne étant pour lors étroitement alliée avec les maiſons d'Autriche & de Savoye,

à la confédération Helvétique.

lorſque pour le bonheur de nos ancêtres, Zurich 1352.
& Lucerne déſapprouvant hautement les procédés d'Underwalden, ramenerent Schweiz & Ury à leur avis, d'obliger Underwalden à déſavouer la conduite de ſes citoyens, & à en témoigner ſon déplaiſir aux députés Bernois.

Ce différend ainſi accommodé à l'amiable, & très-cordialement de part & d'autre, les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, propoſerent à la république de Berne, d'accéder à la confédération Helvétique, aux mêmes conditions que Zurich & Lucerne. Conſervant un ſouvenir reconnaiſſant des ſervices ſignalés que ces trois cantons démocratiques lui avaient rendus dans la guerre de Lauppen, Berne accepta cette propoſition avec plaiſir; & à la ſuite de diverſes conférences, pour régler & ſtipuler cet acte d'acceſſion, les députés Bernois le ſignerent à Lucerne, le 6 Mars, conjointement avec ceux d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden. Waldkirch a donné dans ſon premier volume page 173 — 176, un réſumé clair & ſatisfaiſant en 21 articles de cet acte, par lequel Berne devint une branche, qui ſortait directement du tronc, ſelon ce que nous avons remarqué à ce ſujet, page 168 dans la treizieme ſection. Le lendemain 1 Mars, les cantons de

Section XVII. Berne accéde

1352. Zurich, de Berne & de Lucerne s'allierent, de même à perpétuité, par l'entremise de ceux d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, en convenant ensemble que leurs lettres réquisitoires réciproques de secours, seraient adressées à ces trois cantons démocratiques, & passeraient par leurs mains, à leur destination respective. Par cette seconde convention, les cinq anciens cantons convinrent d'accorder à celui de Berne la seconde place dans leur confédération, après que celui de Lucerne la lui eût cédé. Les cantons de Glarus & de Zug ne furent point appellés à ces dietes de Lucerne, étant encore bien éloignés de jouir dans ce pacte perpétuel, des mêmes prérogatives que les autres états confédérés.

La jonction de Berne aux autres cantons, les mit en état de se soutenir contre les forces de la maison d'Autriche, lors même qu'elles furent réunies à celles de l'empire. Ce fut d'ailleurs à cette derniere époque, que les cantons commencerent à établir une police réguliere entr'eux, qui fut étendue & éclaircie dans le courant de ce siecle, par diverses conventions, dont nous rendrons compte en son tems; lesquelles, en conservant à chaque état confédéré, sa souveraineté absolue sur ses domaines respectifs, ont

à la confédération Helvétique.

toujours prévenu toute rupture entre ces républiques, toutes les fois qu'elles ne se sont pas refusées aux voyes d'arbitrage, que le droit Helvétique eut la précaution d'établir avec cette cordialité ingénue, vertu caractéristique de nos ancêtres.

Le canton de Berne parvint depuis son accession à ce pacte perpétuel, à augmenter ses domaines en moins de 70 ans, par l'acquisition des comtés de Thun, de Berthoud, d'Arberg, de Nidau, de Buren, de Lenzbourg, de Wanguen & d'Arbourg avec leurs dépendances, & par celle d'un nombre infini de baronnies & seigneuries considérables, comme celle d'Arwanguen; soit par voie de conquètes, consolidées la plupart par des achats, soit aussi uniquement par ce dernier moyen. Ayant embrassé en 1528 la religion réformée, les revenus de Berne reçurent un accroissement considérable, par la sécularisation de divers monasteres très-opulens, & par celle des biens du clergé, après en avoir néanmoins employé une grande partie au soulagement des pauvres, & à l'instruction de la jeunesse. Cette révolution mémorable eut des suites funestes pour le corps Helvétique, en rompant à diverses reprises les nœuds indissolubles, qui jusqu'alors en avaient lié étroitement les divers membres;

nœuds qui, pour le malheur de la Suisse, furent extrêmement relâchés, depuis que la différence de religion forma insensiblement deux corporations parmi les états confédérés.

Le canton de Berne ayant conquis, en 1536, le pays de Vaud sur la maison de Savoye, reçut, par cette conquête, une telle augmentation dans ses domaines & ses revenus, qu'elle excita la jalousie des cantons catholiques, comme on le verra dans les introductions aux services de France & de la maison de Savoye. Le gouvernement de Berne est aristocratique depuis 1384, & composé d'un sénat ou conseil d'état, & d'un grand conseil, qui, réuni avec le sénat, forme le conseil souverain. Le sénat est de 25 membres, y compris les deux avoyers, chefs & premiers magistrats de cette république, dont la charge est à vie, & qui alternent par année dans leur préfecture. Tous les membres du sénat, de même que les charges attachées à ce corps, comme trésoriers, bannerets & autres, sont élus par le conseil souverain. Les sénateurs sont tirés des membres du grand conseil, qui ont dix ans d'ancienneté. Le sénat s'assemble, pour l'ordinaire, tous les jours ouvriers de la semaine, à huit heures du matin, hors les féries ou tems de vacances.

Le

à la confédération Helvétique.

Le grand conſeil eſt de 274 membres, lorſqu'il eſt complet, & pour lors, de 299 membres, réuni avec le ſénat; formant, au moyen de cette réunion, le conſeil, dans lequel réſide uniquement la ſouveraineté de la république, & qui s'aſſemble, pour l'ordinaire, les lundi, mercredi & vendredi, entre 9 & 10 heures du matin, hors les jours de fête & tems de vacances. Les places du ſénat ſont remplies à meſure qu'elles viennent à vaquer, tandis que le grand conſeil ne ſe complette que lorſqu'il s'y trouve 80 places vacantes; ce qui forme, d'une *promotion générale* à l'autre, un intervalle de 9 à 10 ans. Cette promotion ſe fait le vendredi ſaint, par le ſénat réuni à 16 tribuns; ces derniers, membres du grand conſeil, & tirés des douze tribus dans leſquelles toute la bourgeoiſe de Berne eſt repartie, ſont élus annuellement au ſort, le jeudi ſaint; & l'année de la promotion, le jour d'auparavant. Ces électeurs ne peuvent choiſir les candidats au grand conſeil, que parmi la bourgeoiſie de Berne, dits *Regiments-Fähig*, qui ont 29 ans accomplis. Outre le ſénat & le grand conſeil, la régence de Berne eſt répartie en 58 tribunaux, ayant chacun ſon département.

Le canton de Berne, reparti en 51 baillages externes, outre 14 préfectures internes, dont 8

ressortissent du sénat, & 6 du grand conseil, participe, depuis 1712, à la co-régence du comté de Baden, où il jouit de 7 ans de préfecture, selon l'arrangement du traité d'Araw; à celle de la Thurgovie, du Rhinthal, du comté de Sargano, des baillages médiats de l'Argäw inférieur, & à celle des baillages Italiens de Lugano, de Loccarno, de Mendrisio, jouissant, dans ces 8 baillages communs, de deux ans de préfecture, de même que les autres cantons co-régens.

Le canton de Berne possede, au surplus, en commun avec celui de Fribourg, les baillages de Schwarzbourg, de Grandson, de Morat & d'Echalens, dans lesquels les baillifs, de ces deux cantons, se relevent alternativement de 5 en 5 ans.

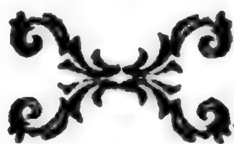

SECTION XVIII.

MÉDIATION DE L'EMPEREUR.

Ces accroissemens subits & considérables des cantons, exciterent la jalousie du duc Albert; & n'osant rompre la derniere pacification, ni attaquer ouvertement les confédérés, ce prince chercha à se ressaisir, par diverses chicanes sur les articles de ce traité, des domaines que son indolence présomptueuse lui avait fait perdre depuis quelques années. Pour cet effet, le duc exigea un serment d'obéissance illimitée, de la part des cantons de Glarus & de Zug, qui le refuserent, ne voulant prêter ce serment qu'avec beaucoup de réserves; seulement en qualité d'hommage, & sur le même pied que les états de l'empire en usaient à l'égard de l'empereur. Soutenus vigoureusement par les autres cantons, ceux de Glarus & de Zug ne s'en étant pas laissé imposer par les menaces du duc d'Autriche, celui-ci sollicita l'empereur Charles IV, d'interposer son autorité, pour faire restituer à la maison d'Autriche ces deux états confédérés. L'empereur s'étant rendu les premiers jours de Septembre à Zurich, offrit aux cantons de terminer, par sa médiation, une fois pour toutes, leurs différends 1353.

N 2

Section XVIII.

1353. avec le duc Albert. Ces offres, reçues avec reconnaissance de la part de ces républiques, devinrent inutiles, par les prétentions exhorbitantes du duc, qui rendirent tout accommodement permanent impraticable. L'on ne put convenir de rien, & Charles IV, rappellé sur ces entrefaites dans ses pays héréditaires, quitta la Suisse, sans avoir pu réunir les deux parties.

1354. Le duc Albert employa les derniers mois de cette année, & les premiers de la suivante, à s'assurer des secours de l'empereur & des princes d'Allemagne, en leur dépeignant les confédérés comme un ramas de mutins, dignes de châtiment; & les domaines des cantons, comme envahis sur la maison d'Autriche, & soustraits à la protection du St. Empire, sur les prétextes les plus légers. Infractions aux droits les plus sacrés de l'empire, disaient les députés d'Albert, qui parcouraient les diverses cours d'Allemagne, pour animer ces princes contre nos ancêtres; d'une conséquence très-dangereuse, en ce que les villes impériales pourraient suivre cet exemple. Ces députés terminerent ces insinuations, par solliciter Charles IV & les électeurs, de joindre leurs forces à celles du duc d'Autriche, pour faire rentrer les états confédérés dans leur devoir.

Médiation de l'empereur.

L'empereur, imbu de ces principes, & gagné 1354.
par les largesses du duc d'Autriche, arriva dans la semaine de pâques à Zurich, avec une suite très-nombreuse de princes, d'évêques, de comtes, de barons, & somma les cantons, à la réserve de celui de Berne, allié de la maison d'Autriche, & point impliqué dans cette affaire, de lui envoyer leurs députés respectifs, & de se remettre à son jugement définitif sur leurs différends avec le duc Albert, qui s'était rendu à Zurich, suivi d'un cortege aussi brillant que celui de ce monarque. Les députés des cantons s'apperçurent, dès leur premiere audience de l'empereur, combien le duc d'Autriche l'avait aliéné contre eux: néanmoins, pour montrer leur déférence envers ce monarque, ils accepterent sa médiation, mais en se réservant la confédération Helvétique en tous ses points, même par rapport à Glarus & à Zug. Charles IV ayant insisté derechef sur une soumission illimitée de leur part, à son prononcé, ces députés, après avoir légitimé, dans une seconde audience, tous les procédés de leurs souverains respectifs, à l'égard de la maison d'Autriche, demanderent un délai de quatre jours, afin de recevoir de nouvelles instructions. Les cinq anciens cantons, résolus unanimément de

Section XVIII.

1354. ne pas mettre leur confédération en compromis d'aucune maniere, renvoyerent leurs députés à Zurich, chargés de la même réponse qu'ils avaient déja faite aux offres & aux demandes de l'empereur, lequel, choqué de la défiance que les états confédérés lui témoignaient, déclara à leurs députés, à la tête desquels se trouvait le bourguemaître Brunn de Zurich:

Qu'un pacte perpétuel, de la nature de celui des cantons, était contraire aux constitutions du St. Empire; les mettait dans le cas d'une désobéissance formelle envers lui, chef de l'empire. Qu'ils devaient donc mériter l'oubli de cette faute, & le retour de sa bienveillance, en acceptant son jugement définitif, sans le limiter par leurs réserves, d'autant plus que leur conduite à l'égard du pays de Glarus, & sur-tout à l'égard de la ville & du pays de Zug, était repréhensible de toutes façons. A moins, ajouta ce monarque d'un ton irrité, *que vos commettans ne veuillent se séparer du St. Empire, & se soustraire à sa protection; auquel cas, nous userons de toutes les forces que Dieu nous a mises en main, pour les faire rentrer dans leur devoir.*

Sans être intimidé par cette déclaration, le bourguemaître Brunn y répondit ainsi: *Nous n'a-*

Médiation de l'empereur.

vons érigé notre confédération par aucun motif d'indépendance illicite, mais uniquement pour nous soustraire à la tyrannie de la maison d'Autriche, & cela, dans un tems où toute espece d'appui & de secours, de la part de l'empire, nous étaient fermés, par les intrigues & la puissance des princes de cette maison. Les empereurs, prédécesseurs de Votre Majesté, ont approuvé notre confédération. Les services féodaux que nous leur avons rendus depuis lors, dans toutes les occasions, prouvent incontestablement, de même que les réserves stipulées dans ce pacte perpétuel en faveur de l'empire, que nous n'avons jamais compté nous en séparer, ni nous soustraire à la protection de son chef. Nous laisserons jouir dorénavant, comme du passé, la maison d'Autriche, dans nos domaines, de tous les cens, dixmes & redevances seigneuriales, qu'elle y possede à titre légitime, & qu'elle ne s'est pas appropriée aux dépens de nos ancêtres. A l'égard des revenus, droits seigneuriaux & autres acquisitions, ressortissantes de nos domaines, que les prédécesseurs du duc Albert ont acquis, moitié de gré, moitié de force, par voye d'achat, depuis un demi siecle, nous offrons de leur rembourser leurs contrats, pourvu, qu'à la suite de ces offres équitables, nous soyons mis, une fois pour toutes, à l'abri des 1354.

N 4

Section XVIII. Médiation de l'empereur.

1354. *attaques & persécutions de ce prince & de ses descendans, par une pacification permanente & durable, sous la garantie de l'empire & de Votre Majesté, dont nous espérons, au surplus, la confirmation de notre pacte perpétuel, sans craindre que les insinuations de nos ennemis puissent l'engager à nous retirer sa bienveillance, que nous tâcherons toujours de mériter, ni qu'elle consente ou concoure jamais à notre oppression.*

L'empereur, peu satisfait de cette apologie, n'y répondit qu'en termes vagues; transforma la derniere pacification en treve, avec défense expresse aux deux partis, de la rompre, qu'après en avoir obtenu son consentement. Sur quoi Charles IV partit de Zurich, eut à son passage, à Brugg, une longue conférence avec le duc d'Autriche, qui ayant pris ce monarque par son faible, & répandu l'or à pleines mains parmi les princes Allemands qui y assisterent, la ruine & la suppression des confédérés fut résolue & concertée, le 26 Avril, dans cette assemblée, laquelle se sépara le lendemain. L'empereur se rendit en Bohême, & les autres princes & seigneurs dans leurs états & domaines respectifs, afin d'y rassembler leurs troupes.

SECTION XIX.

QUATRIFME SIEGE DE ZURICH.

LES cantons de Zurich, de Lucerne, d'Ury, 1354.
de Schweiz & d'Undervalden, prévenus de l'orage qui grondait ſur leurs têtes, ne ſurent pas ſurpris de recevoir, le 25 Juin, une déclaration de l'empereur, qui rompait la treve que ce monarque avait arrangée à Zurich, laquelle fut ſuivie, au bout de huit jours, des déclarations de guerre de Charles IV, du duc Albert d'Autriche, & d'un grand nombre de princes, comtes & barons d'empire. Sans être effrayés de cet armement formidable, ces cinq cantons prirent, avec ceux de Glarus & de Zug, pour leur ſûreté commune, les mêmes meſures qu'au dernier ſiege de Zurich, dont nous avons rendu compte dans la quatrieme ſection.

Le duc d'Autriche ayant raſſemblé ſes troupes & ſes vaſſaux, dès la fin de Juin, appuya ſa déclaration de guerre d'une armée de 20 mille hommes, partagée en divers corps, qui commirent, du 4 au 24 Juillet, de grands ravages ſur le territoire de Zurich, où ils brûlerent & ſaccagerent une vingtaine de villages. Réunie le 28, cette armée bloqua Zurich juſqu'au 2 Août, que

Section XIX.

1354. ce prince la conduisit à Rapperschweil, en faisant saccager & dévaster, à droite & à gauche, tout ce qui se trouvait sur son passage. Le comte Jean de Habsbourg Rapperschweil, pour se venger des Zuricois, & de tous les mauvais traitemens qu'il en avait reçu durant sa détention, venait de vendre la ville & le comté de Rapperschweil au duc Albert, qui employa son armée, durant trois semaines, à fortifier cette ville & son château, en attendant l'arrivée des troupes impériales & auxiliaires de l'empire, qui entrerent le 20 Août, sur les terres de Zurich, au nombre de 23000 hommes, & auxquelles Berne fut obligée de joindre 800, & Soleure 200, sur les lettres de jussion réitérées de l'empereur. L'armée Autrichienne, réunie le 24 Août à toutes ces troupes, les porterent, par cette jonction, à plus de 40 mille hommes d'infanterie, & à 4000 gens d'armes, au rapport de tous les auteurs contemporains.

La régence de Zurich avait pris la précaution de retirer dans ses murs, ceux de ses sujets avec leurs familles & leurs effets les plus précieux, qui se trouvaient les plus exposés aux ravages des ennemis, & cela avant que les troupes Autrichiennes eussent commencé les leurs; en ajoutant

Quatrieme siege de Zurich.

à cette précaution, celle de faire enlever tous 1354.
les vivres des districts ainsi abandonnés, & de les amasser dans la ville, afin de n'être pas affamé. L'on arma l'élite de cette multitude, qui réunie aux citoyens de Zurich, & à la garnison confédérée de 1000 hommes, entrée le 3 Juillet dans cette ville, formerent un corps de 5400 hommes, qui remplis de valeur, se posterent & barraquerent avec leurs femmes sur le même emplacement qu'ils avaient occupé au dernier siege; & après en avoir relevé & rehaussé les anciens retranchemens, ils y attendirent de pied ferme cette armée formidable; résolus de vaincre ou de périr jusqu'au dernier, en défendant la patrie; ils s'y obligerent le matin du 20 Juillet, par un serment solemnel, après la célébration de la messe; tout comme la garnison Bernoise de Lauppen en 1339. Les cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, & d'Underwalden, n'avaient osé se dégarnir de plus de 1000 hommes, afin de défendre avec le restant de leurs citoyens, les pays de Glarus & de Zug, au cas que les forces ennemies prissent le parti de se partager, en les attaquant; ce qu'en effet on devait attendre des princes ligués, s'il y avait eu le moindre plan d'opérations formé entr'eux; mais au lieu

Section XIX.

1354. d'y songer, il se passa 15 jours depuis leur réunion avec le duc d'Autriche, avant que de s'approcher des murs de Zurich, de se repartir leurs quartiers respectifs, & d'y établir une communication libre au moyen de deux ponts sur la Limmat, afin de commencer le siege de cette place.

Tandis que les préparatifs de ce siege se faisaient avec cette lenteur, & que la désunion commençait à naître parmi les chefs de cette armée combinée, celle-ci acheva de saccager de fond en comble, les domaines Zuricois, qui avaient échappé aux ravages des troupes Autrichiennes. L'empereur ayant donné ses ordres le 9 Septembre, pour attaquer le camp retranché des confédérés, il s'éleva une dispute sur la préséance dans l'ordre de bataille. L'évêque de Wurzbourg demanda le poste d'honneur, à la tête des troupes de la Franconie, comme ayant succédé aux prérogatives des ducs de Franconie, qui en vertu d'une concession de l'empereur Conrad le Salique, commandaient dès l'onzieme siecle l'avant-garde des armées impériales. L'évêque de Constance prétendit de son côté à ce poste, avec les troupes de Souabe, en qualité de successeur des ducs de Souabe, jouissant de cette prérogative, par une autre concession de l'empereur Frédéric I,

Quatrieme siege de Zurich.

qui annullait la premiere comme plus récente. 1354.
Et l'un & l'autre de ces prélats voulait avoir le pas, avec le corps qu'ils commandaient, sur le duc d'Autriche & son armée, qui exigeait à son tour cette premiere place, à titre de puissance belligérante, le reste de ces troupes n'étant qu'auxiliaire. L'empereur crut terminer ces altercations, en accordant ce poste d'honneur aux Bohemes, mais bien loin d'y réussir, il mécontenta par cette décision tous les prétendans. Ces dissensions augmentant de jour en jour, tinrent cette armée dans une inaction complete : les confédérés en furent avertis, & conseillés par les villes impériales, dont les contingens réunis à ceux de Berne & de Soleure, campaient dans un quartier séparé; d'arborer la banniere de l'empire: l'aigle romaine flotta dès le 12 Septembre sur les principales tours de Zurich, comme un signal de soumission féodale envers l'empereur, qui parut s'en contenter; dégoûté au surplus d'une expédition, où il n'avait qu'une ombre d'autorité, ce monarque prétendit du duc Albert, qu'il devait lui rembourser ses frais de guerre, ou lui céder ses prétentions sur Lucerne, Glarus & Zug. Le duc refusa ces propositions; sur quoi l'empereur ne voulant pas augmenter à ses propres frais &

1354. dépens, la puissance de la maison d'Autriche, qui depuis un demi siecle excitait la jalousie de celle de Luxembourg, décampa le 13 avec ses troupes, & fut suivi le même jour & le lendemain par toute l'armée auxiliaire, qui laissa au duc Albert le soin de continuer ce siege & cette guerre.

Ce prince s'opiniâtra encore quelques jours à continuer le blocus, plutôt que le siege de Zurich ; mais son armée souffrant beaucoup de la disette, dans un pays entierement dévasté, il fut obligé d'abandonner ce blocus le 20 Septembre, & après avoir reparti dans les garnisons de ses places limitrophes une partie de ses troupes, il licencia l'autre. Telle fut l'issue de cet armement formidable, qui parut d'abord menacer les confédérés d'une ruine totale, & qui en effet aurait pu leur devenir très-funeste, si la discorde n'avait pris soin de disperser toutes ces troupes au bout de six semaines. Nous remarquerons encore que ce fut le quatrieme siege, mis devant Zurich, par l'empereur Albert I & ses fils, avec une précipitation inconséquente, qui les réduisit à les lever de même, indépendamment de la bravoure de ses défenseurs.

SECTION XX.

SUITES DE CE SIEGE.

LA guerre ſe ſoutint encore pendant le reſte 1354.
de cette année & les premiers mois de la ſuivante, entre les garniſons Autrichiennes & les confédérés, par des irruptions réciproques, qui ſaccageaient tour à tour leurs territoires; & quoique les cantons parvinſſent dans toutes ces expéditions, à repouſſer leurs ennemis avec beaucoup de perte, ils étaient néanmoins très-las d'une guerre qui commençait à leur être fort à charge, ſur-tout celui de Zurich, dont les domaines étaient abſolument dévaſtés. D'un autre côté, les vaſſaux Autrichiens, triſtes victimes des repréſailles des confédérés, menaçant le duc Albert de s'unir avec les cantons, s'il ne les mettait de façon ou d'autre à l'abri de leurs ravages, ce prince fut obligé de recourir une ſeconde fois à la médiation de l'empereur, laquelle ayant été acceptée par le canton de Zurich, ce monarque confirma la pacification de Lucerne, du 1 Septembre 1352, à la reſerve de l'article 3, concernant le ſort de Glarus & de Zug, dont il ne fut pas queſtion dans le prononcé de Charles IV, qui transforma ce traité en une tréve de ſix ans,

Section XX.

1355. entre la maison d'Autriche, & les cantons de Zurich, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden. Zurich signa le 23 Juillet 1355 cet accommodement, mais les quatre autres cantons refuserent d'y accéder, malgré les sollicitations de Zurich, appuyées de celles de Berne, pour les y porter ; aimant mieux s'exposer à tout, plutôt que d'abandonner Glarus & Zug à la merci du duc d'Autriche. Néanmoins les hostilités ayant cessé dès le commencement de Juillet, elles ne recommencerent pas, malgré ce refus des quatre cantons.

1356. En 1356, Zurich s'allia de nouveau avec la maison d'Autriche pour cinq ans, en réservant à la vérité sa confédération avec Lucerne, Ury, Schweiz & Underwalden dans ce traité, mais sans y faire aucune mention de Glarus & de Zug. Cette alliance de Zurich excita les justes plaintes & les réclamations de ces quatre cantons, qui voyaient dans ce procédé une noire ingratitude à leur égard.

Sur ces entrefaites, Albert de Buchheim, baillif Autrichien du comté de Baden, & des districts qui forment de nos jours les baillages médiats de l'Argäw, s'apprêtant à se rendre dans le pays de Glarus & de Zug, à la tête d'un corps de troupes,

Suites de ce ſiege.

troupes, pour en forcer les habitans à prêter 1356.
un hommage illimité à la maiſon d'Autriche; les troupes de Lucerne & de Schweiz la prévinrent de deux jours, en entrant dans ces deux nouveaux cantons, en leur faiſant renouveller le ferment d'aſſociation, & en fortifiant les paſſages à l'entrée de leur pays, de maniere à le mettre à couvert de toute invaſion Autrichienne. Quoique très-piqué d'avoir été ainſi barré dans ce projet, qui tenait fort à cœur au duc Albert, Buchſeim n'oſa prendre ſur lui de recommencer les hoſtilités. Cette expédition des confédérés fut exécutée les premiers jours de Mai.

SECTION XXI.

PACIFICATION DE LA SUISSE.

LE duc Albert dangereuſement malade à Vienne, 1357.
ſe ſentant près de ſa fin, ne voulut pas expoſer les princes ſes fils, en partie mineurs, à une guerre avec les confédérés, d'autant plus, qu'il croyait avoir tout lieu de ſe méfier de l'empereur; il envoya donc le duc Rodolphe ſon fils aîné, au printems de 1357, en Suiſſe, après avoir fait prier le comte Fréderic de Toggenbourg, de ſervir à ce jeune

1357. prince de conseiller tutélaire. Le duc Rodolphe se fit d'abord connaître en Suisse, par ses intentions droites & modérées, & chérir des vassaux Autrichiens par son caractere rempli de douceur; aidé dans cette négociation par le comte Frédéric de Toggenbourg, & appuyé par les cantons de Zurich & de Berne, ce jeune prince engagea ceux de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, après diverses conférences avec leurs députés respectifs dans la ville de Schaffausen, d'accéder à la tréve du 23 Juillet 1355, sous la condition positive, que les cantons de Glarus & de Zug resteraient dans l'état où ceux de Lucerne & de Schweiz les avaient mis l'automne précédente, jusqu'à ce qu'on pût déterminer leur sort, par une pacification générale & permanente.

1358. L'état du duc Albert empirant, son fils fut obligé de quitter la Suisse le surlendemain de la pentecôte, & peu de jours après avoir conclu cette transaction. Le duc Albert expira le 23 Juillet 1358, à la suite d'une maladie de langueur aussi longue que douloureuse; & ce qui paraîtra incroyable, avec la réputation d'un grand capitaine, quoiqu'il eût échoué dans toutes ses expéditions mal combinées, entreprises à la légere & abandonnées de même, comme on l'a vu. La

flatterie de ses courtisans osa même donner la 1359.
dénomination de sage à ce prince, malgré l'indolence présomptueuse & l'inconstance qui prédominaient dans son caractere, & influerent sur ses démarches. Le duc Albert laissa quatre fils, Rodolphe, Frédéric, Albert & Léopold.

Le duc Rodolphe ayant succédé à la plus grande partie des états de son pere, entr'autres à ceux que la maison d'Autriche possédait en Suisse, s'y rendit au printems de 1359, & parvint, à l'aide du comte Frédéric de Toggenbourg & de Pierre, baron de Thorberg, à conclure le 10 Juillet, à Zurich, avec les cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, une paix permanente, laquelle confirmait la pacification de Lucerne le 1er. Septembre 1352 en tous ses points; en y ajoutant, que la maison d'Autriche serait tenue à l'avenir de choisir son amann, chargé de la perception de ses revenus & droits seigneuriaux; pour le pays de Glarus, parmi la bourgeoisie de Zurich; & pour la ville & les trois communautés de Zug, parmi les citoyens de Schweiz.

Peu de jours après cette transaction, Zurich prolongea son alliance avec la maison d'Autriche, de deux ans.

SECTION XXII.

ÉVÉNEMENS DIVERS.

1362. DE Zurich, le duc Rodolphe ſe rendit à Rapperschweil, où il engagea les trois freres Gottfried, Rodolphe & Hans, comtes de Habsbourg Lauffebourg, à lui vendre & céder à perpétuité, la ville & le comté de Rapperschweil, les Marches avec la vallée de Wägis, par une tranſaction du 2 Août; à la ſuite de laquelle, le duc Rodolphe réunit ces domaines à ceux que la maiſon d'Autriche poſſédait en Suiſſe. Cette ligne collatérale de la maiſon d'Habsbourg-Autriche, s'éteignit de 1380 à 1408 par la mort de ces trois freres, qui ne laiſſerent point de poſtérité.

Les ducs Rodolphe, Frédéric, Albert & Léopold d'Autriche, établirent au commencement de cette année, Jean, évêque de Gourk & chancelier de leur maiſon, régent des états & domaines Autrichiens en Alſace, en Suabe & en Suiſſe; en adjoignant à ce prélat, les trois freres, comtes d'Habsbourg Lauffebourg, les comtes Frédéric de Toggenbourg, Jean de Frobourg, Imbert de Strasberg & Sigiſmond de Thierſtein, en qualité de conſeillers régens, de même que les barons de Bonſtetten & de Thorberg. Il eſt très remarqua-

Événemens divers.

ble, que ces princes accorderent à ce prélat & à 1362.
ſon conſeil de régence, le pouvoir illimité de vendre & d'aliéner les domaines de leur maiſon, d'en acquérir, & de racheter ceux qui avaient été hypothéqués ou aliénés. L'empereur Charles IV, s'allia le 20 Février, ſa vie durant, avec le canton de Zurich, dont il augmenta conſidérablement les immunités par une charte, que ce monarque étendit encore en 1365.

Le canton de Zurich s'allia au printems de 1362, avec les villes de St. Gall, de Conſtance, de Lindau, de Bregenz & d'Uberlinguen, durant la vie de l'empereur & deux ans après ſa mort.

En 1363, le canton d'Ury profita de cette pacification générale de la Suiſſe, pour ſe racheter & libérer, au moyen de 8448 florins du Rhin, de tous les dixmes & cens que le monaſtere de Wettinguen y poſſédait.

La maiſon d'Autriche perdit quelques-uns de 1364.
ſes membres dans le courant de cette année & de la ſuivante.

Le duc Frédéric d'Autriche périt ſur la fin d'Avril à la chaſſe, en traverſant un torrent; ſon cheval ſe cabra & étouffa ce jeune prince, avant qu'il pût être ſecouru par ſa ſuite.

Le 13 Juin, décéda au monaſtere de Königsfel-

Section XXII.

1364. den, Agnès, fille de l'empereur Albert I, & reine douairiere d'Hongrie, âgée de 84 ans, née en 1280, & mariée en 1296 à André III, roi d'Hongrie : cette princeſſe fut détenue priſonniere par les magnats ou grands de ce royaume, en 1301, après la mort de ſon époux; mais forcés par une armée de l'empereur, de remettre la reine Agnès en liberté au bout de quelques mois, ces magnats furent obligés outre cela, de lui payer une ſomme conſidérable, en réparation de cet outrage. Revenue la même année au ſein de ſa famille, la reine Agnès ſéjourna depuis ce tems à la cour de ſon pere, & ſe trouva à Rhinfelden auprès de l'impératrice Eliſabeth, lorſque ce monarque fut aſſaſſiné le 1 Mai 1308. L'on a vu dans la trente-cinquieme ſection du volume précédent, avec quelle barbarie atroce, cette princeſſe vengea ce crime, ſur tant d'infortunés qui n'y avaient participés en aucune maniere. Voulant effacer les impreſſions fâcheuſes que cette cruauté réfléchie avait donné de ſon caractere, elle fixa depuis 1314 ſon ſéjour au couvent de Königsfelden, & paſſa 50 années dans cette retraite, en affectant de s'y livrer à toutes les auſtérités de la dévotion la plus rigide. Nous avons rendu compte, page 153, à quel point la

Événemens divers.

reine Agnès sçut en imposer à la piété ingénue 1364.
des confédérés par ces déhors, qu'ils s'en remirent en 1351 à son jugement définitif, & qu'ils ne tarderent pas à se répentir de leur crédulité.

En 1365, le duc Rodolphe d'Autriche fut enlevé le 26 Juillet par une mort prématurée à ses sujets, dont il était adoré. Il avait épousé Marguerite, comtesse de Maultach, héritiere du duché de Carinthie, & des comtés de Tirol & de Görz, amazone très-renommée & célébrée par les contes & les poëmes de ce siecle; ayant précédé en 1364, son époux au tombeau, elle lui avait légué par testament ses états, & à son défaut à ses deux freres; tous les trois étaient ses neveux; Marguerite étant fille du duc Henri de Carinthie, frere de l'impératrice Élisabeth, femme d'Albert I. Les états de la maison d'Autriche considérablement augmentés par ce testament, furent partagés après la mort du duc Rodolphe, entre ses deux freres, les ducs Léopold II & Albert III, uniques rejetons mâles de l'empereur Albert I.

SECTION XXIII.

MALANDRINS.

1365. LA Suiſſe jouiſſait depuis dix ans de la paix & de ſes douces influences; les châteaux, bourgs, villages, hameaux & métairies, détruits durant la derniere guerre, étaient rebâtis, & les terres fertiliſées par les mains du cultivateur, que rien ne troublait dans ſes travaux; on voyait les confédérés proſpérer de jour en jour, ſous la domination douce & équitable des cantons, lorſque ces républiques ſe virent ſur le point d'être envahies & ſaccagées de fond en comble, de même que le reſte de la Suiſſe, par un eſſaim innombrable de brigands vagabonds, nommés *Malandrins :* mais, pour en donner une idée, il eſt néceſſaire de remonter plus haut.

La France plongée dans l'anarchie la plus affreuſe, depuis la défaite de ſon roi Jean en 1356, par Edouard, prince de Galles, & ſa captivité en Angleterre, vit pour comble de malheur, ſes provinces ravagées par les payſans révoltés contre la nobleſſe. Des bandes très-nombreuſes de vagabonds s'étant jointes à ces payſans, formerent ces corps nommés *grandes compagnies* par divers hiſtoriens, & *Malandrins*

Malandrins.

par d'autres. Toutes ces bandes s'étant réunies, formerent une armée d'environ 70 mille hommes, & se choisirent pour chef un certain *Arnulphe de Carnolles*, surnommé *l'archi-prêtre*, qui prenait le titre *d'ami de Dieu & d'ennemi des hommes*. Cet *archi-prêtre* ayant été attaqué au milieu d'Octobre 1364, auprès de Brignais en Champagne, par Jaques, comte de la Marche, à la tête de la noblesse, qui reconnaissait le dauphin Charles comme régent du royaume; il défit & tua le comte de la Marche, à la suite d'une bataille très-sanglante. Cette victoire ayant rendu les Malandrins maîtres de la Champagne & de la Bourgogne, l'appas du pillage augmenta leur nombre jusqu'à 80 mille hommes. Après avoir dévasté ces deux provinces, *l'archi-prêtre* pénétra par la Lorraine en Alsace, rançonna les villes de Metz, de Strasbourg, de Schlettstatt & de Colmar, & menaça également la Suisse & l'Allemagne. Berne & Soleure envoyerent 1500 hommes, & les autres états confédérés 3000 à Bâle, pour défendre cette ville & les défilés, par où ces bandits auraient pu pénétrer de ce côté en Suisse. Les cantons de Zurich & de Berne réunis avec la régence Autrichienne, se tenaient prêts à marcher avec 20 mille hom-

1365.

Section XXIII.

1365. mes vers Bâle, en cas que ce district fût attaqué. D'un autre côté, l'empereur & les états de l'empire ayant rassemblés leurs forces en Suabe; les *Malandrins* se replierent sur la Lorraine & la Franche-Comté, & après avoir massacré *l'archiprêtre*, se partagerent derechef en divers corps, qui se répandirent dans les provinces méridionales de France, & les uns prenant la route d'Avignon, rançonnerent le souverain pontife & les prélats de sa cour, & les dépouillerent des contributions extorquées à l'ignorance de l'Europe chrétienne.

SECTION XXIV.

L'EMPEREUR A BERNE.

LE pape Urbain V avait vainement imploré les secours de l'empereur contre les Malandrins, & fort irrité contre ce monarque, le menaça de l'excommunier; ce qui engagea Charles IV à se rendre sur la fin de Mai à Avignon, & prenant sa route par Strasbourg, Bâle, Soleure, Berne, Lausanne, Geneve & Lyon, il reçut dans toutes ces villes les honneurs dûs à son rang suprême. Berne s'étant distinguée dans la

L'Empereur à Berne.

réception qu'elle fit à ce monarque, il repaſſa 1355.
au retour de ce voyage par cette ville, s'y arrêta plusieurs jours ſur la fin d'Août, & y fut défrayé avec toute ſa ſuite.

Les acquiſitions continuelles de Berne excitant la jalouſie des comtes & des barons, vaſſaux de l'empire & de la maiſon d'Autriche, ils porterent leurs plaintes à l'empereur contre les Bernois. Les freres Werner & Rodolphe, comtes de Kybourg, accuſerent cette république d'avoir prévariqué à l'égard du comte Eberhard leur pere, par rapport à la ville & au comté de Thun. Jean, baron de Bubenberg, chevalier & avoyer de Berne, plaida la cauſe de ſes ſouverains contre la maiſon de Kybourg. Voyez à ce ſujet la cinquieme ſection de ce volume.

Après ce plaidoyer, Antoine, baron de Thurn, ſe mit ſur les rangs; & quoiqu'il eût hypothéqué ſa vallée de Frutiguen aux Bernois, il les accuſa de la lui retenir contre toute juſtice, offrant de prouver ſon accuſation en combat ſingulier; le baron de Thurn jetta ſon gantelet aux pieds du trône de l'empereur, comme le gage du combat, qui fut à l'inſtant ramaſſé par Cuno ou Conrad de Rinkenberg, chevalier & ſénateur de Berne, lequel accepta le défi de combattre

le baron de Thurn, & de lui prouver qu'il avait menti contre Berne. Mais l'empereur ne voulut pas permettre ce combat singulier, & quitta Berne, très-satisfait de la réception de cette ville & des honneurs qu'il y avait reçu.

SECTION XXV.

BIENNE.

L'ORIGINE de Bienne est très-incertaine, & se perd dans l'obscurité des tems du moyen âge, les plus dépourvus de documens authentiques. Tschudi croit que cette ville existait déjà sous le regne de Tibere, sous le nom de *Bipennis*, munie d'un *castrum*, établi sur les hauteurs qui dominent cette ville, & repartie dans le *Pagus-Urbigenus*. Cluvérius & Mr. d'Anville dans sa notice des Gaules, prétendent d'un autre côté, que la ville de *Pétinisca*, dont il est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin, fut bâtie sur le même emplacement que Bienne, & doit être envisagée comme souche primitive de cette ville. Quoiqu'il en soit de ces recherches, il est très-avéré que, *Bipennis* ou *Pétinisca*, fut entierement détruite en 360 par les Allemaniens,

Section XXV. Bienne.

en ſubiſſant le ſort de tout le *Pagus-Urbigenus;* & qu'au cas que l'emplacement fertile & agréable de cette ville eût engagé ſes habitans à la rebâtir, elle eſſuya un ſecond ſac, en 450, de la part d'Atilla, roi des Huns. Une charte de confirmation, donnée en 814 à l'abbaye de Montier-Grandval par Charlemagne, fait mention du péage de Bienne, ſur le pied d'une régale. Il y a donc beaucoup de vraiſemblance, que dès les tems de Pépin le Bref, Bienne formait un bourg conſidérable dans la Bourgogne Transjurane, qu'elle fut entourée de murs lors du troiſieme royaume de Bourgogne, & ſubit toutes les révolutions de la Suiſſe Occidentale, que nous avons décrites dans le précédent volume, ſection XXIII—XXV.

La ville de Bienne, en Latin *Bippennium*, juſqu'au treizieme ſiecle, que cette domination fit place à celle de *Bienna*, & en Allemand *Biel*, était comptée dès l'onzieme ſiecle, parmi les villes du premier rang de la Suiſſe, jouiſſant dès-lors de tous les privileges des villes impériales; malgré leſquels Bienne paraît avoir été régie depuis 1032, après la mort de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, par les régens de la Bourgogne Transjurane, juſqu'en 1169, que l'empe-

reur Frédéric I établit Ulrich III, comte de Neuchâtel, comme gouverneur au nom de l'empire, de Bienne & de sa banlieue, du pays d'Erguel & de la montagne de Diesse avec ses dépendances. Il paraît que ce monarque donna en 1174, l'investiture de ce gouvernement, après la mort d'Ulrich III, au comte Rodolphe II, à titre de fief d'empire, héréditaire dans cette maison; du moins est-il avéré, que les comtes de Neuchâtel le posséderent sur ce pied jusqu'en 1240. A cette derniere époque, les trois fils aînés du comte Ulrich IV, qui avait acquis les comtés de Nidau & d'Arberg, en épousant en premieres noces Véréne, héritiere de Nidau, & en secondes noces, Gertrude, héritiere d'Arberg, se partagerent les états & les domaines de leur pere, sans vouloir laisser participer à cette succession, Henri leur frere cadet, parce qu'il avait embrassé l'état ecclésiastique. Ce dernier, pour lors prévôt du chapitre de Bâle, outré de cette exclusion, sollicita son évêque de lui en faire obtenir justice.

L'évêque de Bâle, Lutholde II, de la premiere maison d'Arberg, au rapport de quelques auteurs, & par conséquent oncle maternel des quatre freres, Berthold, Ulric, Eberhard & Henri, comtes de Neuchâtel, prit d'autant plus volontiers,

fait & cause en main, pour Henri contre ses freres, qu'il était sur le point d'attaquer Berthold, pour avoir engagé son frere Ulric à recevoir de lui l'investiture de la seigneurie de Wallengin, & à se reconnaître son vassal, tandis que cette seigneurie était un fief de l'évèché de Bâle. Luthold ayant envahi la ville & le comté de Neuchâtel, obligea le comte Berthold & ses freres à lui donner satisfaction, & à céder en toute propriété à Henri, par la même transaction en 1242, le gouvernement & l'avoyerie de Bienne & du pays d'Erguel, de la montagne de Diesse & de ses dépendances, qui comprenait l'emplacement de la Neuville & de ses domaines, sur le même pied qu'il avait été inféodé en 1174 aux comtes de Neuchâtel. Le comte Henri, parvenu en 1262 à l'évèché de Bâle, & encore animé contre ses freres, fit la même année une donation perpétuelle à ce siege épiscopal, des domaines & droits suserains qu'il avait obtenus en 1242.

Les comtes de Neuchâtel ne respecterent cette donation de leur oncle, que durant sa vie, & s'emparerent de cette succession après sa mort, survenue en 1274, comme dévolue dès-lors à leur maison; étant au surplus remplis de mépris pour le successeur d'Henri, cordelier & fils d'un

Section XXV. Bienne.

boulanger d'Isny en Suabe, connu sous le nom d'Henri, quatrieme du nom. Ce prélat, confesseur & secrétaire de l'empereur Rodolphe I, était parvenu à s'intrure dans ce siege épiscopal par la simonie & une supercherie qu'il employa auprès du pape Grégoire X, pour en obtenir la confirmation à la place de Pierre de Reichenstein, élu légitimément, & fut soutenu dans son intronisation par l'empereur, qui obligea les comtes de Neuchatel, à restituer en 1279 à l'évèché de Bâle, ce qu'ils venaient de lui enlever.

Cet évèque voulant rendre sa domination agréable à ses nouveaux sujets, confirma l'alliance de Bienne avec Berne, & obtint en 1281, de l'empereur Rodolphe, une charte de confirmation pour toutes les immunités de la ville de Bienne; charte qui fut confirmée en 1297, par l'empereur Adolphe de Nassau, & en 1309, par l'empereur Henri VII. En vertu de cette charte, la ville de Bienne jouissait, entr'autres immunités, de celle de conclure des traités d'alliance, & de se choisir ses magistrats. En conséquence de cette prérogative, Bienne s'allia, en 1279, avec Berne; en 1318, avec Berne, Soleure & Fribourg; & en 1336, avec Rodolphe, comte de Neuchatel; chaque fois pour dix ans. L'alliance entre Berne & Bienne

Bienne fut renouvellée en 1306, en 1318*, en 1330, en 1344, & fut rendue perpétuelle en 1352.

SECTION XXVI.

SAC DE BIENNE.

JEAN de Vienne obtint, en 1361, l'évêché de Metz; quitta, en 1366, ce siege épiscopal pour celui de Bâle, & fit d'inutiles efforts pour engager la ville de Bienne à renoncer à son alliance avec Berne; ce prélat n'ayant pu y parvenir, forma le projet atroce de surprendre & de saccager Bienne.

Ce ministre d'un Dieu de paix, changé en en- 1367.
nemi des hommes, exécuta la veille de la Toussaints, ou le dernier jour d'Octobre, ce complot barbare, en surprenant cette ville infortunée, à l'entrée de la nuit, avec un corps nombreux de cavalerie, lequel massacra, par ses ordres, sans aucune distinction d'âge ni de sexe, tout ce qui ne put pas échapper, à la faveur des ténebres & d'une porte libre, au glaive de ces bourreaux, qui n'épargnerent que les magistrats & les citoyens les plus notables, avec leurs familles, par ordre de ce prélat, dans la vue d'en tirer de

1367. fortes rençons, les ayant fait emprisonner, pour cet effet, au château d'Erguel, construit, de même que celui de Schlossberg, en 1288, par l'évêque Henri, quatrieme de son nom, & cité dans la section pénultieme. Quant à la ville de Bienne, elle fut pillée, livrée aux flammes & rasée.

SECTION XXVII.

SUITES DE CET ATTENTAT.

Dès que la régence de Berne fut avisée de cette atrocité, elle fit marcher un corps de 3000 hommes au secours de Bienne, après avoir envoyé ses lettres réquisitoires aux cantons d'Ury, de Schweiz & d'Undervalden, de même qu'à la ville de Soleure, dont 400 citoyens joignirent les Bernois à Pieterle. Ce corps réuni, ayant appris que l'évêque venait de se renfermer, avec l'élite de ses troupes, dans le château de Schlossberg & dans la Neuville, assiégea celui d'Erguel; & renforcé devant cette place, le 7 Novembre, par 900 citoyens d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, il s'en rendit maître le 12. Les prisonniers de Bienne mis en liberté, furent gratifiés, par les troupes confédérées, de tous les effets

Section XXVII. Suites de cet attentat.

qui ſe trouverent dans ce château, dont le commandant fut paſſé par les armes avec toute ſa garniſon, ſoit pour les punir des horreurs qu'ils avaient commis dans le ſac de Bienne, ſoit comme repréſailles, & cette place fut livrée aux flammes & raſée. Les Bernois ayant pour lors remercié ce corps auxiliaire des trois cantons, ſe rendirent avec celui de Soleure, le 15 Novembre, à la Neuville, édifiée, en 1312, par Gerrhard de Wuippens, évêque de Bâle & de Lauſanne, & formerent le ſiege de cette ville & du château de Schloſsberg: mais il tomba, dès le 22, une ſi grande quantité de neige, ſuivie d'un froid ſi exceſſif, qu'ils furent obligés d'abandonner cette entrepriſe le 23, & de licencier leurs troupes. 1367.

Les habitans infortunés de Bienne, diſperſés dans les villages limitrophes, ſe raſſemblerent après la priſe du château d'Erguel, protégés par un corps Bernois de 1000 hommes, qui cantonna, pour cet effet, dans l'Erguel; & ſecourus, avec beaucoup d'humanité, par les habitans de Nydau, de Twan, de Cerlier, de Buren & d'Arberg, qui leur envoyerent des vivres, des matériaux & des meubles, avec quantité d'ouvriers; ils parvinrent, en peu de tems, à ſe mettre à couvert des rigueurs de la ſaiſon, & pouſſerent

Section XXVII.

1367. leurs travaux de réédification, dès le printems de l'année suivante, avec beaucoup d'activité, malgré laquelle la ville de Bienne ne fut entiérement relevée de ses ruines qu'en 1374.

Au printems de 1368, Berne & Soleure firent une nouvelle irruption sur les terres de l'évêque de Bâle, après être convenus d'agir chacun de son côté, & de se réunir le 21 Avril, auprès du monastere de Moûtier-Grandval, où ce prélat s'était posté avec un corps de 2000 hommes. Les Soleuriens ayant pénétré dans le vallon de Moûtier, au nombre de 500, furent attaqués le 21 par l'évêque, lequel ayant fait fermer le passage de Pierre-Pertuis, par une redoute bien retranchée, comptait être en sûreté du côté des Bernois, & pouvoir accabler les Soleuriens. Un corps Bernois de 2600 hommes, ayant saccagé le val St. Immier, arrive au jour marqué devant Pierre-Pertuis, eut besoin de toute sa valeur pour forcer ce passage; & ayant à peine repris haleine, marche à pas redoublés vers Moûtier-Grandval, au secours de ses fideles alliés de Soleure, qui soutenaient, depuis quatre heures, les attaques réitérées de l'évêque à la tête de ses troupes, & qui avaient déja perdu 100 hommes. Arrivés dans ce moment critique sur le champ de bataille, les

Suites de cet attentat.

Bernois s'avancent à grands cris, & en faiſant 1368.
ſonner leurs cornets d'airain, tombent avec impétuoſité ſur le flanc & les derrieres des troupes épiſcopales, qui, conſternées de cette attaque imprévue, ſont culbutées au bout d'une demi-heure, & miſes dans une déroute totale, ayant été aſſaillies en même tems par les Soleuriens avec une nouvelle vigueur. L'évèque ſachant qu'il n'avait aucun quartier à attendre des Bernois, mit, dès le commencement de leur attaque, ſes jours en ſûreté par une prompte fuite. Les vainqueurs ne firent aucun quartier aux troupes épiſcopales, tuant tout ce qui ne put leur échapper, au nombre de plus de 1000 hommes; & continuant dans leur furie, ils ſaccagerent totalement cette vallée, ſans en excepter le monaſtere, & diverſes égliſes pillées & livrées aux flammes, avec une inhumanité que la barbarie de l'évèque ne pouvait juſtifier.

Obligé d'hypothéquer divers domaines, afin de ſubvenir aux frais de cette guerre, & de ſe garantir des incurſions de Berne & de Soleure, l'évèque chercha à ſe tirer de cette ſituation pénible, & fit propoſer à ces deux états une ſuſpenſion d'armes, qui ayant été acceptée, les deux parties prirent des arbitres; l'évèque choiſit la

1368. ville de Bâle pour cet effet, & celle de Zurich fut choisie par Berne & Soleure. Ces arbitres ayant eu diverses conférences à Ballstal, condamnerent Jean de Vienne à un dédommagement de 30 mille florins du Rhin envers la ville de Bienne, dont ils confirmerent les immunités; & les Bernois, à dédommager le monastere & les habitans de Moûtier Grand-Val, de 10 mille florins du Rhin, en décidant, au surplus, que chaque partie supporterait ses frais de guerre. Cette sentence, ratifiée par les deux parties, fut très-mal exécutée, quant aux dédommagemens.

Il est bien remarquable, que le sac de Bienne, commis à la honte de l'humanité, n'attirât pas les censures de l'église au prélat, indigne de son rang, qui avait exécuté cette barbarie digne d'Atilla, à la suite de laquelle il jouit tranquillement de son siege épiscopal. Preuve incontestable de la dépravation du haut clergé, qui, au bout d'un siecle & demi, excita enfin le cri général des peuples.

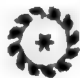

SECTION XXVIII.

BIENNE ET SA CONSTITUTION.

La ville de Bienne s'étant alliée avec celle de Fribourg, en 1311 pour 6 ans, en 1318 pour dix ans, avec prolongation en 1322 pour dix autres années; ce traité fut renouvellé en 1343 & en 1407, & rendu perpétuel, par l'entremiſe de Berne, le 1 Septembre 1496.

Alliée de la même maniere avec Soleure en 1318, en 1334 & en 1354, chaque fois pour 10 ans, ce traité fut renouvellé entre Soleure & Bienne, & rendu perpétuel le lendemain de la St. Imier 1382, auſſi par l'entremiſe de Berne.

Nous avons rendu compte, dans la quatorzieme ſection, de l'alliance de Berne avec Bienne, renouvellée & rendue perpétuelle le lundi après la St. Vincent 1352.

La ville de Bienne ayant fourni ſon contingent depuis 1415, à toutes les expéditions du corps Helvétique, en ſe joignant à la banniere de Berne, & s'étant ſur-tout diſtinguée dans la guerre de Bourgogne, les cantons la reçurent en 1476, à titre de leur co-allié perpétuel. Dès lors, Bienne envoya un député aux dietes Helvétiques convoquées, afin de ſe concerter ſur quelques expéditions militaires; & depuis 1516, à toutes

les dietes où le corps Helvétique avait à négocier avec une puiſſance étrangere : & depuis 1579, un député de Bienne fut admis à toutes les dietes générales du corps Helvétique & particulieres des cantons & co-alliés réformés.

La conſtitution de Bienne eſt une ariſtocratie, dont le maire eſt le premier magiſtrat, au nom & à la nomination de l'évêque de Bâle, ſeigneur ſuzerain de cette ville. Le maire préſide au petit conſeil, aux conſeils réunis, & à la cour de juſtice, mais ſans ſuffrage, même lorſqu'ils ſont partagés ; & doit être, ſelon une convention de 1495, un gentilhomme domicilié dans les domaines de l'évêque de Bâle, ou bien choiſi parmi les membres du conſeil de Bienne. Chaque évêque de Bâle ſe rend, pour l'ordinaire, l'année de ſon inſtallation à Bienne, & y reçoit l'hommage du corps municipal & de la bourgeoiſie, après que les uns & les autres ont reçu les reverſales de ce prélat, en confirmation de toutes leurs immunités & alliances, de même que des tranſactions de cette ville avec ſes prédéceſſeurs.

Le bourguemaître eſt, depuis 1606, le chef du corps municipal de Bienne, & ſon ſecond magiſtrat ; ſa charge eſt à vie, quoiqu'il ſoit confirmé toutes les années : il eſt élu par les deux

& sa constitution.

conseils, réunis à la bourgeoisie, pris indifféremment de ces trois corporations, & préside, au défaut du maire, aux deux conseils & à la cour de justice. Le banneret est le troisieme magistrat de Bienne; sa charge est à vie: & lorsqu'elle vient à vaquer, le conseil d'état & le grand conseil, peuvent mettre chacun deux de leurs membres respectifs en élection; ces candidats sont présentés à la bourgeoisie assemblée dans l'église, & elle en élit un à la pluralité des suffrages. Le trésorier ou boursier, est le quatrieme magistrat; il reste six ans en fonction, & est tiré indifféremment des deux conseils, qui, réunis, l'élisent. Le petit conseil est de 24 membres, y compris le banneret & le trésorier; il se complette lui-même, lorsqu'il y a quatre places vacantes; pour y être éligible, il faut avoir siégé cinq ans dans le grand conseil.

Le second tribunal de cette régence est le grand conseil, qui est de 40 membres, élus annuellement, par le petit conseil, la semaine avant la confirmation de la régence, & pris indifféremment parmi la bourgeoisie, sans aucun égard aux six tribus, dans lesquelles les bourgeois mariés, ou ayant 25 ans révolus, âge compétent pour être admis au grand conseil, sont obligés de se

faire recevoir. Les deux conseils réunis, ont la haute & basse police, haute & basse jurisdiction, le pouvoir législatif, l'administration des finances & celle des affaires d'état; le tout en dernier ressort. La confirmation de la régence se fait, le 13 Janvier, à l'église; la bourgeoisie y a beaucoup de part; les membres des deux conseils, élus dans le cours de l'année, sont assermentés ce jour.

SECTION XXIX.

CONVENTION DITE PFAFFEN-BRIEF.

1370. JEAN, évèque de Brixen, établi cette année par les ducs d'Autriche Léopold, & Albert, à la place de l'évêque de Gourk, président du conseil de régence, cité plus haut; & Rodolphe, comte de Nidau, nommé par ces deux princes, capitaine-général des vassaux & milices Autrichiennes, ressortissantes de cette régence; renouvellerent avec les cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, la pacification de 1359, prête à expirer, & la prolongerent de 4 ans. Toutes les pacifications étaient pour lors des especes de trèves, pour un terme limité; celle-ci fut ratifiée

Section XXIX. Convention dite Pfaffen-Brief.

en tous ſes points, ſur-tout par rapport aux pays 1370.
de Glarus & de Zug.

Continuant à jouir par cet arrangement des douceurs & des avantages de la paix, les cantons de Zurich, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden ſaiſirent cette époque, pour cimenter leur union par une convention de police, & s'étant raſſemblés pour cet effet au commencement d'Octobre à Lucerne, ils y convinrent entr'autres, de certains réglemens concernant le clergé, dans l'uſage d'excommunier leur laïque, en différend avec un de ſes membres; pouvoir abuſif & monſtrueux, dont les eccléſiaſtiques furent deſtitués par cette convention, nommée par cette raiſon *Pfaffen-Brief*, qui ſoumit le clergé dans ſes procès civils avec les laïques à toute l'autorité des loix. Les cantons réglerent dans ce convenant un mode de procéder, qui devait ſervir à l'avenir de ſtatut invariable, à l'égard des procès qui pourraient ſurvenir entre leurs ſujets reſpectifs. Cette convention fut terminée par une ordonnance militaire, concernant la défenſe des frontieres des confédérés, en cas d'une invaſion; tous les paſſages & défilés, par leſquels on pouvait pénétrer dans les états de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwald, étant fortifiés depuis

1370. un demi ſiecle, par des retranchemens, nommés *Lezenen*; en réglant la maniere de s'aviſer réciproquement de ces irruptions imprévues, au moyen des ſignaux d'allarmes. Cette convention ſignée à Lucerne, le 8 Octobre 1370, par les cinq cantons cités ci-deſſus, & les pays de Glarus & de Zug admis à cette diete; & à laquelle Berne & Soleure accéderent à la St. Martin ſuivante, ſe trouve inſérée mot à mot dans le dictionnaire helvétique de Lew, tome XIV, page 473 à 476.

SECTION XXX.

INVASION DE COUCY.

1375. UNE armée formidable, dont Enguerrand de Coucy était le commandant en chef, envahit & ſaccagea durant quelques mois une partie de la Suiſſe, & mit ce pays à deux doigts de ſa ſubverſion, de ſa ruine totale, lorſque la valeur & les meſures remplies de ſagacité de nos ancêtres, délivrerent leur patrie de cette nuée de vagabonds.

Le pere d'Enguerrand avait épouſé Catherine d'Autriche, fille unique du duc Léopold I; il

Section XXX. Invasion de Coucy.

fut colloqué pour la dot de sa femme, par les 1375.
oncles de cette princesse sur le Sunt-gäw & une partie de l'Argäw ; & mourut, sans avoir pu faire valoir ses prétentions. Enguerrand, dit le sire de Coucy, son fils, envoyé par Charles Dauphin, & régent de France, auprès d'Edouard III roi d'Angleterre, afin d'arranger une pacification entre ces deux princes, sut si bien s'insinuer auprès du monarque Anglais, qu'il lui donna sa fille en mariage, avec des domaines considérables. Le sire de Coucy somma les ducs Léopold II, & Albert III d'Autriche, ses cousins-germains, en 1373, de le mettre en possession de l'héritage de sa mere, & sur leur refus, il se prépara à l'envahir. Gendre chéri d'Edouard III, dans la plus haute faveur auprès de Charles V, roi de France, & médiateur en 1374 entre ces deux monarques, qu'il engagea à terminer leurs différends par une paix solide, le sire de Coucy en obtint sans peine la plus grande partie de leurs troupes, d'autant plus qu'ils étaient ravis de débarrasser leurs royaumes de cette foule de pillards qui les ruinaient.

Coucy ayant rassemblé par ce moyen près de 40 mille hommes, fut joint & renforcé par un comte d'Armagnac avec 10 mille hommes, de

Section XXX.

1375. même que par un comte de Kent, nommé dans Stumpf, Tſchudi & Stettler, le prince Jov de Galles, à la tête d'un corps de quelques mille gens-d'armes Anglais. Outre ces renforts, le ſire de Coucy reçut dans ſon armée, les débris des Malandrins, répandus par bandes en diverſes provinces Françaiſes, & pourſuivis de tous côtés par la nobleſſe & les communautés qui en avaient immolé la plus grande partie dans pluſieurs combats, à leur glaive vengeur des ravages de ces brigands. Ayant ainſi porté ſon armée à 75 mille hommes, Enguerrand choiſit les plaines de la Champagne, pour y raſſembler au milieu de Mai toutes ces troupes, dont il ſe réſerva le commandement de l'élite, au nombre d'environ 20 mille hommes, parmi leſquels on diſtinguait plus de 2000 gens-d'armes. Le ſire de Coucy partagea cette armée en deux corps; le premier ayant le prince de Galles à ſa tête, fut compoſé des gens-d'armes Anglais, & de près de 30 mille hommes d'infanterie; & le ſecond de ces corps d'armée de 1500 gens-d'armes & d'environ 20 mille fantaſſins, eut le comte d'Armagnac pour chef. L'un & l'autre pénétrerent ſur la fin de Juin en Alſace par la Lorraine, & ravageant cette derniere province, déja ſaccagée par les Malandrins, ils ache-

Invasion de Coucy.

verent de la dévaster entierement, à la réserve 1375.
des places fortes qu'ils ne purent emporter.

Le duc Léopold d'Autriche prit toutes les précautions possibles, pour garantir ses places d'Alsace & du Brisgäw de cette invasion; en ordonnant à ses sujets de ces contrées, de ruiner les villages, & de se retirer avec leurs effets & provisions dans les places fortes, afin d'ôter toute subsistance à cette armée. Et connaissant la valeur des confédérés, ce prince voulut s'unir avec eux pour leur défense commune. Les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, qui se méfiaient toujours de la maison d'Autriche, ne voulurent pas consentir à cette réunion, à moins que Léopold ne prolongeât la pacification de 1359 pour 30 ans. En échange, les cantons de Zurich & de Berne, étant les plus exposés, de même que Bâle & Soleure, aux dangers de cette invasion, renouvellerent & resserrerent leur alliance avec le duc Léopold qui, dans le partage fait en 1365, avec son frere Albert, de leurs états & domaines, avait eu ceux d'Alsace, de la Suabe & de la Suisse pour sa part. Zurich s'engagea d'obtenir les secours de Lucerne, & Berne prit le même engagement à l'égard d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, à condition que le duc Léo-

1375. pold prolongeât la pacification de 1359 jusqu'en 1385 ; ce que ce prince accorda sans aucune difficulté.

Le sire de Coucy rejoignant le 30 Juillet les comtes d'Armagnac & de Kent, cette armée réunie s'empara de plusieurs petites villes d'Alsace, rançonna Strasbourg, Haguenau, Colmar & Schlettstat, & commençant à manquer de vivres, abandonna cette province sur la fin d'Août, & passa le Rhin sur des radeaux. Ayant attaqué Brisach, pourvue d'une garnison nombreuse, & défendue par le duc Léopold en personne, avec beaucoup de noblesse, ces trois chefs repoussés dans divers assauts avec beaucoup de perte, furent obligés de lever ce siege au bout de six semaines, & de conduire sur la fin d'Octobre leurs troupes, qui périssaient de misere dans ce pays dévasté, & diminuées d'environ 12000 hommes, vers les frontieres de la Suisse.

Sur ces entrefaites, les Bernois renforcés par 600 Soleuriens, s'avancerent au nombre de 4500 hommes à *Herzogen-Buchsé*, & se réunirent auprès d'Olten avec 3500 Zuricois & Lucernois ; dans l'intention de se porter aux environs de Bâle, & d'y défendre une partie de ces frontieres, tandis que le comte Rodolphe de Nidau, à la tête des vassaux

Invasion de Coucy.

vassaux & des troupes Autrichiennes, en ferait 1375.
autant de son côté. Arrivés aux défilés du *Hauenstein*, les chefs de ce corps confédéré de 8000 hommes, apprirent avec indignation que le comte de Nidau & l'évèque de Bâle, ce Jean de Vienne, devenu l'objet de l'exécration publique, par le sac de Bienne, avaient laissé les passages libres à l'armée de Coucy. Sur la nouvelle de cette trahison infâme, dont ces deux traîtres furent les premieres victimes, les troupes confédérées se séparerent, en ne songeant qu'à la défense de leurs propres domaines.

L'armée de Coucy, partagée derechef par Enguerrand en trois corps, prit trois directions différentes, afin de ne pas manquer de vivres, & de subjuguer la Suisse d'autant plus aisément, en réduisant ses défenseurs à se partager.

Le comte de Kent, ou prince Ivo de Galles, suivit avec son corps d'armée la liziere du mont Jura, & après s'être emparé de plusieurs châteaux appartenans aux comtes de Thierstein & de Nidau, qui furent pillés & livrés aux flammes, il mit le siege devant Buren, que le comte de Nidau défendit en personne, mais ayant été tué par une fleche qui lui entra dans l'œil, cette place fut emportée d'assaut, la veille de la St. Martin.

Section XXX.

1375. A la suite de cette conquête, le comte de Kent repartit son armée en quartiers-d'hyver dans les comtés de Buren, de Nidau & de Cerlier, établit le seigneur de Frant, à la tête d'un gros détachement de 4 à 5000 hommes, dans la ville de Cerlier & ses environs; & choisit le couvent de Frienisberg pour son quartier-général, où il se mit avec la noblesse Anglaise & Flamande, à couvert des rigueurs de l'hyver.

La seconde division de cette armée, sous les ordres du sire de Coucy, remonta l'Argäw le long des deux rives de l'Aar, s'empara de divers châteaux qu'il pilla, qu'il détruisit par le feu, & après avoir mis ses troupes en quartier-d'hiver, dans les districts, qui forment de nos jours les baillages de Wanguen, d'Arwanguen & de Bipp, il prit le sien avec la noblesse de sa suite au monastere de St. Urbain.

Le comte d'Armagnac à la tête de la troisieme division, cottoya la Limmat & la Reuss, repartit ses troupes dans le canton de Lucerne & les comtés de Willisau & de Rothenbourg, & s'établit avec les autres chefs de cette division dans la ville de Willisau.

Ces trois corps d'armée, après avoir commis par-tout les ravages les plus affreux, ne songe-

Invasion de Coucy.

rent qu'à se garantir des rigueurs de l'hyver, & à jouir de leurs rapines, en faisant bombance & en se livrant à toutes sortes de débauches, sans prendre aucune précaution contre les surprises ennemies; ils furent attaqués & battus complettement, à trois reprises, dans le courant de Décembre : & c'est ce dont nous allons rendre compte. 1375.

Les habitans de l'Entlibuch, & du comté de Rothenbourg, réunis sans bruit à un corps de volontaires de Lucerne, de Schweiz & de Zug, au nombre d'environ 1500 hommes, attaquent & surprennent à Buttisholz près de Willisau, un corps de 4000 *Armenjäken*; dénomination vulgaire de ces vagabonds, qui surpris dans l'yvresse, ne rendent aucun combat, jettent leurs armes, & se sauvent à la débandade. Le comte d'Armagnac, informé de cette déroute, rassemble en diligence 5 à 6000 hommes, avec lesquels il attaque les vainqueurs ; mais ceux-ci ayant reçu un nouveau renfort de Lucerne, tombent avec une telle furie sur ce corps, qu'il est battu complettement, & dissipé après un combat de deux heures.

Ranimés par cette victoire, du 23 Décembre, les vassaux & baillifs Autrichiens, s'armant de toutes parts, attaquent & harcellent les quartiers

Section XXX.

1375. les plus écartés du comte d'Armagnac, dont ils ſurprennent quelques-uns, en choiſiſſant pour cet effet les nuits les plus obſcures; ils taillent en pieces tout ce qui ne peut leur échaper par une prompte fuite. Après avoir perdu, dans ces divers combats 5 à 6000 hommes, le comte d'Armagnac ſe replia avec le reſte de ſes troupes, ſur celles du ſire de Coucy, lequel ne voulant pas abandonner des quartiers qui n'étaient pas encore épuiſés, en reprit poſſeſſion avec cette armée combinée, qu'il repartit, de maniere que le monaſtere de St. Urbain en forma le centre, & reſta le quartier-général.

Un détachement des troupes aux ordres du ſeigneur de Frant, établies dans la ville de Cerlier & ſes environs, au nombre de 5 à 6000 hommes, fut ſurpris la veille de Noël, dans Anet, par Otton, baron de Bubenberg, baillif Bernois de Lauppen, à la tête d'une garniſon Bernoiſe de 600 hommes, & renforcé chemin faiſant, par un millier d'habitans, des comtés d'Arberg & de Cerlier. Ce corps de 1600 hommes, tomba à l'entrée de la nuit ſur le village d'Anet, y mit le feu aux quatre coins, & tailla en pieces les Anglais & les Flamands qui s'y trouvaient. Ces derniers, yvres pour la plupart, & environ-

Invasion de Coucy.

nés de flammes & d'ennemis, ne songerent qu'à 1375.
se soustraire par une prompte fuite au glaive du vainqueur, qui les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'à Cerlier, où les fuyards se trouvant soutenus par quelques milliers de leurs camarades, firent face; le combat s'engagea, fut très-vif, & se soutint avec un avantage égal pendant quelques heures, au bout desquelles survint un corps Neuchâtelois d'environ 800 hommes, qui prenant le seigneur de Frant en flanc, décida la victoire. Les Anglais & les Flamands, assaillis pour lors de tous côtés, furent mis dans une déroute totale, & obligés de se replier sur le comte de Kent, après avoir perdu beaucoup de monde, leurs armes, leurs bagages & leur butin, avec deux bannieres.

Cette déroute obligea le comte de Kent, à changer tout de suite la position de son armée, & à la retirer des comtés de Buren, de Nidau & de Cerlier, afin de la repartir dans le Bucheg-berg & les districts adjacens, qui n'avaient pas encore été saccagés. Ce prince ayant fait cette nouvelle disposition le jour de la Noël, établit son quartier-général à Fraubrunnen, monastere de filles, & qui formait à peu près le centre de ses nouveaux quartiers.

SECTION XXXI.

BATAILLE DE FRAUBRUNNEN.

1375. BERNE prenant ſes meſures en ſecret, pour attaquer & ſurprendre l'armée du comte de Kent, avait raſſemblé depuis deux jours l'élite de ſes ſujets dans la ville, & choiſi la nuit de Noël, pour enlever au préalable ce ſeigneur, avec la haute-nobleſſe Anglaiſe & Flamande, dans le couvent de Frienisberg, & ce coup de main exécuté, tomber ſur toutes ces troupes dénuées de leurs chefs. La ſurpriſe d'Anet ayant occaſionné une nouvelle répartition de cette armée, & un changement de quartier-général obligea les Bernois de différer leur attaque de 24 heures; d'autant plus que ce jour, fête de St. Etienne, ſelon le nouveau ſtyle, tombait pour lors ſur celle du nouvel an que l'on était dans l'habitude de célébrer, en ſe livrant à tous les excès de la table. La régence de Berne avait pris la précaution de charger divers ſujets intelligens de reconnaître l'ennemi, & ſur leur rapport unanime, que ces troupes, plongées de même que leurs chefs, dans l'ivrognerie, n'avaient pris aucune précaution pour ſe garantir d'une ſurpriſe, les troupes Bernoiſes, au nombre d'environ 4500 hommes,

ſous les ordres du chevalier Hans, baron de Bubenberg & avoyer de cette république, ſortirent à nuit tombante de Berne. 1375.

Le général Bernois s'était fait précéder de divers détachemens, de 150 à 200 hommes, chargés de ſe rendre ſans bruit, aux villages de Buchſée, de Hindelbank, de Kirchberg, de Uzenſtorf, de Bätterkinden, de Limpach, de Ætiguen, & Meſſen, d'y mettre le feu aux quatre coins, & de tomber au même inſtant ſur les ennemis pris de vin & de ſommeil; en intimant ſur-tout à ces détachemens, l'ordre précis de ne commencer leur attaque qu'à dix heures du ſoir.

Ces diſpoſitions faites, l'avoyer de Bubenberg ſe mit en marche au petit pas, avec le reſte de ſes troupes, arriva à 9 heures auprès du village de Jegenſtorf, qui fut environné, & mis en feu de tous côtés; les ennemis qui s'y trouverent, furent taillés en pieces, à la réſerve de quelques-uns, qui échappant à la faveur des ténébres, allerent porter l'allarme au village de Graffenried. Les Bernois y arrivant à 10 heures & demi, & y ayant trouvé les ennemis ſous les armes, le baron de Bubenberg y laiſſa 1000 hommes, qui lui parurent ſuffiſans, pour y exécuter la même manœuvre qu'à Jegenſtorf; & ſans perdre du

Section XXXI.

1375. tems, il poussa droit à Fraubrunnen avec ses 2500 hommes restans.

Ce monastere, qui n'était qu'à un quart de lieue de distance du village de Graffenried, fut environné tout de suite par les Bernois, qui y pénétrerent de tous côtés, le flambeau & les armes à la main. Le comte de Kent, instruit, selon toute apparence, depuis quelques instans, du massacre de ses troupes dans les villages limitrophes, venait de quitter la table & de s'armer, de même que la haute noblesse qui se trouvait avec lui. Ce qui occasionna un combat très-sanglant dans le réfectoire, les corridors, les cours & autres endroits de ce couvent, où ce prince & ces seigneurs se défendirent en désespérés. Les flammes avaient déjà gagné tous les bâtimens de ce monastere, lorsque les Bernois furent renforcés par les 1000 hommes, chargés de l'expédition de Graffenried, qui après avoir mis le feu à ce village, n'avaient éprouvé qu'une faible résistance de la part des ennemis, encore appesantis par les fumées de vin, & dénués de leurs chefs qui furent presque tous taillés en pieces. Il en fut de même des expéditions de quelques-uns de ces détachemens Bernois, qui, par les mêmes raisons, eurent tout le succès

Bataille de Fraubrunnen.

possible, tandis que d'autres de ces corps déta- 1375.
chés ayant trouvé les ennemis avertis & en trop grand nombre, furent obligés d'abandonner leur attaque. Mais tous ces corps Bernois suivirent ponctuellement leurs instructions, qui portaient, de se replier & de se réunir aussi vite qu'il était possible, au gros de l'armée ; tandis que d'un autre côté, toutes les troupes ennemies, échappées au carnage, de même que celles qui n'avaient pu être formées dans leurs quartiers, se rallierent & se réunirent dans la plaine élevée, qui est située entre Graffenried, Fraubrunnen, Limpach & Buren-Zum-Hof, qui probablement leur avait été désignée pour place d'allarme & de ralliement.

Dans le même tems, les progrès subits des flammes chasserent, selon toute apparence, les combattans du monastere de Fraubrunnen, d'où le comte de Kent se battit en retraite, avec les débris de sa noblesse, vers cette plaine, où ses troupes accouraient en foule poursuivis par les Bernois, qui de leur côté, recevaient à tout instant de nouveaux renforts. Nos annales varient sur ces circonstances, en se réunissant néanmoins sur l'issue de cette bataille, qui fut une victoire complette & décisive, remportée

Section XXXI.

1375. par l'armée Bernoise sur celle du comte de Kent, après que ce seigneur eût été tué avec plusieurs milliers des siens, parmi lesquels on comptait plus de 800 gens d'armes, & dans le nombre de ces derniers, plusieurs seigneurs de la premiere distinction. Il est constaté par le monument, élevé sur le champ de bataille au milieu de cette plaine, en commémoration de cet événement remarquable à tous égards, qu'il y eut un combat très-long & très-sanglant sur cette plaine, qui dura jusqu'à l'aube du jour, terminé par la déroute totale de cette armée, dont les débris se sauverent à la débandade auprès du Sire de Coucy, poursuivis par les Bernois, à une lieue de là, à la réserve d'un de leurs détachemens de 200 hommes, lequel entrainé, avec plus de bravoure que de prudence, dans l'ardeur de cette poursuite jusqu'à Herzogen Buchsé, y fut environné par les ennemis, suivant la chronique de Bullinguer, la seule qui nous ait transmis cette anecdote; & après s'être défendu sur le cimetiere de ce village, avec une valeur héroïque, se fit tuer jusqu'au dernier homme. A cette perte près, bien éloignée d'être avérée, les Bernois payerent à peine, du sang d'une cinquantaine d'entr'eux, cette victoire signalée, dont

Bataille de Fraubrunnen.

ils remercierent la bonté divine, à genoux, ſur le champ de bataille, après y être revenus de la pourſuite de leurs ennemis. Ce premier devoir rempli, ils ramaſſerent les dépouilles ennemies, & rentrerent à Berne le 27, à midi, couverts de gloire, avec diverſes bannieres & autres trophées, & une quantité prodigieuſe d'armures; en ramenant au ſurplus, leurs morts & leurs bleſſés: les premiers reçurent une ſépulture très-honorable, & les autres guérirent pour la plupart. 1375.

Les annales de Juſtinguer prétendent, que dans les divers combats de cette ſanglante nuit, les troupes Bernoiſes ne perdirent que cinq hommes. Mais nous n'avons garde de copier ſervilement un récit qui choque toutes les vraiſemblances. On verra dans la ſuite de cette hiſtoire, que même le véridique Tſchudi eſt tombé quelquefois dans ce défaut. Les habitans des paroiſſes limitrophes de Fraubrunnen, creuſerent de grandes foſſes, y jetterent pêle & mêle tous les morts, dont le champ de bataille était couvert, & trouverent ſur eux de quoi ſe payer amplement de leurs peines, ſur-tout par des armes de toute eſpece, quoiqu'ils ne fiſſent que glaner après les Bernois.

SECTION XXXII.

SUITES DE CES COMBATS.

1375. LES cantons de Zurich, de Lucerne & de Zug avaient, dès la St. Martin, pris la précaution de munir leurs villes respectives de garnisons nombreuses, après avoir requis leurs confédérés d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden & de Glarus, de se tenir prêts à les secourir, en cas d'invasion. D'un autre côté, les baillifs & vassaux Autrichiens pourvurent à la défense de Sempach, de Richensée, de Zofinguen, d'Aräw, de Bremgarthen & Alellinguen, en y faisant entrer des troupes au milieu de Décembre, par ordre du duc Léopold, qui venait d'arriver à Baden, à la tête d'environ 12 mille hommes, repartis par ce prince dans cette ville, & dans celles de Brougg & de Lenzbourg, après qu'il se fut assuré au préalable des secours de Zurich & du comté de Toggenbourg, de même que de ceux du prince, abbé de St. Gall.

L'armée du sire de Coucy, extrêmement diminuée par ces trois combats, qui la priverent d'une partie de ses chefs, fut dès lors harcelée sans cesse par ces garnisons Autrichiennes & par les confédérés, qui se réunissant quelquefois au nombre

Suites de ces combats.

de 1500 hommes, tombaient de nuit ſur un 1375.
quartier des *Armen-jäken* ; & quoique ceux-ci fuſſent un peu mieux ſur leurs gardes que du paſſé, ils n'en furent pas moins battus, & en partie taillés en pieces, avant que l'allarme fût portée dans les quartiers adjacens, qui, accourus au ſecours de leurs camarades, ne pouvaient atteindre ces détachemens, déjà retirés à leur approche & en bon ordre, vers leurs places reſpectives, chargés de dépouilles. Les troupes Autrichiennes & confédérées, parvenues au moyen de leurs excurſions continuelles, à ruiner cette armée, dont une grande partie n'avait ſuivi les bannieres d'Enguerrand que dans l'eſpoir du pillage ; elle abandonna par bandes entieres, dès la chandeleur, avec une précipitation mêlée de terreur, un pays où il n'y avait que des coups à gagner, & qui ſervait actuellement de cimetiere à pluſieurs milliers des ſiens. Ces pauvres Héeres, ce qui équivaut à la dénomination *d'Armen-jäken*, n'éviterent pas même leur perte ; la plupart de ces bandes vagabondes ayant été maſſacrées par les troupes Autrichiennes & par les confédérés.

Le ſire de Coucy voyant ſes forces réduites, ſur la fin de Février, au tiers de ce qu'elles étaient ſix mois auparavant, & craignant que

Section XXXII.

1375. celles du duc Léopold & des confédérés, ne vinssent l'attaquer, il se mit en marche les premiers jours de Mars, avec le comte d'Armagnac, & prenant l'un & l'autre toutes les précautions nécessaires pour n'être pas surpris en route, ils reconduisirent les débris de cette armée dans le Sunt-gäw, d'où Coucy négocia avec le duc Léopold, qui acheta les comtés de Nidau & de Buren, des comtes de Kybourg-Berthoud & de Thierstein, beau-freres & héritiers du comte de Nidau; & céda ces deux comtés au sire de Coucy, moyennant des reversales de ce dernier, de renoncer à la suite de cette cession, à toute prétention ultérieure sur l'héritage de sa mere Catherine d'Autriche.

Devenu par ce convenant, maître de ces deux comtés, le sire de Coucy pourvut les villes & châteaux de Nidau & de Buren de garnisons nombreuses, & confia le commandement de ces places à des officiers de marque, qui en firent d'abord rétablir & augmenter les fortifications, afin de commettre impunément les brigandages usités dans ces siecles barbares, pour subvenir à leur entretien & à celui de leurs satellites, & afin de se mettre à l'abri des attaques Bernoises, qui dès lors ne souffraient pas dans leur voisinage des vexations de cette nature.

Suites de ces combats.

C'eſt ainſi que la bravoure de nos ancètres, ſécondée par les meſures rigoureuſes du duc Léopold, ſauva la Suiſſe d'une dévaſtation, d'une ſubverſion totale; meſures par leſquelles ce prince prouva évidemment aux cantons qu'il n'avait participé en aucune maniere à la trahiſon du comte de Nidau. Et pour cimenter l'harmonie réciproque, le duc prolongea la pacification de 1359 juſqu'en 1396. 1375.

SECTION XXXIII.

ÉVÉNEMENS DIVERS.

DANS ces conjonctures critiques, l'empereur Charles IV, uniquement occupé du ſoin de théſauriſer, ne prit aucunes meſures pour garantir les états d'empire, limitrophes du Rhin & de la Moſelle, des ravages de ces vagabonds, qui après leur retraite de la Suiſſe, ſaccagerent ces contrées, partagés en divers corps. Cette négligence de l'empereur excita un mécontentement général des princes & des prélats d'Allemagne contre lui; il fut encore fomenté par le duc Léopold, qui dans cette occaſion, ayant le plus à ſe plaindre de ce

Section XXXIII.

monarque, forma une ligue pour le détrôner, après s'être assuré des suffrages de quelques électeurs, & qu'il eût vû jour à pouvoir obtenir la couronne impériale. Charles IV prévint cette révolution par sa mort, le 29 Novembre 1378; petit fils de l'empereur Henri VII, il était né le 14 Mai 1316, & parvenu au trône impérial en 1348.

Le fils aîné de Charles Wenceslas, roi de Bohême, d'un extérieur imposant, avec un fond de douceur qui prévint en sa faveur, employa les richesses accumulées par son pere, à s'assurer de la pluralité des électeurs, de façon qu'il parvint au trône impérial en 1378, malgré toutes les brigues des ducs d'Autriche. Wenceslas dégénéra peu de tems après son élection, de toutes les vertus & des qualités recommandables, qui indépendamment de son argent, avaient contribué à lui procurer cette dignité suprême; & se livrant à la crapule la plus honteuse, il s'abrutit tellement qu'il devint pour son royaume de Bohême un tyran féroce, & pour tout le reste de l'empire, un chef imbécile, sous lequel l'Allemagne tomba dans une anarchie complette, jusqu'en 1400, que cet empereur indigne de la couronne, fut déposé & emprisonné ignominieusement par les états de l'empire, conjointement avec

ceux

ceux de Bohême. Sigismond, frere cadet de Wenceslas, fut élu régent de la Bohême, par les états de ce royaume; & Robert de Bavière, comte Palatin du Rhin, fut élu empereur la même année par les électeurs. Wenceslas ne mourut qu'en 1419, dans l'abrutissement de la crapule la plus abjecte.

On a vu, plus haut, que l'accession de Berne à la confédération Helvétique, fut occasionnée par ses démêlés avec les citoyens du haut-Underwalden, les autres cantons médiateurs dans cette affaire, avaient condamné ces derniers à renoncer à toutes especes de liaisons illicites, avec les sujets du monastere d'Interlachen & de la baronnie de Rinkenberg. Malgré ce prononcé, auquel le Haut-Underwalden se soumit, les nobles de Hunweil, en possession depuis diverses années de la charge de land-amann du Haut-Underwalden, & ennemis personnels des barons de Rinkenberg, engagerent leurs concitoyens à profiter de l'invasion de Coucy, pour renouveller leur *Land-Recht*, avec les sujets de ce baron. Ils furent soutenus dans cette cabale par les nobles de Waltersperg, qui de leur côté, remplissaient depuis la même époque, la place de land-amann du Bas-Underwalden.

Section XXXIII.

Pierre, baron de Rinkenberg, sénateur & bourgeois de Berne, & fils de Cuno, dont nous avons cité l'action magnanime dans la vingt-quatrieme section, se plaignit, en 1376, à la régence de Berne, que ses sujets refusaient de lui payer les dixmes, cens & autres redevances les plus légitimes, depuis qu'ils avaient renouvellés, contre tout droit, leur traité d'union avec le haut Underwalden. Sur quoi, Berne fit rentrer ces mutins dans le devoir à force de menaces; & afin de prévenir de nouvelles émeutes de leur part, ce canton envoya des députés aux deux assemblées générales du haut & bas Underwalden, chargés de leur représenter les suites dangereuses de leur infraction au prononcé des cantons en 1352. Ces remontrances, en ouvrant les yeux aux patriotes d'Underwalden, firent effet pour quelques années, au bout desquelles les cabales des familles de Hünweil & de Waltersperg, reprenant le dessus parmi leurs concitoyens, 300
1381. d'entr'eux se joignirent, en 1381, aux sujets du baron de Rinkenberg, le surprirent avec sa famille dans le château de ce nom, qu'ils emporterent d'emblée, le pillerent & raserent, après que le baron & sa famille eurent été conduits à Sarnen, chef-lieu du haut Underwalden.

Événemens divers.

La régence de Berne, informée de cet attentat, 1381.
envoya, sans délai, 3000 hommes dans ces contrées, commandés par l'avoyer Ulrich d'Englisperg, qui tomba sur les rebelles & leurs fauteurs, en tailla une partie en pieces, & obligea le reste de se rendre à discrétion, après avoir pillé & détruit, par le feu, deux de leurs villages. Ainsi châtiés, ces rebelles furent forcés de rebâtir une seconde fois le château de Rinkenberg, à leurs frais & dépens, de rembourser tous les frais, dommages & redevances au baron, & de renoncer à leur traité de combourgeoisie avec le haut Underwalden, sous peine de la vie, en cas de contravention.

Les citoyens d'Underwalden laisserent une trentaine des leurs sur la place, & poursuivis l'épée dans les reins jusqu'au mont Brunnig, qui sépare les deux cantons, ils furent obligés de remettre, tout de suite, le baron de Rinkenberg en liberté, avec sa famille, & de lui donner toutes les satisfactions qui lui étaient dûes, de même qu'à la régence de Berne, & cela, à la premiere sommation de l'avoyer d'Englisberg. Les autres cantons ayant au surplus envoyé, dès qu'ils furent informés de cette affaire, leurs députés dans le pays d'Underwalden, ils y firent convoquer une

1381. aſſemblée générale de tout le canton, où, par un décret ſolemnel, les familles de Hunwyl & de Walterſperg, furent caſſées ignominieuſement de leurs charges, & exclues, pour toujours, de la régence, comme promoteurs de cette expédition condamnable, dont les autres fauteurs furent punis par la priſon, & des amendes pécuniaires.

SECTION XXXIV.

GUERRE DE BERTHOUD.

1382. LA Suiſſe était à peine remiſe de tout ce qu'elle eut à ſouffrir de l'invaſion de Coucy, que les comtes de Kybourg, de Neuchatel & de Thierſtein, la replongerent dans une guerre auſſi longue que ſanglante & cruelle, ſur-tout depuis que le duc Léopold d'Autriche y fut impliqué.

Le comte Sigiſmond de Thierſtein avait hypothéqué les ſeigneuries de Bipp, de Wiethliſpach & d'Erlisbourg, en 1379, à ſon neveu, le comte Rodolphe de Kybourg-Berthoud, qui ayant eu diverſes difficultés avec la ville de Soleure au ſujet de leurs limites réciproques, ſe ligua ſecrettement, en 1381, contre Soleure, & avec ſes deux oncles, les comtes Sigiſmond & Louis de

Thierstein, & ces derniers comtes engagerent 1382.
le comte Thiebault de Neuchatel, à la chandeleur de 1382, d'accéder à cette ligue, dont l'objet était de s'emparer de Soleure. Ces seigneurs choisirent la nuit de la St. Martin, pour s'introduire dans cette ville, à la tête de leurs troupes, après avoir gagné, à prix d'argent, un chanoine de la collégiale de St. Urs, nommé Hans Am-Stein, & d'autres traitres, qui avaient préparé dans la maison du chanoine, contiguë au mur d'enceinte, les cordes & échelles nécessaires, pour prêter la main à l'escalade d'un détachement de 600 hommes, à dix heures de la nuit.

Déja ce corps s'était approché, sous les ordres du comte de Thierstein, à nuit close, de la ville, & attendait le signal convenu, pour se rendre au pied du mur, afin de l'escalader à l'endroit désigné. Déja les comtes de Kybourg & de Neuchatel s'étaient mis en marche, avec un gros de cavalerie, afin de pénétrer dans Soleure de leur côté, dès que le comte de Thierstein serait parvenu à leur ouvrir la porte, ditte de Bienne. Deux marguillers, du nombre des traîtres, avaient eu soin de détourner, à huit heures du soir, les pendans ou balanciers des cloches, afin que l'on ne pût sonner le tocsin; lorsqu'un paysan du

Section XXXIV.

1382. village de Rumiſperg, reſſortiſſant de la ſeigneurie de Bipp, nommé Hans Roth, ayant découvert le détachement du comte de Thierſtein, ſans en être apperçu, ſe douta qu'il y avait quelque complot formé contre Soleure, & courut en avertir le guêt de garde ſur la porte, ditte de Bipp. Ce dernier ayant reçu cet avis avant neuf heures, ne perdit pas un inſtant pour donner l'allarme aux magiſtrats & aux citoyens, de ſorte qu'en moins d'une heure, toute la bourgeoiſie fut ſous les armes. L'avoyer Conrard, de Durrach, voulant ſe poſter, à la tête d'un corps de citoyens, aux crenaux du mur d'enceinte, entre la porte de Bienne & celle de Bipp, apperçut les conjurés raſſemblés vers les crenaux, attenant la maiſon du chanoine Am-Stein, leſquels ſe voyant découverts, avec les preuves de leur délit, tomberent aux pieds de l'avoyer, en lui demandant grace; & pour l'obtenir, ils lui révélerent le ſecret de la conſpiration. Sur quoi, les cloches ayant été remiſes en état, l'on ſonna le tocſin, & l'on fit une ſortie ſur le corps du comte de Thierſtein, qui, voyant la mine éventée, ſe retira avec beaucoup de précipitation, & fit maſſacrer une vingtaine de payſans qui eurent le malheur de tomber entre ſes mains. Les Soleuriens, com-

Guerre de Berthoud.

mandés par leur autre avoyer, Mathias d'Altren, 1382.
n'oserent poursuivre les ennemis, de crainte de tomber dans quelque embuscade.

Les comtes de Neuchatel & de Kybourg, avertis à tems, rebrousserent chemin avec leur cavalerie, & saccagerent deux villages Soleuriens dans leur retraite. La même nuit avait été destinée à surprendre les villes de Thun & d'Arberg; le comte Berthold, de Kybourg-Thun, s'était chargé, en personne, de la surprise de Thun, & le comte de Neuchatel avait remis celle d'Arberg à un officier de confiance: mais l'un & l'autre de ces complots échouerent, par la valeur avec laquelle ces bandits furent repoussés & mis en fuite, par les bourgeois de Thun & d'Arberg.

Le lendemain 12 Novembre, les traîtres Soleuriens reçurent le salaire de leur trahison, & Berne envoya, conjointement avec Soleure, une députation auprès des autres états confédérés, y porter leurs plaintes de ces attentats; ceux-ci s'étant réunis à Zurich, & soupçonnant le duc Léopold d'avoir été le promoteur secret de ces complots, voulurent, avant toutes choses, s'en éclaircir, & lui députerent, pour cet effet, à Baden, où ce prince se trouvait pour lors, Ul-

Section XXXIV.

1382. rich d'Englisperg & Petermann de Gandelinguen, avoyers de Berne & de Lucerne. Le duc Léopold protesta à ces députés, qu'il n'avait eu aucune connaissance de ces complots; que rien ne pouvant l'engager à rompre son traité de pacification avec les états confédérés, il garderait la neutralité la plus scrupuleuse dans leurs démêlés actuels, avec les comtes de Kibourg, de Neuchatel & de Thierstein. Satisfaite de ces assurances, la diete se sépara, en promettant au canton de Berne & à la ville de Soleure un prompt secours à leur premiere réquisition.

Ces deux républiques n'attendirent pas l'issue de cette diete pour se mettre en campagne. Un corps d'environ 2000 Bernois saccagea totalement le comté de Berthoud, la seigneurie de Landshuth & d'autres fiefs des comtes de Kybourg; tandis qu'un gros détachement Bernois, réuni avec 600 hommes de Soleure, firent les mêmes ravages dans les terres des comtes de Thierstein; ce qui obligea ces seigneurs de demander un sauf-conduit à la régence de Berne, & l'ayant obtenu, ils se rendirent le 27 Décembre dans cette ville, & y solliciterent instamment une suspension d'armes, qui leur fut accordée, à condition de donner à la ville de Soleure tou-

Guerre de Berthoud.

tes les satisfactions qu'elle était en droit d'exiger de leur part, & dont on conviendrait. 1383.

Le comte Rodolphe de Kybourg étant mort sur la fin de Janvier, son frere Berthold, excité par les comtes Sigismond & Louis de Thierstein, & se répentant d'avoir hypothéqué son comté de Thun aux Bernois pour 30 mille florins du Rhin, d'autant plus qu'il avait dissipé cette somme la même année en Italie, se refusa aux dédommagemens que son frere défunt avait contracté à Berne, envers la ville de Soleure, & recommença la guerre contre elle & contre Berne, d'abord en qualité de tuteur de ses deux neveux Eggon & Berthold, comtes de Kybourg-Berthoud; espérant de plus, d'immiscer le duc Léopold d'Autriche dans cette guerre, & réacquérir par ce moyen le comté de Thun, sans bourse délier. Les comtes de Kybourg & de Thierstein furent cruellement trompés dans leur attente; les troupes de Berne & de Soleure acheverent de dévaster entierement leurs domaines, par des irruptions continuelles dans le cours de cette année, & s'emparerent de plusieurs châteaux qu'elles pillerent & détruisirent par les flammes. Pour se soustraire à ces ravages, la plupart des vassaux de la maison de

Section XXXIV.

1383. Kybourg prirent le parti de ſe mettre ſous la protection de Berne avec leurs terres; ils y furent reçus bourgeois & admis dans la régence de cette république.

Hartmann, baron de Bechbourg, auquel les comtes de Kybourg retenaient contre toute juſtice la ſeigneurie de Buchegg, ſe rangea du parti de Soleure, envoya ſa déclaration de guerre aux comtes ligués. Le duc Léopold outré de voir les maiſons de Kybourg & de Thierſtein, auxquelles il était doublement allié, dépouillées & ruinées par les Bernois & les Soleuriens, permit à ſes vaſſaux de ſecourir ces ſeigneurs; puiſque, diſait ce prince, le baron de Bechbourg avait auſſi pris parti dans cette querelle, où il aurait dû garder la neutralité. Cette partialité du duc d'Autriche ne fut d'aucun ſecours aux comtes de Kybourg & de Thierſtein, la crainte des irruptions & des ravages des deux états, ayant retenu les vaſſaux de ce prince dans l'inaction, tandis qu'elle excita beaucoup de défiance & d'aigreur chez les cantons contre Léopold, qui au bout de deux ans, dégénéra
1384. en guerre ouverte.

Le canton de Berne, qui depuis un ſiecle avait conſidérablement augmenté ſes domaines,

Guerrre de Berthoud.

qui était décidé à ſe débarraſſer une fois pour 1384.
toutes, du voiſinage dangereux de la maiſon de Kybourg, fit tous les préparatifs néceſſaires pour ouvrir cette campagne, par le ſiege de la ville & du château de Berthoud. Ayant raſſemblé une armée de plus de 5000 hommes, commandée par le baron Otton de Bubenberg, chevalier & avoyer de Berne, cette république fit cantonner ces troupes dès le milieu de Février aux environs de Berthoud, en bloquant & reſſerrant cette place de tous côtés ; tandis que des députés Bernois furent chargés de demander au comte de Savoye Amédée VI, un prompt & puiſſant ſecours pour cette expédition, & que les lettres réquiſitoires de Berne avaient été expédiées pour le même objet aux autres cantons, à la ville de Soleure, au comte de Gruyères & à l'évêque de Lauſanne, Guy, des barons de Prangin. Toutes ces troupes auxiliaires, arrivant à la file, dès les premiers jours de Mars, au camp devant Berthoud, formerent après leur réunion avec celles de Berne, une armée d'environ 18000 combattans, au rapport unanime des hiſtoriens Suiſſes. Néanmoins les opérations de ce ſiege ne commencerent que le 20 Mars, & avec beaucoup de

Section XXXIV.

lenteur, vu que la régence de Berne négociait sur ces entrefaites avec la maison de Kybourg & le corps municipal de Berthoud, pour la cession perpétuelle de cette ville & comté, & ne voulait par cette raison, exposer cette place à être emportée d'assaut, qu'à la derniere extrêmité.

Le duc Léopold, pour lors à Baden, & très-allarmé, en voyant les cantons & leurs alliés en état de rassembler une armée aussi redoutable, détacha le comte de Montfort avec un corps de près de 8000 hommes, troupes d'élite & la plupart cavalerie, avec ordre d'attaquer l'armée assiégeante, s'il voyait jour à le faire; si non, de chercher à ravitailler Berthoud, & à y jetter du secours. Le comte de Montfort arrivé le 2 Avril, en vue de l'armée combinée, la fit reconnaître par des officiers expérimentés, qui bien loin de la trouver attaquable, lui conseillerent une prompte retraite, de crainte d'être attaqué lui-même; ce que le comte exécuta le lendemain, après être parvenu néanmoins à jeter quelques troupes & munitions dans Berthoud.

SECTION XXXV.

TRANSACTION DE BERTHOUD.

CE ſecours ne retarda la reddition de cette place que de quelques jours, la maiſon de Kybourg ayant remis le 17 Avril, & cédé à perpétuité, le comté, le château & la ville de Berthoud, au moyen d'une tranſaction ſolemnelle, qui renfermait. 1384.

1°. Une pacification générale entre les républiques de Berne & de Soleure d'un côté, & les maiſons de Kybourg, de Neuchatel & de Thierſtein de l'autre.

2°. Une ceſſion perpétuelle, faite par la maiſon de Kybourg au canton de Berne, du comté, château & ville de Berthoud, au moyen de la ſomme de 378000 florins du Rhin, que cette république s'engage de payer aux comtes Berthold & Eggon de Kybourg-Berthoud, & à leur mere Anne, de Neuchatel, née comteſſe de Nidau.

3°. Un engagement des freres Berthold & Eggon de Kybourg, de ſe reconnaître bourgeois de Berne & vaſſaux de ce canton, pour leur ſeigneurie de Landshuth, qui reſſortiſſait du comté de Berthoud.

Section XXXV.

1384. 4°. Une confirmation authentique du canton de Berne au corps municipal & à la bourgeoisie de la ville de Berthoud, de toutes les immunités & concessions qu'ils avaient obtenus des ducs de Zäringuen, comtes de Kybourg, proprement dits, & des comtes de Habsbourg-Kybourg.

5°. Une cession perpétuelle du comté, château & ville de Thun, faite au canton de Berne de la part du comte Berthold de Kybourg, en confirmation de l'hypothéque faite en 1375 par ce seigneur avec cette république, au sujet de cette ville & comté; cette cession ratifiait & confirmait outre cela la transaction du 12 Mai 1322, entre le comte Eberhard, pere de Berthold & la ville de Berne. Voyez le volume précédent, section XXXVIII.

6°. Une obligation du canton de Berne, de payer au comte Berthold de Kybourg Thun, la somme de 30 mille florins du Rhin, en supplément de la même somme qui lui avait été payée en 1375, de la part de Berne.

7°. Une obligation du canton de Berne, de payer 40 mille florins du Rhin, aux troupes auxiliaires de cette armée combinée, pour ses frais de guerre; & de payer à la ville de Soleure, un

Transaction de Berthoud.

dédommagement en argent, dont on conviendrait: 1384.
lequel y compris ses frais de guerre, monta à 10 mille florins du Rhin.

Cette transaction fut signée le 17 Avril, au camp devant Berthoud; d'un côté, par le comte Berthold de Kybourg-Thun, sa belle-sœur Anne de Neuchâtel, comtesse douairiere de Kybourg-Berthoud, & par ses deux fils les comtes Berthold & Eggon; & de l'autre, par le général Bernois, le chevalier Otton, baron de Bubenberg, avoyer de Berne, au nom de cette république; les uns & les autres comme parties contractantes. Cette transaction, ratifiée le 18 Avril par la régence de Berne, & au bout de quelques jours, par les deux freres Gottfried & Hans, comtes d'Habsbourg-Lauffebourg, comme collatéraux de ceux de Kybourg, fut outre cela signée au camp devant Berthoud, en qualité de garans, par le commandant des troupes auxiliaires de Savoye, & par ceux des contingens de Zurich, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Soleure & de Bienne, au nom de leurs souverains respectifs, & par le comte de Gruyere & l'évêque de Lausanne en personne.

C'est ainsi qu'il en coûta environ 145 mille florins du Rhin, aux Bernois, pour l'acquisition

permanente des comtés de Thun & de Berthoud, somme d'autant plus énorme pour cette république naissante, que depuis 1350 elle avait déboursé près de 100 mille florins du Rhin, pour d'autres acquisitions.

SECTION XXXVI.

SUITES DE CET EVENEMENT.

IL ne resta aux comtes d'Habsbourg-Lauffebourg & Kybourg, à la suite de la transaction de Berthoud, que les seigneuries de Landshuth, de Bipp, de Wietlisbach & d'Erlischbourg, avec quelques fiefs nobles dans le comté de Wanguen; ayant déja vendu & cédé aux ducs d'Autriche en différentes époques, les comtés de Lauffebourg & de Rapperschweil, avec leurs dépendances. Le comte Eggon de Kybourg-Berthoud, dernier rejeton mâle de cette maison, mourut en 1420, & en lui s'éteignirent ces deux branches collatérales de la maison d'Autriche.

Les procédés du duc Léopold envers les cantons, durant la guerre & le siege de Berthoud, jointes à diverses infractions, commises en 1384, & 1385, par les baillifs Autrichiens de Rothe-

bourg

Section XXXVI. Suites de cet événement.

bourg & de Rapperschweil, à la pacification 1385.
de 1359, par rapport aux péages & droits de douane; irriterent d'autant plus les cantons de Zurich, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden contre ce prince, que les articles concernant ces péages & douanes, avaient été éclaircis en 1375, lors de la prolongation de ce traité, par un tarif si bien spécifié, qu'ils ne pouvaient être dès-lors susceptibles d'aucune espece de litiges, à moins d'une contravention manifeste au dit traité. Dans le même tems, divers vassaux du duc Léopold insulterent des marchands & d'autres particuliers, obligés de passer sur leurs terres.

Ces griefs accumulés, animerent les citoyens de ces cantons, à un tel point contre les baillifs & vassaux Autrichiens, qu'ils se rassemblerent le 28 Décembre, au nombre d'environ 1800, surprirent le même jour le château & la ville de Rothebourg, tuerent quelques satellites du baillif, qui s'étaient défendus, & pillerent ce château, le livrerent aux flammes, & forcerent les habitans de Rothebourg, de leur aider à raser les murs d'enceinte de cette ville, & à combler ses fossés, sans leur faire néanmoins d'autre mal, non plus qu'au baillif Autrichien. Au sortir de

Section XXXVI.

1385. cette expédition, ce corps confédéré, ſans être avoué d'aucun canton, ſe rendit devant les châteaux des nobles, dont ils avaient le plus à ſe plaindre, qui ſubirent le même ſort que celui de Rothebourg.

Le duc Léopold, hors d'état pour le moment de ſe venger de ces hoſtilités, & réduit à diſſimuler, ordonna à ſes baillifs de Rothebourg & de Rapperſchweil, de remettre les péages & droits de douane ſur l'ancien pied. Ce qui rendit ce prince ſi coulant, furent deux ligues très-puiſſantes, qui venaient de ſe former en Allemagne, & qui exigeaient ſans délai ſa préſence dans ce pays.

L'empire d'Allemagne venait de tomber ſous le regne du crapuleux Wenceſlas, dans la même anarchie, qu'au tems du long interregne; ce qui engagea 51 villes impériales du Rhin, de Suabe, de Franconie & de Baviere, à ſe liguer enſemble pour leur défenſe mutuelle, contre les princes, prélats & la haute-nobleſſe de ces cercles. Les villes de Strasbourg, de Colmar, de Bâle, de Conſtance & de Rothweil, engagerent celles de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Soleure & de Zug, d'accéder à cette ligue pour 9 ans. D'un autre côté, les princes, les prélats, les comtes & les dynaſ-

Suites de cet événement.

tes d'empire, avaient formé entr'eux une association, sous le nom du bouclier de St. George, afin de contrebalancer celle des villes impériales, & se mettre en état d'en vexer & rançonner impunément les citoyens. Les ducs d'Autriche, sollicités comme princes prépondérans de la haute-Allemagne, de se mettre à la tête de la ligue du bouclier de St. George, accepterent cette place d'autant plus volontiers, qu'ayant plusieurs de ces petites républiques enclavées dans leurs états d'Alsace & de Suabe, ils espéraient les soumettre d'autant plus facilement à leur domination, de même que les confédérés, avec les secours de ces seigneurs & de ces prélats. 1386.

Rempli de ces projets de conquêtes, le duc Léopold ne garda dès lors aucun ménagement avec les cantons, faisant filer les premiers jours de Mars beaucoup de troupes, vers les comtés de Kybourg, de Baden & de Lenzbourg, afin de soutenir au besoin ses baillifs & ses vassaux, de façon que ceux-ci recommencerent leurs vexations & leurs bravades. Parmi ces derniers, Pierre, baron de Thorberg, vrai tyran de ses sujets, & pour lors possesseur du pays d'Enthlibuch, en traita les habitans avec tant de dureté, qu'ils rechercherent la protection de Lucerne, & firent

Section XXXVI. Suites de cet événement.

1386. un traité d'union dit *Land-Recht* avec ce canton. Dès que le baron de Thorberg fut informé de ce traité, il fit saisir les préposés de l'Entlibuch, qui avaient négocié & signé ce traité, & les fit pendre sans remission. Indigné de cette barbarie, Lucerne déclara la guerre au baron de Thorberg, reçut les habitans de l'Entlibuch sous sa domination; & les troupes de ce canton, renforcées par celles d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, s'emparerent du château de Wollhausen, après un siege de trois semaines; cette place réputée jusqu'alors imprenable, & appartenant au baron de Thorberg, au moyen de laquelle il tenait l'Entlibuch sous le joug, fut pillée, livrée aux flammes, & rasée.

SECTION XXXVII.

GUERRE DE SEMPACH.

LES baillifs & les vassaux Autrichiens, ayant 1386.
pris ouvertement parti pour le baron de Thorberg, les cantons de Zurich, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden leur déclarerent la guerre le 10 Avril, de même qu'au duc Léopold, pour lors en Allemagne; lequel répondit au bout de 15 jours aux états confédérés, par une autre déclaration de guerre, qui fut suivie de celles de la plupart des membres de la ligue du bouclier de St. George, au nombre d'environ 300 comtes, prélats, barons & gentilshommes.

Les cinq cantons belligérans ayant permis à ceux de Glarus & de Zug, de rester neutres jusqu'à nouvel ordre, se mirent dès le 10 Avril en campagne. Les troupes Lucernoises reçurent les habitans de la ville & baronnie de Rothebourg, des villes de Sempach & de Richensée à composition, lesquels furent ravis de changer la domination Autrichienne, contre celle de Lucerne, qui pour garantir ces deux villes de la vengeance du baron de Thorberg, pourvut Sempach d'une garnison de 400 hommes, & Richensée d'une de 200 hommes.

Section XXXVII.

1386. Les troupes de Lucerne, réunies à celles d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, mirent le siege devant la ville & le château de Meyenberg, dont les habitans ayant désarmé la garnison Autrichienne dès le second jour, & ouvert leurs portes aux troupes confédérées, ceux-ci laisserent 300 hommes dans cette place, située dans le district qui forme de nos jours le baillage supérieur de l'Argäw. Après cette expédition, ce corps confédéré s'empara des châteaux de Baldek, de Lilien, de Schaftlanguen, de Rhynach, & de Tannenfels, qui furent tous pillés & détruits par le feu : tandis que les troupes Zuricoises s'emparerent de leur côté, des châteaux de Rumlang, de Mœsbourg, de Pfäffikon & de Bulach, qui eurent le même sort que les précédens, après avoir saccagé le comté de Kybourg de fond en comble.

Pendant que les troupes confédérées dépouillaient ainsi les vassaux Autrichiens de leurs châteaux, & ravageaient leurs domaines, ceux-ci leur porterent en échange deux coups très-sensibles.

Le baron de Thorberg rassembla en secret un corps de quelques mille hommes, à la tête duquel il surprit la nuit du 22 Avril, la garnison & la bourgeoisie de Richensée, qui faisant leur service avec beaucoup de négligence, & attaqués

Guerre de Sempach.

dans leur premier ſommeil, furent tous égorgés, 1386.
de même que les vieillards, le clergé, les femmes & les enfans, ſans qu'il échappât une ame vivante à ce maſſacre atroce, à la ſuite duquel cette ville fut pillée & livrée aux flammes, qui conſumerent les cadavres de ces infortunés. Cette barbarie digne d'Attila, en rendant le baron de Thorberg un objet d'exécration publique, bien loin de produire les effets que ce monſtre de férocité en avait eſpéré, de contenir les autres villes Autrichiennes dans leur devoir envers le duc Léopold, ne fit que les indigner contre cette domination tyrannique, & excita les cantons à une guerre de repréſailles, dont pluſieurs milliers d'ames furent les triſtes & innocentes victimes.

Le ſoir du maſſacre de Richenſée, Jean, baron de Bonſtetten, ayant raſſemblé de ſon côté un gros détachement, parvint à attirer la garniſon confédérée de Meyenberg dans une embuſcade, d'où elle ne ſe tira que par des prodiges de valeur, & après avoir perdu plus de 120 hommes. Informés de ces deux échecs, les cantons retirerent la garniſon de Meyenberg, de même que ſes habitans & leurs effets, qui s'établirent à Zurich & à Lucerne; après quoi cette ville fut livrée aux flammes & raſée.

Section XXXVII.

1386. Les barons de Bonstetten & de Thorberg, réunis le 24 Avril, au nombre de 5 à 6000 hommes, n'oserent attaquer les troupes confédérées, qui renforcées par celles de Glarus & de Zug, s'étant rassemblées les premiers jours de Mai, au nombre d'environ 4000, firent une irruption dans le comté de Baden & dans l'Argäw; & furieux du massacre de Reichensée, ils porterent la désolation & le ravage dans ces contrées; les garnisons de quelques châteaux emportés d'assaut, furent passées par les armes, & les villages saccagés & détruits par le feu, subirent la loi cruelle des représailles.

Les cantons de Glarus & de Zug ayant envoyé le 1 Mai, leurs déclarations de guerre au duc Léopold, les Glaronois s'emparerent du château de Windek, qui fut pillé & rasé, & afin de mettre leur pays à couvert des irruptions de la garnison Autrichienne de Wesen, ils en fortifierent l'entrée par un bon retranchement, dit *Land-Wéri*, tiré de la colline de Nieder-Urnen aux bords de la Linth; qui fut défendu par quelques centaines de leurs citoyens, commandés par Henri de Tschudi, banneret de ce canton.

Le duc Léopold se trouvant arrêté en Allemagne, lorsque les hostilités eurent commencé entre les deux ligues, fut d'un autre côté appellé en

Guerre de Sempach.

Suiſſe, par les cris de ſes vaſſaux, qui lui demandaient un prompt & puiſſant ſecours : dans cet embarras, ce prince fit d'abord paſſer des renforts aux barons de Bonſtetten & de Thorberg, ſuffiſans pour former un cordon, qui couvrit ſes domaines; puis il fit négocier auprès des villes impériales une ſuſpenſion d'armes, avec la ligue dont il était le chef. Cet obſtacle levé, le duc Léopold fit marcher ſon armée, compoſée en grande partie de troupes auxiliaires, à petites journées, vers les comtés de Lenzbourg & de Baden, où il arriva les premiers jours de Juin, avec beaucoup de princes, de prélats & de haute nobleſſe Allemande, & y fut renforcé par les comtes de Toggenbourg, de Neuchâtel, de Thierſtein, de Werdenberg & de Montfort, à la tête de l'élite de leurs ſujets; ce qui forma une armée de plus de 25000 hommes, y compris les troupes commandées par les barons de Bonſtetten & de Thorberg. 1386.

Dans un conſeil de guerre tenu à Baden, les alliés & généraux de Léopold, engagerent ce prince à repartir ſes forces de la maniere ſuivante. Il détacha deux corps de 1500 hommes, dans les comtés de Kybourg & de Rapperſchweil, afin de les garantir des ravages des confédérés.

Section XXXVII.

1386. Les comtes de Neuchâtel & de Thierſtein furent poſtés dans les comtés de Nidau & de Buren, à la tête de quelques mille hommes, chargés de tenir les troupes de Berne & de Soleure en échec, & de ſe réunir pour cet effet au beſoin avec un autre détachement de même force, que les deux freres comtes de Kybourg-Berthoud, conduiſirent à Fribourg, dirigés dans ce commandement par leur oncle le comte de Kybourg-Thun.

Les cantons ne s'endormirent pas dans ce péril éminent; après avoir mis leurs domaines en état de défenſe, ils s'ajournerent à Lucerne pour le 12 Juin. Les députés de Berne & de Soleure déclarerent à cette diete, que leurs ſouverains reſpectifs ſe trouvaient hors d'état de ſecourir les autres cantons, ayant eux-mêmes tout à craindre des attaques Autrichiennes; les repréſentans des ſept cantons trouverent la poſition de Soleure ſi dangereuſe pour le moment, qu'ils diſpenſerent cette ville de marcher à leur ſecours; mais en échange, ils trouverent la conduite de Berne très-repréhenſible. La raiſon alléguée par les députés Bernois, que leur régence était endettée d'environ 100 mille florins du Rhin, ne parut d'aucune valeur à cette diete, pour abandonner les autres états confédérés dans ce péril, & man-

Guerre de Sempach.

quer eſſentiellement aux obligations fondamen- 1386.
tales de leur pacte perpétuel : d'autant plus que les Bernois n'avaient contracté cette dette, que par des acquiſitions conſidérables & avantageuſes ; avaient montré au ſiege de Berthoud, de quel effort ils étaient capables, lorſque leur intérêt l'exigeait ; & qu'ainſi il leur aurait été très-aiſé de mettre leurs frontieres à l'abri de toute invaſion ennemie, & d'accourir avec quelques mille hommes au ſecours des autres cantons, qui de leur côté ne s'étaient pas refuſé en 1384, aux réquiſitions de Berne, dont les députés hors d'état de répondre à ces repréſentations de l'avoyer de Lucerne, Petermann de Gundelinguen, au nom de cette diete, prirent la choſe *ad referendum*. Les ſept cantons, ainſi abandonnés par le plus puiſſant d'entr'eux, dans ces conjonctures critiques, ne ſe manquerent pas à eux-mêmes, en ſe liant derechef par un ſerment ſolemnel, de ſacrifier leurs biens & leurs vies pour leur défenſe mutuelle.

Outre les diſpoſitions du duc Léopold, qui avaient pour but de diviſer & d'affaiblir les forces des confédérés, ce prince fit marcher la plus grande partie de ſon infanterie vers Zurich, ſous les ordres des comtes de Toggenbourg & de Wer-

Section XXXVII.

1386. denberg, & des barons de Bonſtetten & de Thorberg, chargés de bloquer cette ville de loin, de façon que les autres cantons puſſent y jeter du ſecours; ceux-ci croyant Zurich menacée d'un ſiege, ſe hâterent d'y faire entrer une garniſon de 1600 hommes. Ainſi parvenu à ſon but, de dégarnir ces ſix cantons d'une partie de leurs défenſeurs, le duc Léopold ordonna à ces quatre généraux, de ſe poſter avec leurs troupes, de maniere à couper aux Zuricois & à la garniſon confédérée de cette ville, toute communication avec les autres cantons.

Ce plan admirable d'opérations militaires, qui montrait en Léopold un capitaine d'une capacité conſommée, ayant été exécuté de point en point, ce prince ſe mit en marche, avec les princes, les prélats & les ſeigneurs qui l'avaient ſuivi en Suiſſe, à la tête de l'élite de ſon armée, la plupart cavalerie, vers Sempach; comptant que cette place lui ouvrirait ſes portes à la premiere ſommation, le mettrait à portée de former le ſiege de Lucerne, & de ſubjuguer ce canton, de même que ceux de Zug & de Glarus, avant la fin de cette campagne. Et pour faciliter ces conquêtes, Léopold projettait de renforcer ſon armée devant Sempach, par la moitié de ſon infanterie, ſous les ordres

Guerre de Sempach.

des barons de Bonstetten & de Thorberg; tandis 1386.
que les comtes de Toggenbourg & de Werdenberg continueraient, avec la moitié restante de cette infanterie, à tenir les Zuricois & leurs 1600 confédérés en échec.

Cette élite de l'armée Autrichienne, d'environ 6000 hommes, parmi lesquels l'on distinguait 4000 gens-d'armes, fut ainsi repartie par le duc Léopold. L'avant-garde, composée de 1600 gens-d'armes, fut mise sous les ordres du margrave d'Hochberg; & l'arriere-garde formée par 2000 hommes d'infanterie avec les bagages, couverte par 400 gens-d'armes, fut confiée au commandement du comte de Zolleren, surnommé le Noir; le duc s'étant reservé celui du corps de bataille, renfermant l'élite de la noblesse, avait mis une traite d'intervalle, entre la marche de ces trois divisions.

Les cantons informés trop tard, que Léopold leur avait donné le change, rassemblerent le 7 Juillet les troupes qu'ils avaient encore à Lucerne, de 2000 combattans, qui s'unirent le même jour par un serment solemnel, de vaincre ou de mourir ensemble, que le prévôt du chapitre de St. Léger fit prêter à toute la troupe, en présence du St. Sacrement; après quoi Henri de Muos, avoyer

Section XXXVII.

1386. de Lucerne fut détaché, à la tête de 400 hommes à Sempach, dont la garnison portée par ce renfort à 800 hommes, prêta, de même que ses habitans, le lendemain matin le même serment, entre les mains de ce commandant.

Les autres troupes confédérées, armées de hallebardes, de haches d'armes, & de ces grands espadons que l'on empoignait & maniait avec les deux mains, sortirent le 8 au soir de Lucerne, au nombre d'environ 1600 hommes, & se posterent à Rothebourg, où ils furent renforcés à tout instant par des pelotons du canton de Zug, de la baronnie de Rothebourg & du pays d'Entlibuch, qui ayant tout à craindre du ressentiment de Léopold, s'étaient armés à la hâte, les uns de grandes fourches de fer, emmanchées à de fortes hampes de 6 à 8 pieds de longueur, & les autres de massues garnies de gros cloux, & autres ferremens aigus & tranchans, semblables à celles dont les Helvétiens se servirent avec succès, comme on a vu dans le volume précédent; massues, qui depuis cette derniere époque, ont pris la dénomination *d'Entlibucher-Knüttel.* Les confédérés augmentés ainsi de 5 à 600 hommes, & commandés par Pétermann de Gundelinguen, avoyer de

Guerre de Sempach.

de Lucerne, par Conrad de Frauen, land-amann 1386.
d'Ury, par Jean Spielmatter & Arnold de Winkelried, capitaines des citoyens d'Underwalden, Arnold de Réding, land-amann de Schweiz, par Hartmann d'Ospenthal, land-amann de Zug, & par Mathys de Bulen, capitaine des Glaronnois, se déciderent à attaquer le lendemain l'armée Autrichienne, dont l'avant-garde venait d'arriver devant Sempach, avec un fourgon rempli de cordes, destinées à pendre la garnison & les bourgeois de cette ville, au cas qu'ils n'ouvrissent pas leurs portes à la premiere sommation qui leur fut faite le soir du 8 Juillet, par le chevalier de Rheinach, de la part du margrave d'Hochberg. L'avoyer de Moos ne se laissa point émouvoir par cette sommation, & répondit à Rheinach, *qu'il défendrait jusqu'à la derniere goûte de son sang, la place confiée à ses soins, & s'enterrerait plutôt sous ses ruines, que de capituler.* Et la garnison de Sempach répliqua par des huées aux menaces & aux bravades de Rheinach.

SECTION XXXVIII.

BATAILLE DE SEMPACH.

1386. LE duc Léopold joignit le 9 Juillet ſon avant-garde, vers les 9 heures du matin, avec le corps de bataille, & choiſit ſon camp dans une plaine ſéparée de Sempach par un bois nommé le *Magero-Holz*, qui déroba la vue des combattans à la garniſon & aux habitans de cette ville. Dans un conſeil de guerre tenu à cheval, quelques capitaines & ſeigneurs furent d'avis d'attendre au ſur-lendemain, pour attendre l'arrivée du renfort que les barons de Bonſtetten & de Thorberg devaient amener au camp, avant d'engager le combat; ce qui fut rejetté avec hauteur par la jeune nobleſſe, qui pria Léopold de lui laiſſer le ſoin d'exterminer, ce qu'ils avaient l'arrogance d'appeller une poignée de rebelles. Un baron d'Haſenbourg ayant inſiſté ſur la néceſſité d'attendre du moins l'arrivée du comte de Zolleren avec l'arriere-garde, fut taxé de poltronnerie, par un baron d'Ochſenſtein, prévôt du chapitre de Strasbourg. L'on prétend que Léopold fut d'abord du ſentiment d'Haſenbourg, mais qu'une fauſſe honte l'empècha de le ſoutenir, à la ſuite des railleries ſanglantes qu'il

qu'il venait d'attirer à ce dernier. Le même auteur, le baron Tugger de Kirchberg, que nous aurons occasion de citer plus d'une fois, avec éloges, dans la suite de cette histoire militaire, assure dans ses annales Autrichiennes, que le duc Léopold ne se rendit qu'avec répugnance, à l'avis du margrave d'Hochberg & du comte de Wurtemberg, de faire mettre pied à terre à cette gendarmerie, afin de combattre les confédérés avec plus d'avantages; disposition qui fut généralement blâmée par tous les historiens militaires. 1386.

Quoi qu'il en soit, le duc Léopold cédant au cri général, fit mettre pied à terre à la gend'armerie, & lui fit couper les becs à corbin de ses bottines, afin de n'en être pas embarrassé dans la mêlée. Ces becs à corbin garnis en or & en argent, se portaient aux bottines chez les hommes & aux souliers chez les femmes, comme une marque distinctive de la noblesse. Le margrave d'Hochberg & le comte de Wurtemberg rangerent cette troupe d'environ 4000 combattans, sur un quarré long, qui en cas de besoin, pouvait faire face de tous côtés, & dont le front hérissé de lances & de piques, paraissait impénétrable aux attaques des confédérés. Le duc Léopold, aussi rempli de bravoure

Section XXXVIII.

1386. que de capacité, voulant partager les périls de cette attaque, defcendit de cheval & conduifit ce bataillon au combat; fe plaçant pour cet effet au centre, pendant que le margrave d'Hochberg fe pofta fur la droite, & le comte de Wurtemberg fur la gauche.

Mais revenons aux confédérés qui commencerent cette fanglante journée, par implorer à genoux, la protection divine; & ce premier devoir, rempli avec beaucoup de ferveur, on fit par ordre des chefs de ce corps, cités ci-deffus, à la tête de cette troupe, une proclamation trop remarquable pour être omife; portant: *Que tout confédéré qui n'ofait fe faire fort de combattre avec fuccès quatre ennemis*, quelques auteurs en difent fix, *n'avait qu'à fe retirer! Qu'il n'effuyerait aucune punition, pas même des reproches à ce fujet.* Cette proclamation avérée par toutes nos annales, qui de nos jours pafferait pour une fanfaronnade, dont nos ancètres étaient néanmoins très-éloignés, & qui depuis cette époque fut ufitée dans tous les corps confédérés, au moment d'attaquer l'ennemi, forme une preuve évidente de la confiance qu'avaient ces braves gens, en leur valeur & leur dévouement pour la patrie. Les mêmes auteurs avouent, que près de

Bataille de Sempach.

300 habitans de l'Entlibuch & de Rothebourg, profiterent de la proclamation, en ſe retirant dans le *Magger-Holz*. Il eſt bien remarquable, que ces poltrons probablement les plus mal armés, déciderent, comme l'on verra, la victoire en faveur des confédérés; leſquels ayant fait obſerver l'ordre de bataille des ennemis, formerent le leur en bataillon triangulaire, ſelon le conſeil de Petermann de Gundelinguen, qui eſpérait pénétrer, en combattant de cette maniere, plus aiſément dans cette phalange autrichienne. Selon cet ordre de bataille, nommé par les Romains *Cuneus*, & ſouvent mis en uſage par leurs généraux, le premier rang était compoſé de trois combattans, le deuxieme de cinq & le troiſieme de ſept, & ainſi de ſuite; chaque rang débordant celui qui le précédait, d'un homme à droite & à gauche. 1386.

L'avoyer de Lucerne ſe plaça au milieu du premier rang, en tenant la banniere de Lucerne d'une main & une hache d'armes de l'autre, & choiſit ſes deux compagnons parmi les plus braves & les plus vigoureux de ſes concitoyens, qui tous briguaient ce poſte d'honneur. Au reſte, on diſtinguait beaucoup de gentilshommes ſur les deux aîles de ce triangle, ſervant comme officiers,

1386. armés de pied en cap, & combattant avec une hallebarde. Preuve évidente, que les confédérés n'étaient pas un ramas de payfans & de populace, quoique divers auteurs Allemands ayent tranfmis ce menfonge imprimé à la poftérité. La feule ville de Berne comptait dès-lors, plus de 150 familles de la plus ancienne nobleffe, parmi fa bourgeoifie, entre lefquelles on diftinguait beaucoup de barons.

Les confédérés ainfi formés, déboucherent le bois à 11 heures, & s'avancerent fur l'armée Autrichienne, en dirigeant leur attaque vers la droite de fon centre, dont la gauche était couverte jufqu'à l'extrêmité de l'aîle, par un foffé garni d'une haie. Ce fut en vain, que Petermann de Gundelinguen effaya avec fes deux compagnons, & les rangs qui le fuivaient, de faire une ouverture dans ce bataillon impénétrable; déja ce brave homme fe trouvait étendu fur le champ de bataille, avec plus de 120 de fes concitoyens, qui avaient demandé avec beaucoup d'inftance la tête de cette attaque, fans que leurs efforts valeureux euffent pu entamer cette gendarmerie invulnérable, qui gagnant du terrain, rendait d'un moment à l'autre la pofition des confédérés d'autant plus dangereufe, qu'ils étaient

Bataille de Sempach.

incapables de reculer d'un pas, malgré une mort 1386.
inévitable. La banniere de Lucerne se trouvait même au pouvoir des ennemis, selon quelques traditions, & ne fut reprise qu'au bout d'une heure; d'autres assurent, que cette banniere ne fut sauvée que par des prodiges de valeur, & en la faisant passer de main en main aux derniers rangs. Dans cet instant critique, les confédérés dûrent leur salut à Arnold de Winkelried, capitaine des citoyens du bas-Underwalden; & à Antoine *Aporta*, gentilhomme Milanais, domicilié au bourg de Fluelen, dans le canton d'Ury, & nommé par ses concitoyens *Zur-Port :* l'un & l'autre quitterent leur division, & accourant au premier rang, ils changerent le sort du combat.

Winkelried se débarrasse de sa cuirasse, & s'écrie, *Camarades! je vais me sacrifier pour vous, je vous recommande ma femme & mes enfans;* en même tems il s'élance sur l'ennemi, étend ses bras & les repliant avec force, il saisit un faisceau de lances, en aidant même à les faire entrer dans son corps : ce qui fit une ouverture, dont les confédérés profitent au même instant, & pénétrent dans cette phalange Autrichienne : cette partie perd dès lors son avantage; elle fut obligée de jeter ses lances, & de se servir de l'épée; ce

Section XXXVIII.

1386. qui mit ces gens d'armes hors d'état de résister à l'attaque & aux coups des confédérés. D'autant plus, qu'au moment que Winkelried se dévouait avec autant d'héroïsme au salut de la patrie, Antoine Zur-Port cria au premier rang; *Camarades! frappez à grands coups de hallebardes sur les hampes des lances*, & pour leur donner l'exemple, il frappa avec force du tranchant de sa hallebarde sur quelques hampes de lances, qu'il mit en pieces; ce qui ayant été imité tout de suite avec beaucoup de succès par les confédérés, qui parvenus enfin, à faire usage de leurs hallebardes, de leurs massues, haches d'armes & espadons à deux mains, firent un carnage affreux de cette noblesse; chacun de leurs coups dirigés par des bras nerveux & d'une force étonnante, assommait un de ces gens-d'armes, lesquels se défendirent néanmoins de leur côté en désespérés, quoiqu'ils fussent accablés de la chaleur excessive du jour, dont ils eurent beaucoup plus à souffrir que les confédérés, à cause de leur armure complette, d'une pesanteur extrême.

Ce qui décida tout-à-fait la victoire en faveur des confédérés, fut une sortie de Henri de Moose, avoyer de Lucerne & commandant de Sempach, à la tête de sa garnison; des habitans les plus

Bataille de Sempach.

courageux & les mieux armés de cette ville, & 1386.
des poltrons retirés dans le *Magger-Holz :* averti par ces derniers, du péril de ſes concitoyens, l'avoyer de Mooſs raſſembla tout de ſuite ſa troupe, & renforcé par les fugitifs, réſolus d'effacer l'opprobre de leur retraite, ce commandant tomba, à grands cris & avec une telle furie, ſur le flanc droit des Autrichiens, que ceux-ci ayant, ſelon toute apparence, déja rompu leur ordre de bataille, dans la vivacité de la mêlée, ne purent réſiſter à la charge impétueuſe de ce corps d'environ 1200 hommes.

Le duc Léopold ſollicité, à pluſieurs repriſes, de mettre ſa perſonne en ſûreté, ſur-tout depuis que les confédérés avaient pénétré dans le centre, répondit : *je ſerais indigne de commander à tant de braves gens, qui ſe ſacrifient pour moi, ſi je ne partageais leur ſort ; je veux vaincre ou mourir avec eux.* A la ſuite de cette réponſe magnanime, ce prince ſe mit à la tête du corps d'élite, chargé de défendre ſa grande banniere, poſtée derriere un large foſſé, garnie d'une haie très-épaiſſe. Et informé que ſon aîle droite était à moitié enfoncée par la troupe de l'avoyer de Mooſs, le duc Léopold s'y porta tout de ſuite avec ſon corps ; & tâchant de ranimer cette nobleſſe chancellante,

Section XXXVIII.

1386. par ſon exemple & celui de ſes compagnons, il ſe jetta, avec ce renfort, entre ſes gens & les confédérés, dont il arrèta les attaques par des prodiges de valeur, juſqu'à ce qu'il ſuccomba ſous leurs coups. C'eſt ainſi que périt ce prince, digne, à tous égards, d'un meilleur ſort, qui déploya, dans cette campagne, tous les talens d'un grand capitaine, réuni à la bravoure la plus intrépide, & qui manifeſta, dans diverſes occaſions, une grande bonté d'ame envers ſes ſujets, dont il était chéri, & fut extrêmement regretté. Egaré par l'ambition, & ſur-tout par les impulſions des grands vaſſaux de l'empire en Suiſſe, remplis de jalouſie envers les cantons, le duc Léopold, ſans-ceſſe animé par ces derniers contre les confédérés, ſe laiſſa induire à toutes les démarches qui produiſirent la guerre de Sempach. Ce prince n'eut, au reſte, d'autre part au maſſacre de Richenſée, que celle d'une approbation tacite: mais que pouvait-il faire, en apprenant cette barbarie?

La mort de Léopold entraîna la déroute générale de ſon armée, qui ſe retira en déſordre & avec précipitation du champ de bataille, laiſſant une moitié des ſiens étendus ſur la place. Parmi ces 2000 gendarmes tués, l'on diſtinguait

Bataille de Sempach.

356 casques couronnés, ou princes, prélats, 1386.
comtes & barons souverains. Peu de ces gendarmes auraient échappé au glaive du vainqueur, si le comte de Zolleren, arrivé dans ce moment avec l'arriere-garde, en vue du champ de bataille, n'avait protégé leur fuite. Ayant ainsi couvert, avec sa division, les débris de cette cavalerie démontée, le comte de Zolleren se retira en grande hâte vers Baldek, où il passa le ruisseau d'Esch le même soir, & fut joint le lendemain matin, par le baron de Bonstetten. D'ailleurs, les confédérés, abattus de la chaleur & des fatigues excessives de cette sanglante journée, & à jamais mémorable, retenus par leurs chefs de toute poursuite ultérieure, dans la crainte que le comte de Zolleren réuni au baron de Bonstetten, qu'ils avaient appris être en pleine marche, ne parvint à leur arracher, par un nouveau combat & avec des troupes fraiches, les fruits de cette victoire, resterent sur le champ de bataille, où ils tomberent derechef à genoux, en remerciant la bonté Divine, avec une nouvelle ferveur, de la protection signalée qu'elle venait de leur accorder.

Les confédérés eurent la précaution de se partager durant cette nuit, du 9 au 10 Juillet; une

Section XXXVIII.

1386. partie la passa dans le camp ennemi, & l'autre ſur le champ de bataille, & ils ſe partagerent le lendemain les dépouilles, de même que les trophées dont ils s'étaient emparés la veille. Les premieres conſiſterent dans une quantité prodigieuſes d'armures excellentes, de chaînes d'or & autres joyaux de prix, ainſi que beaucoup d'argent comptant, & tout le camp tendu de pavillons très-riches; les trophées étaient formées par la grande banniere d'Autriche, & dix-huit autres. A l'égard des chevaux, les valets, chargés de les garder, s'en ſervirent pour s'enfuir, dès qu'ils virent leurs maîtres enfoncés par les confédérés; un grand nombre de ceux-ci auraient pu s'enrichir par des rançons conſidérables, que leur offrirent pluſieurs princes ou ſeigneurs, en leur demandant la vie: mais animés par le maſſacre de Reichenſée, ils ne firent aucun quartier. Si au lieu d'aſſommer, avec férocité, des ennemis vaincus qui leur demandaient quartier, les confédérés euſſent accordé la vie à tant de princes & de ſeigneurs, & cherché à ſe ſaiſir de Léopold, plutôt que de le faire périr ſous leurs coups, ils auraient, en relevant la gloire de leurs armes, par ce procédé magnanime, tiré des avantages réels de cette victoire, & dicté à ce prince, priſonnier, les ar-

Bataille de Sempach.

ticles de paix; tandis que ce massacre l'éloigna 1386.
de quelques années, en excitant la vengeance de la maison d'Autriche & de ses alliés.

Les historiens Suisses ne sont pas d'accord sur la perte des confédérés; les uns, en ne l'évaluant qu'à 160 hommes, s'écartent de toute vraisemblance, & les autres, en faisant monter cette perte à 3 ou 400 hommes, méritent plus de croyance que les premiers; cette derniere évaluation étant plus conforme aux succès variés des combattans, durant cette longue & sanglante bataille, qui commença après onze heures du matin, & fut terminée à cinq heures du soir. Les confédérés, leur premier devoir religieux rempli, furent d'abord à la quête de leurs blessés; transportés le même soir à Sempach, une grande partie d'entr'eux parvint à guérir. L'avoyer Petermann, de Gundelinguen, couvert de blessures mortelles, demanda à être transporté à Lucerne, où il expira au bout de quelques jours, consacrés, par ce valheureux patriote, à donner divers conseils salutaires à la régence, qui furent tous suivis ponctuellement. Son collegue, Henri de Moos, périt aussi, les armes à la main, en combattant, selon quelques traditions, le duc Léopold en personne; lequel fut immolé à ses manes quelques

Section XXXVIII.

1386. inſtans après : mais nous ne garantiſſons point ce fait. Quoiqu'il en ſoit, ces deux premiers magiſtrats de Lucerne furent infiniment regrettés par les confédérés, de même que Winkelried, dont l'action héroïque eſt comparable à tout ce que les Grecs & les Romains nous ont tranſmis en ce genre. Conrad, de Fracſen, landamman d'Ury, & pluſieurs autres gentilshommes & officiers, qui payerent cette victoire de leur vie, reçurent, auſſi bien que tous leurs camarades, une ſépulture honorable, à Lucerne, à Sempach & à Rothebourg.

Les vainqueurs permirent au comte de Zolleren & au baron de Bonſtetten, de faire enlever leurs morts du champ de bataille. Le corps du duc Léopold fut tranſporté au monaſtere de Königsfelden, où il fut dépoſé dans la tombe de ſa maiſon. Trente-ſix barons & gentilshommes qualifiés, de l'Alſace & de l'Argäw, furent auſſi enterrés à Königsfelden, où l'on voit encore leurs portraits, avec celui de Léopold, dans le cœur de l'égliſe. Les corps du margrave d'Hochberg & des comtes Ulrich de Wurtemberg, Hans de Furſtemberg, Donat de Toggenbourg, Sigiſmond de Thierſtein & Frédéric de Zolleren, furent tranſportés dans leurs états reſpectifs, & inhu-

Bataille de Sempach.

més dans les tombes de leurs maiſons. Les monaſteres de Notre-Dame des Hermites, de Muri, de Wettinguen, de St. Urbain, de Rhynau & de Rutti, ſervirent de ſépulture, auſſi bien que les collégiales des chapitres de Munſter, de Baden, de Zofinguen & de Zurzach, à plus de 800 prélats, dynaſtes, barons ſouverains & nobles titrés. Tout le reſte fut enterré, pêle & mêle, dans deux grandes foſſes ſur le champ de bataille, & l'on y bâtit une chapelle au bout de quelques années. 1386.

SECTION XXXIX.

SUITES DE CETTE BATAILLE.

La victoire des confédérés à Sempach, en plongeant la ligue du bouclier de St. George, de même que la nobleſſe Autrichienne & les princes de cette maiſon, dans un deuil général, ne produiſit néanmoins pas les effets que les cantons en avaient eſpéré, c'eſt-à-dire, une paix avantageuſe & durable. Uniquement livrés au deſir de venger la mort du duc Léopold, & de ſes compagnons d'infortune, les ducs d'Autriche & cette haute nobleſſe rejetterent, avec indignation,

Section XXXIX.

1386. les offres de quelques villes impériales, de négocier une trêve entre les parties belligérantes. Pour effectuer ces projets de vengeance, & pousser la guerre contre les états confédérés avec plus de vigueur, le duc Albert d'Autriche, frere de Léopold, se rendit en Suisse au milieu d'Août, avec le duc Guillaume, fils aîné du défunt, & plusieurs princes, prélats & seigneurs Allemands.

En attendant l'arrivée des ducs d'Autriche, les comtes de Toggenbourg, de Werdenberg, de Thierstein & de Montfort, s'étaient portés avec leurs corps dans les comtés de Lenzbourg & de Baden, & s'y étant réunis avec les barons de Bonstetten & de Thorberg, ils y rassemblerent environ 15000 hommes, malgré le départ du comte de Zolleren pour l'Allemagne, où il ramena les troupes auxiliaires. Dans le même tems, les troupes des six cantons belligérans s'étant réunies auprès de Baar, avec celles de Zurich & la garnison confédérée de cette ville, ce corps confédéré, d'environ 5000 hommes, pénétra le 10 Août dans les domaines Autrichiens, qui forment de nos jours les baillages médiats de l'Argäw, saccagea ce district de fond en comble durant huit à dix jours, emporta d'emblée divers châteaux, qui furent pillés & livrés aux flammes;

Suites de cette bataille.

le tout à la vue des ſeigneurs & des généraux Autrichiens, que nous venons de citer, qui malgré la ſupériorité de leurs forces, n'oſerent attaquer les troupes confédérées, ni s'oppoſer à leurs ravages. 1386.

Le canton de Berne honteux de ſon inaction, & piqué de quelques actes d'hoſtilité des Fribourgeois & de la comteſſe de Valengin, déclara la guerre à la maiſon d'Autriche & à ſes alliés, le 24 Août; la ville de Soleure en fit autant le lendemain. Les Bernois, au nombre de 2600, renforcés par 400 de leurs fideles alliés de Soleure, firent une irruption dans la comté de Williſaw, appartenante, pour lors, à la comteſſe de Valengin; emporterent d'emblée le château de Haſenbourg & la ville de Williſaw, qui furent pillés l'un & l'autre, & le château livré aux flammes. En revenant de cette expédition, ce corps s'empara des châteaux de Koppigen & de Thorberg, quoique leur poſſeſſeur, le baron de Thorberg, eût pris la précaution de les pourvoir de garniſons; ces deux châteaux ayant été pillés & détruits par le feu, les Bernois & Soleuriens ſe rendirent devant celui de Landshuth, lui firent ſubir le même ſort, & cela, pour la quatrieme fois durant le cours de ce ſiecle. Les troupes de

Section XXXIX.

1386. Berne dépouillerent, au commencement de Septembre, la comtesse de Zolleren, sœur aînée des comtes de Kybourg-Berthoud, des seigneuries d'Unterséen, d'Unspunnen & d'Oberhofen, dont ils s'assurerent la possession permanente, quelques années après, par voie d'achat. Ayant battu les Fribourgeois, réunis à un détachement Autrichien, sous les ordres des comtes de Kybourg, dans diverses rencontres, les troupes Bernoises s'emparerent des châteaux de Dachsfelden, de Châtel, de Muggenberg & de Belleroche, qui furent tous pillés & livrés aux flammes; & s'étant rendus maîtres des châteaux & seigneuries de Plaffayon, de Blankenbourg & de Zweysimmen, appartenans à un gentilhomme Fribourgeois, nommé Guillaume de Dudinguen, la régence de Berne conserva ces trois châteaux, & les pourvut de garnisons.

Les autres cantons firent, dans le courant d'Août & de Septembre, diverses conquêtes sur les ducs d'Autriche & leurs vassaux; ces derniers furent complettement la victime de ces irruptions continuelles des confédérés, qui pillaient & brûlaient leurs châteaux, après avoir dévasté leurs terres. Il est vrai que les troupes Autrichiennes pénétrerent à leur tour, à diverses reprises, dans les

Suites de cette bataille.

les cantons de Zurich, de Lucerne & de Zug, & y commirent d'affreux ravages. 1386.

La ville de Wesen, dont les généraux Autrichiens avaient fait une place d'armes qui incommodait beaucoup le pays de Glarus, fut assiégée sur la fin d'Août par les troupes confédérées, auxquelles les habitans de cette ville ouvrirent leurs portes, après avoir fait évader la garnison Autrichienne. Les cantons de Zurich, d'Ury, de Schweiz & de Glarus, reçurent le corps municipal & la bourgeoisie de Wesen à composition; & connaissant toute l'importance de cette place, ils la repourvurent d'une garnison de 400 hommes, commandés par Conrad von der Auw, ancien landamman d'Ury.

La perte de Wesen, jointe à divers échecs que reçurent les troupes Autrichiennes, sur ces entrefaites, par celles des confédérés, engagerent les ducs d'Autriche à ne pas se refuser davantage aux soins pacifiques des villes impériales, qui parvinrent à conclure, le 8 Octobre, une suspension d'armes de quatre mois, entre la maison d'Autriche d'un côté, & de l'autre, entre les huit cantons & la ville de Soleure. A l'expiration de cette trêve, les mêmes médiateurs engagerent les parties belligérantes à la prolonger jusqu'à la

Section XXXIX.

1386. Chandeleur de 1383. On appella cette trève, dans les états confédérés, *der böse Frieden*, parce que le parti Autrichien y fit diverses infractions.

La maison d'Autriche continuant à se repaître d'espérances illusoires, de subjuguer les cantons, il fut impossible aux villes impériales & médiatrices, d'arranger, durant cette trève, une pacification durable. Les ducs d'Autriche exigeant, pour conditions préliminaires, la restitution de toutes les conquêtes des états confédérés sur la maison d'Autriche, ses alliés & ses vassaux, depuis le commencement de cette guerre; la renonciation de Glarus & de Zug à la confédération Helvétique, & la révocation du traité de Berthoud, du 17 Avril 1384, néanmoins, avec la réserve de restituer au canton de Berne, les sommes qu'il avait payées par cette transaction. Ces articles préliminaires ayant été rejettés, avec indignation, par nos ancêtres, la guerre recommença avec plus d'acharnement que jamais.

Les bourgeois de Wesen, gagnés par les agens secrets de la maison d'Autriche, formerent, avec le comte de Werdenberg, un complot, tendant à se remettre sous la domination Autrichienne, & à se soustraire à celle des cantons; s'attachant, dès lors, à endormir la vigilance de leur com-

Suites de cette guerre.

mandant & de ſa garniſon, par tous les dehors 1388.
d'affection à leur égard, & d'attachement envers leurs ſouverains actuels. Les bourgeois de Weſen ainſi parvenus à leur but, indiquerent la nuit du 22 Février, au comte de Werdenberg & au baron de Thorberg, pour les introduire, avec 4000 hommes, dans leur ville, dont la garde ſe faiſait avec plus de négligence que précédemment. C'était la derniere ſemaine du carnaval, & le commandant feſtiné ce ſoir, avec ſa garniſon, par leurs hôtes reſpectifs, furent ſurpris, ivres morts, & maſſacrés, au nombre de 80, avant que le reſte de leurs camarades eût eu le tems de ſe mettre ſous les armes. Ces derniers furent obligés d'évacuer Weſen à minuit, malgré des efforts inouis de valeur, pour en rechaſſer les ennemis. Quelques inſtans après que cette garniſon fut ainſi ſurpriſe & chaſſée de Weſen, un corps de 250 Glaronnois paſſant ſous les murs de cette place, dans l'intention de ſaccager le comté de Sargano, ſe joignit aux confédérés, & ce corps réuni eſſaya d'eſcalader Weſen, mais ils furent repouſſés avec beaucoup de perte.

Les Glaronnois, allarmés de la ſurpriſe de Weſen, demanderent aux cantons de Zurich, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwal-

1388. den & de Zug, un prompt ſecours, qui après s'être abouchés à Pfeffikon, & avoir pris des informations ſur l'état actuel de Weſen, pourvue d'une garniſon de 1500 hommes, & ſoutenue au beſoin par un corps Autrichien de 2000 hommes, poſté à Schänis, les députés de ces ſix cantons déclarerent, le 28 Février, à ceux de Glarus, que Weſen était abſolument inattaquable, d'autant plus que le comte de Werdenberg & le Baron de Thorberg n'avaient pas perdu un inſtant pour abattre les ponts ſur la Sez, & munir cette place d'armes & de vivres. Le canton de Schweiz envoya néanmoins quelques centaines de ſes citoyens, qui aiderent à ceux de Glarus à élever un retranchement derriere la Sez, depuis les rives du lac de Wallenſtatt juſqu'à l'embouchure de cette petite riviere dans la Linth, ſur laquelle ils établirent un pont de communication avec la ligne, ou *Land-Webri*, que les Glaronnois avaient établie en 1386, depuis Nieder-Urnen au Rothberg. Ces deux lignes furent défendues par 300 hommes d'élite du canton de Glarus, commandés par Mathys de Bulen. Ces précautions priſes contre toute irruption Autrichienne, le *Land-Rath* de Glarus entra en pourparlers avec les comtes de Toggenbourg & de

Suites de cette bataille.

Werdenberg, & les barons de Bonſtetten, de 1388.
Thorberg & de Klingenberg, chargés par les ducs d'Autriche des opérations de cette guerre, afin d'en obtenir une trève juſqu'à la paix générale; mais enflés d'un orgueil préſomptueux, vu leurs derniers ſuccès, ces ſeigneurs preſcrivirent des conditions ſi révoltantes au *Land-Rath*, que ce tribunal les ayant communiquées à une aſſemblée générale, elles y furent rejettées avec indignation, & cela d'une voix unanime: cette négociation n'ayant été entamée que de l'aveu, & même par le conſeil des autres cantons.

SECTION XL.

BATAILLE DE NAEFELS.

LES ſeigneurs, cités ci-deſſus, uniquement occupés de la conquête du pays de Glarus, arrangerent pour cet effet au commencement d'Avril, le plan d'opérations ſuivant. Les comtes de Toggenbourg & de Thierſtein ſe chargerent, avec les barons de Bonſtetten & de Klingenberg, de pénétrer dans le pays de Glarus par le comté de Sargans, à la tête de 8000 hommes, dont la moitié cavalerie; tandis que le comte de Wer-

1388. denberg & le baron de Thorberg forceraient avec 3500 hommes, les nouvelles lignes derriere la Sez, & envahiraient cette partie de Glarus. Toutes ces troupes se mirent en marche le 8 Avril, à l'aube du jour, après être convenues de se réunir le lendemain dans les environs de Naëfels.

Mathys de Bulen, attaqué dans ses lignes le 8 à l'aube dû jour, par le comte de Werdenberg & le baron de Thorberg, leur opposa en vain la résistance la plus valeureuse, il fut obligé de se retirer avec son détachement sur deux collines, situées au couchant de Naëfels, & au bas d'une montagne nommée *Ruttis-Spiz*, après avoir perdu dans cette attaque une vingtaine des siens. Dès que Mathys de Bulen vit les ennemis déboucher de Wesen, il fit sonner le tocsin dans tout le pays de Glarus, & dépêcha des messagers dans les cantons limitrophes, pour y solliciter un prompt & puissant secours, de sorte qu'il fut renforcé le même jour par 350 citoyens armés de Glarus, & de 250 de Schweiz, sans parler de beaucoup d'autres Glaronnois, qui vinrent se réfugier avec leurs familles à ce poste. Ne se croyant pas assez en forces pour descendre dans la plaine, & empêcher les ennemis de saccager sa patrie, de Bulen employa cette journée à faire des amas de grosses

Bataille de Naëfels.

pierres; & voyant de cet emplacement exhaussé plusieurs villages & hameaux en flammes, il ne cessa d'animer ses compatriotes à venger ces ravages; pendant que le land-amman Albert Vogel parcourant les vallées Glaronnoises, limitrophes de Schweiz, & à l'abri de cette invasion, y ramassa près de 300 hommes, & vint joindre de Bulen à l'entrée de la nuit. 1388.

Ces deux chefs ainsi réunis, avec près de 1200 hommes dans ce poste avantageux, étant renforcés à tout instant par des pelotons de Schweiz & d'Ury, se déciderent à tomber sur les Autrichiens le lendemain matin, à leur retour par Naëfels. Les ennemis arrivant après 10 heures en vue des confédérés, chargés de butin & marchant sans ordre, sont tout à coup assaillis par des milliers de grosses pierres, qui roulent sur eux de ces deux collines. Les comtes de Toggenbourg & de Thierstein forment la cavalerie en bataille, aussi vîte que la confusion de ses rangs, augmentée par ces volées continuelles de pierres, pouvait le permettre; se mettent à sa tête, grimpent avec effort la montée escarpée de ces collines, arrivent hors d'haleine, sont chargés au même instant par les confédérés avec une furie extrême, & hors d'état de soutenir cette attaque

Section XL.

1388. impétueuse, dirigée avec beaucoup d'avantage du haut en bas, la cavalerie Autrichienne est culbutée au bout d'une demi heure, & rechassée dans la plaine. Sans être rebutés par ce premier échec, ni songer qu'il était une suite nécessaire de leur position désavantageuse, les deux comtes reforment ces gens-d'armes en bataille, attaquent avec plus de bravoure que de conduite, une seconde fois les confédérés, qui les culbutent derechef dans le vallon.

Pendant ces deux combats, les barons de Bonstetten & de Klingenberg, envoyent couriers sur couriers à Wesen, où le comte de Werdenberg & le baron de Thorberg étaient rentrés la veille avec leurs troupes, après avoir mis les districts limitrophes des lignes Glaronnoises à feu & à sang, pour hâter la marche de ce corps; & cette précaution prise, ils partagerent leur infanterie en quatre bataillons, de 7 à 800 hommes chacun, placés entre des escadrons de même force. L'armée Autrichienne ainsi rangée, forme une troisieme attaque, & parvient, après une mêlée très-sanglante, à pénétrer dans les rangs confédérés & à les enfoncer. Dans ce moment critique, les deux chefs Glaronnois animent leurs troupes par des prodiges de valeur, & se battent en retraite,

Bataille de Naëfels.

jusques sur un terre-plein au-dessus de cette colline, où les fugitifs désarmés s'étaient retirés dès l'aube du jour, avec les femmes & les enfans, & y avaient faits à tout hasard de nouveaux amas de grosses pierres, dont de Bulen & Vogel se servent avec un nouveau succès, en les faisant rouler derechef sur l'armée Autrichienne, qui suivait lentement, mais en ordre de bataille; celui de la cavalerie fut d'abord rompu par ces pierres roulantes, qui effrayerent les chevaux à tel point, que les cavaliers n'en étant plus les maîtres, ils se culbutent sur l'infanterie, & mettent tous les rangs dans une confusion effroyable. Les confédérés qui s'étaient d'abord ralliés & reformés en un seul bataillon, en forme de quarré long, saisissent cet instant favorable, & tombent sur les Autrichiens avec une telle furie, que ceux-ci tout en désordre, ne peuvent opposer qu'une faible résistance à cette attaque impétueuse, dirigée avec les mêmes avantages que la précédente du haut en bas, & sont repoussés avec beaucoup de perte, pour la troisieme fois dans le vallon. 1388.

Animés par la honte & le désespoir de cette déroute, les généraux Autrichiens parviennent à rallier leur cavalerie dans la plaine, de même qu'une partie de l'infanterie, & livrent un nou-

Section XL.

1388. veau combat aux confédérés, qui renforcés au même inſtant par un corps auxiliaire de Schweiz & d'Ury, d'environ 300 hommes, ſoutiennent cette cinquieme attaque avec tant de valeur, qu'au bout d'une heure, ils enfoncent leurs ennemis, & en font pour lors un carnage affreux, vu que l'infanterie, découragée par l'arrivée de ce nouveau corps auxiliaire, qu'elle prit pour l'avant-garde d'une armée confédérée, fut miſe dans une déroute totale, ſans rendre preſque de combat. Quelques eſcadrons de cavalerie ſe défendirent en déſeſpérés, malgré cet abandon, mais obligés de ſuivre leur infanterie au bout d'une demi-heure, les Autrichiens ne ſongerent dès lors qu'à ſe ſouſtraire par une prompte fuite au glaive du vainqueur, qui furieux des ravages commis par ces troupes & du maſſacre de Weſen, ne leur fit aucun quartier, & les pourſuivit juſques aux bords de la Linth, dont le pont s'étant rompu & enfoncé ſous la cavalerie, qui s'y jeta en foule, la frayeur précipita une partie de l'infanterie dans cette riviere, tandis que l'autre & la majeure partie de ces troupes parvint à ſe ſauver par Ober-Bilten vers Lachen & Rapperſchweil.

Quant au comte de Werdenberg & au baron de Thorberg, ils s'avancerent avec beaucoup de

Bataille de Naëfels.

lenteur vers Mollis & Béglinguen, où ils arrive- 1388.
rent vers les 3 heures du soir; & au lieu de se porter tout de suite sur le champ de bataille, dont ils n'étaient séparés que par la Linth, & recommencer le combat à la tête d'environ 4000 hommes de troupes fraîches contre 1200 confédérés, harassés des diverses attaques de cette sanglante journée, & qui, selon toute apparence, auraient eu beaucoup de peine à leur résister; ces deux généraux Autrichiens eurent la lâcheté d'être spectateurs tranquilles de la déroute de leurs camarades, & du carnage que les confédérés en faisaient sous leurs yeux; & sans faire aucun mouvement pour couvrir leur retraite, ce qui leur aurait été très-facile, ces deux lâches abhorrés dans toute la Suisse par leurs cruautés, se retirerent avec beaucoup de précipitation à Wesen.

L'armée Autrichienne perdit environ 3000 hommes, dont près de la moitié périrent dans la Linth. Tschudi fait monter le nombre de ces troupes à 15000 hommes, celui des morts étendus sur le champ de bataille à 3000, & des noyés à quelques mille hommes, assurant au reste que les vainqueurs ramasserent 1800 armures complettes, & ainsi qu'il périt 1800 gens-d'armes; tandis qu'il n'évalue le nombre des Glaronnois & de

Section XL.

1388. leurs auxiliaires, lors du dernier combat, qu'à 7 ou 800 hommes, & leur perte à 55 morts & 102 blessés. Si l'on est surpris de voir cet auteur véridique, très-exact sur la diplomatique & les événemens qui s'y rapportent, mais en échange peu instructif sur les opérations militaires de nos ancètres, dont il a trop négligé les détails intéressans dans ses récits, s'éloigner dans cette occasion de toute vraisemblance, & la choquer même à un point révoltant, c'est qu'entraîné par l'égoïsme patriotique, Tschudi eut la faiblesse de copier servilement des traditions Glaronnoises sur cette guerre; fabuleuses, à force de vouloir exalter la valeur des confédérés; en convenant qu'ils étaient presque tous dépourvus d'armes défensives, il fallait donc qu'ils fussent invulnérables, ou protégés miraculeusement, si l'on doit ajouter foi à des récits aussi incroyables, qui bien éloignés de relever la gloire de nos ancètres, répandent au contraire chez tout lecteur militaire, beaucoup d'incrédulité sur les faits les mieux constatés, & d'autant plus intéressants, qu'ils caractérisent la valeur innée des confédérés, & leur dévouement héroïque pour la patrie.

Divers écrivains qui, dans ce siecle, ont copié servilement Tschudi, & établi tous les écrits de

Bataille de Naëfels.

cet auteur reſpectable, pour lequel nous ſommes 1388.
d'ailleurs remplis de vénération, ſur le pied d'un *ſacrum Helveticum*, nous permettront d'offrir au public militaire & éclairé de notre patrie commune, les conſidérations ſuivantes.

En premier lieu. Eſt-il vraiſemblable que Mathys de Bulen, à la tête de 300 hommes pour défendre les lignes de la Sez, n'ait reçu dans l'intervalle de 24 heures, de tout le pays de Glarus, averti à l'inſtant, par le tocſin & les ſignaux d'allarmes, de l'invaſion & des attaques Autrichiennes, que 3 à 400 hommes? Eſt-il vraiſemblable, que ces citoyens remplis de valeur, & dévoués juſqu'à l'héroïſme au ſalut de la patrie, l'ayent abandonné dans ce péril éminent, avec autant de lâcheté, lorſque leur propre ſûreté, & celle de leurs femmes & de leurs enfans, exigeaient d'accourir promptement à ſon ſecours? Eſt-il enfin vraiſemblable, que les cantons limitrophes de Schweiz & d'Ury, informés tout de ſuite du danger de leurs confédérés de Glarus, ayent reſté les bras croiſés; ſur-tout que celui de Schweiz, averti par les meſſagers de Mathys de Bulen, au moment qu'il tenait une aſſemblée générale, n'eût détaché que 50, puis 20, plus un troiſieme peloton de 50 de ſes citoyens, au

Section XL.

1388. fecours de ceux de Glarus? Tandis que d'autres auteurs, fur-tout la grande chronique de Stettler, nous affurent avec beaucoup plus de vraifemblance, que de Bulen & Vogel reçurent à toute heure de nouveaux renforts, & cela fur le pied dont nous avons fait mention. En lifant les annales Suiffes, on trouve les citoyens de Schweiz, fouvent trop prompts & trop véhéments dans leurs réfolutions; mais affurément jamais tiedes ni indolens fur les intérêts des autres états confédérés; ce qui réfulterait néanmoins du récit de Tfchudi; au contraire toujours prêts à répandre jufqu'à la derniere goute de leur fang, pour les défendre envers & contre tous. Il eft inconcevable, que ces réflexions ayent échappé à Tfchudi, & à ceux qui l'ont tranfcrit auffi fervilement.

En fecond lieu, n'eft-il pas incroyable que les Glaronnois & leurs auxiliaires, dépourvus d'armes défenfives, & même en partie mal armés, au rapport de Tfchudi, n'ayent perdu dans fix attaques très-meurtrieres, que 55 morts & 102 bleffés? tandis que cet auteur nous affure qu'à l'attaque des lignes de la Sez, les Glaronnois accablés par la fupériorité de leurs ennemis, ne purent avec leur chef fe battre en retraite vers le bas du *Ruttis-Spiz*, que par pelotons de 30 à

Bataille de Naëfels.

50 hommes, tout ce qui voulut tenir ferme ayant 1388.
été tué; que les confédérés essuyerent 11 attaques, dans l'une desquelles ils furent enfoncés, & ne parvinrent qu'avec des peines infinies à se rallier sur le *Ruttis-Spiz*. Ils étaient donc invulnérables, nous ne pouvons assez le répéter, ou protégés miraculeusement.

Il est vrai, que nous avons rendu compte dans la XXXIII^e section du volume précédent, de la victoire remportée le 16 Novembre 1315, au défilé de Morgarten, par 1352 confédérés, sur près de 6000 gens-d'armes Autrichiens, où les vainqueurs ne perdirent que 15 hommes. Mais la position avantageuse des confédérés à Morgarten, qui n'eurent que la peine d'assommer leurs ennemis, enfournés dans un défilé, rendent ce fait aussi croyable, que le récit de la bataille de Naëfels par Tschudi, choque en échange toute vraisemblance.

Mais revenons à la perte des Autrichiens dans cette bataille. Parmi les 3000 hommes massacrés & noyés, il se trouva près de 400 gens-d'armes, & du nombre de ces derniers 183 casques couronnés, y compris quelques généraux ou chefs, entr'autres le comte Wolraff de Thierstein, fils de celui qui fut tué à Sempach, les barons Hans

Section XL.

1388. de Bonstetten, Hans de Klingenberg, & Ulrich de Hohensax; ce dernier portait la grande banniere d'Autriche. Les vainqueurs perdirent en échange près de 200 des leurs, sans compter les blessés; ils revinrent à la nuit tombante sur le champ de bataille, où après avoir rendu leurs actions de graces à l'Etre suprême, ils y passerent le reste de la nuit, ayant repris tout le butin, enlevé par les Autrichiens dans le pays de Glarus; les confédérés se partagerent le lendemain 10 Avril, les dépouilles & les trophées ennemis; les premiers furent de même nature qu'à Sempach; & les derniers consisterent en 11 bannieres, qui furent celle d'Autriche, celles des comtes de Toggenbourg & de Montfort, du baron de Thorberg, des villes de Stutgard, de Schaffausen, de Zell, d'Uberlinguen, de Wintherthur, de Frauenfeld & de Wesen. Les confédérés tués reçurent une sépulture honorable sur les cimetieres de Mollis & de Naëfels; & on permit au bout de quelques jours d'enlever cette noblesse étendue sur le champ de bataille & retirée de la Linth, qui fut ensevelie dans les monasteres adjacens. Tout le reste des morts fut mis pêle & mêle dans quelques grandes fosses, entourées d'un mur quelques années après, aux frais des

vassaux

Bataille de Naëfels.

vaiſſaux Autrichiens, leſquels obtinrent la permiſ- 1388.
ſion d'y faire conſtruire une chapelle, & d'y fonder un ſervice perpétuel pour le repos de leurs ames.

A cette inſtitution, la régence de Glarus y ajouta celle de célébrer l'anniverſaire de cette victoire ſignalée, par un jour d'actions de graces ſolemnelles, & fixa le premier jeudi d'Avril pour cet effet; ce qui s'obſerve encore de nos jours, & qui plus eſt, avec une ferveur égale de la part de tous les citoyens de ce canton, ſoit réformés, ſoit catholiques.

Tels furent les événemens divers, & les opérations ſucceſſives de cette ſanglante journée, très-mémorable de toute maniere, qui commença à 11 heures du matin, par la premiere attaque des gens-d'armes Autrichiens, & qui fut terminée à 6 heures du ſoir, par la déroute totale de cette armée. N'ayant épargné ni ſoins, ni recherches, pour rédiger une rélation véridique, ſuccinte & détaillée de cette bataille, de même que de celle de Sempach, l'auteur n'y eſt parvenu qu'avec des peines infinies, d'autant plus que nos chroniques, d'accord ſur les faits eſſentiels, ne le ſont pas ſur divers détails aſſez intéreſſans pour être approfondis.

SECTION XLI.

CONTINUATION DE CETTE GUERRE.

1388. LES autres cantons, informés par celui de Glarus, de la déroute totale des troupes Autrichiennes, & requis de sa part, de lui aider à reprendre Wesen, ne trouverent plus alors cette entreprise impraticable, & firent marcher leurs contingens respectifs vers cette place ; ceux de Schweiz & d'Ury s'étant réunis le matin du 11 Avril, avec les troupes de Glarus, ce corps combiné d'environ 1500 hommes, s'approcha le même jour de Wesen, ayant été averti que le comte de Werdenberg & le baron de Thorberg avaient évacué cette place avec leurs troupes, dès le matin du 10. Ce corps confédéré escalada les murs de Wesen, à 3 heures du soir, sans éprouver aucune résistance, vu que les habitans de cette ville craignant le châtiment de leur perfidie, venaient de s'embarquer sur le lac de Wallestatt, avec leurs familles & leurs effets les plus précieux ; une partie se domicilia à Wallenstatt, & l'autre se réfugia dans la comté de Toggenbourg. Les confédérés pillerent Wesen, & le lendemain matin y mirent le feu, qui détruisit cette ville entiérement.

Section XLI. Continuation de cette guerre.

Les contingens de Zurich, de Lucerne, de Zug & d'Underwalden, arriverent le 12 à Wesen : ces troupes confédérées, au nombre d'environ 4000 hommes, résolurent, à la réquisition de Zurich, de se rendre sans délai devant Rapperschweil & d'en former le siege; ignorant que le baron de Thorberg venait de renforcer la bourgeoisie & la garnison très-aguerrie de cette place avec 4000 hommes. Zurich s'était chargé de faire venir par la voye du lac, les machines de guerre, comme catapultes, balistes & béliers, de même que les échelles, cordages & autre attirail nécessaire à un assaut. Ces troupes assiégeantes furent jointes le 28 Avril par 2600 Bernois & 400 Soleuriens, qui porterent cette armée à 7000 hommes, & n'ayant attendu que ce renfort pour agir avec vigueur, ses chefs sommerent la ville de se rendre, en offrant libre sortie à sa garnison. Le baron de Thorberg & la noblesse qui s'y trouvaient, étaient d'avis d'accepter cette capitulation; mais la bourgeoisie de Rapperschweil réunie à sa garnison primitive, résolut de se défendre à toute extrêmité. Sur quoi, les confédérés préparerent tout pour un assaut général, qu'ils livrerent à cette place le 1 Mai, depuis les 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. 1388.

Section XLI.

1388. Les troupes assiégeantes furent pour cet effet reparties en quatre corps, chacun d'environ 1700 hommes, dont trois se releverent à leur tour dans cet assaut, au bout d'une heure, & le quatrieme fut chargé de faire agir les béliers, catapultes & balistes, & de les soutenir au besoin, contre une sortie. Malgré ces prudentes dispositions exécutées avec beaucoup de précision, malgré une brêche considérable faite par les béliers, & 62 hommes qui pénétrerent par ce moyen dans une cave; malgré enfin les prodiges de valeur des assaillans, relevés tour à tour par des détachemens frais; les bourgeois de cette place leur opposerent par-tout, de même que la garnison, une défense si courageuse & si bien soutenue, que l'armée assaillante, repoussée de tous côtés, fut obligée d'abandonner cet assaut vers les 4 heures du soir, après avoir perdu environ 100 hommes, & de lever ce siege le lendemain 2 Mai.

Les habitans de Gaster & d'Uznacht, réunis à un détachement Autrichien, firent au nombre d'environ 700 hommes, une irruption dans le pays de Glarus, durant le siege de Rapperschweil; 60 Glaronois, chargés de garder les lignes de la Sez, & obligés de céder à la supériorité des

Continuation de cette guerre.

ennemis, ſe retirerent à Mollis, en faiſant donner 1388.
l'allarme à leurs concitoyens, tandis que les ennemis ſe répandaient par tout le pays, ſans garder aucun ordre, le croyant dénué de ſes meilleurs défenſeurs. Le landamman Vogel parvenu dans le courant du jour, à ramaſſer 300 hommes, qu'il poſta ſur une colline auprès de Schwanden, tomba vers les 5 heures du ſoir ſur ces pillards, qui chargés de butin & de la conduite d'un troupeau très-nombreux de bétail, marchaient en déſordre. Vogel, en dirigeant ſon attaque du haut en bas, chargea les ennemis à grands cris & avec une telle furie, qu'il les mit dans une déroute totale dès le premier choc : les Autrichiens parvinrent à ſe rallier auprès du pont de Mollis, où il y eut un ſecond combat; mais enfoncés derechef au bout d'une demi-heure, ils ſuivirent l'exemple de ceux de Gaſter & d'Uznach, & ne ſongerent qu'à ſe dérober par une prompte fuite à la furie des Glaronnois, leſquels reprirent tout le butin, tuerent à leurs ennemis 180 hommes, s'emparerent de la banniere de Gaſter, & ne perdirent, au rapport de Tſchudi, que trois des leurs; ce qui, à toute rigueur, eſt poſſible, mais paraît peu croyable.

Les garniſons de Nidau & de Buren déſolaient

Section XLI.

1388. par leurs brigandages continuels, les diſtricts limitrophes de ces deux comtés, cédés en 1376, par le duc Léopold au ſire de Coucy. Berne & Soleure ayant menacé en vain les commandans de ces deux places, de les châtier de ces pillages, ces deux républiques, inſéparables dans la plupart de leurs expéditions militaires, ſe rendirent le 10 Avril devant la ville de Buren, dont la garniſon venait d'être renforcée par un détachement Autrichien de 400 hommes. Ce corps aſſiégeant, formé par 2600 Bernois & 400 Soleuriens, lança le matin du 12, quantité de traits & d'artifices enflammés ſur les toits de la ville, qui, au bout d'une heure, prirent feu de tous côtés; en vain la garniſon, hors d'état d'éteindre cet incendie général, ouvrit les portes & demanda grace, elle fut maſſacrée par la ſoldateſque furieuſe de ſes ravages précédens, de même qu'une partie des habitans, tandis que beaucoup d'autres de ces infortunés périrent dans les flammes, dont la ville fut entiérement conſumée. Sur ces entrefaites, le château fut emporté d'emblée, ſes défenſeurs paſſés au fil de l'épée; & la place préſervée avec beaucoup de peines, par les vainqueurs, de cet incendie. On blâma hautement à Berne & à Soleure ce procédé barbare des troupes que l'on

Continuation de cette guerre.

tâcha d'effacer, en fécourant les débris de ces 1388.
infortunés habitans, réfugiés dans les villages adjacens, & qui aidés de toutes parts, fur-tout par les régences de Berne & de Soleure, parvinrent au bout de quelques années, à relever les ruines de leurs demeures.

A la fuite de cette expédition cruelle, ce corps combiné fe rendit à petites journées au camp devant Rapperfchweil, après avoir pillé & faccagé, chemin faifant, une grande partie de l'Argäw; en revenant de Rapperfchweil, le même corps effaya d'emporter la ville d'Arau par efcalade, mais ayant été repouffé, il pilla fes deux fauxbourgs & les livra aux flammes; de-là il fe rendit à Nidau, où il arriva le 7 Mai. Le commandant de cette place, Jean de Roffay, gentilhomme du pays de Vaud, fe défendit avec beaucoup de valeur, & repouffa le 9 les troupes affiégeantes, avec perte de 42 hommes dans un affaut; fur quoi les chefs de ce corps fignerent le 11 une convention avec de Roffay, par laquelle ce commandant s'engageait à livrer la ville & le château de Nidau, aux troupes de Berne & de Soleure, le 21 Juin, s'il n'était alors fécouru, moyennant la retraite libre & entiere de fa perfonne & de fa garnifon avec leurs effets. Le lendemain de cette

Section XLI.

1388. convention, les chefs des troupes de Berne & de Soleure leverent le siege de Nidau, en laissant un corps d'observation de 1200 hommes devant cette ville, chargé d'empêcher tout secours d'y pénétrer. Les capitaines Autrichiens n'ayant fait aucune tentative pour secourir cette place, son commandant la remit le 21 Juin aux troupes de Berne & de Soleure. Ces deux états garderent les comtés de Buren & de Nidau par indivis, jusqu'en 1393, que Berne s'arrangea avec Soleure à ce sujet.

Tout le reste de cette année se passa en irruptions réciproques des deux partis. Les confédérés s'emparerent, dans ces diverses expéditions, de plusieurs châteaux appartenant à des vassaux Autrichiens, qu'ils pillerent & livrerent aux flammes, en ravageant les villages & les campagnes d'alentour; ils s'en retournerent chez eux chargés de butin: & les autres, poursuivis par des corps ennemis de beaucoup supérieurs, qui leur dressaient des embuscades, y donnerent, & ne se tirerent de là que par des miracles de bravoure, & après avoir perdu grand nombre des leurs. C'est ainsi que les Zuricois, échappés le 29 Mai dans une embuscade qui leur fut dressée par le baillif Autrichien de Regensberg, y perdirent

Continuation de cette guerre.

22 des plus valeureux citoyens de Zurich. Hartmann d'Ofpenthal, landammann de Zug, à la tête d'un corps confédéré de 5 à 600 hommes, tomba le 24 Décembre dans une autre embufcade Autrichienne auprès d'Hunnenberg; environné & affailli par quelques milliers d'ennemis, il ne fauva la troupe, confiée à fon commandement, qu'en fe dévouant à leur falut avec 42 citoyens de Zug, & en ouvrant, aux dépends de leur vie, un chemin de retraite à ce détachement. La perte de ce digne chef & de fes braves compagnons, envifagée comme nationale par les états confédérés, y excita des regrets infinis, & fut vengée au bout de quelques jours, par une irruption dans le comté de Baden & le diftrict des baillages médiats de l'Argäw, où les confédérés acheverent de porter la défolation, d'autant plus que ces contrées avaient déja effuyé ce malheur dans le courant de Juillet, par un corps combiné de Zurich, de Lucerne, de Schweiz, d'Underwalden & de Zug, d'environ 2500 hommes, qui faccagea & détruifit les bains de Baden par le feu, & qu'au milieu d'Octobre, les faux-bourgs de Bremgarthen & de Mellinguen avaient fubi ce trifte fort de la part d'un autre corps confédéré. 1388.

En échange, les généraux, baillifs & vaffaux

Section XLI.

1388. Autrichiens ſe vengerent de ces ravages, en pénétrant, de leur côté, dans les domaines des cantons qui devinrent, à leur tour, les triſtes victimes d'une guerre de repréſailles, que l'animoſité réciproque rendit de jour en jour plus cruelle. Les garniſons Autrichiennes de Baden, de Kybourg & de Wintherthur, déſolaient les terres de Zurich par leurs incurſions continuelles, tandis que les garniſons de Lentzbourg, de Bremgarthen & de Mellinguen, commettaient les mêmes ravages dans les cantons de Lucerne & de Zug. Mais la garniſon & la bourgeoiſie, très-aguerrie de Rapperſchweil, était ſur-tout le fléau de tous les domaines confédérés, limitrophes de cette ville; étant pourvue de barques armées, le lac de Zurich lui facilitait beaucoup ſes irruptions journalieres.

Dans le même tems, les Bernois, réunis aux Soleuriens, maltraiterent cruellement les Fribourgeois, qui ſe répentirent, pour lors trop tard, d'avoir ſuivi les impulſions de leur jalouſie & de leur animoſité contre Berne, en demandant au duc Léopold un corps auxiliaire, avec lequel les Fribourgeois tirerent Berne de ſon inaction, en commettant les premieres hoſtilités.

Les comtes de Toggenbourg & de Werden-

Continuation de cette guerre.

berg, ayant vainement preſſé la maiſon d'Autri- 1388.
che de ne pas rejeter davantage la médiation des villes impériales, pour arranger une paix durable avec les cantons; & trouvant ces princes encore imbus du projet chimérique de ſubjuguer les états confédérés, ces deux ſeigneurs firent leur paix particuliere, le 10 Décembre, avec les huit cantons & la ville de Soleure.

Une ſuite naturelle de ces déprédations réciproques, fut une diſette affreuſe qui ſe fit ſentir dans toute la Suiſſe, les derniers mois de 1388, & qui
augmenta de beaucoup en 1389; les moiſſons 1389.
des contrées les plus fertiles ayant été ſaccagées l'été précédent, & très-peu de champs ſe trouvant enſemencés, de ſorte que ce nouveau fléau de l'humanité coûta la vie aux infortunés, appauvris par les ravages ennemis, & dénués de toute eſpece de ſecours.

La ville de Berne regorgeait de dépouilles ennemies, & détenait dans ſes murs plus de 1000 priſonniers de guerre en état de ſe rançonner: elle termina cette guerre par une excurſion de ſes troupes, réunies avec celles de Soleure, qui, au nombre de 3000 hommes, ſe rendirent, au milieu de Janvier, devant Zoffinguen, dont ils avaient, l'automne d'auparavant, taillé en pieces

1389. une grande partie de la bourgeoisie près de Bikigen, dans le comté de Berthoud. Ce corps combiné essaya d'emporter Zofinguen d'emblée, & n'y ayant pas réussi, il s'en vengea sur les environs de cette ville, qui furent entiérement saccagés & détruits par le feu. De là, ce corps se porta vers Olten, s'empara du château de Gauenstein, le pilla & le livra aux flammes; ravagea tout le bas Argäw jusqu'aux portes de Brugg; pénétra dans le Frikthal, où il commit les mêmes ravages, & revint le 4 Février à Soleure, chargé de butin, & sans que les troupes Autrichiennes eussent osé l'attaquer. C'est ainsi que Berne & Soleure, qui avaient pris les derniers les armes contre la maison d'Autriche & ses alliés, les poserent les derniers, & retirerent de cette guerre les plus grands avantages, n'ayant soufferts que très-peu des irruptions ennemies.

SECTION XLII.

PACIFICATION DE LA SUISSE.

LES villes impériales de Bâle, de Constance, 1389.
de Lindau, d'Uberlinguen, de Ravensbourg & de Rothweyl, profitant des dispositions pacifiques des parties belligérantes, auxquelles cette guerre cruelle & destructive était également à charge, s'ajournerent, pour le 9 Mars, à Zurich, où les cantons & la ville de Soleure envoyerent leurs députés, tandis que les comtes d'Habsbourg-Lauffebourg, de Kybourg-Berthoud, de Thierstein & de Montfort, chargés, de même que le baron de Thorberg, des pleinpouvoirs de la maison d'Autriche, s'étaient rassemblés pour le même effet à Baden, & que les prélats de Notre-Dame des Hermites & de Wettinguen, allant & venant de Zurich à Baden, communiquaient aux deux parties leurs propositions respectives, & applanissaient, avec beaucoup de zele, leurs difficultés réciproques. Ce congrès ainsi établi, l'on convint de la paix aux conditions suivantes.

1°. Il y aura un traité de pacification qui durera jusqu'à la St. George 1396, entre le duc Albert d'Autriche, ses neveux les ducs Guillaume,

Section XLII.

1389. Léopold, Ernest, Fréderic d'Autriche, & leurs vassaux & domaines respectifs, les deux freres comtes d'Habsbourg-Lauffebourg, les deux freres comtes de Kybourg-Berthoud, les comtesses de Zolleren & de Vallengin, les comtes de Thierstein & de Montfort, la ville de Fribourg & le baron de Thorberg d'un côté; & de l'autre, les huit cantons & la ville de Soleure.

2°. La maison d'Autriche céde à perpétuité aux cantons & à la ville de Soleure, les conquètes que ces républiques avaient faites sur elles durant cette guerre.

On remarquera que le canton de Lucerne, à peine soustrait depuis un demi siecle à la domination Autrichienne, fut celui de tous les états confédérés qui gagna le plus à cette cession.

3°. La maison d'Autriche reconnaît l'indépendance des six cantons & de la ville de Soleure.

4°. La maison d'Autriche renonce à tous droits & prérogatives de suzeraineté sur le pays de Glarus; les rétrocede au monastere de Sékinguen, sur le même pied que l'empereur Albert les avait acquis en 1299, & reconnait la validité de l'accession de ce canton à la confédération Helvétique.

On remarquera encore que le canton de Gla-

Pacification de la Suisse.

rus se racheta & redîma du monastere de Sékinguen, par une convention préliminaire, érigée à Zurich le 1 Mars 1390, mais qui ne fut entiérement ratifiée & consolidée que le 15 Juillet 1395, par la médiation & sous la garantie du canton de Zurich, & c'est de cette derniere époque, que date l'indépendance absolue de Glarus. 1389.

5°. La maison d'Autriche reconnaît la validité de la confédération Helvétique à l'égard du canton de Zug, & renonce à ses droits de suzeraineté sur la ville de Zug, & les trois communautés d'Aegéri, de Baar & de Menzigen.

Ce canton fut depuis entiérement libéré en 1415, par l'empereur Sigismond, de toutes ses redevances envers la maison d'Autriche.

6°. Le monastere de Notre-Dame des Hermites sera mis, à perpétuité, sous la protection immédiate du canton de Schweiz.

7°. Le canton de Berne & la ville de Soleure transigeront à l'amiable avec le Sire de Coucy, au sujet des comtés, châteaux & villes de Buren & de Nidau, dont ils se sont emparés.

Cet objet fut arrangé définitivement en 1392.

8°. Le canton de Berne & la ville de Soleure restitueront aux comtes de Kybourg-Berthoud, les seigneuries de Bipp, de Landshuth & d'Er-

Section XLII.

1389. lispourg, en recevant, de ces deux freres, un dédommagement de 20 mille florins du Rhin.

9°. Le canton de Berne transigera à l'amiable avec les comtesses de Zolleren & de Vallengin, & avec le baron de Thorberg, au sujet des seigneuries dont les Bernois se sont emparés.

10°. En échange, les maisons d'Autriche, d'Habsbourg-Lauffebourg & de Kybourg, reconnaîtront la validité de la transaction du 17 Avril 1384, & renonceront, à perpétuité, à tous droits sur les domaines cédés au canton de Berne par ce traité.

Tel est le résumé de cette pacification, signée à Zurich & à Baden le 16 Mars, ratifiée par tous les cantons & la ville de Soleure dans le courant de ce mois, publiée dans toute la Suisse le 1 Avril, ratifiée à Vienne par les ducs d'Autriche le 22 Avril, & qui se trouve insérée, mot à mot, dans les annales Helvétiennes de Tschudi, vol. 1er, édition de Bâle, page 557 à 561.

Telle fut l'issue du dernier effort de la maison d'Autriche pour subjuguer les cantons; ayant renoncé dès lors à ce projet chimérique, on verra, dans la suite de cette histoire militaire, les cantons rompre les premiers avec les princes de cette maison, quelquefois même sur des motifs

tifs si légers, qu'il est difficile de les excuser. 1389.

Toutes les parties contractantes de ce traité de pacification, convinrent le jour de la St. George 1394, de le prolonger pour 20 ans, c'est-à-dire jusqu'au 23 Avril 1416.

SECTION XLIII.

CONVENTION DE SEMPACH.

LES cantons & la ville de Soleure profiterent 1393. du repos, que cette paix générale procura à toute la Suisse, pour consolider leurs constitutions respectives, par diverses ordonnances remplies de sagacité, & qui tendaient toutes à ce but. Afin de cimenter & de resserrer de plus en plus, les liens de leur pacte perpétuel, & de subordonner la bravoure innée de leurs citoyens à la discipline, comme un moyen infaillible de rendre cette valeur nationale d'autant plus utile à la patrie commune, les huit cantons & la ville de Soleure s'ajournerent pour le 4 Juillet dans la ville de Sempach, où leurs représentans promulguerent le 10 de ce mois, une convention insérée mot à mot dans le dictionnaire Helvétique de Lew, tome XVII, page 56 à 60, dont voici le résumé.

Section XLIII.

1393. 1°. Défense févere, d'incendier, démolir ou endommager toute églife, chapelle ou monaftere, à moins que les ennemis n'en ayent fait un magafin ou place d'armes.

2°. Défenfe févere, de tuer ou bleffer tout enfant, tout vieillard & prêtre fans armes.

3°. La même défenfe, de tuer, bleffer ou violer, filles, femmes ou religieufes.

4°. Tout citoyen ou fujet confédéré, doit facrifier fa vie & fes biens pour la caufe commune, & ce ferment doit être renouvellé toutes les années, dans chacune de ces républiques.

5°. Aucun confédéré ne quittera fon pofte, ni n'abandonnera fon rang, lors même qu'il ferait bleffé, fans la permiffion de fon commandant.

6°. Il eft défendu à tout confédéré, de quitter fon rang ou fon pofte, pour piller, fans la permiffion expreffe de fon chef.

7°. Défenfe févere à tout confédéré, de s'approprier quelque partie du butin, qui doit être indiqué de bonne foi, & porté à la maffe commune, afin de le partager également.

8°. Il eft défendu à tout confédéré, d'enlever quoique ce foit à un autre confédéré, ni en temps de paix, ni en temps de guerre.

9°. Défendu aux confédérés de fe quereller ou

Convention de Sempach.

battre ensemble, sous quel prétexte que ce soit, ni de se tuer ou blesser. 1393.

10°. Défendu à tout confédéré, de se faire justice soi-même, soit à l'égard d'un autre confédéré, soit aussi à l'égard d'un étranger, ni de commettre de son chef aucune violence, quelque lésé qu'il puisse se croire, à moins que ce ne soit à son corps défendant. Mais, dans tous les cas de cette nature, un confédéré doit porter ses plaintes, & exposer ses griefs à son souverain respectif.

11°. Tous les états rassemblés à cette diete, s'engageront par un serment solemnel, de ne pas se faire justice par la voie des armes, au cas qu'il survienne quelques différends entr'eux, mais de s'en remettre à l'arbitrage des états neutres.

12°. Tous les cantons & Soleure s'engageront par cette convention, à n'entreprendre aucune guerre d'importance, où ils demanderont les secours des autres états confédérés, sans en avoir averti au préalable les autres membres du corps Helvétique, sous peine pour les états contrevenans de n'être pas sécourus en cas pareil, malgré leurs réquisitoires par les autres alliés.

13°. Les mêmes états s'engageront aussi par serment, que se trouvant en guerre & sécourus

1393. par les autres confédérés, de ne conclure ni paix, ni trêve, sans y comprendre ceux-ci.

14°. Les mêmes états s'engageront par le même serment, de ne conclure aucun traité d'union ou de combourgeoisie avec une puissance étrangere, qui puisse porter préjudice en aucune maniere à la confédération Helvétique, ou énerver les obligations qu'elle impose à chacun de ses membres.

15°. Tous les refractaires aux neuf premiers articles, seront punis de mort, & ceux qui contreviendront au dixieme, seront punis, selon l'exigence du cas.

16°. Enfin la république contrevenante aux articles 11, 12, 13 & 14, sera aussi traitée selon l'exigence du cas.

Des engagemens illicites, défendus par l'article 14, qui venaient d'être pris avec la maison d'Autriche, par le bourguemaître & le sénat de Zurich, à l'insçu du grand conseil & des tribus de cette ville, causerent une rumeur violente dans les autres cantons, & les engagerent à insérer les articles 12, 13 & 14 dans la convention de Sempach. Voici le fait, tel que les annales de Tschudi le rapportent, édition de Bâle, volume I, page 570 à 575.

Le duc Léopold d'Autriche s'étant rendu les

premiers jours de Mai à Baden, ses conseillers 1393.
gagnerent Rodolphe Schön, bourguemaître de Zurich, & les sénateurs les plus accrédités & les plus intriguans de ce canton, lesquels dresserent ensemble une alliance entre la maison d'Autriche & le canton de Zurich pour 20 ans, dans laquelle cette république prenait des engagemens, qui lésaient & annulaient même ceux de la confédération Helvétique; entr'autres celui de ne sécourir en aucune maniere les autres cantons, au cas qu'ils fussent en guerre avec la maison d'Autriche, ses vassaux & alliés : Zurich promettant encore de sécourir les ducs d'Autriche envers & contre tous, à la réserve des cantons; en échange, ces princes devaient sécourir Zurich envers & contre tous, en se réservant néanmoins leurs alliés, spécifiés dans la derniere pacification. Ce traité dressé sur ce pied, fut communiqué au sénat de Zurich, par le bourguemaître Schön & ses fauteurs, qui engagerent le sénat à le signer au nom du canton de Zurich, & le surlendemain 12 Juin, le duc Léopold le signa de son côté, au nom de la maison d'Autriche.

Les cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, informés de cette démarche du sénat de Zurich, s'aboucherent le 21 Juin à

Section XLIII. Diete &

1393. Lucerne, & résolurent de se rendre le 24 à Zurich, pour demander raison au sénat de ce canton, des engagemens qu'il venait de contracter avec la maison d'Autriche. Le bourguemaître Schön répondit au nom du sénat à ces députés, sans vouloir entrer en matiere, que le canton de Zurich remplirait dans tous les temps, avec beaucoup de fidélité, les obligations de la confédération Helvétique. Peu satisfaits de cette réponse vague, ces députés demanderent d'être ouis en grand conseil & par les tribus; ce qui leur ayant été refusé, ils partirent le 26 Juin de Zurich, très-irrités contre le sénat.

Ce traité envoyé sur ces entrefaites par le duc Léopold à Vienne, y fut ratifié par les ducs d'Autriche le 4 Juillet; & les cantons s'étant ajournés, comme on a vu le même jour à Sempach, résolurent d'éclaircir avant toutes choses l'affaire de cette alliance. Leurs députés se rendirent pour cet effet tout de suite à Zurich, où le bourguemaître Schön voulut les éconduire pour la seconde fois; mais ces députés ayant adressé leurs réclamations à la bourgeoisie, & celle-ci apprenant avec indignation cette coupable manœuvre de son sénat, s'assemble le même jour, interdit ce tribunal de toute fonction, casse igno-

convention de Sempach.

minieusement le bourguemaitre Schön, élit dans 1393.
cette séance le chevalier Jean Manefs à sa place, ordonne au grand conseil, réuni à un comité de la bourgeoisie, de sévir à toute rigueur contre les coupables qui, en attendant, furent mis aux arrêts, annulle cette alliance avec la maison d'Autriche, fait rendre toutes sortes d'honneurs aux députés des cantons & de Soleure, qui retournerent le 8 à Sempach, accompagnés du nouveau bourguemaître Manefs, & très-satisfaits de cette réparation.

Au retour de cette diete, le bourguemaître Manefs présida au grand conseil & au comité de la bourgeoisie, qui par une sentence du 21 Juillet, flétrit le bourguemaître Schön, & le bannit à perpétuité du canton de Zurich, de même que de tous les autres états confédérés; les complices de Schön furent cassés, condamnés à de fortes amendes pécuniaires, & bannis pour divers termes, selon qu'ils étaient plus ou moins coupables; & le reste du sénat à être interdit de ses fonctions pour un an. Cette sentence fut confirmée par la bourgeoisie, qui fit lacérer publiquement le double de cette alliance Autrichienne; & qui, pour se mettre une fois pour toutes, à l'abri de pareilles surprises, fit dresser

1393. le 26 Juillet un reglement, qui devait former à l'avenir la base de sa constitution, en prescrivant à la régence l'étendue de son pouvoir, & en réservant aux tribus, celui d'être consultées dans toutes les affaires importantes, particulierement dans les affaires d'état quelconques; les tribus réunies se réservant outre cela le pouvoir de faire rendre compte aux conseils de leur gestion, toutes les fois que le corps de la bourgeoisie le jugerait nécessaire. Ce réglement dont les conseils réunis jurerent le même jour l'observation littérale & ponctuelle par un serment solemnel, en présence de la bourgeoisie, fut désigné dès lors sous le nom *dess geschwornen Brieffs*, d'autant plus que ce serment d'observation fut juré depuis lors par la régence deux fois par an, les jours de St. Jean Baptiste & Evangeliste, forme encore actuellement la base de la constitution de Zurich, ayant néanmoins éprouvé divers changemens, comme nous l'avons remarqué dans l'onzieme section de ce volume.

Telle fut l'issue de cette affaire, qui aurait pu avoir des suites très-dangereuses, si la bourgeoisie de Zurich n'avait redressé tout de suite cette coupable manœuvre de son sénat. Les trois cantons démocratiques, indignés de la réception que ses

convention de Sempach.

députés avaient reçus à Zurich ſur la fin de Juin, étant arrivés à la diete de Sempach, dans l'intention d'exclure cette république de la confédération Helvétique, ce ne fut qu'avec des peines infinies, que les députés de Berne, de Lucerne & de Soleure parvinrent à calmer le reſſentiment de ceux d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden contre Zurich, & à les détourner de cette réſolution violente. 1393.

Les cantons terminerent cette diete, en confirmant l'ordre ſuivant entre ſes divers membres: Zurich, Berne, Lucerne, Ury, Schweiz, Underwalden, Zug & Glarus, nommés depuis les augmentations que le corps Helvétique reçut en 1481, en 1501 & en 1513, les huit anciens cantons, en Allemand *die Acht alten Orthe;* leſquels formerent conjointément avec Soleure, durant 128 ans, le corps Helvétique.

SECTION XLIV.

MOEURS ET USAGES.

RIEN ne prouve plus inconteſtablement la valeur & la probité de nos ancêtres, que les divers articles de cette convention, par leſquels on voit encore la ſubordination & la diſcipline rigide, que les états confédérés commencerent dès lors à introduire parmi leurs troupes, dont ils avaient éprouvé toute l'utilité & l'importance dans divers combats, entr'autres à ceux de Lauppen, de Fraubrunnen, de Sempach & de Naëfels. Ces réflexions nous conduiſent naturellement aux mœurs & aux uſages de la Suiſſe, durant le treize, le quatorze, & la premiere moitié du quinzieme ſiecle.

Les confédérés étaient, au temps de la convention de Sempach, infiniment mieux armés, qu'à celui des premieres guerres qu'ils eurent à ſoutenir contre la maiſon d'Autriche. Des armes d'une bonne trempe étant indiſpenſables à des citoyens, obligés de s'en ſervir à tout inſtant pour ſauver leur liberté & leurs familles d'une invaſion ennemie, tout confédéré aurait plutôt manqué de pain que de bonnes armes; celles qu'ils avaient acquiſes par leurs victoires du

Section XLIV. Mœurs & usages.

Donner-Buhl, de Morgarthen, de Lauppen, de Buttisholz, de Fraubrunnen, de Sempach & de Naefels, formaient l'héritage le plus précieux & le plus honorable, qu'un pere pût laisser à ses fils. Ainsi, quoiqu'il y eut pour lors à peine des arsenaux très-mal fournis à Zurich, à Berne & à Lucerne, & aucun dans les autres cantons, chaque famille avait en échange son ratelier suffisamment garni de bonnes armes, pour en fournir à tous ses individus. Les principaux citoyens de ces républiques commencerent pour lors à partager avec la noblesse confédérée, la prérogative d'être armés de pied en cap, & de combattre avec la lance, quelquefois à cheval, mais la plupart du tems à pied. Cependant on vit dès le milieu du quinzieme siecle, les armées Suisses pourvues d'un corps de cavalerie de leur nation.

Les confédérés s'emparerent d'un nombre infini de châteaux & de forteresses, & les détruisirent dans le treize & quatorzieme siecle, durant les guerres qu'ils eurent à soutenir contre la maison d'Autriche ses alliés & les grands vassaux de l'empire. Dans ces sieges, les confédérés se servaient d'ordinaire du petit bélier des anciens, qui la plupart du tems, n'était autre chose qu'une grosse & longue poutre ferrée au bout, & portée sur les

Section XLIV.

épaules d'une vingtaine de ſoldats : & pour peu qu'il y eut une apparence de brêche, on montait à l'aſſaut, & lorſqu'on ne pouvait pénétrer par ce moyen dans la place, on cherchait à l'eſcalader & à gagner les crénaux avec des échelles. Cependant Bourkard Werner, bourgeois de Berne, & *Werk Meiſter* de cette république naiſſante, avait renouvellé en 1330, par ſon invention, le grand bélier des Romains, pouſſé ſur des roulettes ou traîné ſur des roues, ſuivant la ſituation du terrain où il était employé. Cette machine couverte d'un toit de charpente aſſez fort pour n'être pas écraſé, ni même endommagé par les pierres & les traits lancés contr'elle, qui mettait en ſûreté les hommes deſtinés à la faire manœuvrer, renverſait & abattait au bout de quelques jours, les fortifications ou murs les plus ſolides, connus en Suiſſe dans le quatorzieme ſiecle.

Ayant fait en 1332, l'épreuve de ce bélier ſur les murs du château de Gumminen, Bourkard fut envoyé en 1334 par la ville de Berne avec un corps de ſes concitoyens, au ſecours de celle de Strasbourg, qui ſe trouvant pour lors en guerre avec Gauthier, baron de Géroldzek, l'aſſiégeait dans ſon château de Schwanau, enviſagé comme une fortereſſe imprenable. A peine Bourkard

eut-il battu les murs de Schwanau pendant quelques jours avec son bélier, qu'il y fit une bréche considérable; ce qui obligea la garnison de se rendre. La ville de Strasbourg, en reconnaissance de ce service, gratifia cet ingénieur d'une pension viagere; cette charge de *Werk-Meister*, réunissant les fonctions d'ingénieur, à celles d'architecte & de grand-maître des machines de guerre. Le même Bourkard inventa en 1339, les chariots armés en guerre, dont les Bernois se servirent avec tant de succès à la bataille de Lauppen.

Le canton de Berne ayant considérablement augmenté ses domaines, par l'acquisition des comtés d'Arberg, de Thun, de Berthoud, de Buren & de Nidau, aussi-bien que par celle d'un grand nombre d'autres seigneuries, dont la défense l'obligeait à se tenir sans cesse armée, cette république songea à se pourvoir d'artillerie, dont on commençait depuis 1390 à faire usage, & fit venir en 1413 à grands frais de Nuremberg, un train d'artillerie, consistant en deux coulevrines & huit pieces de canon, toutes de fer; les deux premieres du calibre de 96 livres de balle, & les autres de celui de 36 livres. La régence de Berne prit en même temps deux

Section XLIV.

maîtres canoniers à sa solde, qui parvinrent en peu de temps à former parmi les jeunes citoyens de Berne, des éleves aussi habiles qu'eux-mêmes dans cet art dont on avait alors, il est vrai, à peine les premieres notions. On se servit néanmoins en 1415, avec beaucoup de succès de cette artillerie, au siege de Baden.

La noblesse renfermée dans ses châteaux, menait un genre de vie digne de ces siecles barbares, toujours en guerre avec l'un ou l'autre de ses voisins, leurs expéditions ne tendaient qu'à s'enrichir de pillages, & à envahir les terres du plus faible. Un seigneur brouillé avec son voisin, quelquefois même avec un de ses proches parens, & pris par lui, était détenu dans une prison affreuse, jusqu'à ce qu'il eût racheté sa liberté par une grosse rançon. Non contens de ces extorsions, ces nobles à donjons en commettaient d'atroces sur les passans & les voyageurs, qui avaient la témérité de sortir de chez eux sans escorte. De sorte que la plupart des châteaux étaient pour lors des repaires de brigands ; ce fut du moins le cas de presque tous ceux qui furent détruits par les confédérés. Les possesseurs de ces forteresses, obligés d'entretenir pour leur défense des garnisons, nommées dans les auteurs con-

Mœurs & usages.

temporains, *Söldner* & *Bourg-Knechte*, n'ayant pour la plupart de quoi les soudoyer, les entretenaient au moyen de ces brigandages, dont ils subsistaient eux-mêmes, & interrompaient par ces violences, le peu de commerce & de communication qui existait d'une ville ou d'un district à l'autre.

Un passant, ainsi enlevé & dépouillé, & hors d'état de payer, ou de se procurer la rançon, à laquelle l'avarice inhumaine de ses ravisseurs l'avait taxé, était jeté dans un cachot affreux, où il croupissait souvent plusieurs années; & lorsque le château changeait de maître, par vente ou par héritage, cet infortuné ne recouvrait pas même alors sa liberté du nouveau possesseur, qui n'avait garde de se priver de cette rançon.

L'exemple suivant prouvera la vérité de nos assertions. Un évêque de Lisbonne allant à Rome, avec un prieur d'Alcazona, & passant en 1368, au retour de ce voyage, par la Suisse, ces deux prélats furent enlevés, dépouillés, & jetés dans un cachot par le dernier comte de Nidau, dans l'espoir d'en tirer une forte rançon, sans que leur état, leurs dignités ecclésiastiques pussent les garantir de ce sort déplorable. Après la mort du comte de Nidau, ces deux infortunés furent

Section XLIV.

vendus, ou du moins remis en 1376, par les comtes de Kybourg & de Thierſtein, beau-freres & héritiers du comte de Nidau, au duc Léopold d'Autriche, qui les remit à ſon tour au ſire de Coucy, comme un effet appartenant au château de Nidau, ſans qu'aucun de ces poſſeſſeurs ſongeât ſeulement à réparer le crime du comte de Nidau, en rendant la liberté à ces priſonniers. Les Bernois s'étant emparés en 1388 du château de Nidau, & imbus de maximes bien différentes, firent tranſporter ces deux prélats avec tous les ſoins poſſibles à Berne, où on rétablit leur ſanté par tous les ſécours de la médecine, étant devenus perclus dans cette longue captivité. Après quoi, la régence de Berne les fit remettre, à ſes frais & dépends en équipage convenable, pour continuer leur route, & les renvoya au printems de 1389 dans leur patrie. Tous ces débourſés furent rendus aux Bernois en 1391, par Ferdinand I roi de Portugal, accompagnés d'une lettre de remercîment en latin, & d'un préſent très-conſidérable.

Le même comte Rodolphe de Nidau, capitaine-général en 1371 des domaines Autrichiens en Suiſſe, & chargé en cette qualité, conjointément avec les troupes de Berne, de Bâle & de Soleure, d'aſſiéger

Mœurs & usages.

d'assiéger le château de Falkenstein, dont le comte de Thierstein & le baron de Bechbourg, avaient fait un repaire de brigands, d'où ils rançonnaient les passans, qui fréquentaient le *Hauenstein*, l'unique route ou passage de la Suisse occidentale, autrefois Bourgogne mineure, en Allemagne. Le château de Falkenstein pris, le comte de Nidau laissa évader le commandant & les gentilshommes qui s'y trouverent, fit passer les *Söldner* par les armes, quoiqu'ils n'eussent fait autre chose qu'obéir à leurs maîtres, étant serfs du comte de Thierstein, & du baron de Bechbourg; & s'appropria le butin, au lieu de le rendre à ses légitimes possesseurs, quoique divers marchands dépouillés par ces brigands, se fussent rendus au camp devant Falkenstein, en réclamant leurs effets. *C'est ainsi*, disent les annales de Stettler, *que le comte de Nidau, en laissant les grands voleurs impunis, & en faisant passer leurs valets par les armes, prouva aux confédérés qu'ils pouvaient de même s'approprier le butin qui tenait à la classe des premiers.*

Ces violences & ces brigandages étaient tellement envisagés, comme une des prérogatives de la noblesse Allemande & Suisse, que les vassaux de l'empire & de la maison d'Autriche regardaient

Section XLIV.

avec une ſorte de mépris, les barons & les gentils-hommes, qui domiciliés dans les divers cantons, avaient adopté l'eſprit de probité & de religion des confédérés, & qui préféraient la gloire véritable, d'être utiles à leurs concitoyens dans les premieres charges civiles & militaires, à l'ambition d'être indépendans dans un donjon, & d'y vivre de rapines.

L'attentat d'Otton II, évêque de Bâle, des barons de Grandſon, qui fit aſſaſſiner l'empereur Albert I, au printems de 1308; le ſac de Bienne, exécuté en 1367 par un de ſes ſucceſſeurs, Jean de Vienne, ſans avoir encouru ni l'un ni l'autre les cenſures eccléſiaſtiques pour ces crimes, prouve de même que divers autres exemples que nous pourrions citer à ce ſujet, à quel point de dépravation atroce, le haut clergé était parvenu dès lors.

Enfin il eût été à déſirer pour la gloire de nos ancêtres, que celle de leur bravoure héroïque eût été relevée dans diverſes expéditions par plus d'humanité, au lieu que le maſſacre cruel qu'ils firent à Sempach de leurs ennemis vaincus, qui leur demandaient grace; que le maſſacre plus cruel encore de la garniſon & des habitans de Buren; de même que diverſes autres cruautés

révoltantes, qu'ils commirent dans le cours de cette guerre, ne prouvent que trop, à quel point ils tenaient à ce siecle barbare.

SECTION XLV.

QUERELLE DES APPENZELLOIS AVEC L'ABBAYE DE ST. GALL.

Le commencement du quinzieme siecle forme, dans l'histoire militaire de la Suisse, une époque mémorable, par la premiere guerre d'Appenzell, dans laquelle on vit ce peuple agreste, inconnu jusqu'alors en Allemagne, même dans la Suisse occidentale, y acquérir au bout de quelques années une grande célébrité, par une valeur toujours soutenue, couronnée la plupart du tems par les succès les plus étonnans, mais en échange ternie quelquefois par les violences les plus féroces.

Ce petit coin de la Suisse orientale, qui depuis 1513 forme le treizieme & dernier canton, de nos jours un des mieux peuplés & des plus industrieux, est borné au nord, par l'ancien domaine du monastere de St. Gall; au sud, par la baronie de Hohensax; au levant, par le Rhinthal; & au couchant, par le comté de Toggenbourg. Le pays d'Appenzell faisait autrefois partie du duché d'Allémanie, étant reparti sous cette domination, de la maniere suivante:

Section XLV.

une moitié fut attachée au fisc royal des rois Mérovingiens, & doit avoir été donnée en 651 au monastere de St. Gall, par Siguebert, roi d'Austrasie; & l'autre moitié de ce pays soumise à quelques barons, parvint par diverses donations, & en différentes époques au même monastere, dont les abbés y firent construire dans le courant du onzieme siecle, un gros bourg nommé *Abbatis-Cella*, & vulgairement Appenzell, qui, à la suite des tems, donna cette dénomination à tout le pays.

Les Appenzellois formant de tout tems un peuple altier & indomptable, & soumis, avec la réserve de beaucoup d'immunités, aux prélats de St. Gall, jouissaient sous cette domination d'un sort assez doux, jusqu'en 1379, que Cuno des barons de Stauffen, ayant été élu abbé de St. Gall, ce prélat rempli d'orgueil & d'avarice, fit commettre par ses officiers diverses vexations dans le pays d'Appenzell, que les habitans souffrirent impatiemment, & ayant fait en vain des représentations réitérées, durant une vingtaine d'années à ce sujet, ils résolurent de se libérer de cette domination tyrannique. Pour cet effet, les Appenzellois choisirent le tems où ce prélat était brouillé avec la ville de St. Gall, & chasserent à un jour convenu (c'était le 1 Mai 1400) tous les capitulaires & officiers abbatiaux de leur pays. Ce premier pas vers l'indépendance fait,

Mœurs & usages.

les six communautés nommées *Rhoden*, qui composaient pour lors le pays d'Appenzell, s'unirent par un serment solemnel, de sacrifier leurs biens & leurs vies au maintien de leur liberté : & ayant établi dans la même assemblée un landammann & un *Land-Rath*, composé de 10 citoyens de chacune de ces six communautés, ils donnerent plein pouvoir à cette régence, d'arranger un traité d'union avec la ville de St. Gall, envers & contre tous; lequel fut conclu & signé le 17 Janvier 1401. Les parties contractantes ayant fait des préparatifs de guerre au printems de cette année, Cuno de Stauffen crut avoir tout à craindre, de même que ses capitulaires, de la ville de St. Gall; ceux-ci quitterent leur monastere avec beaucoup de précipitation, se retirerent à Constance, d'où ils implorerent la protection & la médiation des villes impériales de Suabe, dont les députés firent à la chandeleur 1402, un accommodement entre le prélat & la ville de St. Gall, au moyen duquel cette ville renonça à son traité d'union avec les Appenzellois, & accéda à la ligue, que Cuno de Stauffen avait conclu sur la fin de l'année précédente, avec huit de ces villes impériales. Les Appenzellois ainsi abandonnés par leurs nouveaux alliés, ne perdirent pas courage, & sol-

Section XLIV.

1402. licités par ces villes médiatrices, d'accepter leur arbitrage, refuserent tout accommodement avec l'abbé & le monastere de St. Gall, à moins que ce prélat ne reconnût auparavant leur indépendance, en offrant néanmoins à cette condition, de payer au monastere comme par le passé, les dixmes, cens foncieres & autres redevances légitimes. Cuno de Stauffen rejeta avec hauteur ces prétentions des Appenzellois, qu'il traita de rebellion ouverte; sur quoi les deux partis se préparerent à la guerre.

Les Appenzellois firent de pâques à pentecôte, diverses tentatives auprès des cantons, pour être reçus dans la confédération Helvétique, mais ils ne purent obtenir cette grace, malgré l'intercession de ceux de Schweiz & de Glarus, les six autres cantons ayant trouvé les droits de souveraineté du prince, abbé de St. Gall, sur le pays d'Appenzell, trop légitimes, pour en libérer ses habitans, par cette admission à leur pacte perpétuel. Le canton de Schweiz, charmé d'augmenter les forces du corps Helvétique, par l'alliance d'une démocratie, érigea le jour de la St. Jean-Baptiste un traité de combourgeoisie pour 10 ans, avec les six communautés d'Appenzell; & le canton de Glarus permit à ses

Mœurs & usages.

citoyens de les assister. Assurés de ce secours, les 1402.
Appenzellois convoquerent le 10 Juillet une assemblée générale, dans laquelle ils résolurent d'une voix unanime, de soutenir leur indépendance à quel prix que ce fut, & confirmerent cette résolution par un nouveau serment d'association; lequel fut répété dans toutes les *Rhodes*, où un comité du conseil d'état fut chargé d'y faire prêter ce serment à tous les individus, même aux femmes & aux filles, & à tous les enfans qui avaient dix ans accomplis, afin d'animer d'autant plus les uns & les autres, à se défendre à toute extrêmité. Les villes impériales, alliées du prélat de St. Gall, négocierent en vain durant le reste de cette année, auprès de la nouvelle régence d'Appenzell, pour arranger une pacification avec le monastere de St. Gall, les Appenzellois ne voulurent pas en entendre parler, à moins que Cuno de Stauffen ne reconnût au préalable leur indépendance; ce que ce prélat continua à rejeter.

SECTION XLVI.

PREMIERE GUERRE D'APPENZELL.

1403. CUNO de Stauffen ayant tout préparé, pour remettre les Appenzellois ſous ſa domination, requit les villes impériales, liguées avec lui, de le ſecourir; ce qu'elles firent d'autant plus volontiers, qu'elles étaient très-piquées contre les Appenzellois, de ce qu'ils avaient refuſé, à deux repriſes, leur médiation. Ces troupes auxiliaires étant arrivées du 9 au 13 Mai, dans les environs de St. Gall, ſe réunirent le 14, avec 200 bourgeois de cette ville & les troupes abbatiales, & le 15, cette armée combinée, d'environ 5000 hommes, ſe mit en marche à l'aube du jour, & arriva vers les neuf heures du matin ſur les frontieres du pays d'Appenzell, & à l'entrée d'un défilé auprès du village de Speicher où les Appenzellois s'étaient raſſemblés, au nombre de 1200, dès la veille, en ſe poſtant ſur les hauteurs qui dominaient ce défilé, & y avaient fait divers amas de groſſes pierres, tandis que 300 citoyens de Schweiz & 200 de Glarus, auſſi arrivés la veille, ſur l'avis que l'armée combinée était raſſemblée à St. Gall, ſe chargerent de défendre un autre paſſage, à deux lieues de là, nommé le Loch,

par où il était à présumer que les troupes abbatiales pourraient chercher à pénétrer dans ce pays. 1403.

L'avant-garde de l'armée combinée, composée de la cavalerie des villes impériales de Suabe, ayant enfilé la gorge de Speicher, 50 hommes, avec le triple de femmes, firent rouler sur cette troupe des quartiers de rocs, des troncs d'arbres & de grosses pierres, qui en écraserent une partie, & mirent l'autre dans un tel désordre, que se renversant sur le corps de bataille, ils en rompirent les rangs, & les mirent en confusion. Sans donner à l'armée abbatiale le tems de se remettre, les Appenzellois saisissent ce moment décisif, tombent sur elle avec une telle furie, que dès ce premier choc, & au bout d'une demi-heure, ils la mettent dans une déroute totale; & ne donnant aucun quartier, ils tuent tout ce qui ne peut leur échapper par une prompte fuite. Les troupes combinées revinrent, par petits pelottons, à une heure après midi aux portes de St. Gall, après avoir perdu 600 hommes & quatre bannieres.

Ayant poursuivis leurs ennemis durant deux heures, & jusqu'à une lieue de St. Gall, les vainqueurs revinrent sur le champ de bataille, où leurs alliés de Schweiz & de Glarus, informés

Section XLVI.

1403. de ce combat, venaient d'arriver de leur côté. Les Appenzellois, remplis de reconnaissance envers ces alliés, les forcerent, pour ainsi dire, d'accepter la moitié des dépouilles ennemies, qui consistaient principalement dans une quantité prodigieuse d'armes de toute espece, que les troupes abbatiales avaient jetté dans leur fuite; les bannieres de Constance, de Lindau, d'Uberlinguen & de Buchhorn, furent suspendues dans l'église d'Appenzell, comme les premiers trophées de l'indépendance Appenzelloise, & d'autant plus glorieuses, qu'au rapport de Tschudi, ces braves habitans ne perdirent pas un homme dans ce combat, & n'eurent que trois blessés; ce qui paraît incroyable.

Cette victoire décisive mit les Appenzellois en état d'agir offensivement contre l'abbé de St. Gall, d'autant plus que les villes impériales de Suabe & celle de St. Gall, consternées de leur défaite, se hâterent de conclure une suspension d'armes pour un an, avec le pays d'Appenzell, dont les troupes ravagerent les domaines du monastere de St. Gall à diverses reprises, dans le cours de cette année, sans même épargner ceux de cette abbaye, situés en Thurgovie, quoique fiefs du duc Fréderic d'Autriche: la noblesse Thurgo-

Premiere guerre d'Appenzell.

vienne, limitrophe des fiefs de St. Gall, ayant, 1403.
ainſi que le peuple, beaucoup à ſouffrir de ces irruptions des Appenzellois, qui interrompirent tout commerce & toute communication dans ces contrées, de ſorte que les habitans de Winterthur, Frauenfeld & Rapperſchweil, étaient réduits à prendre des paſſeports de Schweiz, pour commercer, avec quelque ſûreté, dans cette partie de la Suiſſe.

Au printems de cette année, les villes impé- 1404.
riales de Suabe & celle de St. Gall, conclurent, par l'entremiſe des cantons de Zurich & de Schweiz, un traité de pacification avec le pays d'Appenzell, qui fut ſigné le jour de la St. George, ou le 23 Avril, & dont l'abbé de St. Gall fut exclu. Ce prélat, ſe voyant ainſi abandonné, tourna ſes vues d'alliance ſur le duc Fréderic d'Autriche; ſollicita ſes ſecours contre les Appenzellois, & lui promit de mettre le monaſtere de St. Gall & ſes domaines, ſous la protection immédiate & perpétuelle de la maiſon d'Autriche, s'il parvenait à remettre ce peuple altier ſous la domination de ſon abbaye. Fréderic, outré des irruptions des Appenzellois en Thurgovie, reçut avec d'autant plus d'empreſſement les offres de Cuno de Stauffen, que depuis plus d'un ſiecle,

Section XLVI.

1404. elles avaient toujours formé un objet d'ambition pour la maison d'Autriche, de sorte que ce prince se rendit, aux premieres ouvertures de ce prélat, à Baden, où il conclut, le jour de la pentecôte, une ligue pour dix ans avec l'abbé & le monastere de St. Gall, sous la réserve citée ci-dessus.

Tandis que Cuno de Stauffen conclut cette alliance à Baden, la ville de St. Gall renouvella, avec le pays d'Appenzell, le traité d'union du 17 Janvier 1401, annullé par sentence des villes impériales, comme on l'a vu à la chandeleur 1402. Informé de cette démarche des St. Gallois, à son retour de Baden, & assuré des secours de la maison d'Autriche, ce prélat altier reprocha au corps municipal de St. Gall, avec tant de hauteur, les engagemens qu'il venait de contracter avec ses ennemis, & y joignant l'art de menaces, que la bourgeoisie, révoltée de ce procédé, s'ameuta pour chasser l'abbé & les capitulaires de l'abbaye, & ne put être détournée de cette violence qu'avec beaucoup de peine par ses magistrats. Ne se croyant plus en sûreté au milieu de ces citoyens, justement irrités, Cuno de Stauffen se barricada le lendemain de cette rumeur dans son monastere, & y fit emballer, nuit & jour, le trésor de l'église, les reliques, les vases sacrés, les dé-

Premiere guerre d'Appenzell.

corations d'autels & de facriftie, les archives & 1404.
les meubles les plus précieux, le tout ayant été exécuté en deux fois vingt-quatre heures; un corps de troupes abbatiales d'environ 800 hommes, raffemblé fur ces entrefaites, par ordre de ce prélat, parut le matin du 10 Juin devant le monaftere, avec une centaine de chariots, fur lefquels tous les effets furent chargés: après quoi, l'abbé & tous fes capitulaires décamperent, & fe rendirent le même jour, fous l'efcorte de ce corps, à Wyl, place fortifiée, enclavée dans le comté de Toggenbourg, appartenant, depuis 1250, à l'abbaye de St. Gall, & dans laquelle Cuno de Stauffen fit entrer, pour fa plus grande fûreté, les 800 hommes, qu'il n'avait d'abord deftinés qu'à couvrir fa retraite, au cas que la bourgeoifie de St. Gall voulût s'y oppofer. A peine ce prélat fut-il un peu arrangé dans fon nouveau domicile, qu'il follicita le duc d'Autriche de déclarer la guerre aux Appenzellois: mais ce prince n'ayant pas encore raffemblé fes forces, ni pris les mefures convenables pour exécuter, avec fuccès, le plan d'opérations qu'il avait projetté, refufa de fe déclarer, pour lors, ouvertement contre ce peuple indomptable, quoiqu'il vexât, de plus en plus, les vaffaux Autrichiens

1404. en Thurgovie, fur-tout depuis qu'il avait été informé de cette ligue.

Le magiftrat & la bourgeoifie de St. Gall, extrêmement furprife & mécontente de cette retraite fubite du prélat & de fes capitulaires, prit le même jour poffeffion du couvent, où il ne fe trouva qu'un chapelain & un frere laï; joignit, fur la fin de ce mois, un détachement de 300 hommes aux troupes d'Appenzell, & faifant une nouvelle irruption en Thurgovie, ce corps combiné pilla & ravagea tout ce pays, durant fix femaines, jufqu'aux portes de Conftance. Au retour de cette expédition, ce corps forma le fiege de Claux, fortereffe réputée imprenable, pourvue d'une bonne garnifon; la feule place qui reftât au monaftere de St. Gall dans le pays d'Appenzell, & bloquée depuis le printems. Ayant vainement tenté d'emporter ce château d'affaut, ces troupes combinées abandonnerent le fiege, & laifferent à un détachement d'Appenzellois le foin de continuer le blocus de cette place, qui entiérement affamée, fe rendit le 4 Octobre, après que la garnifon eût obtenu libre fortie avec fes effets. Ce château fut détruit par le feu & rafé.

Le duc Fréderic, refté en Suiffe, avait raffemblé fans bruit, fur la fin d'Août, une armée de

Premiere guerre d'Appenzell.

12000 hommes, qui environna tout-à-coup le pays d'Appenzell, ayant été repartie, par ordre de ce prince, en quatre corps différens, qui au besoin pouvaient se réunir en moins de 24 heures: ces quatre divisions de l'armée Autrichienne, commandées par les comtes Rodolphe de Montfort, Hans de Thierstein, Hermann de Sulz & Hans de Lupfen, se posterent, à un jour convenu, c'était le 2 Septembre, à Alstetten, à Rhinek, à Gossau & à Bichoffzell. Ainsi parvenu à mettre ses domaines & ceux de l'abbé de St. Gall à couvert des irruptions des Appenzellois, & à bloquer, en quelque sorte, ce peuple dans son propre pays, le duc Fréderic lui envoya sa déclaration de guerre le 10 Septembre. Ce prince ayant, au reste, pris la précaution de garnir les comtés de Werdenberg & de Sargans, de même que les seigneuries de Hohensax & de Gambs, suffisamment de troupes, avait coupé, de cette maniere, toute communication aux Appenzellois, avec les cantons de Schweiz & de Glarus, vu que le comte Fréderic de Toggenbourg, observant la neutralité la plus exacte, avait refusé le passage de ses états aux troupes de ces deux cantons, malgré leurs instances réitérées; & ce seigneur, tenant un corps de 2000 hommes prêts 1404.

1404. à agir, fit respecter ses frontieres. Le duc d'Autriche ayant dirigé l'exécution de ce plan, concerté avec sagacité, exécuté avec prudence, se décida à resserrer les Appenzellois de plus en plus jusqu'au printems suivant. D'ailleurs, toute l'attention de ce prince étant fixée sur un démèlé très-vif, qui venait de s'élever entre les cantons, il voulut en voir l'issue, avant que de passer outre.

SECTION XLVII.

TROUBLES DE ZUG.

EN rendant compte du gouvernement de Zug, dans la quatorzieme section de ce volume, nous avons remarqué, page 178 & 179, qu'en cas de sentimens partagés, la corporation de la ville de Zug, formerait une moitié des suffrages, & les trois communautés d'Aégéri, de Baar & de Menziguen l'autre moitié; que les sceaux & la banniere de l'état devaient être déposés, dans tous les tems, à l'hôtel de ville de Zug, & y être confiés à la garde d'un magistrat de cette ville. Que pour cette raison, un landammann, fourni par une des trois communautés, serait tenu de résider dans la ville, durant sa préfecture, & que les

Section XLVII. Troubles de Zug.

les sceaux seraient mis, durant la dite préfecture, sous la garde du statthalter, qui pouvait s'en servir conjointement avec le landammann. Que par cette raison encore, les charges de statthalter, de banneret & de vice-banneret, ne pourront être remplies que par un citoyen de la ville de Zug. 1404.

Telles étaient les prérogatives dont la ville de Zug avait incontestablement joui dans la constitution de ce canton, depuis 1359, lorsque les trois communautés d'Aégéri, de Baar & de Menziguen, s'aviserent de les lui contester dans l'assemblée générale de ce canton, convoquée, à l'ordinaire, le premier dimanche du mois de Mai, & d'y prétendre à une égalité entiere avec la ville de Zug, dans la répartition des charges de landammann, de statthalter, de banneret & de vice-banneret, qui, toutes les quatre, devaient être remplies, selon elles, à tour de rôle, par chacune des trois communautés, sur le même pied & pour le même terme, qu'elles l'avaient été jusqu'alors par la ville de Zug. Ces trois communautés exigeant de plus, que les sceaux & la banniere de l'état fussent déposés, à l'avenir, indifféremment dans la ville & dans les trois communautés, en suivant, pour cet effet, le domi-

1404. cile du landammann & le banneret en charge.

La ville de Zug se récria contre cette innovation, & la rejetta, peut-être, avec trop de vivacité ; tandis que les trois communautés, excitées dans cette démarche par le canton de Schweiz, & assurées d'en être soutenues au besoin, insisterent non seulement sur cette prétention, mais exigerent encore qu'elle fut soumise à la pluralité des voix. Sur quoi, la ville de Zug leur remontra, que sa corporation jouissant de la moitié des suffrages, cette maniere de procéder était oppressive, & contraire à leur constitution, & que l'unique moyen de terminer ce différend, était de s'en remettre au jugement définitif des autres cantons. Assurés d'obtenir par la violence, & le soutien de celui de Schweiz, ce qu'ils ne pouvaient prétendre de droit, ni espérer de la décision des cantons, les trois communautés refuserent cet expédient. L'on s'aigrit durant le cours de cet été, de part & d'autre, chaque jour d'avantage : enfin, la ville de Zug, croyant s'appercevoir à certains mouvemens des trois communautés, qu'il y avait un complot formé pour lui faire violence, communiqua, au milieu de Septembre, ses allarmes aux autres cantons, en implorant leur assistance.

Troubles de Zug.

Tous les états confédérés, à la réserve de Schweiz, envoyerent, sur cette réquisition, leurs députés à Zug, où trouvant une opposition formelle, de la part des trois communautés, à la demande des députés de Berne, de Glarus & de Soleure, de se désister de cette innovation, ceux de Zurich, de Lucerne, d'Ury & d'Underwalden se rendirent à Schweiz, & y ayant demandé au conseil d'état la convocation d'une assemblée générale, ces députés firent aux citoyens de Schweiz les représentations les plus fortes sur leurs liaisons illicites avec Aégéri, Baar & Menziguen, & les secours promis de leur part à ces trois communautés. Ces remontrances firent effet pour le moment; l'assemblée générale promit de ne se mêler de cette affaire, que conjointément avec les autres cantons. Sur cette assurance, les députés de tous les états confédérés, réunis à Zug, mirent les trois communautés à la raison, & toutes choses sur l'ancien pied, & quitterent Zug le 29 Septembre, dans la persuasion d'avoir entiérement pacifié cette république. 1404.

Mais bientôt après, les six cantons furent très-scandalisés, en apprenant que celui de Schweiz avait prêté main forte aux trois communautés susdites, & qu'avec leurs troupes réunies, ils

Section XLVII.

1404. avaient ſurpris, la nuit du 16 Octobre, la ville de Zug, & obligé le corps municipal & la bourgeoiſie de cette ville, à s'engager, ſous ſerment, de ſe remettre uniquement au jugement définitif du canton de Schweiz. ſur leur conteſtation avec les trois communautés.

Sur cette nouvelle, le corps Helvétique ſe raſſembla tout de ſuite à Lucerne; chargea ce canton du ſoin de châtier cette violence des trois communautés de celui de Zug, & ſe réſerva celui de punir, en corps, ce procédé, très-condamnable, du canton de Schweiz. Les Lucernois étant entrés, le 24 Octobre, dans le canton de Zug, au nombre de 2000 hommes, commandés par leur avoyer, Rodolphe de Rod, les trois communautés d'Aégéri, de Baar & de Menziguen, ſe ſoumirent à ce corps, ſans aucune condition, en apprenant que les troupes des autres cantons étaient en pleine marche, leſquelles ſe réunirent en effet, au nombre de 8000 hommes, le 29 Octobre, dans les environs de Baar, aux Lucernois. Le conſeil d'état de Schweiz, voyant une armée confédérée de 10000 hommes prête à châtier ſes violences, commença par les déſavouer, & demanda grace pour ſes concitoyens, en offrant toutes les réparations poſſibles aux

Troubles de Zug.

magistrats & bourgeois de la ville de Zug. Les 1404.
représentans de Berne & de Glarus s'étant entremis en faveur de ces citoyens turbulens, ils ne furent condamnés qu'à 2000 florins du Rhin de dédommagement à la ville de Zug, & à 4000 florins aux troupes confédérées pour frais de guerre, & sortirent ainsi à très-bon marché de cette démarche intolérable, qu'ils chercherent à colorer, en la rejettant sur les instigations de quelques magistrats qu'ils destituerent de leurs charges, sous ce prétexte spécieux, & les bannirent. Après que ces victimes infortunées de l'injustice publique de leurs concitoyens, au nombre de huit, eurent été dépouillées de leurs biens, par des amendes pécuniaires si fortes, qu'elle suffirent au payement des 6000 florins du Rhin, que ce canton avait été condamné à payer; ce qu'il fit, sans bourse délier, au moyen de ce jugement que Tschudi même taxa d'inique. Du reste, les annales de Schweiz offrent divers exemples de cette nature: entr'autres, les traitemens qu'essuyerent, de nos jours, le landammann & le lieutenant général, baron de Réding, de leurs concitoyens, aux assemblées générales de 1764 & de 1765, a fait trop de sensation dans toute la Suisse, pour qu'on l'ait encore oublié.

Section XLVII. Troubles de Zug.

1404. Mais revenons ſur nos pas. Les repréſentans des ſix cantons, réunis à Zug, condamnerent les communautés d'Aégéri, de Baar & de Menziguen, à diverſes réparations envers la ville de Zug, & firent caſſer & bannir quelques magiſtrats de ces trois corporations, après qu'ils eurent été convaincus d'avoir été les promoteurs de ces troubles.

Telle fut l'iſſue de cette diſſenſion paſſagere, qui, au moyen des meſures auſſi promptes que vigoureuſes des ſix autres cantons, ne répondit en aucune maniere à l'attente & aux deſirs des vaſſaux de l'empire en Suiſſe, plus jaloux, que jamais, de l'état proſpere du corps Helvétique, & des accroiſſemens conſidérables que les cantons de Berne & de Lucerne avaient reçus depuis quelques années.

SECTION XLVIII.

GUERRE D'APPENZELL.

Du moment que le duc d'Autriche se déclara 1404.
contre les Appenzellois, le comte Rodolphe de Werdenberg, dépouillé, par ce prince, des comtés de Werdenberg & de Sargano, de même que du Rhinthal, vint offrir ses services à une assemblée générale d'Appenzell, contre leur ennemi commun; malgré la haine invétérée de ce peuple contre la noblesse, il accepta les offres du comte, & l'élut pour son capitaine général, à condition qu'il quittât son armure & autres marques distinctives de son rang, & qu'il se vêtit & s'armât à leur maniere. Le premier conseil de ce seigneur aux Appenzellois, afin de prévenir la disette parmi eux, fut d'ensemencer, sans délai, toutes leurs terres, dont une partie était restée en friche depuis deux ans; de se pourvoir de grains, de vins & de sel, par le moyen de St. Gall, avant que cette ville fut resserrée par les troupes Autrichiennes, & de fortifier, par des retranchemens, dont il dirigea la construction, tous les passages & défilés par lesquels l'on pouvait pénétrer dans leur pays. Ces conseils ayant été exécutés, les Appenzellois en retirerent beaucoup

1405. d'utilité, entr'autres celle de n'être point incommodés, ou du moins bien peu, de ce blocus des Autrichiens. Le comte de Werdenberg, d'une bravoure reconnue, & d'une expérience consommée dans le métier de la guerre, employa les derniers mois de cette année, & les premiers de la suivante, à introduire la discipline & quelque tactique parmi les Appenzellois, la seule chose qui manquait à ce peuple valeureux pour être invincible; lequel se laissa diriger avec beaucoup de docilité, par son capitaine-général.

Le duc Frédéric d'Autriche, retourné à Vienne après la convention de Zug, & revenu à Baden les premiers jours de Mai, était porté à continuer encore cette année son plan d'opérations contre les Appenzellois, mais ayant été vivement pressé par l'évêque de Constance, des barons de Randek, par les comtes de Kybourg, de Thierstein, de Montfort, de Sulz & de Lupfen, & sur-tout par Cuno de Stauffen, abbé de St. Gall, de pousser la guerre avec plus de vivacité; ce prince se rendit avec regret aux conseils présomptueux de ses prélats & de ses généraux, & partagea le 26 Mai en deux corps, cette armée combinée, forte de plus de 14000 hommes. S'étant réservé le commandement en chef de la premiere division,

Guerre d'Appenzell.

qui formait une armée de 12000 hommes, le 1405.
duc d'Autriche la conduisit devant St. Gall, dont il forma le siege le 2 Juin; accompagné de l'évêque de Constance, du margrave d'Hochberg, du prélat de St. Gall, des comtes de Kybourg, de Thierstein & de Lupfen, & de beaucoup d'autre noblesse; tandis que ce prince posta la seconde division de ces troupes, au nombre de 2000 hommes, sous les ordres des comtes de Montfort & de Sulz, à Altstetten dans le Rhinthal.

Un corps de 400 Appenzellois, accourus le 1 Juin, au secours de leurs alliés de St. Gall, fut mis en garnison dans le monastere, & chargé de la défense de ce poste, qui était de la plus grande importance pour la ville, en ce qu'il la commandait. A la suite de cet arrangement, les uns & les autres opposerent une défense si vigoureuse & si bien soutenue, à toutes les attaques des troupes assiégeantes, que le duc d'Autriche leva ce siege le 18 Juin; après avoir appris la défaite des siens par les Appenzellois, dont nous allons rendre compte. Ce prince conduisit cette armée à Arbon en Thurgovie, & la fit marcher en ordre de bataille, en chargeant le comte de Thierstein de l'arriere-garde, à la tête d'un gros de cavalerie, qui au bout d'une heure & demie

Section XLVIII.

1405. de marche, se croyant hors de la portée des assiégés, n'observa plus le même ordre; tandis qu'un corps de 600 Appenzellois & St. Gallois qui avait gagné par des chemins détournés, une colline couverte de bois, nommé le *Hoptlisberg*, voyant cette arriere-garde passer en désordre au bas de cette colline, tomberent dessus, & lui tuerent 36 officiers & chevaliers, avant qu'elle pût se reformer: trop faible & trop prudent, pour entamer un combat en régle, ce détachement satisfait de cet avantage, regagna son poste & de-là St. Gall. Cet échec fut très-sensible au duc d'Autriche & à ses alliés, non par la quantité, mais par la qualité de ceux qui y périrent, entr'autres le comte de Thierstein, Hans, baron de Klingenberg, Hermann de Landenberg, Hans d'Hallwyl, un baron d'Apsberg, un de Randek, frere de l'évèque de Constance, & un de Landek.

Le détachement Autrichien de 2000 hommes, sous les ordres des comtes de Montfort & de Sulz, posté à Altstätten, dans l'intention de pénétrer de ce côté dans le pays d'Appenzell, pendant que le duc y pénétrerait du côté de St. Gall, après s'ètre emparé de cette ville, resta 15 jours dans cette position, n'attendant que les ordres du duc pour attaquer; mais ce prince dégoûté

du siége de St. Gall, détacha le 16 Juin le comte 1405.
de Kybourg, avec 1200 gens-d'armes, qui s'étant réunis le lendemain de grand matin, aux comtes de Montfort & de Sulz, se porta vers les 9 heures au défilé de Stoofs. Voyant ce passage abandonné, les généraux Autrichiens crurent ce district dégarni de troupes, & incapables d'aucune discipline, ils s'avancerent en désordre jusqu'à une lieue de-là, où ils trouverent à leur grande surprise les Appenzellois réunis à 800 citoyens de Schweiz & de Glarus, rangés en bataille sur la pente assez rapide d'une colline auprès du village de Gaiss : le comte de Werdenberg les ayant engagés d'abandonner le retranchement du Stoofs, & de choisir ce poste, dans l'espérance d'y attirer les ennemis, dont il connaissait la sécurité présomptueuse ; ce seigneur prit au reste la précaution de faire garnir les souliers de sa troupe de cloux & de crampons de fer, afin de lui conserver un pas ferme & égal sur ce champ de bataille, formé de terres glaises, devenues très-glissantes par les pluyes continuelles qu'il faisait depuis quelques jours.

Dès que la gendarmerie qui faisait l'avant-garde, fut arrivée au pied de cette colline, les Appenzellois qui, dès la veille, y avaient fait des amas

Section XLVIII.

1405. de quartiers de rocs, de troncs d'arbres & de grosses pierres, & destiné, tout comme à Spycher, quelques centaines de femmes, à faire rouler ces masses sur l'ennemi, pour saisir le moment de leur désordre, sans être retardés par cette manœuvre, les firent rouler sur l'avant-garde, & la voyant mise en confusion par ces roulis en ricochet, se culbuter sur l'infanterie, avant même que celle-ci eût eu le tems de se former en bataille; les Appenzellois & les confédérés tombent dans cet instant décisif, & au signal de leur capitaine, avec une telle impétuosité sur les ennemis, en dirigeant leurs coups du haut en bas & d'un pas assuré, tandis que les Autrichiens en désordre & chancélans sur ce terrain glissant, ne purent opposer qu'une faible résistance à cette attaque furieuse, & furent mis en déroute dès ce premier choc. Vivement poursuivis par les vainqueurs jusqu'au Stoofs, les Allemands se virent dans l'absolue nécessité, de faire face à l'entrée de ce défilé étroit, pour conserver leurs jours, & de s'y former en bataille le mieux qui leur fut possible. De sorte que le combat recommença à ce passage, avec tout l'acharnement d'une troupe qui défend ses jours en désespéré, tandis que ses vainqueurs furieux & acharnés à sa destruction,

ne veulent pas en avoir le démenti, ni se laisser arracher la victoire des mains. Cette mêlée sanglante s'étant ainsi soutenue pendant deux heures, les Appenzellois & les confédérés parvinrent au bout de ce tems, à enfoncer leurs ennemis, & à les mettre dans une déroute totale, en les poursuivant à travers le Rhinthal, jusques sur les bords du Rhin. 1405.

Les Allemands perdirent plus de 600 hommes dans cette journée, parmi lesquels on compta plusieurs barons & beaucoup de noblesse; tandis que leurs vainqueurs n'eurent au rapport de Tschudi & de Walser, que 20 hommes de tués & quelques blessés; ce qui nous paraît plus que douteux, sur-tout à la suite de ce second combat. Cette victoire décisive valut aux Appenzellois & aux confédérés une grande quantité d'excellentes armes, dont le champ de bataille fut couvert, depuis la colline où ils étaient postés, jusqu'au de-là d'Altstätten; ils acheverent de s'en pourvoir tous par ce moyen; & ils les employerent avec beaucoup de succès dans la suite de cette guerre.

Il est au reste bien remarquable, que les Suisses soient parvenus dans cette journée, à triompher complettement pour la quatrieme fois de leurs

Section XLVIII.

1405. ennemis, par l'avantage de leur poſition & l'impétuoſité de leur attaque, qui en était une ſuite toute ſimple, ayant mis l'avant-garde & cavalerie Autrichienne en déroute, en faiſant rouler ſur elle des groſſes pierres & autres maſſes, tout comme à Morgarthen, à Naëfels & à Spycher. Si, d'un côté, il paraît tout naturel, que les mêmes cauſes produiſent les mêmes effets, l'eſprit d'indiſcipline des princes, des généraux & des troupes Autrichiennes, leur mépris & leur ſécurité préſomptueuſe à l'égard d'un ennemi, qui les avait vaincus ſans ceſſe, paraît d'un autre côté auſſi inconcevable, que leur obſtination à combattre les Suiſſes dans des défilés, ou d'autres poſitions ſi reſſerrées, que l'élite de leurs troupes, c'eſt-à-dire la cavalerie, ne pouvant livrer de combat, devait néceſſairement entraîner l'infanterie dans ſa déroute ; & qu'enfin, ſans être corrigés par leurs défaites, ils aient commis encore dans cette campagne la même faute.

Un Appenzellois, nommé *Ulrich-Rotach*, pourſuivit dans ce dernier combat les Autrichiens avec tant de chaleur qu'il s'éloigna de ſes camarades, & ſe vit entouré dans le Rhinthal, par un peloton de douze ennemis auprès d'un chalet. Dans cette poſition déſeſpérée, Rotach s'adoſſa

Guerre d'Appenzell.

contre le chalet, étendit avec ſa hallebarde cinq Allemands morts à ſes pieds, tandis que les autres mettaient le feu à ce bâtiment; il continua derriere cette eſpece de parapet, à ſe défendre contre les ſept reſtans avec une valeur héroïque, juſqu'à ce qu'il fut aveuglé par la fumée, & écraſé par la chûte du toit embraſé. Voyez Walſer, dans ſa chronique d'Appenzell, page 226. 1405.

Le duc d'Autriche fort dégouté de cette guerre, par le peu de déférence de ſes alliés à ſes avis, & la négligence de ſes généraux, qui venaient de lui attirer ces deux échecs, fut ſur tout révolté par l'ingratitude de la nobleſſe Thurgovienne, qui lui demanda une ſolde de guerre très forte, pour continuer à le ſervir, tandis que ce prince n'avait commencé cette guerre qu'à ſa ſollicitation, & à celle du prélat de St. Gall. Ainſi piqué de toute maniere, & naturellement inconſtant, le duc Frédéric licencia ſes troupes le 22 Juin, à la grande conſternation de ſes vaſſaux & de ſes alliés; néanmoins pour ne pas abandonner tout-à-fait les uns & les autres à la merci des Appenzellois & de leurs alliés, ce prince commit au comte Frédéric de Toggenbourg le ſoin de les protéger; en hypothéquant le comté de Sargans, le diſtrict de Gaſter & celui des Marches, à ce

Section XLVIII.

1405. ſeigneur pour ſa ſolde de guerre, & les frais & dommages qu'elle pourrait lui occaſionner. Cet arrangement pris, le duc d'Autriche quitta la Suiſſe ſur la fin de Juin, & ſe rendit à Vienne.

Le comte de Toggenbourg ſollicité par ſes vaſſaux & ſes ſujets, de rompre cet engagement avec le duc d'Autriche, il préféra leur tranquillité & leur bien-être, aux offres ſéduiſantes de ce prince, lui rendit ſes hypotheques & continua de garder la neutralité.

Les Appenzellois & les St. Gallois, débarraſſés tout-à-coup de cette armée Autrichienne, renouvellent le 4 Juillet leur traité d'union pour 9 ans, s'emparent à forces réunies dans le courant de ce mois du Rhinthal, emportent d'emblée le château de Grimenſtein, pourvu d'une garniſon Autrichienne, & appartenant au baron d'Endé; ils le pillerent, le livrerent aux flammes & le raſerent. Effrayés par cet exemple, la ville & le château de Rhinek, ceux de Grunenſtein & de Warthenſée, ſe ſoumirent, de même que tout le reſte du Rhinthal, à la régence d'Appenzell, & lui prêterent le ſerment de fidélité, après que le comte de Werdenberg lui eût cédé ſes droits ſur ce pays.

En reconnaiſſance de cette ceſſion, & pour remplir

Guerre d'Appenzell.

remplir leurs engagemens envers ce Seigneur, les Appenzellois s'emparerent des comtés de Werdenberg & de Sargans, & les lui remirent. Retournés à leurs foyers & à leurs travaux champêtres, à la ſuite de cette conquête, qu'ils firent les derniers jours de Juillet, les Appenzellois ſe réuniſſent bientôt avec les citoyens de St. Gall, qui dans le courant d'Août & de Septembre, avaient ravagé de leur côté les domaines du monaſtere de St. Gall, & reçu à compoſition diverſes paroiſſes limitrophes de la ville; ce corps combiné d'environ 1500 hommes ſe met en marche le 23 Novembre, entre dans la Thurgovie, pille & ſaccage ce pays durant une quinzaine de jours juſqu'aux portes de Conſtance, porte la déſolation & le ravage, même dans les contrées épargnées dans leurs irruptions précédentes, & en retirent des contributions immenſes. Le comte Hermann de Sulz, baillif Autrichien de la Thurgovie, ayant raſſemblé avec le ſecours des villes de Conſtance, de Frauenfeld, de Wintherthur & de Bichofszell, quelques mille hommes, attendit les Appenzellois & leurs alliés à leur retour, auprès du château de Burglen; & quoique ce ſeigneur eût pris une poſition très-avantageuſe, & que les Appenzellois fuſſent char- 1405.

Section XLVIII.

1405. gés de butin, il fut néanmoins entierement défait par ces derniers au bout de deux heures, perdit 3 à 400 hommes, & les bannieres de Constance & de Bichoffszell. Le lendemain de cette victoire, 5 Décembre, les vainqueurs emporterent d'assaut le château de Burglen, une des plus fortes places de ces contrées, qui fut détruite par le feu.

Devenus la terreur de toutes ces contrées, les Appenzellois furent recherchés par la ville de Feldkirch, par la comtesse de Sax, & par divers vassaux de l'empire & de la maison d'Autriche, qui se trouvant à la merci de ce peuple altier & redoutable, prit, de même que le pays de Gaster, le parti de s'accommoder avec lui, par des conventions.

Au milieu de Décembre, les Appenzellois toujours conduits par le comte de Werdenberg, traversant le comté de Toggenbourg, avec le consentement tacite du comte Frédéric, pénetrent dans les Marches, s'emparent de ces districts, sans éprouver aucune résistance, & les cédent au canton de Schweiz, pour lui témoigner leur gratitude des secours qu'il leur avait accordé. Dominée par sa haine invétérée contre la maison d'Autriche, & non contente de ses infractions

Guerre d'Appenzell.

continuelles & indirectes, contre la pacification 1405.
de 1389 avec cette maison, la régence de Schweiz s'appropria cette conquète sans aucun scrupule, envoya une députation de son conseil d'état dans les Marches, reçut le serment de fidélité de la part de ses habitans, & donna le premier & dangereux exemple d'une usurpation, aux autres états confédérés, lesquels ayant reçu au milieu
de Janvier, les justes plaintes du duc d'Autriche, 1406.
sur cette violation manifeste du canton de Schweiz, au droit des gens & au dernier traité de paix, se rassemblerent à Zurich, & exhorterent celui de Schweiz de restituer les Marches à ce prince. Pour éluder ces remontrances, Schweiz offrit aux autres cantons de les admettre à la co-régence des Marches, mais ceux-ci ne voulurent pas participer à cette usurpation. Sur ce refus, Schweiz offrit cette co-régence à Glarus, qui aurait accepté cette proposition, s'il n'avait été retenu par les menaces des autres cantons.

Le comte de Werdenberg engagea les Appenzellois d'ouvrir cette campagne, sur la fin de Février, par une irruption dans les domaines du comte Rodolphe de Montfort, qui était son ennemi mortel, de même que son cousin le comte Guillaume de Montfort Brégenz, & les ayant

Section XLVIII.

1406. attaqué auprès d'Elmbach, où ils s'étaient postés avec 2000 hommes, ils les défirent totalement, à la suite d'un combat de quelques heures. Les vainqueurs soumirent sans coup férir les comtés de Brégenz & de Montfort à leur domination, en tirerent de fortes contributions, reçurent le serment de fidélité de ses habitans, les abandonnerent à leur propre défense; mais à peine eurent-ils le dos tourné, que le comte de Montfort reconquit ses domaines en moins de tems, qu'il ne les avait perdus. Sur quoi les Appenzellois, renforcés par leurs alliés de St. Gall, rentrerent dans ce pays les derniers jours de Mars, au nombre de 2000 hommes, s'emparerent des châteaux de Montfort & de Thosters, qui furent pillés & détruits par le feu; & ayant obligé la ville de Pludenz de leur ouvrir ses portes, ils munirent cette place d'une garnison de 800 hommes, & continrent par ce moyen les habitans de ces deux comtés sous leur domination.

Invités par les Tiroliens, qui venaient de se révolter contre la maison d'Autriche, à les joindre, les Appenzellois & leurs alliés trouvent le pont de Landek défendu par 2000 Autrichiens, qu'ils attaquent & dispersent au bout d'une heure. Nanti de ce passage important, ce corps victorieux

pénétre dans le Tirol, aide à ses habitans à 1406.
dépouiller la noblesse de ces districts, en ravageant leurs terres, & emportant leurs châteaux d'emblée qui sont pillés & livrés aux flammes. Informés que le corps Autrichien qu'ils avaient dispersé au pont de Landek, venait de se rassembler à ce poste avec d'autres troupes, sous les ordres des comtes de Montfort & de Lupfen, les Appenzellois réduits à 1200 hommes, par la garnison qu'ils avaient laissée dans la ville de Pludenz, reviennent sur leurs pas, & secondent avec une telle valeur, une telle discipline, les dispositions excellentes du comte de Werdenberg, qu'à la suite d'un combat de quelques heures, ils remportent au même pont de Landek, une victoire complette sur 4000 Allemands, & s'emparent de quelques bannieres, dont une blanche parsemée de diables en noir, avait une inscription singuliere qu'on peut rendre ainsi mot à mot.

Que cent mille diables nous entraînent,
Si ces paysans devant nous la fuite ne prennent.

Ces troupes victorieuses rentrerent dans leur patrie sur la fin d'Avril, & après s'être reposées durant cet été sur leurs lauriers, elles prirent par le conseil du comte de Werdenberg, en Septembre,

Section XLVIII.

1406. la résolution de s'emparer de la ville de Wyl, & de se rendre maîtres par ce moyen de Cuno & de ses capitulaires. Après s'être concerté pour cette expédition avec la ville de St. Gall, qui se chargea de fournir les machines de guerre pour ce siege ; & avoir demandé les secours de Schweiz & de Glarus, qui leur fut accordé au nombre de 900 hommes, les Appenzellois & leurs alliés, ayant le comte de Werdenberg à leur tête, se rendirent le 29 Septembre, au nombre de 3000 hommes devant Wyl, & sommerent cette place le lendemain de lui ouvrir ses portes, avec menaces de mettre ses environs à feu & à sang, en cas de refus. Le corps municipal & la bourgeoisie de Wyl, craignant les ravages dont ils étaient menacés, entrerent en pour-parlers avec l'armée assiégeante, & conclurent avec elle, sous l'arbitrage du comte de Werdenberg, une transaction, au moyen de laquelle les portes de Wyl furent ouvertes le 4 Octobre à ces troupes ; le prince abbé de St. Gall, ses capitulaires & effets remis entre leurs mains, & la ville de Wyl reçue pour 10 ans, avec ses dépendances, au nombre des alliés de la ville de St. Gall, & du pays d'Appenzell.

Cuno de Stauffen, ainsi livré avec ses capitu-

Guerre d'Appenzell.

laires, ſes officiers, ſes effets à ſes anciens ſujets 1406. devenus ſes ennemis, fut reconduit par eux le 7 au monaſtere de St. Gall, & obligé d'y ſigner le 21, conjointément avec ſes capitulaires, un traité d'accommodement avec la ville de St. Gall & le pays d'Appenzell, aux conditions qu'il leur plût de preſcrire à ce prélat. Par ce traité, qui ne fut arrangé définitivement, & ratifié de part & d'autre, que le 23 Août 1407, ce prélat & ſes capitulaires, gardés à vue juſqu'alors, furent non-ſeulement réduits à libérer la ville de St. Gall & le pays d'Appenzell, de toute eſpece de dépendance envers le monaſtere de St. Gall, mais encore à ſe mettre avec leur abbaye & ſes domaines, ſous la protection immédiate & perpétuelle de la ville de St. Gall & du pays d'Appenzell: après quoi, ce prélat fut réintégré par ſes nouveaux protecteurs, dans ſes prérogatives, dans la perception de ſes revenus, dixmes, cens & autres redevances qu'il tirait du pays d'Appenzell; auſſi-bien que dans ſes domaines, ſous la condition de ratifier la tranſaction de Wyl, & celles de cette nature, que d'autres communautés avaient érigées avec la ville de St. Gall, depuis 1405.

Robert de Baviere, comte Palatin du Rhin,

Section XLVIII.

1406. élevé le 10 Août 1400, au trône impérial, à la place de l'imbécile Wenceslas; & sollicité par le haut clergé, la noblesse de Suabe, & les vassaux de la maison d'Autriche, de faire intervenir son autorité pour mettre fin aux irruptions des Appenzellois, & libérer le prélat de St. Gall, se rendit sur la fin d'Octobre à Constance, & fit citer la ville de St. Gall & le pays d'Appenzell de comparaître le 5 Novembre par députés devant lui, pour y rendre compte de leur conduite, en leur ordonnant au préalable, de mettre Cuno de Stauffen, & ses capitulaires en liberté, de renoncer à la transaction de Wyl, & à toutes celles faites au détriment de ce prélat, & d'évacuer toutes leurs conquêtes sans exception. La ville de St. Gall & le pays d'Appenzell refuserent d'obéir à ce rescrit impérial, après s'être consultés avec Schweiz & Glarus; sur quoi, l'empereur mit la ville de St. Gall & le pays d'Appenzell le 14 Novembre au ban de l'empire, & l'évêque de Constance les excommunia le même jour.

Sans être abattus par ces deux sentences fulminantes, les Appenzellois convoquerent sur la fin de Novembre une assemblée générale, à laquelle ils appellerent les préposés de toutes les paroisses du Rhinthal, de même que les députés

Guerre d'Appenzell.

de Wyl, de Gafter, de Windek & de Wefen, 1406.
en demandant aux premiers, s'ils étaient fatisfaits de leurs fouverains actuels, & aux derniers, s'ils voulaient perfifter dans leur alliance : ceux du Rhinthal répondirent, qu'ils voulaient vivre & mourir fous la domination d'Appenzell; tandis que les députés de ces quatre corporations déclarerent à cette affemblée générale de la part de leurs commettans, qu'ils étaient prêts à la fécourir de toutes leurs forces. Sur ces affurances, l'affemblée générale d'Appenzell décida d'une voix unanime, de n'avoir aucun égard à ces deux fentences, de protefter contre & de continuer la guerre. Quelques curés ayant fait difficulté de continuer le fervice divin, vu l'excommunication de leur évêque diocéfain, furent chargés de coups, dépouillés & chaffés du pays; ce qui rendit leurs confreres moins fcrupuleux & plus dociles, de même que ceux de la ville de St. Gall, dont le corps municipal & la bourgeoifie venaient de prendre la même réfolution.

Outrés contre l'évêque de Conftance, les Ap- 1407.
penzellois fe réuniffent aux citoyens de St. Gall, & font au milieu de Juin, au nombre de 2000 hommes, une nouvelle irruption en Thurgovie, où ils prennent, pillent & livrent aux flammes

Section XLVIII.

1407. divers châteaux, en s'attachant de préférence aux domaines de ce prélat, qu'ils ravagent & dévastent même entierement, & cela jusqu'aux portes de Constance, dont ils défient la bourgeoisie & la garnison très-nombreuse à un combat, par mille bravades, sans que ni les uns ni les autres osent sortir de leurs murs.

Ce fut la derniere expédition Appenzelloise, que le comte de Werdenberg dirigea; menacé par l'empereur Robert du ban de l'empire, & d'y être proscrit pour toujours avec sa famille, tandis que l'électeur de Mayence serait chargé de l'excommunier; il n'osa braver ces foudres temporelles & spirituelles, d'autant plus que le comte Frédéric de Toggenbourg se chargea de négocier sa paix avec la maison d'Autriche, s'il abandonnait les Appenzellois à eux-mêmes. Mû par toutes ces raisons, le comte Rodolphe de Werdenberg demanda au conseil d'état d'Appenzell, la convocation d'une assemblée générale pour la St. Jacques, où il résigna sa charge de capitaine-général entre ses mains, après l'avoir remerciée de tous les bienfaits dont elle l'avait comblé; car outre son rétablissement dans les comtés de Werdenberg & de Sargans, on avait réservé dans toutes les expéditions, une part des dépouilles

Guerre d'Appenzell.

ennemies à ce ſeigneur, qui proteſta à cette 1407.
aſſemblée, que lui & ſes deſcendans ſeraient dans tous les tems à la tête de leurs alliés les plus fideles, & conclut le même jour un traité d'union avec le pays d'Appenzell pour quinze ans.

Le canton de Zurich acquit depuis 1405, diverſes ſeigneuries limitrophes de ſes domaines, que la nobleſſe de ces contrées lui vendit, n'ayant d'autre moyen d'éviter ſa ruine tôtale. D'autres ſeigneurs de terres, tels que les barons de Bonſtetten, de Hohenſax, & d'Eſchenbach, les de Mullinen, de d'Hallwyl, de Landenberg & les Geſſler, ſe firent recevoir bourgeois de Zurich, ſe mirent avec leurs terres ſous la protection de ce canton, & de cette maniere à l'abri des irruptions des Appenzellois. Les villes de Winterthur, de Bulach & de Regensberg ſuivirent cet exemple, & échangerent pour une dixaine d'années la protection Autrichienne, qui ne leur était dans ce péril imminent d'aucun ſecours, contre celle de Zurich. Les Appenzellois & leurs alliés, piqués de ſe voir ainſi barrés dans leurs expéditions, & excités ſous main par les citoyens de Schweiz, jaloux de ces acquiſitions de Zurich, s'aviſerent de moleſter ces nouveaux concitoyens & ſujets de cette république; mais elle ſut les

Section XLVIII.

1407. faire respecter, & prit un ton si menaçant avec ce peuple turbulent, qu'il fut obligé de donner toutes sortes de satisfactions à la régence de Zurich, de crainte de s'attirer ses armes sur les bras, d'autant plus qu'elles auraient été vigoureusement soutenues au besoin par celles de Berne, dont la régence prévenue à ce sujet par une députation de Zurich, l'avait assurée d'un prompt & puissant secours, & cela à la premiere réquisition de ce canton.

Pour mettre le comble à ses infractions continuelles à la paix de 1389, le canton de Schweiz fit le 18 Octobre une irruption dans le comté de Kybourg, & renforcé par 400 Glaronnois, ce corps confédéré assiégea le château de Kybourg, & s'en rendit maître au bout de cinq jours; le tout sur un bruit vague, & qui plus est, dénué de fondement, que les comtes de Montfort, de Sulz & de Lupfen, réunis à la noblesse de Suabe, allaient entrer dans les Marches, pour en déposséder ce canton, lequel chercha sous ce prétexte spécieux, non-seulement à colorer cette seconde usurpation, mais encore à impliquer les autres états confédérés, en les sollicitant de se déclarer contre le duc d'Autriche: là-dessus arrivent de nouvelles plaintes de ce prince, sur cette hosti-

lité de Schweiz & de Glarus, aux autres cantons, qui à leur tour firent de nouveaux & inutiles efforts, pour engager celui de Schweiz à se désister de cette conquête. 1407.

Les habitans des comtés de Montfort & de Brégenz, étant venus cette automne se plaindre au conseil d'état d'Appenzell, des vexations qu'ils avaient chaque jour à souffrir de la garnison, dont le comte Guillaume de Montfort avait muni la ville de Brégenz, les Appenzellois se déciderent à former le siege de cette place; & après avoir élu un banneret de Schweiz, nommé Albert Kupferschmid pour leur chef, ils se mirent en marche le 8 Novembre, au nombre d'environ 1000 hommes, bien pourvus de machines de guerre, & même de quelques canons de fer, au rapport de divers auteurs; ayant acquis, selon toute apparence, cette artillerie dans leurs irruptions précédentes. Arrivés le 9 à la vue de Brégenz, & renforcés le 10 par les 800 hommes, qu'ils avaient laissés à Pludenz l'année précédente, les Appenzellois commencerent le 11 le siege de cette place, défendue par le comte Guillaume de Montfort-Brégenz, qui à la tête d'une garnison nombreuse, résista pendant deux mois à toutes les attaques des troupes assiégeantes, qui s'obstinerent à battre les murs

Section XLVIII.

1407. de cette place, avec leur artillerie & machines de guerre, malgré les rigueurs d'un hyver mémorable dans toutes nos annales par ſon froid exceſſif, juſqu'au 13 Janvier 1408.

Durant le ſiege de Brégenz, un corps de 1200 hommes, composé des citoyens de St. Gall, de Wyl & d'Appenzell, entra le 20 Novembre en Thurgovie, forma le ſiege de Bichofszell, ſe rendit le 26 maître de cette place, appartenant à l'évêché de Conſtance, & la pourvut d'une garniſon de 400 hommes, pour contenir cette place, de même que ſes diſtricts limitrophes, dans les engagemens que les uns & les autres avaient été forcés à contracter avec leurs vainqueurs.

1408. Tandis que le comte de Montfort-Brégenz oppoſait la défenſe la plus courageuſe & la mieux ſoutenue aux attaques des Appenzellois; tandis que ces derniers ayant journellement à combattre les ſorties de la garniſon, & beaucoup à ſouffrir de la diſette & d'un froid très-rigoureux; & n'ayant reçu d'autre renfort, que celui de 12 citoyens de Schweiz, chargés de garder le château de Kybourg, & qui étaient venus les joindre ſans ordre, s'obſtinaient à continuer ce ſiege, le comte Rodolphe de Montfort aſſembla avec les

Guerre d'Appenzell.

fecours du duc de Tek, du margrave d'Hochberg, du comte de Wurtemberg, & d'autres feigneurs de la ligue de Suabe, joints à un corps de troupes Autrichiennes, une armée de plus de 8000 hommes, dont près de la moitié était cavalerie. Le comte de Montfort ayant le ravage & la perte de fes poffeffions à venger fur les Appenzellois, arriva avec le comte de Lupfen le matin du 13 Janvier, en vue de Brégenz, pour les combattre. Enorgueillis de leurs victoires précédentes, & remplis d'une fécurité préfomptueufe, fans fonger qu'elle avait perdu leurs ennemis dans les campagnes précédentes, les Appenzellois dédaignerent d'occuper un pofte retranché, que leur capitaine Kupferfchmid leur avait défigné pour y attendre l'ennemi, & au lieu de fuivre cet avis rempli de fagacité, ils allerent au devant de l'armée Allemande, après avoir laiffé un détachement de quelques cent hommes à la garde de leur camp. 1408.

Les comtes de Montfort & de Lupfen pouvant faire agir leur cavalerie, profiterent de cet avantage, & la partageant en deux corps, dont le comte de Montfort fe réferva le commandement de l'un, & remit celui de l'autre au chevalier Berengier ou Berenger de Landenberg, ils tomberent à droite

Section XLVIII.

1408. & à gauche ſur les flancs de ce bataillon Appenzellois, tandis que le comte de Lupfen le combattait de front, à la tête de l'infanterie, que ce ſeigneur avait formée ſur 25 à 30 hommes de profondeur, en conſervant ſes rangs extrêmement ſerrés; ce qui rendit ſon attaque beaucoup plus redoutable, que ne l'avait été juſqu'alors celle de l'infanterie Autrichienne. Ainſi attaqués de front & dans leurs flancs, les Appenzellois ne pouvant, malgré leur valeur innée, ſoutenir ce combat déſavantageux, ſe battirent en retraite vers leur camp, après avoir laiſſé leur capitaine & 200 hommes étendus ſur le champ de bataille: ils arriverent fort à propos au ſecours de leurs compatriotes, hors d'état de réſiſter plus longtems aux attaques du combat de Brégenz, qui du moment qu'il vit la bataille engagée, fit une ſortie très-vigoureuſe à la tête de toute ſa garniſon, que les Appenzellois réunis parvinrent à repouſſer à la ſuite d'un combat très-ſanglant, où ils eurent beſoin de toute leur valeur. Si les comtes de Montfort & de Lupfen avaient oſé pourſuivre leur victoire, en tombant de leur côté dans cet inſtant déciſif ſur les Appenzellois, il n'en aurait probablement pas réchappé un ſeul homme; en vain le chevalier Berenger de Landenberg

denberg leur cria, en voulant charger avec son 1408.
escadron, *courage, amis! allons exterminer jusqu'au dernier de ces ennemis de Dieu & des hommes, ces destructeurs de tout pays :* en Allemand, *Frisch, Wohlahn! Wir wollen diese Gotts-vergessene-Land und Lüth-verderber, mit stumpf und stiel ausrotten!* Ces deux généraux contens de leurs succès, crurent devoir faire un pont d'or à un ennemi qui se retirait, & qui malgré sa défaite, ne leur parut pas à mépriser.

En effet, les Appenzellois ayant eu dans ce dernier combat plus de 100 hommes de tués, & perdu près de 200 prisonniers, la plupart blessés, de même que leur banniere, dans cette sanglante journée, si désastreuse pour eux, n'hésiterent pas un instant, après avoir dégagé leurs camarades, à se tirer par une prompte retraite de cette position périlleuse, en abandonnant même pour cet effet leur camp, leur artillerie, leurs munitions, leurs machines de guerre & leurs bagages. Arrivés le lendemain matin sur les bords du Rhin, auprès de Rhinek, ils y furent joints par un millier de leurs concitoyens & des habitans du Rhinthal, qui avertis par un messager du capitaine Kupferschmid, parti le matin avant la bataille, s'étaient rassemblés à la hâte, pour accourir à leur secours.

Section XLVIII.

1408. Portés par ce renfort à plus de 2000 hommes, les Appenzellois tinrent un conseil de guerre assez tumultueux, où quelques-uns furent d'avis de rebrousser chemin, pour essayer dans un nouveau combat la fortune des armes; mais la voix des plus sages l'emporta, tendant à rentrer dans leur patrie, & à se détacher de toutes leurs conquêtes au de-là du Rhin, qui rentrerent toutes en moins de 8 jours au pouvoir de leurs anciens possesseurs; pendant que les comtes de Sulz & de Lupfen reconquirent durant le mois de Janvier, la Thurgovie & le comté de Kybourg, sans que les Appenzellois & leurs alliés fissent mine de défendre ces contrées soumises à leur domination depuis la campagne précédente, tant ils furent consternés par la défaite de Brégenz, dont les autres revers furent une suite toute naturelle.

Dénués des sages conseils du comte de Werdenberg, les Appenzellois ne purent se fixer à aucune résolution dans deux assemblées générales très-tumultueuses, convoquées dans le courant de Janvier; dans une troisieme ils prirent le parti de s'en tenir à leur patrie, pourvue par la nature de fortifications inexpugnables, & au Rhinthal, celle de toutes leurs conquêtes le plus à leur bienséance, la plus facile à conserver, &

qui leur offrait, de même que leur indépendance, 1408.
de puissans motifs pour se consoler de leurs derniers désastres, sur-tout depuis qu'ils eurent abandonné le projet insensé d'être un peuple conquérant.

SECTION XLIX.

PACIFICATION D'APPENZELL.

INFORMÉS de cette révolution, l'empereur Robert & le duc Frédéric d'Autriche, se rendirent, avec beaucoup de princes & de prélats, au milieu de Mars, a Constance, afin de pacifier ces contrées: pour cet effet, l'empereur fit citer la ville de St. Gall & le pays d'Appenzell, de comparaître, par députés, le 1 d'Avril, devant lui, avec menaces de convoquer le ban de l'empire, & de se mettre à sa tête pour les châtier, à toute rigueur, en cas de refus. La régence d'Appenzell ne fit aucune difficulté d'obéir à cette sommation, en conséquence de sa derniere résolution. La ville de St. Gall se montra d'abord plus difficile; mais les cantons de Zurich, de Berne & de Lucerne, las de cette guerre, & très-mécontens de la conduite de celui de Schweiz,

Section XLIX.

1408. durant ces troubles, ayant exhorté les St. Gallois d'obéir à cette citation, avec menaces de se joindre à l'empereur en cas de refus, les députés de St. Gall se rendirent, avec ceux d'Appenzell, le 1 d'Avril, à Constance.

Toutes les parties belligérantes ayant comparu au jour prescrit, soit en personne, soit par députés, devant l'empereur, & ayant plaidé leur cause, du 1 au 7 d'Avril, devant ce monarque, il les pacifia par le traité suivant.

1°. L'alliance des six communautés d'Appenzell avec la ville de St. Gall sera annullée, comme lésant les droits de suzeraineté de l'abbé de St. Gall.

2°. La transaction de Wyl, du 4 Octobre 1406, sera annullée par la même raison; & cette ville, avec ses dépendances, rentrera sous la domination du prélat de St. Gall.

3°. Il en sera de même des *Land-Rechts* conclus entre la ville de St. Gall & les communautés de Gossau, & de Tegerschen.

4°. Le *Land-Recht* du pays de Gaster, de la seigneurie de Windek & de la ville de Wesen, érigé le 3 Novembre 1405, pour dix ans, avec la ville de St. Gall & le pays d'Appenzell, sera annullé pour la même raison, & ces deux dis-

Pacification d'Appenzell.

tricts rentreront, avec la ville de Wesen, sous 1408.
la domination du duc Frédéric d'Autriche.

5°. Par la même raison, la transaction extorquée à ce prélat & à ses capitulaires, le 21 Octobre 1406, & ratifiée le 23 Août 1407, sera annullée, lésant en outre formellement les prérogatives & les constitutions de l'empire.

6°. Le prélat de St. Gall sera rétabli dans ses domaines & dans la jouissance de ses droits suzerains, à la réserve du pays d'Appenzell & de la ville de St. Gall.

7°. Ce prélat continuera à jouir des dixmes, cens & autres redevances seigneuriales de son abbaye dans la ville de St. Gall & le pays d'Appenzell, & y établira des intendans pour la perception de ces droits.

8°. Le comte Rodolphe de Werdenberg sera maintenu dans la possession des comtés de Werdenberg & de Sargans.

9°. La ville de St. Gall & le pays d'Appenzell seront relevés du ban de l'empire, & de l'excommunication qu'ils avaient justement encourus en 1406.

10°. Il y aura une suspension d'armes de deux ans, entre le duc Frédéric d'Autriche & la ligue du bouclier de St. George d'un côté, & la ville

1408. de St. Gall & le pays d'Appenzell de l'autre.

11°. Le duc d'Autriche s'accommodera à l'amiable avec le canton de Schweiz & le pays d'Appenzell, pour la restitution du Rhinthal & des Marches.

12°. Tous les prisonniers quelconques seront relâchés tout de suite, sans aucune rançon, ni dédommagement d'entretien.

13°. Toutes les parties belligérantes supporteront leurs dommages & frais de guerre respectifs.

Cette pacification plâtrée, dans laquelle l'empereur laissa divers articles très-importans indécis, telle que l'indépendance du pays d'Appenzell & de la ville de St. Gall, pour ne pas exciter de nouveau la fougue de ce peuple turbulent, fut signée, le mercredi avant les rameaux, par ce monarque comme arbitre, & par toutes les parties belligérantes.

SECTION L.

SUITES DE CETTE PACIFICATION.

ON a vu, dans la quarante-huitieme ſection, 1410.
le canton de Zurich ſaiſir habilement la terreur des irruptions des Appenzellois, répandue dans les contrées limitrophes de cette république, pour faire diverſes acquiſitions. De ce nombre fut le château & la terre de Reinsfeld, ſitué au confluent de la Glatt & du Rhin, dont l'évêque de Conſtance, Albert Blarer, de Warthenſée, prétendit le retrait; ce que Zurich lui conteſta: ſur quoi, ce prélat barbare fit aſſembler, en ſecret, un corps de troupes qui ſurprit Reinsfeld, la nuit du 26 Février, paſſa la garniſon Zuricoiſe, de 32 hommes, au fil de l'épée, pilla ce château & le raſa. Dès que la régence de Zurich fut informée de cet attentat, le troiſieme de ce genre, commis par des prélats Helvétiens, dans le cours d'un ſiecle, la banniere de ce canton ſe mit en campagne avec 4000 hommes, s'empara de la ville de Biſchofszell; & ſaccagea tous les domaines de l'évêché de Conſtance, juſqu'à-ce qu'une députation du chapitre, déſavouant cette atrocité de leur indigne prélat, ſe rendit le 16 Mars à Zurich, offrit à cette république toutes ſortes de

Section L.

1410. réparations, & en obtint, ſous cette réſerve, une ſuſpenſion d'armes, de ſorte que les troupes Zuricoiſes rentrerent le 12 dans ce canton. Le chapitre de Conſtance ayant intenté, du conſentement de l'empereur, un procès en cour de Rome à l'évêque Blarer, le pape Jean XXIII déposa & dégrada ce prêtre odieux, quoique dans le fond, ce pontife ne valût gueres mieux que lui. De ſorte que cette pacification, entre le canton de Zurich & l'évêché de Conſtance, ne fut définitivement terminée, que le 9 Mai 1411, ſous le ſucceſſeur de Blarer, Otton III, de la maiſon des margraves d'Hochberg.

Le duc Frédéric d'Autriche ayant vainement tenté, durant la ſuſpenſion d'armes, toutes les voyes amiables auprès des Appenzellois, pour en obtenir la reſtitution du Rhinthal, ce prince fit marcher le comte de Sulz, dans ce pays, à la tête de 6000 hommes, qui, du 1 au 7 Mai, le fit rentrer ſous la domination Autrichienne, à la réſerve des villes de Rhinek & d'Alſtätten, pourvues chacune d'une garniſon de 400 hommes d'Appenzell, qui avaient reçu ordre d'évacuer ces deux places, au moment qu'elles ſeraient inveſties par les troupes Autrichiennes: mais s'étant rendues aux prieres des bourgeois de Rhi-

Suites de cette pacification.

nek & d'Alstätten, ces deux corps Appenzellois 1410.
leur fournirent les moyens de se retirer avec eux, & de se dérober au ressentiment du duc d'Autriche, ou pour mieux dire, de ses généraux, dont ils croyaient avoir tout à redouter; pour effectuer cette retraite, les uns & les autres s'y prirent de la maniere suivante.

Le comte de Sulz forma le siege de Rhinek le 7 Mai; la bourgeoisie & la garnison se défendirent avec beaucoup de vigueur jusqu'au 12, qu'ayant tout préparé pour leur retraite, ils envoyerent défier le général Autrichien à un combat, lequel accepta ce défi, & se retira, avec son armée, à une demi-lieue de la ville, sur un emplacement exhaussé, qui lui parut très-avantageux pour y attendre & combattre les ennemis. Tandis que le comte de Sulz faisait ces dispositions, les bourgeois de Rhinek se retirerent avec leurs femmes, leurs enfans, & leurs effets les plus précieux, vers le défilé du pays d'Appenzell, situé au bas de la colline & du village, nommé la *Wolfs-Halden*, fortifié d'un bon retranchement garni de troupes, & distant à deux petites lieues de Rhinek, de sorte que cette retraite, couverte par la garnison Appenzelloise, s'effectua sans obstacle de la part du comte de

Section L.

1410. Sulz, qui n'en fut informé, que lorsque les fugitifs furent en sûreté, lesquels avaient mis le feu à la ville & au château, en les évacuant. Les troupes Autrichiennes parvinrent, avec beaucoup de peine, à sauver le château de Rhinek de la fureur des flammes, dont la ville fut entiérement consumée.

Après avoir pourvu le château de Rhinek d'une garnison nombreuse, d'artillerie, de munitions & de vivres, en quantité suffisante pour se défendre durant quelques mois, le comte de Sulz forma le siege d'Alstätten le 15 Mai, & fut joint le 20, devant cette place, par le duc Frédéric d'Autriche & la ligue du bouclier de St. Georges, à la tête de 7000 hommes. Cette armée combinée ayant poussé ce siege avec beaucoup de négligence & de lenteur, la garnison & la bourgeoisie d'Altstätten choisit la nuit du 25 au 26 Mai, fort sombre & pluvieuse, pour gagner le défilé du Stooss, dans l'Appenzell, distant de trois lieues de là, avec femmes, enfans, armes & bagages. Cette retraite fut exécutée avec tant de secret, que l'armée assiégeante livra le lendemain matin un assaut général à cette ville évacuée, qui fut pillée, puis livrée aux flammes, & rasée par ordre du duc Frédéric, piqué d'avoir été pris pour dupe.

Suites de cette pacification.

Ainſi parvenu à rentrer dans la poſſeſſion du Rhinthal, le duc Frédéric fit d'inutiles tentatives auprès du canton de Schweiz, pour en obtenir la reſtitution des Marches, à laquelle ce canton ſe refuſa conſtamment, quoique ce prince eût les droits les plus inconteſtables ſur ces diſtricts, & qui plus eſt, la force en main pour ſe faire juſtice par la voye des armes; à quoi ſes alliés & ſes généraux chercherent à l'exciter. Le duc préféra néanmoins d'abandonner, pour quelque tems, ſes juſtes prétentions, plutôt que d'attaquer les citoyens de Schweiz, & de recommencer, par ce moyen, la guerre avec le corps Helvétique, malgré divers griefs qu'il venait de lui fournir, & dont nous rendons compte dans la ſection ſuivante. 1410.

Telle fut l'iſſue de cette guerre d'Appenzell, dont les citoyens s'occuperent uniquement, durant cette année & la ſuivante, à conſolider leur conſtitution, & à lui donner une forme ſtable & permanente, ſur le pied démocratique des cantans d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus, comme le plus analogue à l'eſprit de liberté & d'indépendance des Appenzellois, qui, par cette raiſon, ſubſiſte encore de nos jours, & dont nous rendrons compte dans

1410. le quatrieme volume, à l'époque où le pays d'Appenzell fut reçu dans la confédération Helvétique, comme treizieme & dernier canton.

Dans le même tems, & à l'expiration de la derniere trêve, la régence d'Appenzell la prolongea pour dix ans avec l'évèque de Conſtance, & les comtes de Montfort, de Brégenz & de Lupfen, auſſi-bien qu'avec le baron de Hohenſax, & contracta un traité d'union, ou *Land-Recht*, pour quinze ans, avec le comte Frédéric de Toggenbourg. Et ſachant mettre à profit l'indigence où cette guerre avait réduite Cuno de Stauffen & ſes capitulaires, quelques communautés, ou *Rhodes*, d'Appenzell, enrichies, en échange conſidérablement, des dépouilles & des contributions ennemies, ſe racheterent d'une grande partie des dixmes & cens, que l'abbaye de St. Gall poſſédait dans leur reſſort, moyennant de fortes ſommes, pour le payement deſquelles leurs citoyens ſe cottiſerent très-volontiers.

Le 24 Novembre 1411, les cantons de Zurich, de Lucerne, d'Ury, d'Underwalden, de Zug & de Glarus, conclurent, de même que celui de Schweiz & à ſa recommandation, un traité de combourgeoiſie & d'union perpétuelle avec le pays d'Appenzell, par lequel celui-ci était obligé

Suites de cette pacification.

de ſecourir ces ſept cantons, ou chacun d'eux 1411.
en particulier, de toutes ſes forces, & à ſes frais & dépends, à leur premiere ſommation; tandis que les communautés d'Appenzell n'oſaient commencer aucune guerre ſans l'agrément de ces républiques, qui ſe réſervaient la liberté de les ſecourir, quand & de quelle maniere ils le jugeraient à propos; & dans ce dernier cas, les Appenzellois étaient obligés d'entretenir les troupes confédérées à leurs frais & dépends.

On voit, par la teneur de ces traités, que les cantons contractaient avec divers états de la Suiſſe, & qui étaient nommés *Land-Recht*, de quelle conſidération ces républiques jouiſſaient dès lors en Suiſſe, dont les autres états ſe trouvaient trop heureux de s'allier avec elles, malgré cette inégalité d'engagemens réciproques, & de s'aſſurer, par ce moyen, de l'appui & des ſecours de ces cantons. Ce fut à cette condition & par ce motif, que la ville de Neuchatel ſollicita, & obtint en 1406, l'alliance de Berne, & que le comte Conrad de Fribourg, ſouverain de Neuchatel, ſuivit cet exemple quelques jours après, afin d'affaiblir les avantages que les Neuchatelois pourraient retirer de ce traité de combourgeoiſie.

SECTION LI.

DÉMÊLÉS AVEC LA MAISON D'AUTRICHE.

1409. N'AYANT pas voulu rompre le fil des événemens, qui résulterent de la pacification d'Appenzell, nous sommes obligés de revenir sur nos pas. Catherine de Bourgogne, veuve de Léopold, duc d'Autriche, dit le superbe, mort en 1408, jouissant des domaines de la maison d'Autriche en Alsace & en Suabe, eut des difficultés avec la ville de Bâle, au sujet du château de Stein près de Rhinfelden; & aucune des deux parties n'ayant voulu se relâcher de ses prétentions, l'on recourut de part & d'autre à la voye des armes. La duchesse douairiere fit rassembler ses troupes sous les ordres du comte de Lupfen, & le duc Frédéric, beau-frere de cette princesse, envoya le comte de Sulz à son secours, avec 8000 hommes. Ces deux seigneurs étant entrés le jour de la St. Michel sur le territoire de Bâle, avec une armée de 12000 hommes, commencerent par le saccager de fond en comble: sur quoi Bâle implora les secours de Zurich, de Berne, de Lucerne & de Soleure, qui firent marcher leurs troupes, sans délai, vers Bâle; Strasbourg & quel-

Sect. LI. Démêlés avec la maison d'Autriche.

ques villes impériales en ayant fait autant, sur 1409.
les sollicitations des Bâlois, ceux-ci, renforcés par tous ces corps auxiliaires, se mirent, de leur côté, en campagne, les premiers jours d'Octobre, au nombre d'environ 8000 hommes ; & après avoir obligé l'armée Autrichienne d'évacuer son territoire, firent, à leur tour, une irruption dans le Suntgäw, s'emparerent de quelques châteaux, qui, suivant la mode de guerroyer dans ces siecles, furent pillés & livrés aux flammes.

Sur ces entrefaites, le prince Louis de Baviere, comte Palatin du Rhin, chargé par son pere, l'empereur Robert, de pacifier ces troubles, appointa les parties à Mulhausen pour le 1 Novembre : mais cette conférence s'étant rompue, sans que l'on pût tomber d'accord, les hostilités recommencerent par des irruptions réciproques, dont les habitans de ces contrées furent les tristes victimes. Également las de cette guerre destructive, les parties belligérantes s'en remirent au margrave d'Hochberg, qui arrangea, le 6 Décembre, une suspension d'armes d'onze mois, convertie, le 10 Août 1410, par l'entremise de ce seigneur, en un traité de paix, dans lequel la duchesse Catherine céda les châteaux d'Altenstein & de Steinek, avec leurs dépendances, à la ville

de Bâle, en échange de celui de Stein, près Rhinfelden. Cette princesse contracta même en 1411, un traité d'union pour 10 ans, avec la ville de Bâle.

Hermann, comte de Sulz, sévit dès 1408, en sa qualité de baillif Autrichien de la Thurgovie, contre les vassaux Autrichiens de ce pays, qui en 1406 & 1407 s'étaient mis sous la protection de Zurich, avec une rigueur d'autant plus cruelle, qu'ils avaient été abandonnés par le duc Frédéric, à la merci des Appenzellois. Ce seigneur surprit la nuit du 24 Mars, à la tête d'un corps de troupes, la ville de Winterthur, dont il força le corps municipal de rompre le traité d'union avec Zurich, fit arrêter & noyer près d'Andelfinguen dans la Thur, le chevalier Göz, avoyer de Winterthur, & commit diverses autres violences dans cette ville, *qui fut ainsi récompensée*, dit Tschudi, *de son attachement soutenu envers la maison d'Autriche, & des pertes qu'elle avait essuyées durant la guerre de Sempach, au service des princes de cette maison.* Mais attaquer les confédérés à la légere, se décourager au premier échec, abandonner dès lors leurs domaines & leurs vassaux aux ravages de ces républiques irritées, & les châtier d'une maniere barbare, lorsqu'ils avaient

Démêlés avec la maison d'Autriche.

avaient pourvu à leur sûreté, au défaut de leurs souverains : telle fut la conduite soutenue des ducs d'Autriche envers leurs domaines & leurs vassaux en Suisse, depuis 1330 jusqu'en 1467, qu'ils en furent entierement dépossédés, sans être corrigés par toutes les pertes qu'elle leur attira, dont la ville de Lucerne fut la premiere, & celle de Winterthur la derniere. Politique insensée & cruelle, qui prépara & hâta même la puissance & l'agrandissement des cantons, plus que leurs armes victorieuses.

La régence de Zurich, très-mécontente de ces violences du comte de Sulz, le fut au dernier point de celles que le comte Guillaume de Montfort-Brégenz commit en 1410, par le même motif, contre les vassaux du comté de Kybourg, qui venait de lui être hypothéqué par le duc Frédéric d'Autriche, ayant fait enlever Hermann de Hunweil, vassal de ce comté, & bourgeois de Zurich depuis 1406, & emprisonner au château de Kybourg. Sans aucun égard aux plaintes de Zurich, qui demanda vainement que Hunweil fut élargi, le comte de Montfort fit arrêter au printems de 1411 quelques marchands Zuricois. Là-dessus un détachement de 80 cavaliers de Zurich, se mit en embuscade sur le chemin de

Winterthur, où ce ſeigneur ſe rendait très-ſouvent depuis le château de Kybourg, & l'enleva le 4 Mai. Conduit le même jour à Zurich, & jeté dans la priſon du Welleberg, le comte de Montfort y fut détenu juſqu'au 22 Juin 1412, qu'il fut relâché ſur l'interceſſion du duc Frédéric d'Autriche, après avoir donné à ce canton toutes les réparations & les dédommagemens qu'il en exigea.

L'empereur Robert de Baviere étant mort le 6 Janvier 1410, il y eut divers compétiteurs pour le trône impérial : Wenceſlas fit d'abord quelques tentatives pour y remonter, qui lui attirerent une excluſion formelle & unanime de la part des électeurs : Sigiſmond, frere cadet de Wenceſlas, régent de la Boheme depuis 1400, & roi d'Hongrie, du chef de ſa femme Marie, depuis 1386, ne put obtenir pour cette fois la couronne impériale, & le duc Frédéric d'Autriche ne fut pas plus heureux dans ſes pourſuites, pour faire rentrer le ſceptre de l'empire dans ſa maiſon; le choix des électeurs étant tombé ſur Joſſe de Luxembourg, marquis de Moravie, à l'inſçu même de ce prince, arriere petit-fils de l'empereur Henri VII, neveu de Charles IV, & couſin-germain de Wenceſlas & de Sigiſmond.

Démêlés avec la maison d'Autriche.

L'empereur Josse ne remplit ce trône que 6 mois, étant mort le 12 Septembre de la même année: là-dessus les brigues des maisons de Luxembourg & d'Autriche pour la couronne impériale, partagerent tellement les électeurs entre le roi Sigismond & le duc Frédéric, que le premier ne fut élu empereur qu'en Janvier 1411. Ce monarque parvenu la même année, à exclure son frere Wenceslas, de la couronne de Boheme, dont il se fit élire roi par un parti, & du marquisat de Moravie qu'il s'appropria après le décès de Josse; devint dès lors un ennemi implacable du duc Frédéric d'Autriche, lequel se rendit en Suisse, au mois de Mai 1412, & afin de s'assurer pendant sa vie entiere du corps Helvétique, ce prince renouvella avec les huit cantons & la ville de Soleure, le 28 Mai à Baden, la pacification de 1389, qui devait expirer en 1416, & qui fut prolongée d'un consentement unanime jusqu'au 23 Avril 1452. Et pour consolider d'autant plus ce traité, le duc d'Autriche fit au canton de Schweiz, une cession perpétuelle de ses droits sur la Marche inférieure.

(*) Trois mois, selon Pfeffel.

SECTION LII.

PREMIERE GUERRE DU MILANAIS.

Les cantons d'Ury & d'Underwalden avaient pris en 1404, les habitans de la vallée de Livinen ſous leur protection, en érigeant avec eux un de ces traités d'union, nommés *Land-Recht.* Le duc de Milan, Jean-Marie Viſconti, piqué de la démarche de ces deux cantons, & voulant en témoigner ſon reſſentiment aux Liviniens, les fit vexer dès lors de toute maniere, de même que les marchands & voituriers d'Ury & d'Underwalden, ſans aucun égard aux plaintes réitérées que ces deux cantons lui firent porter à ce ſujet, de ſorte qu'ils réſolurent de ſe faire juſtice par la voie des armes. Parvenus à raſſembler dans
1410. le courant de Juin 1410, aux environs de 4000 hommes, par le moyen d'une quantité de volontaires de Zurich, de Lucerne, de Schweiz, de Zug & de Glarus; ceux d'Ury & d'Underwalden parvinrent à tirer de fortes contributions de ces contrées, & à s'emparer avec le ſecours de ces troupes auxiliaires, au milieu de Juillet, de la ville de Domo d'Oſſolla & de toute la vallée de ce nom. Les cantons d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus s'étant fait

Section LII. Premiere guerre du Milanais.

prêter le ferment de fidélité, par les habitans 1410.
de cette ville & de la vallée, y établirent un baillif, à la tête de 200 foldats. Si les chefs de cette expédition avaient connu le caractere perfide de leurs nouveaux fujets, comme ils en firent l'expérience depuis lors, ils auraient fûrement laiffé plus de monde à la garnifon de ce pays; car à peine eurent-ils tourné le dos, que Domo d'Ofcella fe révolta, le baillif fut arrêté, quoique choifi parmi les bourgeois les plus notables de cette ville, & les deux cents confédérés furent maffacrés dans leurs lits; ce complot ayant été exécuté fur la fin d'Octobre, durant une nuit pluvieufe & très-obfcure.

Les cinq cantons informés de cette perfidie, 1411.
raffemblent 5000 hommes: dès que la fonte des neiges eût rendu le paffage du St. Gothard praticable au printems de l'année fuivante, ils pénétrerent dans la vallée de Domo d'Ofcella, châtierent févérement les traîtres, mirent le baillif nommé François Brön, en liberté, l'inftallent derechef dans fa charge, & lui laiffent un corps de troupes fuffifant pour fa défenfe. Le comte *Facino-Canis*, nommé par nos ancêtres *Fazikan*, capitaine-général du duc de Milan, n'ofa attaquer les confédérés, quoiqu'il eût plus de 10 mille

1413. hommes ſous ſes ordres, tant leur réputation de valeur, qui les avait précédé dans ces contrées, en impoſa aux troupes Italiennes; réduit à harceler les confédérés, & à leur couper les vivres, le général Milanais ne put les empêcher de s'emparer du château de Matarello, & de pluſieurs tours, conſtruites ſur différentes collines, en maniere de boulevards, qui furent démolies en grande partie & raſées, & de tirer des contributions énormes de ce pays. Néanmoins les confédérés n'ayant laiſſé que de faibles garniſons à Domo d'Oſcella, à Mattarello & dans ces poſtes, elles ne purent réſiſter en 1413 à une armée Milanaiſe, elles ſe replierent ſur Domo d'Oſcella, & repaſſerent toutes les monts.

SECTION LIII.

LEVÉE DE TROUPES DEMANDÉE.

CETTE année fournit le premier exemple, 1413.
dans l'hiſtoire militaire de nos ancêtres, d'une levée de troupes, qui leur fut demandée de la part d'une puiſſance étrangere. L'empereur Sigiſmond entreprit à la St. Jean une tournée d'Italie, nommée *Römer-Zug*, & prenant ſa route par le Tirol & le pays des Griſons, il manda les députés des cantons, & ceux des villes de Bâle & de Soleure à Coire, pour la St. Jaques. Tous s'y étant rendus au jour indiqué, ce monarque confirma dans une premiere audience la confédération Helvétique, & les immunités de Bâle & de Soleure. Après quoi, Sigiſmond s'étant plaint à cette députation; que Philippe Marie Viſconti, duc de Milan, refuſait de le reconnaître comme empereur, & de lui payer les tributs dûs à l'empire; il demanda au corps Helvétique, y compris la ville de Bâle, la levée d'un corps de 6000 hommes, ſoit pour ſoumettre le duc de Milan leur ennemi commun, ſoit auſſi pour ſoutenir la dignité impériale dans ſon voyage, en offrant néanmoins de ſoudoyer & d'entretenir ces troupes à ſes frais & dépends. Surpris d'une propoſi-

1413. tion aussi nouvelle pour eux, ces députés la prirent *ad referendum*; en promettant à Sa Majesté de la part de leurs souverains respectifs une réponse définitive, aussi vîte qu'il était possible. Revenus de Coire chacun chez soi, & après s'être munis de pleins pouvoirs nécessaires, ces députés se rassemblerent le 10 Août à Lucerne, où ils déciderent le lendemain d'une voix unanime, de refuser cette levée à l'empereur, mais de permettre à la noblesse domiciliée dans leurs états, qui témoignait beaucoup d'empressement de participer à cette expédition, d'enrôler & former des corps de volontaires, & de les conduire à l'armée impériale.

Le duc de Milan, informé de cette négociation, & craignant d'être attaqué par une armée confédérée, fit faire ses soumissions à l'empereur, & lui fit payer ses rétributions arriérées; ce qui formait l'objet essentiel du voyage de ce monarque, qui s'avança jusqu'à Bélinzona, pour recevoir l'un & l'autre de Visconti; où Sigismond fut joint le 17 Août par les députés Suisses, & le 21, par un corps de 1600 confédérés, levés par divers gentilshommes pour son service. Ce corps très-bien armé, ayant appris que l'empereur était sans argent, & hors d'état de les sou-

Levée de troupes demandée.

doyer, se laissa persuader de suivre ce monarque 1413.
à crédit; mais maltraité par quelques princes Allemands sans pouvoir en obtenir satisfaction, ce corps revint au bout de trois semaines, fort mécontent de Sigismond, & beaucoup plus encore de sa suite.

SECTION LIV.

CONCILE DE CONSTANCE.

LE schisme d'occident, qui au grand scandale 1414.
de la chrétienté, durait depuis 1378, obligea l'empereur de convoquer un concile général, pour décider enfin cette longue & fameuse querelle du St. Siege. Sigismond engagea un des trois anti-papes; Balthazar Cozza, Napolitain, d'abord bandit & pirate, puis prêtre, évêque & cardinal, connu sous le nom de Jean XXIII, d'ouvrir lui-même ce concile, le 16 Novembre 1414, en lui donnant l'espérance d'être reconnu solemnellement par cette assemblée; Jean y consentit d'autant plus volontiers, que ce concile avait été convoqué à Constance, ville impériale, mais enclavée dans les domaines Autrichiens, & de plus réunie à la ligue du bouclier de St. George, & par ces deux

Section LIV.

1414. raisons dans une dépendance entiere du duc Frédéric d'Autriche, partisan zélé de ce pontife, qui lui avait promis de le maintenir sur le St. Siege, malgré l'empereur & le concile.

La moindre partie des prélats de la chrétienté, ayant eu le tems de se rendre à Constance, lors de l'ouverture de ce concile, l'empereur y étant arrivé la veille de Noël avec une suite très-nombreuse, engagea le pape de remettre la
1415. seconde session à la chandeleur de l'année suivante. Ce monarque reçut durant cet intervalle, les hommages des vassaux de l'empire, qui n'avaient pas encore obtenu de Sigismond l'investiture de leurs états & fiefs. Le duc Frédéric fit quelques difficultés les premiers jours de Janvier, de recevoir cette investiture sur le pied des princes d'empire qui n'étaient pas électeurs, prétendant ajouter à son serment d'hommage les mêmes réserves que ces derniers; à quoi l'empereur ne voulant pas consentir, ce monarque manda les députés des cantons & de Soleure, pour le 22 Janvier à Constance, leur fit des plaintes ameres sur ce refus du duc d'Autriche, & leur demanda un secours de 6000 hommes pour ranger ce prince à son devoir. Cette députation répondit d'une voix unanime à l'empereur. *Que leurs souverains*

respectifs avaient renouvellé le 28 Mai 1412 avec 1415.
le duc Frédéric d'Autriche, leur traité de pacification, en le prolongeant jusqu'au 23 Avril 1452: Que ce prince observant ce traité religieusement, ils étaient décidés d'en faire autant de leur côté: qu'ainsi ils ne pouvaient entrer d'autre maniere dans les démêlés du duc Frédéric avec sa Majesté, qu'en lui offrant leurs bons offices, pour les terminer à l'amiable. L'empereur peu satisfait de cette réponse, ayant insisté le 23 Janvier dans une seconde audience sur la demande de cette levée de troupes, ces députés lui répondirent *que par déférence pour sa Majesté, ils communiqueraient sa proposition à leurs souverains respectifs, mais qu'ils pouvaient l'assurer d'avance, qu'elle n'obtiendrait qu'un refus de leur part.* En effet, les cantons s'étant ajournés pour le 5 Février à Zurich, afin de délibérer sur cette demande de l'empereur, confirmerent dès la premiere séance, & cela d'une voix unanime, la réponse de leurs députés, & en informerent ce monarque.

Informé de cette négociation, le duc Frédéric se rendit à Constance, & s'accommoda avec l'empereur, lequel pour s'assurer au besoin des secours confédérés, chercha à les brouiller avec le duc d'Autriche, en lui faisant un rapport absolument

Section LIV.

1415. faux de toute cette affaire. Mais cette indigne manœuvre de Sigiſmond ne produiſit pas dans ce moment les effets qu'il en eſpérait ; le duc Frédéric ſe plaignit aux cantons, ceux-ci lui répondirent ; on s'éclaircit de part & d'autre, & la honte de cette trahiſon retomba ſur ſon auteur.

Le pape Jean vit dès la troiſieme ſéance, qu'il avait commis l'imprudence de ſe donner un maître abſolu dans ce concile, auquel néanmoins il préſidait encore, mais qui l'obligea de renoncer ſolemnellement le 2 Mars à la thiare pontificale, de même que ſes compétiteurs, Ange Corrario Vénitien, qui avait pris le nom de Grégoire XII; & Pierre de Luna, Arragonais, ſe faiſant nommer Bénoît XIII. Dès lors le pape Jean ne vit d'autre reſſource pour ſe tirer de cette poſition dangereuſe, que de quitter ſecrettement le concile, d'autant plus que l'empereur était devenu ſon ennemi, depuis qu'il s'était ligué avec le duc d'Autriche. Ce dernier donna au concile le ſpectacle d'un tournois, afin de favoriſer l'évaſion du pape, qui s'enfuit le 20 Mars, au milieu du tumulte de cette fête, déguiſé en poſtillon ; & le duc le rejoignit au bout de quelques heures, ſans que ce prince, toujours imprudent au ſuprême degré, eût pris aucune précaution pour braver le reſ-

Concile de Constance.

ſentiment de l'empereur, qu'il connaiſſait néan- 1415.
moins être ſon ennemi ſecret & implacable. Les deux fugitifs ſe rendirent à Schaffhouſe, & ne s'y croyant pas aſſez en ſûreté, ſe retirerent à Briſach, & de-là à Fribourg en Briſgäw.

Sigiſmond, qui avait prévu & même amené en partie cet événement, afin de pouvoir ſaiſir un prétexte auſſi plauſible, pour s'enrichir des dépouilles du duc d'Autriche, eut pour cette fois de l'argent dans ſes coffres & des troupes toutes prêtes pour ſoutenir le ban de l'empire, qu'il fulmina contre ce prince le 26 Mars, & auquel le concile ajouta les foudres de l'excommunication, avec une abſolution pléniere pour tous ceux qui s'empareraient des états & domaines du duc Frédéric, qui attaqué dès ce moment de tous côtés, abandonné par ſes alliés & même par ſes vaſſaux, fut dépouillé en peu de tems de tous ſes états.

Frédéric de Hohenzolleren, bourgrave de Nuremberg, & ſouche de la maiſon de Brandebourg, auquel l'empereur conféra le 18 Avril 1417 pour 40000 ducats, cet électorat, avec la charge d'archi-chambellan du St. Empire, fut le premier qui attaqua le duc d'Autriche, & il fut ſecondé avec beaucoup d'empreſſement dans

Section LIV.

1415. cette occasion, par les comtes de Toggenbourg, de Brégenz, de Montfort, de Wurtemberg, de Furstenberg, de Nellebourg, de Lupfen & de Werdenberg; par les évêques de Constance, de Bâle & de Coire, & par diverses villes impériales, qui saisirent avidément, aussi-bien que ces seigneurs & prélats, cette occasion de s'agrandir aux dépends de ce prince, qu'ils dépouillerent en moins d'un mois du comté de Feldkirch, & de toutes ses possessions en Alsace, en Suabe, & le long du Rhin.

Les cantons pressés par l'empereur & le concile, d'exécuter le ban de l'empire, & l'excommunication fulminée contre le duc Frédéric, en s'emparant de ceux de ses domaines Helvétiques, que les comtes de Toggenbourg & de Werdenberg n'avaient pas envahis, refuserent d'abord d'attaquer ce prince. Une seconde réquisition de l'empereur & du concile, signifiée le 6 Avril au corps Helvétique, rassemblé pour cet effet en diete à Békenried, par les comtes de Toggenbourg & de Lupfen, n'eut pas plus de succès que la premiere. Mais le canton de Zurich voyant avec peine le comte de Toggenbourg investi sur ces entrefaites par l'empereur, du Rhinthal, aussi-bien que du pays de Gaster, d'Uznacht, de la ville

de Wesen & seigneurie de Windegg, & sur le point de l'être de la Thurgovie; cette république engagea les cantons & la ville de Soleure, de s'ajourner à Schweiz pour le 15 Avril, afin de délibérer de nouveau sur la demande de l'empereur & du concile : avertis l'un & l'autre par la régence de Zurich de cette diete, les mêmes ambassadeurs Impériaux y comparurent le 13, conjointément avec deux prélats de la part du concile, munis de deux diplomes de Sigismond; dans le premier, ce monarque annullait avec le concile la pacification des cantons avec la maison d'Autriche, & dans le second libérait les cantons de Zug & de Glarus de toute espece de redevances quelconques envers la maison d'Autriche : il menaçait de plus les membres de la diete, en cas d'un troisieme refus, du ban de l'empire & de l'excommunication, comme suspects d'être les fauteurs secrets du duc d'Autriche; & d'un autre côté, il offrait aux états confédérés, la cession perpétuelle de toutes les conquêtes qu'ils feraient sur ce prince. 1415.

L'alternative était trop avantageuse, pour hésiter plus long-tems; aussi les cantons de Zurich, de Lucerne, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus, déclarerent la guerre au duc

Section LIV.

1415. Frédéric d'Autriche le 14 Avril; d'autant plus que les députés de Berne & de Soleure ayant déclaré à la diete de Békenried, que leurs souverains respectifs étaient décidés de se rendre aux desirs de l'empereur & du concile, leurs troupes venaient de se mettre en campagne. Le canton d'Ury seul ne voulut prendre aucune part à cette expédition. Plusieurs auteurs attribuent ce refus à un principe d'équité & de justice; ce qui ferait l'éloge de ce canton aux dépends des autres: mais, quand on considere sa conduite, lorsqu'en 1460 & 1464, il fut question d'enlever à l'archiduc Sigismond la Thurgovie & la ville de Rapperschweil, & comme ce canton tira parti de tous les moyens qui s'offrirent de s'étendre du côté du Milanais; le vrai motif politique de ce refus, savoir, le trop grand éloignement respectif des pays à conquérir, se présentera très-clairement.

La régence de Berne, n'étant pas assez dupe pour laisser envahir, par d'autres, l'Argäw, qui se trouvait si fort à sa bienséance, envoya le 12 Avril sa déclaration de guerre au duc Frédéric, & fit marcher le 13 ses troupes dans l'Argäw, au nombre d'environ 5000 hommes, commandés par l'avoyer Pierre de Kranchthal, chevalier & seigneur de Könolfinguen, de Bumpliz & de Kirchberg,

Concile de Constance.

Kirchberg, près Berthoud. Cette armée s'empara 1415.
de tout le haut Argäw; fut jointe auprès d'Arbourg par 900 auxiliaires de Soleure, de Neuchatel & de Bienne; reçut les villes de Zoffinguen, d'Arau, de Brugg & de Lenzbourg à composition, en leur confirmant leurs immunités, & en les augmentant même; prit, par escalade, les châteaux d'Arbourg, de Trostbourg, d'Hallwyl & de Reuds, & par composition, ceux d'Habsbourg, de Liebek, de Brunek, de Lenzbourg, de Schenkenberg & de Wykon. Les Bernois garderent toutes ces conquêtes, faites en dix-neuf jours, en payant à leurs auxiliaires leurs frais de guerre, selon la teneur de leurs traités.

Les troupes de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus, s'étant mises, de leur côté le 18 Avril, en campagne, s'emparerent du comté de Baden, à la réserve de la ville & du château de ce nom, & des districts de Bremgarthen & de Mellinguen. Les Zuricois prirent en même tems les seigneuries de Knonau & de Dietikon, emporterent d'emblée les deux châteaux de Winterthur, & ayant mis le siege devant Mellinguen, cette ville capitula au bout de deux jours. Les Lucernois s'emparerent, de leur côté, des districts de Reichensée & de Meyenberg, &

Section LIV.

1415. reçurent la ville de Surfée à compoſition. A la ſuite de ces expéditions détachées, les troupes de ces ſix cantons s'étant réunies, elles mirent le ſiege devant Bremgarthen, qui ſe rendit au bout de quatre jours. Là, ce corps combiné ſe porta les derniers jours d'Avril ſur la ville de Baden, qui défendue par deux châteaux & munie d'une forte garniſon, fit une réſiſtance ſi valeureuſe, que les troupes confédérées, dépourvues d'artillerie, auraient été obligées de lever ce ſiege au bout de quinze jours, ſans le ſecours des Bernois, qui joignirent l'armée aſſiégeante le 10 Mai, avec 1000 hommes & un train d'artillerie, décrit dans la trente quatrieme ſection, lequel battit cette place avec tant de ſuccès, qu'après avoir eſſuyé le 13 un aſſaut général, & les confédérés ſe préparant le matin du 14 à un ſecond, elle capitula le même jour avec ſes deux châteaux, & ſe rendit le 17.

Dès que le duc Erneſt d'Autriche, ſurnommé *der Eiſerne*, à cauſe de ſa fermeté, frere cadet de Frédéric, vit cet orage fondre ſur ſon imprudent & faible frere, il ne perdit pas un moment pour mettre ſur pied une armée de 8000 hommes, avec laquelle il mit les duchés d'Autriche, de Styrie, de Carinthie & de Carniole,

Concile de Constance.

de même que le comté de Tirol, à l'abri de toute 1415.
invasion ennemie; & l'électeur de Brandebourg, quoique beau-frere du duc Frédéric, ayant voulu pénétrer dans ces états avec les forces de la ligue, fut reçu par le duc Ernest, de maniere qu'il fut obligé de regagner les comtés de Feldkirch & de Brégenz fort en désordre. A la suite de ce coup de vigueur, le duc Ernest s'avança avec son armée vers le comté de Feldkirch, d'où il écrivit à l'empereur, & lui fit les reproches les plus sanglans, sur son procédé avec le duc Frédéric; blâmable en effet, en ce que ce prince avait envoyé des députés, le 23 Mars, à l'empereur & au concile, pour se justifier auprès d'eux sur son départ de Constance, & qui ne purent obtenir audience de ce monarque. Le duc Ernest termina cette lettre, par la menace de se porter sur Constance, à la tête de son armée, si l'empereur continuait de se refuser aux instances de Frédéric pour un accommodement; menaces d'autant plus à craindre, qu'après avoir repris le comté de Feldkirch, les vassaux de la maison d'Autriche vinrent de tous côtés grossir l'armée d'Ernest. De sorte que l'empereur reçut le duc Frédéric en grace, le 7 Mai, à Constance, sur l'intercession de l'électeur de Brandebourg, beau-frere de Fré-

Section LIV.

1415. déric & du duc Louis de Baviere, son oncle, à condition que ce prince remettrait le pape Jean entre les mains du concile, qui en échange releva Frédéric de l'excommunication, pendant que Sigismond le réintégra dans ses titres & dignités, de même que dans une partie des domaines qui venaient de lui être enlevés.

Cet accommodement fut signifié le 9 aux cantons rassemblés à Lucerne, par un rescript de l'empereur, qui prétendit que les confédérés devaient abandonner, à lettre vue, toutes leurs conquêtes, sans en obtenir de dédommagement. Afin de donner le tems à l'armée assiégeante de Baden de s'emparer de cette place, cette diete chargea Jaques Glenthner, bourguemaître de Zurich, & Pierre de Krunchthal, avoyer de Berne, de se rendre le 13 à Constance, pour y faire des représentations à l'empereur sur cette demande peu équitable. Ces députés ayant reçu le 14 une audience de Sigismond, qui insista sur ce désistement des cantons, de toutes leurs conquêtes, ils s'excuserent sur le manque de pleins pouvoirs suffisans à cet égard, & prirent la chose *ad referendum*, pour la diete. Là dessus, ce monarque dépêcha les comtes Conrad de Neuchatel, & Frédéric de Toggenbourg, à l'armée confédérée qui

Concile de Constance.

assiégeait Baden, où arrivant le 16, ces deux seigneurs sommerent, de la part de l'empereur, les chefs de ces troupes, de lever ce siege: mais ceux-ci ayant renvoyé les deux comtes à la diete, se firent remettre le 17 la ville & les deux châteaux de Baden, par Bourkhard de Mansperg, commandant en chef de ces trois places. 1415.

Sigismond parut d'abord fort irrité du peu de déférence que les cantons venaient de lui témoigner: mais comme ce prince, toujours dans le besoin d'argent, ne négligeait aucune des occasions qui pouvaient remplir ses coffres, les cantons sacrifierent de grosses sommes, & parvinrent de cette maniere, non seulement, à faire agréer leur conduite à l'empereur, mais à en obtenir même une cession perpétuelle de toutes leurs conquêtes sur le duc Frédéric. Ces républiques, n'ignorant pas à quel point le duc d'Autriche se trouvait endetté, depuis sa démarche imprudente, employerent, au milieu de Mai 1418, ces mêmes moyens auprès de ce prince, pour l'engager à ratifier solemnellement, le 22 du dit mois, à Constance, cette cession perpétuelle de l'empereur.

Le comté de Baden fut gouverné dès lors en commun, par les six cantons, qui admirent ce-

Section LIV.

1415. lui de Berne en 1427, à cette corrégence, en reconnaiſſance des ſervices que ſon artillerie & ſes troupes leur avaient rendu au ſiege de Baden. Et cédant aux ſollicitations réitérées des citoyens d'Ury, dont les ſcrupules ſur cette conquête avaient abſolument diſparu, ces ſept cantons l'admirent auſſi, en 1445, à cette corrégence, qui ayant obligé les cantons à s'aſſembler annuellement dans la ville de Baden, ils ne réglerent d'abord à ces dietes ordinaires que leurs affaires particulieres, auxquelles l'on joignit, en 1461, la reviſion de la conduite & des comptes des baillifs de Sargans & de la Thurgovie; & en 1490, celle des baillifs du Rhinthal. Les puiſſances étrangeres y envoyerent leurs miniſtres, depuis 1476, lorſqu'ils avaient quelques propoſitions à faire au corps Helvétique. Dès lors, ces dietes devinrent le centre des négociations, avec la plupart des ſouverains de l'Europe méridionale. Quant aux affaires qui concernent l'intérêt général des cantons, elles ne s'y décident pas à la pluralité des ſuffrages; les députés recevant, pour cet effet, leurs inſtructions particulieres de leurs ſouverains reſpectifs. Les appels des procès, les affaires de finances, & en général tout ce qui concerne le gouvernement des bailliages com-

Concile de Constance.

muns, se décide à la pluralité des voix, par les 1415.
cantons corrégens, dont chaque député a son suffrage; il y en a deux par canton. La ville & le comté de Baden ayant été abandonnés, par la pacification d'Arau, en 1712, aux cantons de Zurich & de Berne, qui conserverent à celui de Glarus ses droits de corrégence, les dietes générales du corps Helvétique, annuelles & ordinaires, furent transférées, depuis 1713, dans la ville de Frauenfeld en Thurgovie; elles s'ouvrent sur la fin de Juin, & le lundi après la fête de Pierre Paul.

SECTION LV.

LE VALLAIS.

Les contrées du Vallais furent, dans tous les tems, habitées par des peuples belliqueux, dont les mœurs agrestes & presque féroces, se ressentirent de la rudesse de ce climat. Tels furent les Séduniens, les Vibériens & les Véragriens, trois peuplades qui habitaient le haut & bas Vallais du tems de César, dont un des lieutenans, nommé Galba, voulut en vain les subjuguer; cette gloire était réservée aux lieutenans d'Auguste,

Section LV.

comme on l'a vu dans la dix-huitieme ſection du volume précédent. Après la décadence de l'empire Romain, ces trois peuplades réunies & mêlées avec le ſang de leurs vainqueurs, & qui, malgré cela, n'avaient point dégénéré de cette valeur, à toute épreuve, de leurs ancêtres, ſurent tirer un tel parti des barrieres inexpugnables, dont la nature avait environné leur pays, qu'il fut garanti des invaſions & des ravages des Allemands & des Bourguignons, au rapport de quelques auteurs, qui aſſurent que le Vallais fut même préſervé de la dévaſtation & du ſac d'Atila, par de bons retranchemens, défendus, avec une bravoure héroïque, par les Vallaiſans, leſquels paſſerent, à la vérité, avec les Helvétiens, ſous la domination des rois Francs & Bourguignons, de Charlemagne & de ſes ſucceſſeurs, des rois du troiſieme royaume de Bourgogne; & en 1032, ſous celle des empereurs d'Allemagne, depuis Conrad II, dit le Salique: mais tous ces monarques furent obligés de ménager extrêmement les Vallaiſans.

En 1035, le dit empereur Conrad gratifia Humbert, comte de Maurienne, & premier comte de Savoye, du bas Vallais, en reconnaiſſance des ſervices rendus par Humbert à Conrad; pour lors,

Le Vallais.

le haut & bas Vallais furent entiérement séparés. Le haut Vallais fut en grande partie soumis à l'évèché de Sion, dont les évèques prétendaient avoir acquis de Charlemagne, le vicariat de l'empire dans le haut & bas Vallais, avec divers droits de régale, & le titre de *Comites aut Præfecti Valesiæ.* Ce vicariat fut néanmoins réuni, en 1035, par l'empereur Conrad II, au rectorat de la Bourgogne mineure ou Transjurane. La maison de Zäringuen fut revètue de cette charge en 1156, par une transaction, entre le duc Berthold IV & Renaud III, comte de Bourgogne. On a vu dans le volume précédent, section XXVI, notice de la maison de Zäringuen, que le duc Berthold IV essaya vainement de soumettre en 1182 les Vallaisans, & que son fils & successeur fut plus heureux en 1187. Après l'extinction des ducs de Zäringuen, les comtes de Savoye obtinrent de l'empereur Frédéric II, le vicariat de l'empire sur le Vallais, mais voulant trop étendre les prérogatives de cette charge, ils eurent à ce sujet divers démèlés, soit avec les évèques & le chapitre de Sion, soit aussi avec les sept communautés du haut-Vallais : ce qui occasionna quelques irruptions des comtes de Savoye, qui furent constamment repoussés par les Vallaisans.

Section LV.

Depuis 1035, le haut-Vallais fut partagé en ſept communautés nommées *Dixains*, le bas-Vallais en contenant trois; ce qui formait le nombre de dix; ils avaient pris cette dénomination, avant qu'il eût été ſéparé du premier. Ces ſept communautés formerent une eſpece de république, ſoumiſe néanmoins à un chef permanent qu'elle ne pouvait ni élire, ni deſtituer, qui jouiſſait de preſque tous les droits de régale, qui exerçait le pouvoir légiſlatif & exécuteur dans divers points, ſans être tenu de conſulter les ſept dixains ou leurs repréſentans, qui forment le conſeil d'état. Ce chef permanent eſt l'évêque de Sion, dont le lieutenant ou grand baillif, nommé *Lands-Hauptmann*, eſt le ſecond magiſtrat de cet état, lequel élu par l'évêque, par deux députés du chapitre, & ceux des ſept dixains, eſt confirmé toutes les années par les ſuſdits électeurs, préſide au conſeil d'état en l'abſence de l'évêque, & remplace ce prélat dans la plupart de ſes fonctions temporelles.

On conçoit aiſément, qu'une conſtitution auſſi compliquée, & dont nous rendrons un compte plus détaillé, à la fin de la ſoixante & unieme ſection, devait mettre ſouvent les évêques de Sion aux priſes avec ce peuple turbulent, &

jaloux à l'excès de ses immunités : ce dont la suite de cette histoire fournira en effet divers exemples.

SECTION LVI.

TROUBLES DU VALLAIS.

LES barons de Raren, ou de Raron, formaient sans contredit sur la fin du quatorzieme & au commencement du quinzieme siecle, la famille la plus distinguée, la plus riche & la plus puissante du Vallais, sur-tout depuis qu'elle s'était enrichie en 1375, aux dépends des barons de Thurn, chassés & bannis à cette époque du Vallais, à cause de l'assassinat commis par Antoine, baron de Thurn, dans la personne de son oncle maternel, Guicciard de Gradetsch, évêque de Sion, poignardé le 18 Août 1373, dans le château de Séon, de la propre main de son neveu, de même que son chapelain, & précipités l'un & l'autre par les satellites de ce monstre, des fenêtres du château dans les abimes qui se trouvent aux pieds de cette forteresse. Ce même Antoine, baron de Thurn, cité dans la vingt & quatrieme section de ce volume, doit avoir formé ou du moins son fils Balthazar, la souche de la famille de Zurlau-

Section LVI.

ben. Quoiqu'il en ſoit de cette filiation très-équivoque, ou pour le moins très-difficile à conſtater, le baron de Raron ayant pris parti pour les Vallaiſans contre la famille de Thurn, ils furent gratifiés de quatre ſeigneuries, appartenant à ces derniers.

Guicciard, baron de Raron, fut tué en 1384, dans un combat qu'il livra à la tête des Vallaiſans, au comte de Savoye Amédée VII. Le frere cadet de Guicciard, Guillaume I parvint en 1393 à l'évèché de Sion, qu'il poſſéda juſqu'à ſa mort en 1408. Guicciard laiſſa entr'autre poſtérité, Guicciard & Guillaume. Guicciard fut élu *Lands-Hauptmann* en 1394, par le crédit de ſon oncle l'évèque, dont cette nomination dépendait pour lors preſque uniquement; il obtint en 1398 la bourgeoiſie de Berne, & à la mort de ſon oncle, il parvint à placer ſon frere cadet Guillaume II ſur le ſiege épiſcopal de Sion, quoique ce jeune prélat fût à peine âgé de 20 ans, & que par cette raiſon il eut beſoin d'une diſpenſe du pape Jean XXIII. Ces deux princes ainſi parvenus à réunir le pouvoir ſuprême, & aſſurés au beſoin de l'appui des Bernois déja aigris contre les Vallaiſans, à la ſuite de quelques démêlés de ce canton avec ce peuple altier; ne tarderent pas

Troubles du Vallais.

à abuser de leur autorité, & à indisposer les Vallaisans par leur faste & leurs procédés envers le conseil d'état, dont ils prétendaient diriger despotiquement les délibérations, sur-tout depuis 1410, que les deux freres s'étaient étroitement alliés avec Amédée VIII, comte de Savoye. En vertu de ce traité, l'évêque de Sion & son frere accorderent aux troupes de ce prince en 1413 le passage du haut-Vallais, lorsqu'elles se rendirent dans la vallée du Domo d'Oscella, afin de s'y réunir aux troupes Milanaises contre celles des confédérés. Les deux freres, barons de Raron, ayant tenu dans cette occasion quelques propos outrageans sur les cantons démocratiques, ceux-ci envoyerent en 1414 une députation aux Vallaisans, qui parcourant les sept dixains, s'y plaignirent très-vivement de ce procédé de l'évêque de Sion & de son frere. Déja très-irrités contre ce prélat & le grand baillif, de ce que sans en avoir prévenu le chapitre & le conseil d'état, ils avaient accordé le passage de leur pays aux Savoyards, les Vallaisans tomberent sur ces troupes à leur retour du Milanais, où elles avaient passé 9 mois, les accablerent de coups & d'outrages, & les chasserent de cette maniere à travers le haut-Vallais, soit pour donner quelque

Section LVI.

ſatisfaction à ces députés, ſoit auſſi pour témoigner leur reſſentiment aux deux freres barons de Raron. Ceux-ci indignés du traitement fait aux troupes de leur allié intime, & l'enviſageant comme une rebellion ouverte à leur autorité, voulurent en châtier exemplairement les promoteurs; mais dès qu'avec le ſecours du comte de Savoye, ils prirent à cet effet les meſures néceſſaires, en aſſemblant un corps de troupes, tous les citoyens du haut-Vallais courant aux armes, ſe réunirent dans les environs de Brieg, ſaccagerent les terres de Guicciard de Raron, & pillerent & raſerent ſes maiſons & châteaux à Syers, Leugg & Natters.

Guicciard ſe voyant hors d'état de réſiſter à ſes compatriotes, mit ſa femme, ſes enfans & ſes effets les plus précieux en ſûreté au château de Séon, qu'il pourvut d'une bonne garniſon, ſe démit de toutes ſes charges entre les mains du conſeil d'état, ſe rendit à Berne, & implora la protection de cette république, dont il eſſuya un refus, parce qu'il n'avait pas envoyé ſes vaſſaux joindre en 1410 les troupes Bernoiſes, malgré la ſommation réitérée de la régence de Berne, pour lors en guerre avec le comte de Savoye. Le baron de Raron ſe rendit de-là à

Troubles du Vallais.

Fribourg, dont il avait aussi acquis la bourgeoisie, qui lui ayant promis ses bons offices auprès des Vallaisans, envoya des députés à Sion, qui obtinrent du conseil d'état une suspension d'armes en faveur de la famille de Raron. Sur ces entrefaites, l'évêque de Sion se rendit auprès d'Amédée VIII, pour solliciter ses secours; & afin d'en obtenir de plus prompts, ce prélat inféoda au comte de Savoye, ses châteaux de Périgarda, de Tourbillon, de Majoria & de Montorson, & se reconnut son vassal. Dès que les Vallaisans furent informés de cette transaction, ils reprirent les armes, & assiégerent Périgarda sans pouvoir s'en rendre maître. Le comte de Savoye avait éprouvé tout comme son pere, la bravoure des Vallaisans; & connaissant tout le désavantage de ses troupes, dans un pays rempli de défilés, qui défendus courageusement, formaient des postes inexpugnables, Amédée changea de résolution, & ne voulut plus se charger de la querelle des freres de Raron; d'ailleurs les vues d'ambition de ce prince se portant sur d'autres contrées, il remit ces quatre châteaux de l'évêque de Sion, entre les mains du chapitre & du conseil d'état, moyennant 15000 florins du Rhin. Cette somme fut payée par les sept dixains, qui ayant acquis,

au moyen de ce rachat, la propriété de ces quatre fortereſſes, les raſerent tout de ſuite. Sur quoi, l'évêque de Sion ne ſe croyant plus en ſûreté dans ſa réſidence, ſe réfugia auprès de ſa belle-ſœur, qui avec ſa famille tenait toujours bon au château de Séon, la ſeule poſſeſſion qui reſtât aux barons de Raron dans le haut-Vallais.

Tous ces événemens ſe paſſerent les ſix derniers mois de l'année 1414 & les premiers de 1415. Nous ajouterons encore, que l'on n'eſt pas d'accord ſur le degré de conſanguinité entre l'évêque de Sion Guillaume II, & Guicciard de Raron, que divers auteurs croyent le pere de ce prélat, & d'autres ſon frere aîné : nous avons cru devoir ſuivre la derniere opinion, comme la plus apparente, & que le dictionnaire Helvétique de Lew paraît auſſi avoir adopté, tome XV, page 66—69. Quoiqu'il en ſoit, Guicciard avait épouſé Marguerite, fille d'Ulrich, baron de Räzuns & veuve de Jean, comte de Metſch, dont elle avait eu Ulrich, comte de Metſch & de Kirchberg; de plus elle était petite-fille de Frédéric I, comte de Toggenbourg. Le baron Guicciard de Raron eut de cette épouſe une nombreuſe poſtérité, entr'autres Hildebrand & Petermann, barons de Raron, qui du chef de leur mere & grand mere, ſuccéderent

Troubles du Vallais.

derent en 1437, avec Ulrich, baron de Räzuns leur oncle, & avec Ulrich, comte de Metſch & de Kirchberg leur frere uterin, à Frédéric III, dernier comte de Toggenbourg; & après s'être arrangés avec ces deux cohéritiers, ſe mirent la même année en poſſeſſion du comté de Toggenbourg.

En 1416, la régence de Berne touchée de la triſte ſituation, où les ravages des Vallaiſans avaient réduit la famille de Raron, réintégra Guicciard dans ſes prérogatives de bourgeois de cette ville, lui promit ſon interceſſion auprès du chapitre & du conſeil d'état du Vallais, & au cas qu'elle n'eut aucun effet, de le rétablir avec ſon frere, dans leurs domaines à main armée. En conſéquence de cette promeſſe, Berne envoya au printems de cette année, une députation dans le Vallais, pour y préparer un accommodement entre les citoyens de ce pays & la famille de Raron, en obtenant à l'évêque de Sion & à ſon frere Guicciard, la reſtitution de leurs terres & maiſons, avec un dédommagement convenable pour les ravages qu'elles avaient ſouffertes. Ces propoſitions remplies d'équité, furent très-mal reçues, de même que les députés Bernois, de la part de ce peuple, qui ne voulut pas même

lever le blocus du château de Séon. La-dessus Berne accorda au baron de Raron, un corps auxiliaire, qui fut augmenté par 5 à 600 volontaires des pays de Gessenay & d'Aigle. Guicciard pénétra avec ces troupes, au milieu de Juin par St. Maurice dans le haut-Vallais, brûla & saccagea plusieurs villages, & dissipa le corps Vallaisan, qui bloquait le château de Séon, qu'il ravitailla & dont il augmenta la garnison. Tout cela s'exécuta en cinq jours, durant lesquels les Vallaisans prirent les armes, & se rassemblerent dans les dixains de Gombs & de Brieg, au nombre de 4 à 5000 hommes. Guicciard ne se croyant pas en état de leur tenir tête, ramena son frere avec lui, & se retira par le bas-Vallais. Quelques semaines après cette expédition, les Vallaisans pénétrant à leur tour dans les districts de Gessenay & d'Aigle, y brûlerent quelques villages, & y enleverent beaucoup de bétail.

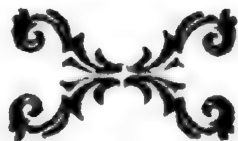

SECTION LVII.

GUERRE DU MILANAIS.

Les hostilités ainsi commencées entre Berne & les Vallaisans, ces derniers chercherent de l'appui contre ce canton, auprès de ceux d'Ury & d'Underwalden : & les dixains de Gombs & de Brieg parvinrent les premiers jours de Juillet, à ériger un traité de combourgeoisie avec ces deux cantons, sous la promesse de les aider à reconquérir la vallée & la ville de Domo d'Oscella ; ce qui fut exécuté fort heureusement dans le courant de Juillet, par les troupes de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, renforcées par 1500 Vallaisans qui pénétrerent dans cette vallée, emporterent quelques redoutes qui en défendaient l'entrée, les rasent, & marchent à l'armée combinée des ducs de Milan & de Savoye, commandée par le comte de Carmagnole; mais ce général n'osant risquer une bataille avec d'aussi mauvaises troupes, évacua la vallée & la ville de Domo d'Oscella, soumise derechef à la domination de ces quatre cantons, lesquels admettent ces deux dixains Vallaisans à la corrégence de ce pays : & bientôt après, les cantons d'Ury & d'Underwalden engagerent celui de Lucerne, d'accéder le 13

Section LVII.

Août à leur traité de combourgeoisie, avec les dixains de Gombs & de Brieg.

1417. Dès les premiers jours de cette année, les cinq communautés ou dixains restans du haut-Vallais, furent reçues, à la sollicitation de leurs compatriotes, dans le traité de combourgeoisie cité ci-dessus, avec les cantons de Lucerne, d'Ury, & d'Underwalden, qui résolurent de réunir conjointément avec les Vallaisans, leurs forces pour une expédition dans le Milanais, dès que la fonte des neiges aurait rendu les passages des Alpes praticables. En conséquence de cette résolution, les députés de ces trois cantons ayant parcouru au printems les autres états confédérés, afin d'en obtenir des troupes auxiliaires pour cette expédition, ne reçurent à Berne que des reproches sur l'alliance qu'ils venaient de contracter avec les Vallaisans, tandis qu'ils étaient en guerre avec un des cantons, & sur l'injustice de l'invasion qu'ils allaient entreprendre, à laquelle Berne refusa de contribuer, Zurich en agit de même à leur égard. En échange, ces députés furent plus heureux dans les cantons de Schweiz, de Zug & de Glarus, qui joignant leurs troupes à celles de Lucerne, d'Ury & d'Underwalden, aussi-bien qu'à 2500 Vallaisans, formerent une armée de

Deuxieme guerre du Milanais.

7000 hommes, laquelle se mit en marche les derniers jours de Mai, précédée par les députés de ces six cantons, qui négocierent avec le comte de Masox, ou de Mosax, branche aînée de la famille de Hohensax, & souverain de la ville & du comté de Bélinzona, un traité d'union, au moyen duquel ce seigneur ouvrit le passage de ses domaines aux troupes confédérées, que ses chefs partagerent en différens corps, afin de pourvoir d'autant plus aisément à leur subsistance, & s'étant répandues dans les contrées de Lugano, de Loccarno & de Vallmagio, ils y leverent des contributions immenses; mais dépourvue d'artillerie, cette armée n'ayant pu s'emparer d'aucune place forte ou de quelque importance, elle fut obligée de repasser les Alpes au bout d'un mois, après avoir saccagé tout le plat-pays. Cette expédition entreprise sans aucun prétexte valable, & contre les principes d'équité des confédérés, fit peu d'honneur à ces six cantons. 1417.

Ff 3

SECTION LVIII.

DÉSUNION DES CANTONS.

1417. QUELQUES ſemaines après le retour de cette armée confédérée, la régence de Berne, débarraſſée des ſoins qu'exigeaient les arrangemens d'adminiſtration de ſes dernieres conquêtes dans l'Argäw, & décidée à ſoutenir la famille de Raron contre l'oppreſſion des Vallaiſans, fit porter ſes plaintes aux autres cantons ſur les violences de ces derniers. Lucerne, Ury & Underwalden, aigris par les reproches que leurs députés avaient eſſuyés à Berne, menacerent ce canton de ſoutenir les Vallaiſans à main armée contre lui. Berne ayant repliqué à ces menaces ſur un ton fort haut, & Zurich s'étant déclarée en faveur de cette république, aſſurée d'ailleurs d'être ſoutenue au beſoin par Soleure & Fribourg, de même que par Amédée VIII, créé duc de Savoye l'année précédente par l'empereur Sigiſmond, les cantons de Schweiz, de Zug & de Glarus, quoique très-portés en faveur des parties adverſes de Berne, à cauſe de leur conſtitution & de leurs principes démocratiques, chercherent néanmoins à prévenir cette rupture, & convoquerent pour cet effet, avec le concours de Zurich, une diete dans cette

Section LVIII. Désunion des cantons.

ville, où ces quatre cantons neutres offrirent, 1417.
conjointément avec Soleure & Bâle, leur médiation à ceux de Berne, de Lucerne, d'Ury & d'Underwalden, dont les représentans ne faisaient que s'aigrir par des reproches réciproques. Sur quoi, cette diete résolut d'envoyer les députés des quatre cantons médiateurs dans le Vallais, lesquels arrivés le 10 Septembre à Sion, ne purent obtenir autre chose de ce peuple trop satisfait de son anarchie actuelle pour y renoncer, que la libre sortie accordée à la baronne de Raron, à ses enfans, domestiques & garnison, avec leurs effets, du château de Séon & du Vallais. Cette forteresse ainsi évacuée, fut démolie par les Vallaisans, tandis que la baronne de Raron vint, le 29 Septembre, se réfugier avec ses enfans à Berne, où cette famille opprimée excita l'intérêt le plus vif, & une indignation générale contre les Vallaisans.

Les Bernois cherchant à faire entrer les autres états confédérés dans leurs ressentimens contre les Vallaisans, se répandirent de nouveau en plaintes & en reproches envers les trois cantons, qui paraissaient autoriser ces peuples; ceux-ci, pour se légitimer auprès du corps Helvétique, n'épargnerent pas plus les Bernois; de sorte que

1417. la Suiſſe fut ſur le point de devenir, ſur la fin d'Octobre, le théatre d'une guerre civile très-ſanglante, lorſque les quatre cantons médiateurs convoquerent, pour le 11 Novembre, une ſeconde diéte de pacification à Lucerne, où la régence de Berne refuſa d'abord d'envoyer ſes députés; mais ſe laiſſant ramener par les ſollicitations de Zurich, de Soleure & de Bâle, elle fit ce ſacrifice à la tranquillité publique.

Le zele médiateur des quatre cantons neutres, de Soleure & de Bâle, aurait, ſelon toute apparence, eu auſſi peu d'effet dans cette diete que dans celle de Zurich, ſi les ſoins pacifiques de l'empereur Sigiſmond ne s'y fuſſent joints, à l'effet de ramener Berne, Lucerne, Ury & Underwalden à leurs véritables intérêts. Ce monarque avait fait depuis Conſtance une tournée à Feldkirch, d'où revenant par Lucerne & Zurich, il ne dédaigna pas de préſider à cette diete; & comme il lui importait, que le corps Helvétique acquit de jour en jour plus de forces & de conſiſtance, pour s'en ſervir au beſoin contre la maiſon d'Autriche, il engagea les quatre cantons à s'en remettre à ſon arbitrage, & il prononça le 3 Novembre.

1°. Que tous les cantons feraient conjointément

Désunion des cantons.

avec Bâle & Soleure, tous leurs efforts pour pacifier le Vallais. 1417.

2°. Qu'au cas, que leur médiation fût infructueuse, Lucerne, Ury & Underwalden garderaient la neutralité, sans être tenus de sécourir Berne contre les Vallaisans.

3°. Et qu'en échange, Berne ne serait pas obligée d'envoyer son contingent à l'expédition projettée contre le duc de Milan.

Telle fut l'issue de cette diete, dans laquelle l'empereur recommanda fortement la famille de Raron, à la protection des cantons, & anima ceux-ci contre Philippe-Marie, duc de Milan; en leur promettant l'investiture des conquêtes qu'ils feraient sur ce prince, & en accordant celle de la vallée & ville de Domo d'Oscella, aux quatre cantons corrégens de ce nouveau bailliage, qui avaient déja été excités à leur derniere invasion dans le Milanais par ce monarque, tandis qu'il venait d'accabler Philippe-Marie de caresses perfides à Constance, où ce prince s'était rendu l'année précédente.

SECTION LIX.

TROUBLES DU VALLAIS.

1417. MAIS, avant que de rendre compte du ſuccès de la médiation de cette diete, revenons ſur nos pas. Guillaume de Raron, évèque de Sion, retiré par ſon frere Guicciard, au milieu d'Octobre 1416, du château de Séon, ſe rendit avec lui à Berne, & ce prélat n'ayant pu obtenir pour lors de ce canton, d'ètre rétabli à main armée dans ſon ſiege épiſcopal & dans ſes domaines, il partit à la St. Martin pour Conſtance, où il implora la protection de l'empereur & du concile; leſquels ayant fait admoneſter les Vallaiſans, de réintégrer ce prélat dans ſon ſiege épiſcopal, de même que dans ſon temporel & ſes prérogatives, n'obtinrent qu'un refus unanime des ſept dixains du haut-Vallais, d'obéir à ce mandement; ſur quoi ils furent menacés par l'empereur du ban de l'empire, & par le concile de l'excommunication: mais les Vallaiſans leur ayant déclaré qu'ils ſuivraient, en ce cas, l'exemple que les Appenzellois leur avaient donné en 1407 à ce ſujet, Sigiſmond & les prélats ne voulant pas compromettre ni les foudres temporelles, ni les ſpirituelles, vis-à-vis d'un peuple déterminé à tout braver, plutôt

que de perdre son indépendance; ils s'arrèterent au parti de créer un administrateur de l'évèché de Sion, & choisirent pour cet effet André Gualdo, archevêque de Colocza en Hongrie, qui fut instâlé en cette qualité, le 17 Mars 1417, dans ce siege épiscopal, sans aucune opposition de la part des Vallaisans. 1417.

On aura de la peine à concevoir, comment un archevèque de Hongrie, magnat & second prélat de ce royaume, ait pu renoncer à ces dignités ecclésiastiques, pour se confiner dans un désert affreux & au milieu de ce peuple féroce, comme simple administrateur d'un évèché. Tous nos historiens d'accord sur cette mutation incroyable, n'ont pas pris la peine de nous dévoiler les motifs du prélat Hongrais. Etait-ce humilité & ferveur chrétienne? Cela paraît très-probable, vu qu'il est constaté par toutes les annales Suisses, que ce prélat se fit d'abord chérir dans son diocese; qu'il contribua beaucoup à la pacification du Vallais; qu'à la mort de l'évêque Guillaume II en 1431, le pape Eugene IV, conféra tout de suite l'évèché de Sion à cet administrateur; & qu'il décéda le 17 Avril 1437, dans ce siege épiscopal, au grand regret du corps Helvétique, dont les divers membres avaient tant de consi-

1417. dération pour lui, qu'ils s'en rapporterent à ſon arbitrage dans différentes occaſions.

1418. Les derniers mois de l'année précédente, & les premiers de celle-ci ſe paſſerent en démarches infructueuſes de la part des cantons de Zurich, de Schweiz, de Zug & de Glarus, de même que des villes de Soleure & de Bâle, pour engager les Vallaiſans à donner les ſatisfactions convenables à la famille de Raron, & arranger par ce moyen un accommodement entre les parties belligérantes, les Vallaiſans n'ayant voulu entendre à aucune propoſition des médiateurs.

Là-deſſus Guicciard de Raron profitant de la compaſſion que le triſte ſort de ſa famille venait d'exciter à Berne, engagea la nobleſſe Bernoiſe à s'armer en ſa faveur, laquelle ayant ramaſſé à ſes frais & dépends, un corps d'environ 2000 hommes, conſidérablement augmenté à ſon paſſage par Geſſenay & Aigle, brûla & ſaccagea tous les environs de Sion, de même que les bourgs & les villages des deux côtés du Rhône, juſqu'à Viſp & Raron, en tirant de fortes contributions, & repouſſant deux corps Vallaiſans, qui étaient venus l'attaquer. Animée par ces ſuccès, cette petite armée ſe poſta dans un emplacement très-avantageux, au confluent de la Lonza & du

Troubles du Vallais.

Rhône, résolu d'y attendre les Vallaisans de pied ferme, jusqu'à l'arrivée du renfort que ses chefs avaient demandé à Berne, dont la régence avait déja fait marcher 3000 hommes à leur secours, lorsque les sollicitations de Zurich, de Soleure & de Fribourg, l'engagerent à contremander ces troupes, & à rappeler ce corps de volontaires. Cette condescendance de Berne pour ses alliés, ne servit qu'à rendre les Vallaisans plus intraitables; ils tenterent en vain de tomber sur l'arriere-garde Bernoise, celle-ci ayant fait si bonne contenance, qu'elle ne put être entamée dans sa retraite. 1418.

Diverses dietes, convoquées par les états neutres & pacificateurs de la Suisse, durant le cours de cet été, se rompirent sans aucun fruit. Enfin, les soins de l'archevêque de Colocza, engagerent les Vallaisans à prêter l'oreille aux propositions des médiateurs, qui arrangerent le 1 Septembre, une suspension d'armes de quatre mois, entre les parties belligérantes, prolongée à la St. Martin d'après, jusqu'au 15 Mai 1419.

On convoqua pour le 12 Mars une diete de pacification à Zurich, à laquelle les états médiateurs condamnerent, d'un avis unanime, les Vallaisans à une restitution pléniere envers la famille de Raron, de tout ce qu'ils lui avaient enlevé, 1419.

Section LIX.

1419. & à un dédommagement proportionné aux ravages & aux déprédations commises dans ses domaines. Informés de la sentence des arbitres, les députés Vallaisans décamperent de Zurich, la veille du jour, que ce jugement devait leur être signifié; ce qui leur aliéna les états médiateurs, & acheva d'animer les Bernois contre Lucerne, Ury & Underwalden, qu'ils soupçonnaient d'en être les instigateurs.

Sur l'issue de cette diete, Berne se préparant à pousser cette guerre avec plus de vigueur, s'assura pour cet effet des secours du duc de Savoye, & de ceux de Zurich, de Bâle, de Soleure, du comté de Neuchâtel, de Fribourg & de Bienne. Informés de cet armement redoutable, les cantons de Lucerne, d'Ury & d'Underwalden, n'oserent sortir de la neutralité la plus exacte; d'autant plus que ceux de Schweiz, de Zug & de Glarus, leur déclarerent nettement que les Vallaisans s'étant mis tout-à-fait dans le tort, par leur départ de Zurich, & par leur refus de se soumettre à la sentence des médiateurs, ceux-ci se croyaient dès lors obligés de se rendre aux lettres réquisitoires de Berne, & de joindre leurs troupes à celles de cette république contre les Vallaisans.

Troubles du Vallais.

A l'expiration de la derniere trève, Berne fit 1419.
marcher trois corps de troupes contre le Vallais, chacun d'environ 1800 hommes, qui pénétrerent dans ce pays, le 17 Mai, par trois passages différens; & après y avoir porté la désolation & le ravage, ils se réunirent auprès de Siers, d'où cette armée Bernoise, après avoir reçu divers renforts des domaines du comte de Gruyeres & des quatre mandemens d'Aigle, qui la porterent à près de 7000 hommes, se rendit à Sion, & tira, durant huit jours, de ce dixain & de celui de Siers, de Leugh & de Brieg, des contributions qui acheverent de ruiner ces districts. Les Vallaisans ne se trouvant pas assez forts pour attaquer cette armée, se contenterent de la harceler; & tombant, au nombre de 600, à l'improviste, sur un détachement de 80 Bernois, chargé de lever des contributions à Siers, ils le taillerent en pieces. Les états neutres avaient convoqué, sur ces entrefaites, une nouvelle diete de pacification à Zug, dont les instances engagerent Berne à rappeller ses troupes du Vallais, d'autant plus que les Vallaisans, ruinés & saccagés par toutes ces irruptions, avaient promis d'envoyer un député, par dixain, à Zug. On ne put néanmoins convenir de rien à cette diete,

Section LIX.

1419. parce que les députés Vallaisans, après s'être soumis à payer 10 mille florins du Rhin aux Bernois, pour frais de guerre, & la même somme, en forme de dédommagement à la famille de Raron, ne voulurent pas entendre parler de la réintégration des deux freres Guicciard & Guillaume de Raron, dans leurs terres & dignités; ce qui cependant formait le premier article préliminaire de ce traité.

Berne, outrée de cette obstination des Vallaisans, fit partir, le 16 Septembre, ses lettres réquisitoires pour ses alliés, qui envoyerent leurs contingens à l'armée Bernoise, forte de 6500 hommes, portée à 13000 par tous ces renforts, & partagée, comme la précédente, en trois corps, qui pénétrant, chacun de son côté, le 25 & 26 Septembre dans le Vallais, après avoir forcé & dissipé, à la suite de deux combats très-sanglans, les corps Vallaisans qui défendirent, avec beaucoup de valeur, le passage de la Gemmi & celui de St. Maurice. Cette armée combinée s'étant répandue le 27, dans tout le haut Vallais, y brûla & dévasta totalement tous les bourgs & les villages de ce pays, qui avaient échappé aux ravages des irruptions précédentes, en n'épargnant que les domaines de la famille de Raron.

Les

Troubles du Vallais.

Les Vallaisans, après la défaite de leurs détachemens aux défilés de la Gemmi & de St. Maurice, s'étaient réfugiés, avec leurs familles & leurs effets, sur les montagnes, dans des emplacemens inaccessibles, & fortifiés par des retranchemens qui les rendirent inexpugnables, furent débarrassés, au bout de quelques jours, de cette invasion, par une quantité prodigieuse de neige, tombée le 1 & 2 Octobre, qui obligea l'armée combinée d'évacuer tout de suite ce pays, avant que les passages fussent fermés par les neiges. Les Bernois, formant l'arriere-garde, furent harcelés dans cette retraite, par les Vallaisans, & perdirent, dans cette expédition, près de 100 hommes, y compris les deux combats précédens. 1419.

Les Vallaisans sortis de leurs retraites, trouvant toutes leurs habitations réduites en cendres, les vignes détruites, en un mot, tout le pays saccagé, rentrerent en eux-mêmes, en recourant aux bons offices de l'administrateur de Sion. Ce prélat respectable fut ravi de prévenir la ruine totale d'un pays confié à ses soins; & choisi par les Vallaisans pour leur arbitre, tandis que Berne & la famille de Raron mirent leurs prétentions entre les mains de Guillaume de Challant, évêque de Lausanne; ces deux prélats prirent l'ar-

Section LIX.

1420. chevêque de Tarantaise pour sur-arbitre, & s'étant rassemblés à Aqui, en Savoie, ils arrangerent, le 25 Janvier, un traité de pacification, agréé & ratifié, par les parties belligérantes, le jour de la chandeleur, aux conditions suivantes.

1°. Les sept dixains du haut Vallais restitueront à Guillaume II, du nom de Raron, & ci-devant évêque de Sion, les biens fonds & domaines à lui appartenans.

2°. Elles feront la même restitution à Guicciard, baron de Raron, qui sera réintégré dans la charge de *Lands-Hauptmann.*

3°. Elles payeront dans le courant de cette année:

Au canton de Berne, pour ses frais de guerre, 10 mille florins du Rhin.

Aux deux freres barons de Raron, un dédommagement de 10 mille florins du Rhin.

Au chapitre de Sion, un autre dédommagement de quatre mille florins du Rhin.

Et aux cantons médiateurs, pour leurs faux frais de médiation, deux mille florins du Rhin.

C'est ainsi qu'au bout de six ans, la paix & la tranquillité fut rétablie dans le Vallais, à laquelle l'empereur & le nouveau pape, Martin V, sacrifierent l'ancien évêque de Sion, Guillaume II, baron de Raron, qui au rapport des an-

nales du tems, avait ſur-tout révolté les Vallaiſans, par ſon orgueil & ſon caractere vindicatif, & en portant le déſordre dans diverſes familles de ce pays, par ſes débauches. Outre d'avoir eu, par ce traité, une excluſion formelle de l'évêché de Sion, ce prélat dépoſſédé excita, en 1424, de nouveaux troubles dans le Vallais, & s'y conduiſit de façon qu'il obligea l'adminiſtrateur à l'excommunier. Ainſi exclus de ſa patrie, l'évêque de Raron ſe réfugia à Rome, fut relevé par le pape, Martin V, de cette excommunication, & y mourut en 1431.

Durant le congrès d'Aqui, les cantons neutres convoquerent une diete à Zug, où leurs ſoins pacifiques, réunis à ceux de Bâle & de Soleure, parvinrent à réconcilier tout-à-fait Berne avec Lucerne, Ury & Underwalden. L'on convint de part & d'autre, avec la candeur Helvétique, de ſes torts; le paſſé ainſi déſavoué & oublié réciproquement, l'on ſe promit, de bonne foi, pour l'avenir, un eſprit d'union vraiment analogue à celui de la confédération Helvétique, dont les divers membres virent renaître entr'eux, à la ſuite de cette diete, l'harmonie indiſpenſable à leur conſervation & à leur proſpérité.

SECTION LX.

FAMILLE DE RARON.

GUICCIARD, baron de Raron, rétabli en 1420 dans ſes charges & biens, partagea, durant le reſte de ſes jours, ſon domicile entre le Vallais & Berne, ſur-tout depuis 1427, qu'il réſigna, avec l'agrément des ſept dixains Vallaiſans, ſa charge de grand baillif, en faveur de ſon fils aîné Rodolphe, baron de Raron, qui mourut en 1434, ſans laiſſer de poſtérité. Guicciard fut conſolé en 1437 de cette perte, en voyant ſes deux fils, Hildebrand & Petermann, ſuccéder à la plus grande partie des états du comte Frédéric III de Toggenbourg, & ſon fils cadet parvenir, dans le même tems, à l'évèché de Sion, ſous le nom de Guillaume III, après la mort d'André de Gualdo. Guicciard mourut en 1438, & ſa veuve le ſuivit en 1440, au tombeau. L'harmonie qui régna depuis 1424, entre la famille de Raron & les Vallaiſans, forme de fortes préſomptions que Guillaume II, évèque dépoſſédé de Sion, fut la cauſe principale de ces troubles ſi funeſtes aux deux partis.

Les deux freres de Raron, comtes de Toggenbourg, vendirent, en 1447, les domaines de

leur famille, ſitués dans le Vallais, entr'autres la baronie & château de Raron, aux d'Aſperlings, gentilshommes du bas Vallais qui en furent expulſés, & chaſſés du haut Vallais en 1475, pour avoir pris les armes contre l'évêque de Sion, Walther, baron de Hohenſax, quoique ſoutenus par la ducheſſe douairiere de Savoye, qui dédommagea les d'Aſperlings de cette perte, en les gratifiant de quelques terres dans le pays de Vaud. La derniere héritiere de cette famille en a porté les biens, en 1722, dans celle de Gingins. Mais, quoique les d'Aſperlings ayent pris & gardé, depuis 1447, le nom & les armoiries de Raron, & que ſur un tel fondement, divers nobiliaires du pays de Vaud les aient fait paſſer pour une branche cadette & collatérale de cette famille illuſtre, ils n'ont jamais rien eu de commun avec elle, que cet achât & cette poſſeſſion paſſagere de quelques-unes de ſes terres.

Quant aux deux freres Hildebrand & Petermann, barons de Raron & comtes de Toggenbourg, ils régirent ce comté en commun juſqu'à la mort de Hildebrand, qui décéda ſans poſtérité en 1450. Le comte Pétermann vendit en 1468 le comté de Toggenbourg au monaſtere de St. Gall, & l'année ſuivante, le pays d'Uznacht

aux cantons de Schweiz & de Glarus, & mourut en 1479. Sa fille unique, Marguerite, derniere héritiere de cette maison, avait épousé, contre le gré de son pere, en 1466, Humbert de Villette, baron de Chivron, Savoyard, qui acquit en 1475, à très-bas prix, les terres & biens fonds de la maison de Raron dans le Vallais, au tems où les d'Asperlings en furent dépossédés, & obtint, la même année, la charge de *Grand sénéchal de l'évêché de Sion*, érigée, selon toute apparence, en sa faveur, & qui s'éteignit, de même que cette famille, en 1572, dans la personne de Nicolas, baron de Chivron & de Raron, & arriere petit-fils d'Humbert.

SECTION LXI.

ALLIANCES ET CONSTITUTION DU VALLAIS.

EN 1446, Guillaume III, évêque de Sion, des barons de Raron, engagea les sept dixains du Vallais, à contracter, conjointément avec le chapitre épiscopal de Sion, un traité d'union, pour vingt ans, avec Louis I, duc de Savoye & le canton de Berne.

Sect. LXI. Alliances & constitut. du Vallais.

En 1473, les cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, conclurent un traité d'union perpétuelle, avec les sept dixains du haut Vallais.

En 1475, le canton de Berne contracta une alliance perpétuelle avec l'évêché de Sion & six dixains du haut Vallais, auxquels les Bernois aiderent, la même année, à chasser les troupes Savoyardes du bas Vallais, qui se soumit pour lors à la domination des sept communautés du haut Vallais. Cette alliance, conclue sous l'épiscopat de Walther, baron de Hohensax, fut renouvellée en 1500, par l'évêque Matthieu Schiner & toute la république du Vallais, & par cette derniere seule en 1579, en 1589, en 1602 & en 1618.

En 1477, le duc de Savoye, Philibert I, céda le bas Vallais, à perpétuité, aux sept dixains du haut Vallais. Ou pour mieux dire, Jolande de Valois, duchesse douairiere de Savoye, fit cette cession au nom de son fils encore mineur, & à l'intercession du canton de Berne.

En 1528, la république du Vallais conclut, le 25 Novembre, avec les cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden & de Zug, une alliance offensive & défensive pour le main-

Section LXI.

tien de la religion catholique, auquel le canton de Fribourg accéda le 12 Mars 1529; renouvellée le 15 Décembre 1533 à Lucerne; resserrée pour lors entre les parties contractantes, & augmentée par l'accession de Soleure, de même que par celle d'Adrien de Riedmatten, évêque de Sion, & de son chapitre épiscopal. Cette alliance fut renouvellée sur ce pied, & confirmée en 1565, en 1578, en 1586, en 1626, en 1634, en 1681, en 1696, en 1728, en 1756 & en 1780.

La république du Vallais, qui depuis 1477 avait fourni son contingent dans toutes les guerres que les cantons eurent à soutenir en commun depuis cette époque, fut reçue en 1579, à la recommandation des cantons catholiques, en qualité de co-allié perpétuel du corps Helvétique. Et depuis 1579, les députés du Vallais furent admis & même invités à toutes les dietes générales du corps Helvétique, convoquées pour négocier avec quelque puissance étrangere.

La constitution du Vallais forme une sorte d'aristocratie démocratique. La Morge sépare le haut Vallais du bas. Le haut Vallais, souverain du bas Vallais, est partagé en sept départemens ou communautés, nommées dixains, par la raison indiquée, page 442. Six de ces dixains, qui

ſont ceux de Gombs, de Brieg, de Viſp, de Raron, de Leuk & de Siers, ſe gouvernent démocratiquement, & envoient chacun, au conſeil d'état, un certain nombre de repréſentans; ce qui varie ſelon les tems & les conjonctures, en convenant néanmoins entr'eux, d'avance, ſur ce nombre. Et chacune de ces ſix communautés a ſon adminiſtration particuliere, dont le chef s'appelle mayeur ou châtelain. Le ſeptieme & le principal de ces dixains, eſt la ville de Sion & ſon domaine, qui forme une ariſtocratie, étant gouvernée par l'évêque & ſon chapitre.

Nous avons décrit, page 443 & 444, les prétentions des évêques de Sion, & leurs prérogatives réelles, comme chefs de cette conſtitution, de même que les fonctions & prérogatives du lieutenant de ces prélats, qui eſt le grand baillif ou *Lands-Hauptmann*, ſecond magiſtrat de cette république: ainſi nous ajouterons ici, qu'il convoque le conſeil général ou d'état, qui a deux ſéances ordinaires au château de Sion, dit Majoria, au milieu de Mai & de Décembre; qu'il dirige dans tous les tems les délibérations de ce tribunal, & y préſide en l'abſence de l'évêque. Dans ces deux ſéances ordinaires, le conſeil d'état élit les ſept châtelains des ſept communautés

ou châtellenies du bas Vallais, & ſe fait rendre compte de leur geſtion. Ces châtellenies ſont, St. Maurice, Monthey, Neuda, Bouveret, Martigny, Ardon & Val de Bagnes. Le conſeil d'état eſt convoqué ſouvent à l'extraordinaire par l'évêque ou le grand baillif, après que l'un & l'autre en ont prévenu les ſix dixains, qui renforcent pour lors le nombre de leurs députés, ſelon l'importance des matieres qui doivent s'y traiter.

SECTION LXII.

TROISIEME GUERRE DU MILANAIS.

NOUS avons rendu compte, au commencement de la cinquante-ſeptieme ſection, du traité d'union, conclu en 1417, entre les cantons d'Ury, d'Underwalden & les comtes de Moſax, qui menacés, l'année ſuivante, du reſſentiment de Philippe Marci, duc de Milan, négocierent avec ce prince en 1419, pour lui vendre la ville & le comté de Bélinzona, ſoit afin d'éviter une irruption des Milanais, ſoit auſſi pour ſe tirer de la dépendance de ces deux cantons, qui commençait à leur être fort à charge. Le marché était déja conclu, lorſque les cantons d'Ury & d'Un-

Troisieme guerre du Milanais.

derwalden en ayant eu avis, rassemblent 1200 hommes, marchent en diligence à Bélinzona, s'emparent de cette ville, & préviennent d'un jour Pergolamo, qui était un de ces *condottieri*, dont nous parlerons dans la section LXIV, & qui s'avançait à la tête de 4000 hommes, pour se mettre en possession de cette place, au nom du duc de Milan. Sur ces entrefaites, les cantons d'Ury & d'Underwalden, solliciterent ceux de Lucerne, de Schweiz, de Zug & de Glarus, à tel point, que ceux-ci firent marcher 2500 hommes vers Bélinzona, où ils rejoignirent leurs compatriotes au bout de quinze jours. Les confédérés ainsi maîtres de Bélinzona, obligerent les comtes de Mosax, de céder aux cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, la ville & le comté de Bélinzona, le 24 Juin, pour la somme qu'ils l'avaient vendue au duc de Milan, c'est-à-dire, pour 10 mille florins du Rhin. Ce prince eut beau se plaindre des cantons, ceux-ci ne voulurent pas se départir de cette acquisition, étant parvenus à en obtenir l'investiture de l'empereur.

Les quatre cantons corrégens de Bélinzona commirent la même faute qu'en 1410, en laissant dans cette place une garnison trop faible 1422.

Section LXII.

1422. pour la garder, d'autant plus que la majeure partie de ſes habitans ne ſupportait leur domination qu'avec beaucoup de murmures, de ſorte que Pergalamo parvint à former des intelligences dans les villes de Bélinzona & de Domo-d'Oſcella, dont les habitans introduiſirent la même nuit, celle du 10 au 11 Avril, dans leurs villes reſpectives, les troupes Milanaiſes, leſquelles ſurprirent ces deux garniſons confédérées dans leurs lits, maſſacrant tout ce qui voulut réſiſter, & déſarmerent les autres, qui furent chaſſés honteuſement en Suiſſe, où leurs ſouverains reſpectifs leur firent ſubir un châtiment exemplaire de leur négligence. Le duc de Milan munit ces deux places de fortes garniſons, & le comte de Carmagnole s'étant rendu maître du comté de Bélinzona, & des vallées de Domo-d'Oſcella & de Livinia, prit toutes les précautions imaginables pour mettre ce pays à l'abri d'une invaſion des confédérés, ayant fait fortifier tous les débouchés & les paſſages des Alpes dans ces vallées, par des retranchemens, dont il commit la garde aux habitans de ces diſtricts, réunis à de gros détachemens de ſes troupes; les premiers ayant tout à redouter du reſſentiment des cantons, ce général comptait beaucoup plus ſur leur valeur

Troisieme guerre du Milanais.

que fur celle de l'infanterie qu'il leur avait joint. 1422.

Dès que les cantons corrégens de Bélinzona & de Domo-d'Ofcella, eurent appris la furprife de ces deux places, ils envoyerent leurs lettres réquifitoires dans les autres états confédérés, afin d'en obtenir de prompts fecours contre le duc de Milan. Berne refufa de fournir fon contingent pour cette expédition; Zurich, Zug & Glarus furent d'avis de la remettre après les moiffons, de peur de manquer de fubfiftance: mais l'impatience de Lucerne, d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden ne s'accommodant pas de ce délai, Zurich convoqua une diete à Lucerne, où après diverfes conférences, les fept cantons qui s'y trouvaient raffemblés, fe déciderent à fe mettre en marche au milieu de Juin.

Les chefs de cette armée l'arrangerent de la maniere fuivante: l'avant-garde fut compofée de 400 hommes d'élite, choifis parmi les Zuricois; le corps de bataille était formé par 3000 hommes de Lucerne, d'Ury, d'Underwalden & de Zug; le refte des troupes de Zurich forma, conjointément avec celles de Schweiz & de Glarus, l'arriere-garde, au nombre de 2500 hommes, qui devaient fuivre les deux autres corps au bout de quelques jours. L'avant-garde & le corps de

Section LXII.

1422. bataille pénétrerent dans la vallée Livinienne, après avoir forcé, auprès d'Airolo, les paſſages retranchés, & diſſipé, à la ſuite d'un combat aſſez opiniâtre, les troupes chargées de les défendre. Encouragés par ce ſuccès, & renforcés auprès de Faido par 2000 Vallaiſans, qui avaient tenté en vain de s'emparer, chemin faiſant, de Domo-d'Oſcella ; ces troupes combinées s'avancerent ſur Bélinzona, ſans attendre l'arriere-garde, comme l'on en était convenu, ſe croyant aſſez en force pour emporter cette place: mais y trouvant, à leur grande ſurpriſe, le comte de Carmagnole retranché ſur les bords du foſſé, avec une armée de 18 mille hommes, qui les attendait de pied ferme: dans cette poſition avantageuſe, il fallut renoncer à ce projet téméraire, & faire d'autres diſpoſitions pour l'attaque de cette place. Les quatre à cinq premiers jours ſe paſſerent en eſcarmouches, où les confédérés eurent conſtamment l'avantage; ce qui les remplit de cette même ſécurité préſomptueuſe, toujours funeſte aux généraux & aux troupes Allemandes, dans toutes les guerres citées dans cet ouvrage, en négligeant les précautions uſitées en préſence de l'ennemi. Averti par ſes eſpions, de la négligence avec laquelle le ſervice ſe faiſait dans le camp

confédéré, & que ses chefs devaient détacher le soir du 30 Juin, 600 hommes pour ramasser des provisions dans les villages adjacens, le comte de Carmagnole se décida de l'attaquer, & le surprendre le lendemain 1 Juillet. 1422.

SECTION LXIII.

BATAILLE DE BÉLINZONA.

LE général Milanais forma trois attaques différentes, à l'aube du jour, avec sa cavalerie, à la tête de laquelle il pénétra, de trois côtés, dans le camp des confédérés, avant qu'ils pussent se former en bataille; ceux-ci obligés de suppléer, dans ce péril imminent, aux désavantages de leur position, par la valeur la plus intrépide, eurent toutes les peines du monde à résister à cette cavalerie, qui les attaquait de front & par les flancs, tandis que l'infanterie Milanaise se portait sur les derrieres de leur camp. Les Lucernois furent obligés de placer leur banniere au centre de leur bataillon, afin de la défendre d'autant mieux. La banniere de Zug fut trois fois enlevée par les ennemis, & toujours reprise par les citoyens de ce canton. Les Vallaisans firent de leur côté des

Section LXIII.

1422. prodiges de valeur. Enfin, les divers contingens confédérés parvinrent, au bout de trois heures d'une mêlée très-ſanglante, à percer les eſcadrons ennemis, & à ſe réunir en un ſeul bataillon, après avoir perdu près de 400 hommes; ayant gagné cet avantage, ils ſe retirerent ſur une colline, à la droite de leur camp, où ils furent renforcés par les 600 hommes, détachés la veille, leſquels avertis de cette bataille, étaient accourus au ſecours de leurs compatriotes.

L'armée Suiſſe ainſi réunie, ſe forma en bataille, & après avoir repris haleine, recommença, vers les huit heures du matin, un ſecond combat. Les Italiens qui, dans la premiere mêlée, avaient perdu plus de 1200 hommes, effrayés d'un carnage ſi nouveau pour eux, ne montrerent pas la même ardeur que les Suiſſes, pour recommencer la bataille; cependant leur cavalerie obligée de céder aux inſtances & aux menaces du comte de Carmagnole, mit pied à terre, dans l'idée de combattre ainſi avec plus d'avantages. Ce ſecond combat devint en peu d'inſtans très-ſanglant, & ſe ſoutint juſqu'à midi, avec un ſuccès à peu près égal; lorſque 800 citoyens de Schweiz & de Glarus, marchant à la tête de l'avant-garde, & attirés par les cris des combattans, s'avancent

à

Bataille de Bélinzona.

à pas redoublés sur le champ de bataille, & 1422.
tombent avec furie sur le flanc droit des ennemis, qui croyant ce renfort beaucoup plus considérable qu'il n'était, perdent courage, tandis que les Suisses ranimés par ce secours imprévu, redoublent de vigueur dans leurs attaques : de sorte que le comte de Carmagnole ne pouvant plus retenir ses troupes, regagna avec beaucoup de précipitation, son camp retranché sous les murs de Bélinzona, afin de prévenir sa défaite totale.

SECTION LXIV.

SUITES DE CETTE BATAILLE.

TELLE fut l'issue de cette sanglante journée, qui coûta 700 combattans aux confédérés, & environ 2500 à leurs ennemis; & qui fut une terrible leçon pour nos ancêtres, de ne pas se relâcher dorénavant sur la discipline, ayant couru les plus grands risques d'être totalement défaits, & n'ayant évité cette honte que par une valeur sans égale, au moyen de laquelle ils eurent à la vérité la gloire de repousser une armée cinq fois plus forte que la leur, & de lui faire abandonner le champ de bataille; mais ils ne purent profiter

de cet avantage, étant affaiblis par ces deux combats, & plus encore par la désunion qui commençait à se glisser parmi eux. Les troupes confédérées de l'avant-garde & du corps de bataille reprochant à celles de l'arriere-garde de ne s'être pas assez hâtées, tandis que celles-ci accusaient les premieres avec plus de fondement, de présomption & d'indiscipline; de sorte qu'après avoir fait le dégat dans le comté de Bélinzona & la vallée de Domo d'Oscella, sans que le comte de Carmagnole osât sortir de ses retranchemens pour s'y opposer, cette armée Suisse fut obligée de repasser les Alpes au milieu de Juillet, sans avoir retiré d'autre utilité de cette expédition, que d'avoir repris la vallée de Livinen, qui fut cédée par les autres cantons très-généreusement à celui d'Ury.

SECTION LXV.

DES TROUPES ITALIENNES.

LA bataille de Bélinzona ayant fait connaître la bravoure Helvétique en Italie, devint l'époque de cette supériorité des troupes Suisses sur les Italiennes, que les premieres conserverent dès lors, par une chaîne de victoires & d'exploits glorieux. Afin de répandre plus de jour sur ceux de nos ancètres en Lombardie, dont nous rendrons compte dans la suite de cette histoire, nous tracerons à nos lecteurs une esquisse, de la maniere dont la guerre se faisait jusqu'alors en Italie.

Depuis que les empereurs d'Allemagne avaient abandonné en quelque sorte l'Italie à elle-même, il s'y était formé divers petits états, soumis à l'église, ou régis par des princes & quelquefois par de petits tirans, ou enfin formés en républiques. Les uns & les autres, peu accoutumés à porter les armes, malgré leurs dissensions continuelles, se virent réduits à remettre leur défense respective à des corps d'aventuriers, commandés par des chefs nommés *Condottieri.* Les troupes de ces chefs étaient pour la plupart des bandits qui, en tems de paix, ne vivaient que de rapines, & s'attachant, lors de l'ouverture d'une guerre,

à ſuivre la fortune d'un conducteur renommé par ſon expérience, qui vendait ſes ſervices & ceux de ſes gens, au ſouverain le plus offrant. Ces chefs donnerent la préférence à la cavalerie, dont ils compoſerent peu à peu preſque entierement leurs troupes, comme le moyen le plus ſûr d'acquérir un renom avec de petits corps & à peu de frais. L'armure complette rendant un cavalier preſque invulnérable, la lâcheté de ces aventuriers ne les empêchait pas de ſe battre auſſi long-tems, que la chaleur & la laſſitude n'épuiſaient pas leurs forces; le pis de leur ſort était de recevoir quelque contuſion ſous leur armure fauſſée, ou d'être pris par l'ennemi, & rachetés par le ſouverain qu'ils ſervaient.

A la ſuite de cette méthode, la guerre fut dépouillée en peu de tems par ces aventuriers, de tout ce qu'elle pouvait avoir de formidable & de pénible pour de pareils poltrons. Ces *condottieri* convenaient entr'eux de ne pas ſe tuer leurs gens, mais de faire le plus de priſonniers qu'ils pourraient, parce que les rançons étaient leurs profits les plus conſidérables. Avant que d'aſſiéger une place, ils convenaient avec la garniſon, de ne pas tirer ſur la ville, ni de l'attaquer pendant la nuit, & les aſſiégés promettaient

Des troupes Italiennes.

le réciproque. On ne pensait plus à retrancher les camps, & aux premieres approches de l'arriere saison, on abandonnait la campagne. Jamais le sang humain ne fut plus épargné par les Italiens, que dans ces batailles factices, dont le gain ou la perte dépendait pour l'ordinaire de quelques cavaliers portés par terre, & de la prise de quelques autres. Pour se convaincre de la vérité de ces assertions, on n'a qu'à lire l'histoire de Florence par Machiavel, on y trouvera dans le quatrieme livre du premier volume, que la victoire remportée à Zangonara, par les troupes du duc de Milan sur celles de Florence, se décida à la suite de quelques prisonniers, & la culbute de trois cavaliers Florentins, qui eurent le malheur d'être étouffés dans les boues d'un marais. Cependant ce prétendu combat fut chanté & célébré dans toute l'Italie.

Quant à l'infanterie, les *condottieri* en avaient si bien avili le service, qu'il se réduisait à celui de pioniers, & à traîner, diriger & servir quelques petites coulévrines, qui formaient toute l'artillerie, usitée & connue dans ces pays jusqu'au milieu du quinzieme siecle. Aussi à peine la dixieme partie de ces corps d'aventuriers étaient-ils composés d'infanterie, encore n'était-ce que

des archers, qui n'osaient décocher leurs fleches à l'ennemi, que lorsqu'ils étaient à l'abri de ses atteintes par quelque retranchement, ravin ou fossé. Le comte de Carmagnole avait reparti son infanterie au deuxieme combat de Bélinzona par pelotons entremêlés de cavaliers, chargés de la faire avancer l'épée dans les reins, & de soutenir ces pelotons de 6 à 800 hommes, que l'on nommerait de nos jours bataillons; ils se battirent néanmoins avec assez de courage, pour démentir la mauvaise opinion que leur général en avait. Machiavel prétend dans son *traité du prince*, que le mépris des états d'Italie pour l'infanterie, contribua beaucoup au dépérissement de l'art militaire dans ce pays, & fut une des causes principales de leur décadence & de leur anarchie, au tems de cet auteur. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que l'esprit, les inclinations & les talens militaires, qui, la plupart du tems, ne s'affaiblissent & ne se perdent qu'à la suite d'une longue paix, s'éteignirent en Italie au milieu des guerres civiles, dont les divers états de ce pays étaient tour à tour désolés.

Le comte de Carmagnole vit avec étonnement les confédérés surpris & séparés en divers corps,

Des troupes Italiennes.

résister d'abord à sa cavalerie, & finir par enfoncer & dissiper ses escadrons. Ce ne fut qu'avec des peines infinies, que ce général parvint à ramener au combat divers officiers, exposés pour la premiere fois à des périls réels. Le duc de Milan convaincu par le rapport de son général, qu'il fallait mettre ses troupes sur tout un autre pied, s'il voulait résister à celles des confédérés, s'appliqua à remédier aux abus que nous venons de citer; le duc de Savoye suivit cet exemple : ainsi on peut assurer avec vérité & sans aucune exagération, que les Italiens ont appris des Suisses l'art militaire, & sur-tout à combattre.

SECTION LXVI.

QUATRIEME GUERRE DU MILANAIS.

LES cantons rebutés de faire des invasions dans le Milanais, & n'ayant, à la réserve de ceux d'Ury & d'Underwalden, aucun dessein d'étendre leurs limites de ce côté, laisserent passer trois ans, sans songer à se venger du duc de Milan; mais sollicités, au bout de ce tems, par ceux d'Ury & d'Underwalden, & à l'instigation de ceux-ci par celui de Schweiz, les cantons de Zurich, de

Section LXVI.

1425. Lucerne, de Zug & de Glarus, consentirent à une nouvelle expédition dans ces contrées, & y fournirent leurs contingens, qui réunis à ceux du prélat de St. Gall & des Appenzellois, au nombre de 1000 hommes, & aux troupes d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, formerent une armée d'environ 7000 hommes, qui passa le St. Gothard les derniers jours de Mai, & s'avança sur Bélinzona; mais étant dépourvue d'artillerie & de machines de guerre, dont en échange cette place était très-bien fournie, & défendue en outre par une nombreuse garnison; les chefs de cette armée, convaincus de l'impossibilité d'emporter Bélinzona d'emblée, & ne voulant pas sacrifier leurs troupes à pure perte dans un assaut général, firent le dégat aux environs de cette ville, & après d'inutiles tentatives pour en attirer la garnison par mille bravades hors de ses murs, ils repasserent les monts au milieu de Juin.

Les citoyens de Schweiz ne pouvant supporter les reproches qu'ils avaient essuyés en 1422, & dont nous avons rendu compte dans la section pénultieme, & quelques mauvais propos, qui leur furent tenus à ce sujet dans cette derniere expédition, se rassemblent sans bruit, au milieu de Septembre, & au nombre de 300, se choisissent

Quatrieme guerre du Milanais.

un capitaine nommé Pierre Riſider, & renforcés 1425.
par 400 citoyens d'Ury & d'Underwalden, pénétrent par le haut-Vallais dans la vallée de Domo d'Oſcella, ſurprennent par eſcalade la ville de ce nom, la nuit du 20 au 21 Septembre, & en chaſſent la garniſon, après en avoir tué ce qui voulut réſiſter. Riſider, ſans laiſſer aux habitans de cette ville le tems de revenir de leur premiere conſternation, les fait déſarmer & prèter le ſerment d'hommage aux cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden, expédie des meſſagers à ces trois républiques, les informe de cette conquête, leur demande de prompts ſecours, & en attendant leur arrivée, ſe prépare à une défenſe vigoureuſe.

Informé de la ſurpriſe de Domo d'Oſcella, le duc de Milan fait raſſembler en diligence par le comte de Carmagnole 10 à 12000 hommes, avec ordre de bruſquer l'attaque de cette place, avant que Riſider pût être ſécouru : pour cet effet, ce général détacha 6000 hommes vers les paſſages des Alpes, afin de s'y retrancher ſans coup férir, & les rendre inexpugnables. Cette précaution priſe, le comte de Carmagnole aſſiégea Domo d'Oſcella avec le reſte de ſes troupes, le 2 Octobre, & avant d'en commencer les attaques,

Section LXVI.

1425. il demanda à parlementer avec Riſider. S'avançant à cheval ſur le bord du foſſé, le général Milanais offrit aux confédérés la capitulation la plus honorable, libre ſortie avec tous les honneurs de la guerre; mais leur déclarant en échange qu'il ne leur donnerait aucun quartier, s'ils réſiſtaient 24 heures, les avertiſſant de plus, qu'il avait fait fortifier & garder toutes les gorges des Alpes, de maniere à leur ôter tout eſpoir de ſecours. Riſider répondit des crenaux au comte de Carmagnole, *qu'il lui était très-obligé de ſes bons avis, mais, que les confédérés ne ſe rendaient pas ſi aiſément : que le comte n'avait qu'à l'attaquer de ſon mieux, qu'il ſe défendrait de même.*

Dès que les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden furent informés de cette conquête, ils firent donner l'allarme dans leurs états reſpectifs & raſſemblerent leurs citoyens, pour marcher ſans délai au ſecours de Riſider & de ſa troupe: renforcés, au bout de quelques jours, par les contingens de Lucerne, de Zug & de Glarus, cela forma un corps de 6000 hommes, parmi leſquels ſes chefs choiſirent une troupe d'élite, au nombre de 1600 hommes, dont ils forment l'avant-garde, chargée de s'emparer des paſſages fortifiés du mont Gräfis, & d'en déloger les

Quatrieme guerre du Milanais.

troupes Milanaifes. Arrivée à ce poſte le 4 Octobre, 1425.
l'avant-garde Suiſſe eſcalade ce retranchement, malgré l'artillerie dont il était bordé, & s'en empare à la ſuite d'un combat aſſez opiniâtre; le reſte des troupes confédérées arrivent le 5 à ce défilé, y eſt joint le même jour par 2000 Vallaiſans, & tous ſe remettent le 6 Octobre en marche, & arrivent le 8 à la vue de Domo d'Oſcella, dont le comte de Carmagnole avait levé le ſiege la veille; & après avoir ordonné aux différents corps de ſon armée retranchés dans les Alpes, de le rejoindre ſous les murs de Bélinzona, il gagna en diligence ſon ancien camp retranché, ſous le canon de cette place, dans lequel ce général avait arrêté en 1422, tous les efforts & l'activité d'une armée confédérée, & où le duc de Milan ſe hâta de lui faire parvenir de puiſſans renforts, qui porterent cette armée à plus de 24 mille hommes.

Les troupes confédérées attendirent ſous les murs de Domo d'Oſcella, les contingens des autres membres du corps Helvétique; ceux de Zurich, d'Appenzell, de l'abbé de St. Gall, du comte de Toggenbourg & de l'abbé de Diſſentis, y joignirent l'armée Suiſſe le 10 Octobre, au nombre de 6000 hommes. Le canton de Berne avait toujours déſapprouvé les vues d'agrandiſſe-

Section LXVI.

1425. ment de ceux d'Ury & d'Underwalden, à l'égard du Milanais, & les expéditions qui en étaient résultées; n'ayant cessé de représenter aux dietes, que les cantons ne devaient pas chercher à étendre leurs limites au de-là des Alpes, bornes & boulevards éternels de leur patrie. Malgré ces raisons qui avaient décidé jusqu'alors la régence de Berne, à ne prendre aucune part à ces expéditions ultramontaines, elle ne voulut pas abandonner dans celle-ci les cantons démocratiques, ni imiter leurs procédés à son égard durant les troubles du Vallais, mais elle fit marcher, à leur premiere réquisition, un corps de 5000 hommes, commandé par Rodolphe Hofmeister, avoyer de Berne, & par Ulrich d'Erlach, auquel se joignit le contingent de Soleure de 600 hommes, & qui arriva le 11 Octobre à Domo d'Oscella.

Nos ancêtres, qui n'attendaient que l'arrivée de ce renfort, pour commencer leurs opérations militaires, s'avancerent au nombre d'environ 20 mille hommes sur Bélinzona, où ils offrirent la bataille au duc de Milan, qui venait de joindre le comte de Carmagnole avec 6000 hommes, & qui voyant ses états menacés d'une armée si formidable, eut recours à la médiation de l'archevêque de Colocza; lequel s'étant rendu le 18

Quatrieme guerre du Milanais.

Octobre au camp des confédérés, obtint leur consentement pour conclure une suspension d'armes avec le duc de Milan, qui fut arrangée le 20 pour neuf mois, avec les conditions préliminaires; que ce prince payerait sur le champ à l'armée Suisse 30 mille florins du Rhin, pour les frais de cette expédition; & que les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden resteraient en possession de la ville & de la vallée de Domo d'Oscella, de même que de la vallée de Livinen, si dans la conclusion de la paix générale, ce prélat médiateur ne pouvait faire accepter à ces trois cantons, un dédommagement en argent pour ces deux districts. 1425.

Berne céda les 7500 florins du Rhin, qui lui revenaient pour la portion congrue de son contingent, aux autres états confédérés. Le florin du Rhin ou *Golds-Gulden*, pris dans sa valeur intrinséque, au commencement du quinzieme siecle, peut être évalué de nos jours à six florins d'Allemagne, selon le titre actuel de l'argent & le cours des especes, tel qu'il fut réglé en 1763, par une convention des états de l'empire d'Allemagne, sur le pied de 20 florins au marc d'argent. Ainsi la contribution du duc de Milan allait à 405 mille livres de France, la portion congrue

Section LXVI.

1425. de Berne au quart de cette ſomme, & ſa ceſſion généreuſe aux autres cantons & auxiliaires, fut d'autant plus méritoire, que cette république négociait alors avec les barons de Grunenberg, pour acheter le bailliage d'Arwanguen, qu'elle acquit en 1432. Nous ajouterons à ce ſujet, que tout le commerce de l'Europe ſe trouvant pour lors entre les mains des Vénitiens, des Génois, des Piſans & de la famille de Médicis, l'Italie formait juſques ſur la fin du quinzieme ſiecle, le pays le plus opulent & le plus rempli de numéraire, dont les richeſſes refluant dans les autres régions Européennes par la Suiſſe, du moins en grande partie, enrichit dès lors les confédérés; ſoit par le commerce de tranſit, ſoit auſſi par les rétributions énormes que quelques cantons démocratiques tirerent depuis 1410 du Milanais; rétributions qui allerent toujours en augmentant, & que les dits cantons ſe procurerent plus d'une fois, en impoſant aux ducs de Milan & à leurs ſujets la loi du plus fort, ſans s'embarraſſer des maximes d'équité, qui formerent la baſe de la confédération Helvétique, & lui attirerent la protection divine d'une façon très-marquée.

L'armée Suiſſe repaſſa les monts ſur la fin

Quatrieme guerre du Milanais.

d'Octobre, après que les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden eurent laissé 1000 hommes dans Domo d'Oscella, aux ordres du brave Risider. 1426.

Au printems, l'archevêque de Colocza s'aboucha avec le duc de Milan à Bélinzona, & après bien des conférences rompues & renouées, Marie-Philippe Visconti, conclut avec le corps Helvétique, le 12 Juillet, une paix perpétuelle, aux conditions suivantes.

1°. Le canton d'Ury restitue au duc de Milan & lui céde à perpétuité, la vallée Livinienne, moyennant un dédommagement de 8000 florins du Rhin.

2°. Les cantons d'Ury, de Schweiz & d'Underwalden restituent au duc de Milan, & lui cédent à perpétuité, la ville & vallée de Domo d'Oscella, moyennant un dédommagement de 24000 florins du Rhin.

3°. Le duc de Milan s'engage à laisser passer & repasser durant dix ans, depuis les limites du canton d'Ury & du Vallais, jusques dans la ville de Milan, les citoyens & sujets des huit cantons, de Soleure, du pays d'Appenzell, du monastere & ville de St. Gall, & ceux du Vallais, avec

1426. leurs denrées & marchandises, sans leur faire payer ni péages, ni droits de douane.

4°. Enfin, le duc de Milan s'obligea à faire donner des escortes aux voyageurs & aux marchands, des états spécifiés dans l'article précédent, toutes les fois qu'il en serait requis, néanmoins à leurs propres frais & dépens.

Ce traité forma la premiere base des capitulations de Milan, dont nous aurons occasion de parler souvent dans la suite de cet ouvrage.

SECTION LXVII.

DEUXIEME GUERRE D'APPENZELL.

On a vu dans la quarantieme section, les Appenzellois profiter en 1410 de l'indigence, où leurs ravages avaient réduit Cuno de Stauffen & ses capitulaires, pour se racheter d'une grande partie des redevances que le monastere de St. Gall possédait dans leur pays. Soit que l'instrument de ce rachat ne s'expliquât pas assez clairement à ce sujet, soit aussi que les Appenzellois étendissent trop leurs nouvelles immunités, ils eurent des difficultés là-dessus avec Henri de Mansdorf, prélat de St. Gall, dont le monastere fut entierement

Section LXVII. Deuxieme guerre d'Appenzell.

rement consumé par les flammes le 20 Avril 1418. Les Appenzellois abusant de cette calamité, refuserent à ce prélat toute espece de corvée en charrois, & lui enleverent plusieurs paroisses par des traités dits *Lands-Recht*. L'abbé de St. Gall ayant porté ses plaintes sur ces procédés à l'empereur Sigismond & au pape Martin V, ce dernier envoya un nonce en Suisse, chargé d'examiner les griefs des deux parties; les Appenzellois refuserent nettement de comparaître devant le nonce, & de le reconnaître pour arbitre, de façon qu'il repartit dans l'automne de 1419, sans avoir pu accommoder ce différend, d'autant plus que les cantons virent de très-mauvais œil cette innovation de la cour de Rome.

Henri de Mansdorf & ses capitulaires, menacés d'une invasion de la part d'Appenzell, se réfugierent au printems de 1420 à Wyl, d'où ils implorerent la protection des cantons; ceux d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus penchaient beaucoup en faveur des Appenzellois, malgré leurs usurpations sur le monastere de St. Gall, de sorte que l'année 1420 se passa en conférences infructueuses à ce sujet; mais ayant reçu à la chandeleur 1421, des reproches de l'empereur sur cette partialité, & cher-

Section LXVII.

chant à ménager la bienveillance de ce monarque, les uns par rapport à leurs dernieres conquêtes fur le duc d'Autriche, & les autres par rapport à leurs vues d'agrandiffement fur le Milanais, les cantons, à la réferve de Berne qui ne fe mèla pas de cette affaire, convoquerent une diéte à Lucerne, où les Appenzellois furent mis à la raifon, & obligés de fe foumettre à leur fentence définitive, prononcée le 6 Mai 1421, & portant.

1°. Que le pays d'Appenzell, était depuis 1408, & formerait à l'avenir un état libre & indépendant du monaftere de St. Gall, avec liberté entiere de fe choifir & former telle conftitution, qui pourrait lui convenir.

2°. Que le traité d'union des Appenzellois avec les fept cantons, du 24 Novembre 1411, fubfifterait dans toute fa force.

3°. Qu'à l'égard des redevances réclamées par le monaftere de St. Gall dans le pays d'Appenzell, on dreſſerait là-deſſus une fpécification détaillée & une convention, qui ferviraient à l'avenir de regle invariable aux deux parties.

4°. Et qu'enfin les *Lands-Recht* formés par les communautés d'Appenzell, avec celles du monaftere de St. Gall, feraient entierement annullés.

1426. Cette pacification ne fut pas de longue durée,

Deuxieme guerre d'Appenzell.

les Appenzellois ayant vu les cantons occupés 1426.
dans le Milanais, & ne pouvant souffrir aucune idée d'assujettissement, refuserent au bout de quelques années au monastere de St. Gall, le payement des redevances, auxquelles ils avaient été condamnés par cette transaction, & renouvellerent leurs *Lands-Recht*, avec les communautés St. Galloises, annullés par ce traité. Le prélat de Mansdorf, qui, avec ses capitulaires, résidait à Wyl, jusqu'à-ce que leur couvent de St. Gall fut entierement rebâti, pourvut Wyl d'une forte garnison, & implora la médiation armée des sept cantons arbitres, contre les Appenzellois qui violaient ouvertement leur sentence définitive. Malgré la justice de ces réclamations du prélat de St. Gall, portées dans le courant de 1425 à trois dietes consécutives, convoquées pour entendre & accommoder les deux parties; malgré les chicanes continuelles des Appenzellois, pour éluder la pacification de 1421; malgré la garantie de ce traité, que ces sept cantons avaient promise au monastere de St. Gall; & malgré les représentations des cantons de Zurich & de Lucerne, à ceux d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus, sur la justice qu'ils devaient faire rendre au prélat de St. Gall, & les secours

Section LXVII.

1426. qu'ils ne pouvaient lui refuser, ce dernier ne put obtenir la médiation armée de ces républiques, & pas même leur intervention efficace : l'empressement de ces cinq cantons démocratiques, à consolider la démocratie Appenzelloise, aux dépens même de l'équité, ne leur ayant pas permis de se départir de leur partialité en faveur des Appenzellois. Ce fut en vain que l'empereur, les électeurs & le pape, auxquels le prélat de St. Gall s'était adressé derechef, lorsqu'il se vit abandonné des cantons, firent les représentations les plus fortes à ceux-ci sur leur conduite ; ne se croyant plus obligés, depuis la conclusion du traité de Bélinzona, à ménager ce monarque, ces cinq états démocratiques n'eurent aucun égard à son intercession.

Assurés de cette façon d'une impunité entiere, les Appenzellois ne mirent plus de frein à leurs usurpations, & sur les plaintes itératives de ce prélat à l'empereur & au pape, ce peuple turbulent le menaça de porter la désolation dans ses domaines par ses ravages ; sur quoi Sigismond les mit au ban de l'empire au milieu de Septembre, tandis qu'ils furent excommuniés par l'évêque de Constance, Otton, des margraves de Hochberg. Sans être intimidés par cette double

Deuxieme guerre d'Appenzell.

proſcription, les Appenzellois convoquent le jour 1426.
de la St. Michel une aſſemblée générale, où ils décident d'une voix preſque unanime, d'aſſommer les prêtres qui refuſeraient de continuer le ſervice divin, & de ravager les domaines de l'évêque de Conſtance, du duc d'Autriche & du monaſtere de St. Gall. Ces réſolutions violentes ayant été exécutées au milieu d'Octobre, malgré les exhortations de Zurich & de Lucerne, le prélat & les capitulaires de St. Gall ne ſe crurent dès lors plus en ſûreté à Wyl, & ſe réfugierent au monaſtere de St. Blaiſe dans le Briſgäw, où ce prélat conſumé de chagrins, mourut au bout de huit jours. Son ſucceſſeur Eglof Blarer de Wartenſée, prit avec ſes capitulaires, au milieu de Décembre, le parti de revenir à Wyl, & de ſe tenir renfermé dans cette place, juſqu'à ce qu'il plût à la Providence de leur ſuſciter un protecteur aſſez puiſſant, pour réprimer les ravages & les violences que les Appenzellois commirent
durant le cours de cette année dans la Thurgovie, 1427.
le Rhinthal, & dans les domaines de l'évêque de Conſtance & du monaſtere de St. Gall. L'empereur, le duc d'Autriche firent dans cet intervalle, de même que les prélats de Conſtance & de St. Gall, d'inutiles efforts auprès du comte

Section LXVII.

1427. Frédéric de Toggenbourg, pour l'engager à se mettre à la tête de leurs troupes respectives, & à déclarer la guerre aux Appenzellois : vainement la noblesse de Suabe, toujours réunie par la ligue dite du bouclier de St. Georges, offrit à ce seigneur, de le seconder de toutes ses forces dans cette expédition, il ne voulut pas s'en charger par ménagement pour ses vassaux, qui, en cas d'échec, en auraient été les victimes.

1428. Les Appenzellois s'attirerent enfin par leur arrogance, au printems de cette année, les armes de cet ennemi redoutable sur les bras. Ayant appris que le comte de Toggenbourg rassemblait un corps de troupes considérable, probablement afin de mettre ses frontieres à l'abri de leurs incursions, ils lui déclarerent la guerre, & firent quatre jours après cette démarche hostile, une irruption dans le comté de Toggenbourg, où ils furent repoussés avec perte de 30 hommes. Le comte Frédéric ne perdit pas un moment, pour rassembler ses vassaux, & les réunir à ceux de l'évêque de Constance, leur donna les environs du couvent de Magdenaw, pour rendez-vous d'assemblée ; & ayant reçu de puissans renforts du pays des Grisons, il se mit, le 16 Mai, à la tête d'environ 12000 hommes, entra dans le pays de

Deuxieme guerre d'Appenzell.

St. Gall proprement dit, où il ravagea & livra 1428.
aux flammes les villages qui s'étaient soustraits à la domination de ce monastere, par des traités d'association avec les Appenzellois; ces derniers tomberent à l'improviste sur deux détachemens de cette armée, qui s'étant portés en avant, marchaient en désordre, les désont, les mettent en fuite. Sans s'embarrasser de ces deux échecs, qui ne servirent qu'à rétablir la discipline dans cette armée combinée, le comte de Toggenbourg continua sa marche vers le bourg de Gossaw, qui s'étant aussi révolté contre l'abbé de St. Gall, fut détruit de fond en comble. Les Appenzellois furieux de cette exécution, & renforcés par 1000 sujets rebelles de ce prélat, attaquent auprès de Gossau le 28 Mai, au nombre de 4500 hommes l'armée combinée; & quoiqu'ils eussent pris la précaution de se poster sur la descente d'une colline, afin de diriger leur attaque du haut en bas, ce qu'ils exécuterent à grands cris & avec beaucoup d'impétuosité; néanmoins la grande profondeur que le comte de Toggenbourg avait donnée à ses trois divisions d'infanterie, en les entremêlant avec de la cavalerie, rendit les attaques des Appenzellois inutiles; de sorte qu'au bout de quatre heures d'une mêlée très-sanglante,

Section LXVII.

1428. les Appenzellois & leurs alliés ayant été constamment repoussés, ils furent obligés d'abandonner le champ de bataille à l'armée combinée, après y avoir laissé étendus quelques centaines des leurs. Nos historiens varient beaucoup sur diverses circonstances de ce combat, de même que sur la perte des vaincus.

Le comte de Toggenbourg qui, la veille de cette bataille, avait été joint par la gendarmerie de la ligue de Suabe, profita de cette victoire & pénétra par Hérisaw dans le pays d'Appenzell, dont il saccagea les communautés du Nord, sans que ses citoyens, découragés par leur derniere défaite, osassent attaquer cette armée victorieuse, qui marchait à la vérité en ordre de bataille, en traversant cette partie du pays d'Appenzell, qui depuis 1597 forme les Rhodes ou communautés extérieures, & pénétrant par Altstätten dans le Rhinthal, en chassa les Appenzellois au bout de cinq jours, après avoir battu deux corps de leurs troupes, le premier auprès de Homek, le 3 Juin, & le second à Bernang le surlendemain. Le comte Frédéric ayant ainsi reconquis le Rhinthal, se mit en marche pour rentrer dans le pays d'Appenzell, lorsqu'il fut arrêté à Altstätten, par les députés des cinq cantons démocratiques, dont

Deuxieme guerre d'Appenzell.

les Appenzellois avaient imploré la protection & les secours. Cette députation demanda au comte une suspension d'armes en faveur de ces derniers; & ce seigneur ayant fait difficulté d'acquiescer à cette demande, ces députés lui déclarerent que leurs souverains ne souffriraient jamais qu'il subjuguât le pays d'Appenzell, ou détruisît sa constitution actuelle; en offrant en échange de contraindre les Appenzellois, à donner toutes les satisfactions au comte de Toggenbourg & à ses alliés, qu'ils seraient en droit d'exiger. Ce seigneur ne voulant pas se brouiller avec ces cinq cantons, accorda le 24 Juin une suspension d'armes aux Appenzellois, jusqu'à pâques 1429, & licencia quelques jours après la plus grande partie de ses troupes. 1428.

Afin de remplir les engagemens que les cinq cantons démocratiques venaient de contracter avec le comte de Toggenbourg, Zurich convoqua une diete à Lucerne, où les Appenzellois furent condamnés le 25 Juillet, à remplir dorénavant la transaction du 6 Mai 1421 dans toute son étendue; & à payer un dédommagement au comte de Toggenbourg, à l'évêque de Constance & au monastere de St. Gall, lequel serait réglé par les commissaires des sept cantons, conjoin-

1428. tement avec ceux du comte & des deux prélats; ce qui ne fut arrangé définitivement qu'au bout de ſept mois. En échange, le comte de Toggenbourg s'obligea à faire relever les Appenzellois du ban de l'empire, & à les faire abſoudre de l'excommunication par l'évêque de Conſtance. Quant aux ſujets du monaſtere de St. Gall, aliénés de ſa domination, la diete décida qu'ils renonceraient à toute eſpece de *Lands-Recht* avec les Appenzellois; rentreraient tout de ſuite dans leur devoir, & prêteraient un nouveau ſerment de fidélité au prélat de St. Gall. Les uns & les autres s'étant ſoumis à cette tranſaction, ces contrées purent jouir d'une heureuſe paix, dont elles avaient été ſi long-tems privées.

SECTION LXVIII.

CITATIONS SUR CE VOLUME.

LES auteurs que nous avons conſultés, & d'après leſquels nous avons compoſé & rédigé ce volume, ſont les chroniques ou annales de Tſchudi, de Stumpf, d'Eterlin, de Bullinguer, d'Haffner, de Stettler & de Walſer, avec l'attention de rectifier les variantes de ces ouvrages, les unes par

les autres, sur-tout lorsque nous avons vu les récits de quelques-uns de ces historiens se ressentir de leur prévention pour leur patrie respective; ayant au surplus pris le parti d'adopter quelquefois les résumés que feu M. le baillif Tscharner d'Aubonne nous a transmis de ces auteurs, dans son histoire des confédérés. Ce magistrat éclairé, remplacé de nos jours par M. Balthazar, se proposait une refonte de son excellent ouvrage, afin d'y ajouter la seule chose que l'on y trouve à désirer, c'est-à-dire, plus d'extension sur diverses époques & sa continuation, lorsqu'une mort prématurée enleva en 1778 ce patriote respectable, au grand regret de ses concitoyens & de la république littéraire.

Dans la partie diplomatique de ce volume, nous avons suivi de préférence les annales de Tschudi, ouvrage unique en ce genre, d'après lequel Waldkirch paraît avoir redigé, du moins en grande partie, son abrégé judicieux sur ces matieres, enrichi au surplus de quelques traités qui ne se trouvent pas dans Tschudi : par cette raison, nous avons suivi quelques-uns des résumés de Waldkirch.

Les notices des huit anciens cantons, *die acht alten Orthe*, insérés dans ce volume, à l'époque

Section LXVIII. Citations sur ce volume.

de leur réception dans la confédération Helvétique, ont été rédigées, de même que la notice de Bienne, qui nous a paru ne pouvoir être placée nulle part plus à propos, sur *l'Eydsgenössich-Regiment* de Simler, enrichi en 1734 des savantes & judicieuses remarques de feu M. le bourguemaître Lew de Zurich, en consultant aussi le dictionnaire Helvétique de ce dernier; & sur les topographies Helvétiques de Busching, de Fasi & de Fuesslin.

En renvoyant au surplus nos lecteurs, comme dans le précédent volume, à M. le baillif Haller de Nyon, pour être instruits plus à fond sur les auteurs que nous venons de citer.

Fin du second volume.

TABLE

ET REPARTITION DU SECOND VOLUME.

CHAPITRE II.

Hiſtoire militaire de la Suiſſe, depuis 1316, jusqu'en 1428, que fut terminée la deuxieme guerre d'Appenzell.

Fin de la Table.

Errata du Tome II.

Pag. lig.
3. 10. Guidon *lisez* Guido
6. 14. 1114 *lis.* 1144
7. 6. 1150 *lis.* 1152
20. prêter obédience *lis.* prêter le serment d'obédience
12. 3. 1254 *lis.* 1251
16. 15. Sargano *lis.* Sargans
N.B. Cette faute est repétée pages 79, 307 & 375.
23. 23. *Thoto* lis. *Theto*
27. 8. de se prêter aux expédiens *lis.* de passer expédient
31. 13. ils passaient *lis.* ils payaient
47. 16. Buchegy *lis.* Buchegg
59. 1. Louis obligé *lis.* Louis fut obligé
67. 5. & 210, *lig.* 11. Schaffausen *lis.* Schaffhausen
78. 1. est à vie *ajoutez* ; mais qui doivent être confirmés annuellement
86. 26. ayant été *lis.* fut
87. 12. aux tems *lis.* qu'au tems
94. 3. Bechwind *lis.* Beselwind
107. 12. de ne pas quitter *lis.* de quitter
118. 12. millions *lis.* milliers
119. 18. leur avoyer *lis.* son avoyer
19. marchant *lis.* marcha
124. 4. Lathold *lis.* Luthold
132. 12. de livrer *lis.* à livrer
154. 10. le 12 . . *lis.* le 12 Novembre
156. 1. Buyhards *lis.* Bourkhart
15. ces troupes *lis.* à ces troupes
158. 7. occidentale *lis.* orientale
18. 1317 *lis.* 1337
175. 14. d'Aeveri *lis.* d'Aegeri

Pag.	lig.	
179.	22.	Zeng-Herr *lis.* Zeug-Herr
180.	22.	Alendrisio *lis.* Mendrisio
193.	4.	le conseil *lis.* le conseil souverain
	22.	56 tribunaux *lis.* 59 tribunaux & comités
209.	1.	Buchseim *lis.* Buchheim
238.	2.	Jov *lis.* Jos
252.	12.	Alellinguen *lis.* Mellinguen
264.	1.	Gandelinguen *lis.* Gundelinguen
285.	22.	de 2000 combattans *lis.* au nombre de 2000 combattans
288.	5.	Magero-Holz *lis.* Mäyer-Holz
		N.B. Cette faute est repetée pag. 291 & 295.
288.	11.	pour attendre l'arrivée *effacez* pour attendre
289.	2.	Tugger *lis.* Fugger
300.	7.	Fraeson *lis.* Frauen
304.	4.	Muggenberg *lis.* Maggenberg
354.	10.	lui fit assassiner *lis.* qui voulut faire assassiner
364.	17.	joignant l'art *lis.* & y joignit tant
373.	25.	a fait *lis.* ont fait
390.	3.	concerté *lis.* concertés
400.	16.	du combat de Bregenz *lis.* de la garnison de Bregenz
408.	10.	conton *lis.* canton
410.	18.	la bourgeoise *lis.* la bourgeoisie
413.	7.	ils le *lis.* elles le
442.	10.	exécuteur *lis.* exécutif
451.	16.	les rasent & marchent *lis.* les raserent & marcherent
474.	17.	Marci *lis.* Marie
480.	25.	avant-garde *lis.* arriere-garde

D by Google

Digitized by Google